

Université de Montréal

« Quand la manifestation tourne à l'émeute, les affrontements
violents entre forces de l'ordre et manifestants en Côte d'Ivoire »

Par
Nabi Youla Doumbia

École de criminologie, Faculté des arts et sciences

Thèse présentée en vue de l'obtention du grade de doctorat (Ph.D.) en
criminologie

Mars 2016

© Nabi Youla Doumbia, 2016

Identification du jury

Université de Montréal
Faculté des arts et des sciences

Cette thèse intitulée

« Quand la manifestation tourne à l'émeute, les affrontements violents entre forces de l'ordre
et manifestants en Côte d'Ivoire »

Présentée par

Nabi Youla Doumbia

A été évaluée par un jury composé des personnes suivantes

Massimiliano Mulone

Président-rapporteur

Samuel Tanner

Directeur de recherche

Maurice Cusson

Co-directeur de recherche

Rémi Boivin

Membre du jury

Fabien Jobard

Examineur externe

Représentant du doyen de la faculté des arts et des sciences
Barthelemy Kuate Defo

Résumé

Les manifestations de crise, en Côte d'Ivoire, ont été extrêmement violentes. Au cours des quinze dernières années, plus de 400 personnes sont mortes, tuées dans des affrontements avec les forces de sécurité ou des contre-manifestants. Malgré la gravité du problème, peu d'études scientifiques y sont consacrées et les rares analyses et enquêtes existantes portent, de façon unilatérale, sur l'identité et la responsabilité pénale des auteurs et commanditaires putatifs de cette violence. La présente étude s'élève contre le moralisme inhérent à ces approches pour aborder la question sous l'angle de l'interaction : cette thèse a pour objectif de comprendre les processus et logiques qui sous-tendent l'usage de la violence au cours des manifestations.

Le cadre théorique utilisé dans cette étude qualitative est l'interactionnisme symbolique. Le matériel d'analyse est composé d'entrevues et de divers documents. Trente-trois (33) entrevues semi-dirigées ont été réalisées avec des policiers et des manifestants, cooptés selon la technique de la boule de neige, entre le 3 janvier et le 15 mai 2013, à Abidjan. Les rapports d'enquête, de l'ONG Human Rights Watch, sur les manifestations de crise, les manuels de formation de la police et divers autres matériaux périphériques ont également été consultés. Les données ont été analysées suivant les principes et techniques de la théorisation ancrée (Paillée, 1994).

Trois principaux résultats ont été obtenus. Premièrement, le système ivoirien de maintien de l'ordre est conçu selon le modèle d'une « police du prince ». Les forces de sécurité dans leur ensemble y occupent une fonction subalterne d'exécutant. Elles sont placées sous autorité politique avec pour mandat la défense inconditionnelle des institutions. Le style standard de gestion des foules, qui en découle, est légaliste et répressif, correspondant au style d'escalade de la force (McPhail, Schweingruber, & Carthy, 1998). Cette « police du prince » dispose toutefois de marges de manœuvre sur le terrain, qui lui permettent de moduler son style en fonction de la conception qu'elle se fait de l'attitude des manifestants : paternaliste avec les

foules dites calmes, elle devient répressive ou déviante avec les foules qu'elle définit comme étant hostiles.

Deuxièmement, à rebours d'une conception victimaire de la foule, la violence est une transaction situationnelle dynamique entre forces de sécurité et manifestants. La violence suit un processus ascendant dont les séquences et les règles d'enchaînement sont décrites. Ainsi, le premier niveau auquel s'arrête la majorité des manifestations est celui d'une force non létale bilatérale dans lequel les deux acteurs, protestataires et policiers, ont recours à des armes non incapacitantes, où les cailloux des premiers répondent au gaz lacrymogène des seconds. Le deuxième niveau correspond à la létalité unilatérale : la police ouvre le feu lorsque les manifestants se rapprochent de trop près. Le troisième et dernier niveau est atteint lorsque les manifestants utilisent à leur tour des armes à feu, la létalité est alors bilatérale.

Troisièmement, enfin, le concept de « l'indignité républicaine » rend compte de la logique de la violence dans les manifestations. La violence se déclenche et s'intensifie lorsqu'une des parties, manifestants ou policiers, interprète l'acte posé par l'adversaire comme étant en rupture avec le rôle attendu du statut qu'il revendique dans la manifestation. Cet acte jugé indigne a pour conséquence de le priver de la déférence rattachée à son statut et de justifier à son encontre l'usage de la force. Ces actes d'indignités, du point de vue des policiers, sont symbolisés par la figure du manifestant hostile. Pour les manifestants, l'indignité des forces de sécurité se reconnaît par des actes qui les assimilent à une milice privée. Le degré d'indignité perçu de l'acte explique le niveau d'allocation de la violence.

***Mots clés :** indignité républicaine, maintien de l'ordre, manifestation, style de policing, compétence policière, psychologie de la foule, répertoire, violence, Afrique, Côte d'Ivoire.*

Abstract

Demonstrations in Côte d'Ivoire have been extremely violent. During the past 15 years, more than 400 people have been killed during demonstrations. Despite the importance of the problem, only a few scientific studies address this issue and the current approaches of the existing ones deal with the legal responsibility of police officers or the psychology of political authorities', neglecting a crucial level of analysis: the interacting group process out of which violence emerge. We consider violence as a situated transaction between police officers and protesters. Therefore, the present thesis aims to understand the process and logic underlying the use of violence during demonstrations.

Symbolic interactionism is the guiding framework of this qualitative inquiry. The materials of analysis consist of interviews and various documents. 33 respondents among which 20 police officers and 13 protesters selected through a purpose sample, by the snowball technic. The police officers are all from the main riot control agencies: the CRS and the BAE. They totalized 12 years of experience in these paramilitary corps, and most of them took part to the latest violent demonstration of 16 December. The 13 protesters recruited through the same way are mob leaders, locally called "street generals". They have been protesting since the 2000s' and took part in one at least of the four major violent demonstrations of the country. The inquiry was conducted from January to April 2013. Other documents have been consulted: inquiry reports of the American NGO Human Rights Watch, training manuals of police officers and other minor sources.

The analysis conducted following the procedures of the grounded theory, produced important insights on protest violence.

First, the analysis revealed the rigidity of a peacekeeping system with a "king police" resolutely devoted to the defense of the institutions at the expense of civil liberties. In fact, the decision to ban a particular protest, the appreciation of police intervention opportunity as well as the definition of the assignment of this intervention, are all taken by civil authorities. Police officers have a subaltern function limited to the dispersion of ban protests and the backing of

the permitted ones. Therefore the main style of policing is a legalist one corresponding to the so called escalating of force (McPhail, Schweingruber, & Carthy, 1998). But despite this structural constraint, police officers chose their style on the ground in respect to their perception of crowd attitude. Depending on this attitude, their style could be paternalist, characterized by an under enforcement of the law with quiet demonstrators or be repressive or deviant, based on a strong enforcement, toward people labeled hostiles.

Second, the results suggest that violence is a situated transaction between police officers and the crowd. The spiraling interactive process of violence climbs three escalatory levels. It shift from a bilateral nonlethal violence in which police use gas when protesters respond by throwing missiles, to a unilateral lethal violence due to the use of firearms by the police, and end by a bilateral lethal violence where both police and civils use firearms.

Finally, groups use violence when they interpret the attitude of their counterpart to be a republican indignity. In fact, demonstrations rest on some structural rules from which interacting groups interpret their actions each other. These rules, rooted on the republican form of the state, mean pacifism (for crowd) and employing the least violence possible (for police officers). Violence broke out and escalates when one group interpret the action of his adversary not to fit these rules. The consequences of this appreciation are the taking away of the deference due to his status and the right to use violence against him, when materially capable and if violence is conforming to one's own identity. The actions interpreted as unworthy by police officers are portrayed under the figure of hostile crowd. Conversely, protesters frame excessive use of force, and house violations as a 'republican indignity'.

Keywords: *republican indignity, peacekeeping, maintaining order, demonstration, style of policing, police knowledge, crowd psychology, repertoire, violence, Africa, Côte d'Ivoire.*

Table des matières

Identification du jury	ii
Résumé	iii
Abstract.....	v
Table des matières	vii
Liste des tableaux	x
Liste des figures.....	xi
Liste des sigles et abréviations.....	xii
Dédicace	xiii
Remerciements	xiv
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I	6
CONSIDÉRATIONS THÉORIQUES.....	6
1. Régime politique et violence des manifestations.....	8
1.1. La pacification des manifestations dans les démocraties occidentales	8
1.2. La récurrence des manifestations violentes des régimes transitionnels d’Afrique	19
2. Les allocations différentielles de la violence	36
2.1. Individu et violence de groupe.....	37
2.2. Structure organisationnelle et violence.....	45
3. La prévention de la violence.....	54
4. La problématique	64
4.1. La rareté des études sur l’Afrique	65
4.2. La désarticulation des études sur la violence.....	69
4.3. L’objet de l’étude.....	73
5. Cadre théorique : l’interactionnisme symbolique	74
5.1. Les fondements de l’interactionnisme symbolique.....	76
5.2. Les concepts de la sociologie des mouvements sociaux.....	78
CHAPITRE II.....	86
UN DEVIS DE RECHERCHE QUALITATIF	86
1. Justification du choix de la méthode (entretiens et documents)	87

2.	Stratégies d'échantillonnage	91
3.	Profil des policiers et des manifestants	95
4.	Déroulement des entretiens	98
5.	Analyse des entretiens	101
6.	Stratégie de présentation du matériel	104
7.	Validité et fidélité de l'étude	106
CHAPITRE III		112
LE CHAMP DES MANIFESTATIONS		112
1.	Le champ économique : la crise des années 1990	114
1.1.	Les fondements de la crise économique de 1990	114
1.2.	Les plans d'ajustement structurels et l'émergence des manifestations de protestation 116	
2.	Le champ politique : un pays en transition démocratique	118
2.1.	La polarisation ethnique	119
2.2.	Un pays en transition démocratique	122
3.	Le champ culturel : les droits applicables aux manifestations	125
3.1.	Le droit interne	125
3.2.	Le droit international	131
4.	Les principales manifestations « calamiteuses »	134
4.1.	Les manifestations du 24 au 26 octobre 2000	135
4.2.	Les manifestations du 4 et 5 décembre 2000	138
4.3.	Manifestation du 26 mars 2004	140
4.4.	La manifestation du 16 décembre 2010	141
4.5.	Analyse des manifestations de crise avec le modèle des <i>flashpoints</i> de King et Waddington (2005)	142
CHAPITRE IV		152
LE <i>POLICING</i> DES MANIFESTATIONS		152
1.	La doctrine classique du maintien de l'ordre	153
1.1.	La subordination à l'autorité politique	154
1.2.	Le professionnalisme	160
1.3.	Les moyens conventionnels	166
2.	Les trois styles de <i>policing</i>	169
2.1.	Le style paternaliste	171

2.2. Le style répressif	174
2.3. Le style déviant	178
CHAPITRE V	186
L'ESCALADE DE LA FORCE	186
1. Les séquences de l'escalade	187
1.1. Le stade 1 : la non-létalité	188
1.2. Le stade 2 : la létalité unilatérale	192
1.3. Le stade 3 : la létalité bilatérale	199
2. La logique de la violence	206
2.1. La théorie de l'indignité républicaine	206
2.2. L'indignité républicaine et les autres théories de l'émeute	213
CONCLUSION.....	218
Bibliographie	230
ANNEXES.....	xv
ANNEXE 1 : TABLEAUX SIGNALÉTIQUES DES RÉPONDANTS	xv
Caractéristiques socioprofessionnelles des policiers	xv
Caractéristiques sociodémographiques des manifestants	xvi
ANNEXE 2 : VERBATIM DE DEUX ENTREVUES	xviii
Entrevue avec un policier	xviii
Entrevue avec un manifestant	xxviii
ANNEXE 3 : CARTE DE LA VILLE D'ABIDJAN	xxxvii

Liste des tableaux

TABLEAU I : 25 TECHNIQUES DE LA PRÉVENTION SITUATIONNELLE APPLIQUÉES AU MAINTIEN DE L'ORDRE (SOURCE : HOLGERSSON ET KNUTSSON (2011), TRADUCTION LIBRE.	60
TABLEAU II: CATÉGORIES ET EXEMPLES D'ÉMOTIONS ACTIVES EN POLITIQUE.....	84
TABLEAU III : CARACTÉRISTIQUES SOCIOPROFESSIONNELLES DES POLICIERS INTERROGÉS (SOURCE ENQUÊTE TERRAIN JANVIER 2012-AVRIL 2013)	95
TABLEAU IV : CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES DES MANIFESTANTS INTERROGÉS (SOURCE ENQUÊTE DE TERRAIN JANVIER 2012-AVRIL 2013)	97
TABLEAU V : CORRESPONDANCES ENTRE CADRE THÉORIQUE, DONNÉES EMPIRIQUES ET CATÉGORIES	103
TABLEAU VI : ÉQUIVALENCE DES CRITÈRES DE SCIENTIFICITÉ EN MÉTHODE QUALITATIVE	106
TABLEAU VII : TAUX ANNUEL DE CROISSANCE 1960-1988. SOURCE KONÉ (2003:157)	114
TABLEAU VIII : PRINCIPAUX COUPS D'ÉTAT DEPUIS 1999	124
TABLEAU IX : LISTE DES INTERDICTIONS DE MANIFESTER 1995-2011 (SOURCE RAPPORT PAYS DU DÉPARTEMENT D'ÉTAT AMÉRICAIN)	129
TABLEAU X: LES QUATRE PRINCIPALES MANIFESTATIONS DE CRISE.....	143
TABLEAU XI : RÉPARTITION DES COMPÉTENCES ENTRE AUTORITÉS CIVILES ET POLICIÈRES.....	154
TABLEAU XII : DÉFINITIONS DE FOULE PACIFIQUE ET FOULE HOSTILE	177
TABLEAU XIII : RÉCAPITULATIF DES SÉQUENCES DE L'ESCALADE	204
TABLEAU XIV : DIFFÉRENCES STRUCTURELLES ENTRE MANIFESTANTS ET FORCES DE L'ORDRE.....	220

Liste des figures

FIGURE 1 : INDICES DE LIBERTÉ CIVIQUE DE LA CÔTE D'IVOIRE, DU SÉNÉGAL ET DE LA FRANCE (1972-2014)	123
FIGURE 2 : DROIT INTERNE DES MANIFESTATIONS	131
FIGURE 3 : ORGANIGRAMME DE LA POLICE, SOURCE (KONÉ, 2005)	157
FIGURE 4 : LES TROIS STYLES DE <i>POLICING</i>	170
FIGURE 5 : L'ESCALADE DE LA FORCE	188
FIGURE 6 : SCHÉMATISATION DE LA THÉORIE DE L'INDIGNITÉ RÉPUBLICAINE.....	211

Liste des sigles et abréviations

BAE :	Brigade antiémeute
CECOS :	Centre des opérations de secours
CPI	Cour pénale internationale
CRS :	Compagnie républicaine de sécurité
ESIM :	Elaborated social identity model
FESCI :	Fédération estudiantine et scolaire de Côte d'Ivoire
FPI :	Front populaire ivoirien
HRW	Human right watch
LACRY :	Gaz lacrymogènes
MO	Maintien de l'ordre
ONU	Organisation des Nations unies
PDCI :	Parti démocratique de Côte d'Ivoire
RDR :	Rassemblement des républicains
RTI	Radio télévision ivoirienne

Dédicace

À la criminologie,

« Celui qui sait une chose, affirme Confucius, ne vaut pas celui qui l'aime. Et celui qui l'aime, ne vaut pas celui qui en fait sa joie. »

Au grand vulgarisateur dont l'œuvre a suscité tant de vocations dans toute la francophonie,

À la jeunesse éternelle d'un esprit ouvert et conquérant,

À mon commensal, ami et maître,

À Maurice Cusson.

À l'Afrique,

Tout s'écoule, affirme Héraclite dans un de ses fameux fragments. En vérité, l'Histoire n'a pas de fin.

À l'empire médiéval du Ghana : « ce pays de l'or » qui n'a jamais été « enveloppé du voile noir de la nuit »,

À ses vénérables fondateurs, « les hommes aux chevaux blancs »,

À toi, « Mandé mori », El hadj,

Mon ami et frère, Bakary Cissé.

À l'espérance,

« La plus haute forme d'espérance est le désespoir surmonté. » (Bernanos)

À la renaissance africaine,

La démocratie, peut-être, demain

À ma fille Kady.

Remerciements

La réalisation de cette thèse fut difficile. Si elle a pu aboutir, c'est grâce au soutien de certaines personnes et institutions.

Ma dette est immense envers mon directeur de thèse Samuel Tanner. Ses conseils et encouragements constants ont été d'une aide précieuse contre ces maux pernicioseux que vivent tous les doctorants et qu'on nomme procrastination, doute et découragement.

Ma reconnaissance s'adresse également à Carlo Morselli. J'ai pu apprécier sa connaissance profonde de la criminologie et la pertinence de ses remarques. Cette thèse aurait certainement été meilleure, si j'avais su mieux écouter.

Mon expérience me permet à présent de mesurer combien la production scientifique nécessite d'argent. Merci au CICC pour les bourses reçues et plus spécialement à son directeur, Benoit Dupont et ses principaux collaborateurs Élodie, Estelle, Martine et Omar.

Ma famille et surtout mes amis m'ont beaucoup soutenu tout au long de ces années d'étude : la famille Dembélé-Dion, Bouba Djourdebbé, Abel Pli, Ousséni Ouédraogo, Ousséni Diop, Peter Osne, Yannick Charrette et Dominique Laferrière. Qu'ils trouvent ici, l'expression de ma profonde Re-connaissance.

INTRODUCTION

Les manifestations font partie des modes d'expression légitimes dans les pays démocratiques. Leur évolution au cours des siècles, métaphorisée par la lutte entre l'ordre et la liberté, a été celle d'une pacification progressive au cours de laquelle la violence, du moins sous sa forme mortelle, est devenue un événement rarissime (Bruneteaux, 1996). L'histoire est moins enchantée en ce qui concerne les pays en transition démocratique, et particulièrement en Côte d'Ivoire où, cette violence a revêtu, au cours de la décennie passée, une forme paroxysmique.

Ce pays a en effet connu quatre grandes manifestations de crise (octobre et décembre 2000, mars 2004 et décembre 2010) qui se sont toutes soldées par la mort de plusieurs dizaines de personnes. Les événements d'octobre 2000, par exemple, ont provoqué la mort de plus de 150 manifestants parmi lesquels 57 furent découverts dans un charnier.¹ Sur cet incident comme sur les soubresauts suivants, les rapports juridiques sur les violations des droits de l'Homme abondent. On peut citer les excellents rapports produits par l'ONG américaine Human Rights Watch et les commissions spéciales d'enquête des Nations unies. Ces différents rapports dont le trait principal est d'être normatif et inquisitorial semblent être les seuls disponibles sur le marché.

Pourtant, si ces rapports ne contredisent pas la réalité, ils induisent une conception quelque peu partielle, voire simpliste, du maintien de l'ordre et de ses acteurs. Ils renseignent adéquatement sur la nature des nombreuses violations des droits de l'Homme et sur l'identité des auteurs putatifs, mais restent de peu d'utilité, lorsqu'il s'agit de décrire le mode régulier de gestion des policiers et les facteurs qui président à l'escalade de la force. Il ne s'agit pas de nier la responsabilité pénale des acteurs, voire la cruauté de certains policiers et manifestants, mais de souligner que la participation individuelle constitue un épiphénomène, révélateur plutôt que

¹ Le charnier de Yopougon découvert le 26 octobre 2000, le lendemain d'une manifestation de l'opposition. Selon le rapport de l'ONU, les victimes auraient été convoyées sur ce site avant d'être exécutées.

cause, d'une violence dont les facteurs sont à rechercher dans des processus plus fondamentaux du système social, notamment dans la situation que constitue l'interaction entre manifestants et policiers.

Une telle appréhension du phénomène interpelle la criminologie à un double titre : d'une part en tant que science de la violence et de l'autre, en tant que science policière. Sur ces deux plans, cette discipline a en effet accumulé un ensemble d'outils, de concepts et de théories susceptibles de mieux analyser le problème. Ainsi, sur le plan de la violence, la riche tradition d'études criminologiques sur le sujet et particulièrement les approches interactionnistes sur les processus d'apprentissage et d'actualisation de comportements déviants en groupe (Becker, 1963) et les modes d'adaptation et d'action dans les structures sociales contraignantes, voire totalitaires (Goffman, 1968), permettent de comprendre l'agir des manifestants et des forces de sécurité. Plus concrètement, et appliquée au maintien de l'ordre, la perspective interactionnaliste, permet de dévoiler la configuration symbolique des manifestations. L'application, dans cette perspective, de la taxonomie culturelle de Chan (2004) a permis ainsi de révéler l'existence d'un espace de tension entre manifestants et policiers autour de valeurs républicaines communes. Sur le second plan, les sciences policières, la criminologie peut capitaliser sur un ensemble de connaissances, portant sur les spécificités de cette organisation, accumulé par la sociologie policière. Partant, elle se prémunit contre les approches, par trop réductionnistes, qui tendent à confiner cette institution à sa pure instrumentalité politique. Car, comme le rappelle à juste titre Monjardet (1996), la police est certes un instrument du pouvoir, mais elle est aussi un corps professionnel avec ses codes et ses intérêts et un service public. La considérer selon une dimension unique, en faisant fi des autres, est réducteur.

C'est sur ce corpus criminologique fécond, situé au croisement des sciences de la violence et de la police, que s'érige la présente thèse dont l'objectif est de comprendre les processus et logiques de la violence dans les manifestations. Nous avons ainsi cherché à comprendre la violence des manifestations, dans une perspective de l'évènement, en nous intéressant aux causes immédiates et prochaines du passage à l'acte.

La définition de la violence retenue ici est restrictive. Elle concerne uniquement la violence physique à l'exclusion de la violence symbolique (Bourdieu) ou structurelle (Galtung). Une

telle option revient à se priver de l'étude des formes indirectes de violence, celles qui sont cristallisées dans les institutions. On ne parlera pas par exemple, des « *danseuses d'Adjanou* », ces vieilles dames qui à Abidjan, se dénudent au cours des manifestations et dont le spectacle produit à l'intention des forces de l'ordre est, selon la culture locale, censé produire des effets maléfiques. La violence symbolique couvre une gamme trop étendue de comportements pour être opérationnalisée. En circonscrivant l'objet et le limitant aux gaz lacrymogènes, bastonnades, jets de pierre et autres violences directes, l'étude gagne en précision ce qu'elle perd en contraction.

Trente-trois (33) entrevues semi-dirigées ont été réalisées avec des policiers et des manifestants. Ces témoignages ont été triangulés avec d'autres sources, notamment les rapports de Human Rights Watch et des matériaux plus périphériques comme les manuels de formation des policiers, les extraits de manifestations filmés et les rapports d'autres organismes de défense des droits de l'Homme.

Cette thèse comporte cinq (5) chapitres. Le premier chapitre porte sur des aspects théoriques. Il débute par un inventaire des connaissances portant sur la violence des manifestations. On retiendra que la littérature s'organise autour de deux principaux domaines de recherche, l'histoire et la sociologie (Jobard, 2008). L'une explique la baisse tendancielle de la violence au cours des siècles, du fait de la « *civilisation des mœurs* » ; l'autre, les éruptions saisonnières de violence qui rappellent la fragilité des acquis historiques. En appendice de ce second domaine, se sont développés des programmes de recherche, plus pragmatiques, tournés vers la prévention de la violence. Plusieurs outils issus de la recherche-action, notamment ceux de la prévention situationnelle offrent des solutions prometteuses.

La section portant sur la problématique souligne le paradoxe entre le nombre considérable de victimes en Afrique et la rareté des études qui en rendent compte. En outre de cet ethnocentrisme, la majorité des études est marquée par une approche unilatérale qui accorde la part belle à l'objet police au détriment d'une part de l'objet manifestants et de l'autre de l'objet police-manifestants (interaction). Ces deux constats ont conduit à porter notre attention sur un terrain africain, en l'occurrence la Côte d'Ivoire et à analyser la violence sur un plan relationnel. Nous avons opté pour un devis qualitatif. Le choix de l'interactionnisme symbolique se justifie

au regard de l'objectif affiché. Ce cadre théorique permet, en effet, d'aborder la violence de façon intégrée, en articulant, d'une part, perspectives microscopique et macroscopique et en tenant compte simultanément, de l'autre, du point de vue des policiers et des manifestants.

Le chapitre 2, est consacré à la méthodologie. Il décrit toutes les opérations effectuées au cours de cette recherche. Il présente, notamment, les spécificités d'un échantillon de convenance obtenu par la technique de la boule de neige. Les enquêtés ont été référés par des contacts appartenant soit au milieu policier, soit au milieu manifestant. La nature qualitative de l'étude autorise en effet ce mode d'échantillonnage dont le critère de représentativité n'est pas numérique, mais théorique (Pires, 1997).

Le troisième chapitre est consacré à la description du champ des manifestations, c'est-à-dire aux relations entre acteurs et aux enjeux qui structurent les manifestations en Côte d'Ivoire. Il décrit et explicite la genèse et le fonctionnement du champ des manifestations dans ses dimensions politique, économique et culturelle (lois régissant le maintien de l'ordre). Ce champ constitue la contrainte structurelle à l'intérieur de laquelle les acteurs situent le sens de leurs actions, de même qu'ils contribuent en retour à sa transformation. L'année 1990 marque à cet égard une rupture fondamentale dans le rapport à la rue, qui devient plus frondeuse dans un contexte de transition démocratique sous fond de crise économique. Les grandes hécatombes (manifestations de crise) qui en découleront au début des années 2000 sont décrites, puis analysées à l'aide du modèle des *flashpoints* de King et Waddington (2005).

Le chapitre 4 décrit les trois principaux styles de gestion de la foule utilisés par la police. Il débute par une analyse de la répartition des compétences entre les autorités de police, personnels civils et politiques, disposant des fonctions de prescription et les forces de police, agent d'exécution des ordres. Ce confinement des agents de police à un rôle d'exécutant n'implique pas une obéissance totale, *perinde ac cadaver*. Les agents restent également contraints, dans les limites de leur compétence, par des canons professionnels que module la perception des manifestants. La police ivoirienne adopte trois styles de gestion des manifestations interdites : le style paternaliste, le style répressif et le style déviant.

Le cinquième chapitre décrit les phases de l'escalade de la force entre manifestants et policiers et la logique qui les sous-tend. L'usage de la violence dans ces différentes modalités (cible et

acteurs) n'est pas un phénomène aléatoire. Il obéit à des règles, est fonction des significations que les acteurs attribuent à la situation, et est choisi en considération des rapports de force. Les atteintes à l'intégrité physique des agents de l'ordre par exemple n'interviennent qu'à la dernière étape d'un processus qui comporte trois séquences. Le premier stade est caractérisé par une violence non létale et bilatérale : autant les manifestants (cailloux) que les policiers (gaz lacrymogènes et bâtons) usent d'armes non incapacitantes. Au deuxième stade, la violence devient létale et unilatérale : les policiers usent des armes à feu devant l'avancée des manifestants. Dans le dernier stade, la létalité est bilatérale : les deux acteurs ont recours aux armes à feu.

Le moteur de la violence, le déclenchement et les règles de passage d'une séquence à l'autre est fondé sur une logique dont le concept de « l'indignité républicaine » a tenté de rendre compte. Ainsi, les acteurs, policiers et manifestants, ne recourent à la force que lorsque l'attitude de l'adversaire est interprétée comme un manquement au rôle que lui impose son statut dans la manifestation. Ce rôle idéal républicain, caractérisé par un pacifisme de bon aloi, sert de norme d'interprétation lors des interactions. Lorsque la ligne de conduite d'un acteur est perçue par l'autre comme étant en rupture avec cet ordre, il s'autorise alors à recourir à la force ou à l'intensifier suivant ses capacités et sa volonté.

La conclusion résume les principaux résultats obtenus et se referme sur les perspectives ouvertes par cette étude.

CHAPITRE I

CONSIDÉRATIONS THÉORIQUES

La manifestation en tant que forme d'expression politique a une origine récente. Selon Charles Tilly (2008), elle apparaît pour la première fois en Grande-Bretagne dans les années 1830. C'est à cette époque que les ouvriers appartenant au mouvement chartiste organisent des marches collectives en direction du parlement en vue d'y déposer des pétitions favorables à l'instauration du suffrage universel (masculin). La pratique, inspirée du modèle de la procession religieuse, se répandit ensuite dans toute l'Europe grâce aux révolutionnaires des années 1848, puis à travers le monde, et particulièrement en Afrique, un siècle plus tard, durant les dernières années de la colonisation occidentale. La manifestation fait partie aujourd'hui du répertoire politique de tous les États modernes. Forme d'expression modulaire, elle présente de nombreuses variantes, signes de son acclimatation aux divers lieux où elle se pratique. Mais partout, à des degrés divers, la manifestation porte le spectre de la violence. Son cours est en effet épisodiquement perturbé par des violences, spontanées ou recherchées, bénignes ou mortelles.

Les études portant sur les liens entre violence et manifestation peuvent être regroupées autour de trois principales directions de recherche. La première, diachronique, s'intéresse aux trajectoires historiques différentielles entre les pays démocratiques et non démocratiques (autoritaires et transitionnels). Ainsi, depuis la fin de la seconde guerre mondiale, la mortalité liée aux manifestations s'est considérablement raréfiée dans les grandes démocraties occidentales, participant d'un processus global et continu de «*civilisation des mœurs*» entamé dès le moyen-âge et qui tend à dévaloriser l'agressivité dans tous les domaines de la vie sociale. À rebours de cette pacification occidentale, la violence apparaît, dans les pays autoritaires et surtout transitionnels, de façon récurrente et massive. La deuxième direction de recherche porte sur les rapports différentiels que les diverses organisations policières et les manifestants entretiennent avec la violence. Toutes les organisations chargées du maintien de l'ordre ne se valent pas : certaines sont plus répressives que d'autres ; de même, certains manifestants affichent une plus grande propension à la violence. Enfin, la dernière direction de recherche a une visée pragmatique. Elle porte sur les programmes de prévention issus de la recherche-action.

Ce chapitre a pour objet de passer en revue ces trois directions de recherche (1-3) qui constituent l'état des savoirs sur le sujet. Il s'agira ensuite de montrer à la lumière de cet inventaire, la

pertinence de notre problème de recherche (4), puis de présenter un cadre théorique susceptible de le résoudre (5).

1. Régime politique et violence des manifestations

La violence des manifestations dans le monde n'obéit pas une distribution aléatoire. Il existe une forte corrélation entre la nature du régime politique (démocratique, autoritaire et transitionnel) et la fréquence et l'intensité de la violence, car le type de régime détermine en grande partie l'allocation de la force policière. Ainsi, s'opposent les tactiques policières tempérées des démocraties (*domestic democratic peace*) à la violence débridée des régimes autoritaires et transitionnels (Davenport, 1995, 2007 ; Fein, 1995 ; Henderson, 1991). Les régimes transitionnels, du fait de leur nature charnière, située entre-deux, sont les plus meurtriers (*murder in the middle*), parce qu'ils allient les traits contradictoires de la démocratie (fréquence des manifestations) et de l'autoritarisme (faible tolérance à l'égard des dissidents). Cette hybridité a pour conséquence de démultiplier les occasions d'affrontements entre forces de sécurité et manifestants, d'où le caractère récurrent des violences associées à ce type de régime. À la différence des régimes autoritaires, où le peuple tétanisé recourt peu à la contestation ouverte, les régimes démocratiques et transitionnels ont, en commun, une plus grande fréquence des manifestations. Cependant, au regard de la létalité, les trajectoires historiques divergent. Dans les démocraties occidentales, l'histoire semble linéaire, marquée par une baisse tendancielle de la violence, alors que dans les régimes transitionnels, notamment ceux situés en Afrique, des hécatombes se produisent de façon récurrente.

1.1. La pacification des manifestations dans les démocraties occidentales

On peut observer à la lumière du nombre de morts provoqué par les manifestations, une baisse évidente de la létalité à partir du 20^e siècle en Occident. Ce constat mis en évidence par de nombreuses études trouve son explication dans la théorie de la « *civilisation des mœurs* ». Selon Elias (1939), le cheminement de la civilisation occidentale depuis le moyen âge est marqué par une maîtrise de plus en plus grande de l'économie pulsionnelle. La mutation des structures sociales, notamment la monopolisation de la violence par l'État a eu pour conséquence la relégation des expressions agressives dans des enclaves ludiques (sport) et des situations extrêmes (révolution, guerre). L'individu ne peut plus céder à ses pulsions de violence sous peine d'être ostracisé. Même à la guerre, les pulsions de destruction sont réfrénées et le soldat

doit attendre de recevoir l'ordre de ses supérieurs avant de se déchaîner sur l'ennemi. La « *civilisation des mœurs* » s'est traduite sur le plan des manifestations par le passage de la répression, c'est-à-dire la gestion brutale et violente des manifestations à une ère de tolérance et d'adoucissement. Cette évolution est consécutive à deux phénomènes concomitants : la professionnalisation de la police et l'institutionnalisation des manifestations.

1.1.1. La professionnalisation de la police

Entre le 18^e et le 19^e siècle, le continent européen est secoué par d'incessants conflits qui pour ainsi dire banalisent la mort. Aux sempiternelles guerres interétatiques fait échos, au plan interne, une répression systématique de l'opposition politique. L'armée, à qui échoit alors le maintien de l'ordre, l'effectue avec une singulière brutalité. En France, les soldats formés à anéantir l'ennemi extérieur emploient le même zèle à détruire les ennemis de l'intérieur (Berlière, 1996 ; Bruneteaux, 1996 ; Freiermuth, 1987 ; Schmidt, 1987). Les mouvements de gauches et les syndicats, principaux contempteurs des régimes bourgeois, feront régulièrement les frais d'une répression sanglante. La création de forces spécialisées au maintien de l'ordre, la gendarmerie mobile en 1921 et les CRS en 1944 marquent une rupture avec les méthodes du passé (Bruneteaux, 1993, 1996 ; Berlière, 1996 ; Monjardet, 1996 ; Gleizal, 1992).

Dans sa thèse publiée en 1997, Patrick Bruneteaux a effectué une série chronologique des manifestations produites entre 1871 et 1990. Il conclut en une baisse nette de la mortalité à partir de la date de création des polices spécialisées, notamment des CRS. Sa démonstration souffre toutefois d'un biais: il exclut volontairement les manifestations où le pouvoir s'en « prend idéologiquement à certains groupes », au motif que les forces de l'ordre sortent de leur rôle institutionnel. Ainsi, la « *ratonnade* » du 17 octobre 1961 qui provoqua la mort de 67 manifestants (Filleule, 1997) n'est pas incluse dans l'étude. Cette manifestation organisée en pleine guerre d'Algérie par les partisans de l'indépendance de l'Algérie, majoritairement des Arabes, sera sévèrement matée sur instructions fermes des autorités de l'époque, dont le célèbre préfet de Paris, Maurice Papon. Parlant de cette manifestation, on peut lire dans le dictionnaire de la colonisation française le commentaire suivant : « *sa répression n'a pas d'équivalent dans l'histoire des mouvements de rue en France : 11 000 arrestations, des dizaines de morts, certains noyés dans la Seine ou tués par des rafales de mitrailleuse* » (Liauzu, 2007 : 507). L'étude de Bruneteaux exclut pour la même raison, la manifestation du 8 février 1962, au cours

de laquelle neuf communistes furent tués par la police à la porte du métro Charonne. Cette dernière manifestation fut organisée contre les attentats de l'organisation de l'armée du salut (OAS) groupe terroriste, opposé à l'Indépendance de l'Algérie (Liauzu, 2007). Ces limites n'entachent toutefois pas sa démonstration, la violence reste en France un phénomène rare qui ne concerne guère que 5 % des manifestations (Favre, 1990).

En Grande-Bretagne, depuis 1866, exception faite de l'Irlande et des colonies, le concours de l'armée n'est plus sollicité pour gérer les émeutes (Wright, 2002). La création de la Metropolitan Police par Peel en 1829 marque à cet égard une rupture dans l'histoire du maintien de l'ordre. La raison fondamentale qui pousse le parlement à adopter la proposition de la création de la nouvelle police est encore source de divergence entre historiens. Même si Peel ne fait aucune mention, dans son apologie de la police, des émeutes et préfère s'étaler sur la montée du grand banditisme, les évolutions ultérieures de cette organisation (County Police Act 1839) seront directement inspirées de la crainte des émeutes liées au chartisme (Emsley, 1983 ; Reiner, 1998). La répulsion des Anglais pour le modèle français, singulièrement pour les forces spécialisées dans le maintien de l'ordre ou troisième force, n'empêche pas une évolution de la pratique policière en la matière. La violence des manifestations des années 1970 va faire évoluer la police vers l'adoption d'un style paramilitaire, proche du style continental (français) qu'elle tient pourtant en épouvantail. La Grande-Bretagne n'adoptera pas toutefois le principe de la spécialisation dont les CRS français sont l'archétype, se limitant à dispenser des formations spéciales en gestion des foules aux policiers ordinaires (Journes, 1992 ; Mandreville Briot, 1999). Deux principaux modules de formation sont offerts : le « *police support units* », enseigné dans tous les services de police et le « *special patrol groups* », une formation plus poussée, dédiée aux agents des commissariats des grandes villes (Journes, 1992). De 1829, date de création de la police anglaise, à 1980, la pratique du maintien de l'ordre est ainsi passée d'un style civil et tolérant à un autre paramilitaire disposant d'un énorme potentiel coercitif, mais qui demeure tolérant (Reiner, 1998).

Aux États-Unis, il faudra attendre les traumatismes suscités par la gestion musclée des manifestations des débuts des années 1960 pour que le système de gestion de l'ordre public fasse sa mue. En effet, les émeutes qui éclatent chaque été entre 1964 et 1967 dans les ghettos noirs sont l'occasion de violentes confrontations avec la police et l'armée qui se soldent par des

centaines de morts (Gilbert, 1968 ; Feagin & Hahn, 1973). La violence sourd également les rapports tumultueux entre la police et les mouvements estudiantins de l'époque, opposés à la guerre au Vietnam. Les rapports gouvernementaux sur ces différents événements vont relever le rôle des organismes de contrôles sociaux dans l'éclatement et escalade de la violence (Feagin & Hahn, 1973). Les réformes porteront sur la transformation de la doctrine policière : celle-ci passe d'un style d'escalade de la force à un style de négociation. (McCarthy & McPhail, 1998 ; McPhail, Schweingruber, & Carthy, 1998). Le principe ici est le même qu'en France, ainsi que dans l'ensemble des pays démocratiques : une tolérance plus grande pour la liberté de manifester et une gestion douce et négociée des événements (della Porta & Reiter, 1998).

Les tactiques policières pour réduire l'intensité des violences reposent sur des stratégies de mise à distance par l'utilisation d'armes non létales. En effet, l'ancienne tactique de gestion des foules basée sur les charges nécessite un contact physique entre forces de l'ordre et manifestants. Ces accrochages occasionnent de nombreux blessés et morts. Aussi, la première révolution opérée dans le domaine a consisté en la mise à distance des manifestants. Une des premières innovations en la matière est à mettre au compte du préfet Lépine en France (Bélière, 1996 ; Bruneteaux, 1996). Sa technique consiste à empêcher la manifestation en occupant les lieux stratégiques avant l'arrivée des manifestants : des parades à cheval sont effectuées sur le lieu de la manifestation dans le but de dissuader tout regroupement. Après la Seconde Guerre mondiale, l'invention de certaines armes destinées à agresser les sens va accroître davantage la distance entre police et manifestants. Les canons à eau, les gaz lacrymogènes et le poivre de Cayenne sont utilisés pour tenir à bonne distance la foule, quand des balles en plastique sont destinées aux éléments les plus agités ou apparemment dangereux. Ainsi, tout un arsenal de substitution à l'arme létale existe pour amenuiser les pertes en vies humaines. Ces armes dites douces ont pour objectif d'infliger une irritation sensorielle temporelle et substantive aux yeux, à la respiration et à la peau.

Summers & Kuhn (2010) ont fait un inventaire complet des armes actuelles et futures du maintien de l'ordre. Ils identifient trois générations d'armes. La première génération, encore en usage, date des années 1960, ce sont la grenade lacrymogène et le canon à eau. Depuis lors, une deuxième génération de produit de contrôle des émeutes (*Riot Control Agents*) a enrichi l'arsenal. Elle est composée de quatre types de produits. Le plus emblématique est le Taser

(*Thomas A. Swift Electronic Rifle*), un bâton de défense, conçu à partir de la technologie dite des conducteurs d'énergie (*Conducted Energy*). Le Taser provoque, au toucher, une forte décharge électrique aux vertus incapacitantes. Parmi les irritants chimiques l'oleoresin capsicum ou OC spray se présente comme une version améliorée des lacrymogènes. Les balles en gomme et plastiques font également partie du lot. Leur usage est rendu efficient par des engins comme le ARWEN (*Antiriot Weapon Engield*) 37 et le SL-6 qui projettent en une seule rotation 6 tours de balles. Dans la même gamme, le « *SA4 Pepperball System* », peut propulser, à la fois, quatre projectiles contenant du piment sur la foule. La révolution des armes alternatives n'est pas qu'électronique ou chimique : les chiens forment le quatrième produit de cette deuxième génération. Des chiens bergers allemands sont spécialement dressés à des comportements qui facilitent le travail des agents de police. Trois techniques sont enseignées à ces chiens policiers: mordre et tenir un suspect « *bite and hold* », dénicher un suspect caché « *find and bark* » et aboyer autour d'un suspect afin de l'empêcher de s'en fuir « *bark and hold* ».

La troisième et dernière génération d'armes concerne les armes du futur. Trois principaux produits sont au stade de l'expérimentation. Le premier type concerne les produits qui agressent l'ouïe. Le LRAD (*Long Range Acoustic Device*) est le plus prometteur de la gamme et pourrait être utilisé pour disperser une foule, vider un lieu ou interdire son accès. Sa malléabilité permet de l'installer sur un hélicoptère. Il serait en outre moins dérangeant pour les endroits avoisinants celui pour lequel il est spécialement destiné. Le deuxième type s'inscrit dans la lignée des armes causant des électrochocs. Des expérimentations sont en cours sur un produit qui pourrait renvoyer le TASER au musée du maintien de l'ordre. C'est un produit issu de la technologie dite de l'énergie directe (*directed energy device*). Avec le TASER, le bâton doit toucher sa cible pour produire l'électrochoc. La nouvelle technologie ne nécessite aucun contact corporel. Le choc est produit en pointant simplement l'objet en direction de la cible. Le « *active denial system* », par exemple, émet des radiations électromagnétiques qui irritent les terminaisons nerveuses à 95 Ghz. Enfin, la dernière gamme d'innovations concerne les armes qui désorientent les sens (*desorientation devices*). Le « *flash-bang round* » est un aluminium, qui placé à une distance de cinq mètres des manifestants s'enflamme et produit une sensation d'éblouissement identique à celle que produit le fait de fixer le soleil pendant 60 millisecondes. Le « *diversionary*

flash-bang stun hand grenade » pourrait être utilisé dans les endroits clos pour en faire sortir les occupants : jeté dans une maison, il provoque un étourdissement des occupants permettant ainsi à la police de procéder aux arrestations sans rencontrer de résistance.

Le complexe militaro-industriel ne manque pas d'ingéniosité pour fabriquer de nouvelles armes à l'intention du marché de la sécurité intérieure. Ces progrès techniques orientés vers l'économie de la violence visent à mettre un terme aux manifestations en mobilisant un nombre toujours plus restreint d'agents et en utilisant des armes les moins létales possible. Leur utilisation suppose toutefois l'interdiction des manifestations, ce qui est rarement le cas, dans les démocraties avancées, où ce mode de participation politique a acquis au fil des siècles, une certaine légitimité. L'ingénierie policière s'est donc orientée, dans la pratique, vers le développement de rapports plus coopératifs avec les manifestants.

1.1.2. L'institutionnalisation des manifestations

Forme d'expression directe, la manifestation fut pendant longtemps l'apanage des classes défavorisées. À partir de la fin des années 1960, elle change de caractéristiques : de sporadique et violente, elle devient une activité régulière, pratiquée par tous les corps de la société et s'effectue généralement sans violence. Sa légitimité dans les démocraties avancées est équivalente à celle rattachée au vote, d'où la grande tolérance dont elle fait l'objet. Déjà en 1970, Amitai Etzioni avec une grande lucidité proposait le concept de démocratie manifestante pour souligner la légitimité acquise par les manifestations de rue. L'idée de l'auteur était que la démocratie représentative se doublait d'une nouvelle forme de participation politique plus directe, la manifestation. Dans la même veine et à vingt ans d'intervalle, Tarrow et Meyer (1998) avancent l'hypothèse d'une société de mouvement social. Les auteurs qui peuvent s'appuyer, avec le recul du temps, sur une moisson abondante de faits observent une prolifération des manifestations depuis les années 1970, corrélativement à une baisse de la participation électorale. Ce fait est attesté dans plusieurs pays : la France, les États-Unis, l'Allemagne, etc.

La domestication de la violence a participé de cette légitimation. Côté manifestants, Patrick Champagne (1990) observe que la manifestation est devenue une lutte symbolique dans laquelle le recours à violence dessert ses instigateurs, d'où les objectifs des manifestants orientés vers

la recherche de la sympathie du public. En effet, l'introduction des sondages d'opinion dans les années 1970 a radicalement transformé les règles de fonctionnement du champ politique. Désormais, l'opinion publique, celle que mesurent quotidiennement les sondeurs, est reine et l'enjeu de la lutte politique consiste à la capter. La presse constitue à cet égard le médium indispensable. La « *manifestation papier* », concept inventé par l'auteur traduit l'idée que les manifestations sont conçues pour la presse dans l'intention que celle-ci en fasse une bonne présentation.

Pour Reiner (1998), la tolérance de la police s'explique par la mutation de la structure sociale, le passage de la modernité à la postmodernité. Dans la société moderne et industrielle, le projet sociétal est orienté vers la recherche de l'homogénéisation de tous les membres de la société. Dès lors, la manifestation apparaît comme une menace à l'atteinte de cet objectif. Le rôle de la police dans cette société disciplinaire (Foucault) consiste donc à réprimer toute dissidence. Par contraste, dans la société postmoderne, marquée par la valorisation de la diversité culturelle, les manifestations sont tolérées et ne peuvent, au pire, être perçues que comme des perturbations locales ; la fonction de la police s'en trouve dès lors affectée : son mandat n'est plus transcendantal (homogénéisation de la société), mais plus prosaïque. Reiner affirme :

In brief, two intertwined processes have made both policing and protest more fragmented, piecemeal, and diffused in their historical legitimation, the police stood as the symbolic acme of modernization: the historical movement toward more homogeneous, integrated mass society. As modern industrial society became increasingly interdependent, and disciplined (``organically solidarity`` in Durkheim's language), it became increasingly ``allergic`` to disorder. Protest represented not specific demands but a potential threat to the overall social order. Policing played its domestic missionary role, disciplining the masses and representing a dominant morality. Contemporary «postmodern» societies have experienced simultaneous process of greater cultural heterogeneity and economic fragmentation and global diffusion. This renders it far less likely that particular protests or disorders will be seen as other than single issues, local troubles, however serious they may be in themselves. Conversely, the police are seen not as sacred totems of a disappearing national consensus, but as more or less effective deliverers of practical, specific services, measured by the same calculus as any other businesslike enterprises. Paramilitary capacity may be regarded as abused on specific occasions without undermining the legitimacy of policing as such, in much the same way as objects of protest have become a series of single issues, not emblems of whole ways of life (Reiner, 1998 : 48).

De façon plus concrète, la domestication des violences dans les manifestations s'est opérée grâce au processus d'institutionnalisation. La répétition des incidents a produit un effet d'apprentissage par lequel les attitudes des manifestants sont devenues familières aux policiers et vice versa, réduisant les effets-surprises et les incertitudes à la source des tensions. C'est du moins l'hypothèse défendue par Tarrow et Meyer. Ils affirment à ce propos :

For, us institutionalization is defined by the creation of a repeatable process that is essentially self-sustaining (Jepperson, 1991); it is one in which all relevant actors can resort to well-established and familiar routines. For political movements, institutionalization denotes the end of the sense of unlimited possibility of kind we saw in Berkeley, which paralysed police and university administrators ; for authorities, it means the ending of the uncertainty and instability that can result when unknown actor engage in uncontrollable forms of action. Institutionalization, in this view, is composed of three main components: First, the routinization of collective action, such that challengers and authorities can both adhere to a common script, recognizing familiar patterns as well as potentially dangerous deviations. Second, inclusion and marginalization, whereby challengers who are willing to adhere to established routines will be granted access to political exchanges in mainstream institutions, while those who refuse to accept them can be shut out of conversations through either repression or neglect. Third, cooptation, which means that challengers alter their claims and tactics to ones that can be pursued without disrupting the normal practice of politics (Meyer & Tarrow, 1998 : 21)

L'institutionnalisation comporte donc trois aspects complémentaires : la routinisation, l'inclusion/marginalisation et la cooptation, qui concourent à la pacification des manifestations. Ainsi, si la routinisation réduit les incertitudes, l'inclusion, marginalisation consiste pour les autorités à signaler clairement sur une palette de comportements, ceux qui seront tolérés et ceux qui ne le seront pas, à séparer les manifestants violents des autres. La cooptation permet enfin aux manifestants d'acquérir une visibilité par la couverture médiatique et des concessions politiques. Les manifestants sont incités à se démarquer des groupes violents, quand dans le même temps, la police adopte des stratégies de négociation marquées par une sous application de la loi, des soutiens et conseils aux organisateurs d'évènements, la protection des manifestants (Fillieule, 1997 ; Fillieule & Jobard, 1998 ; Waddington, 1998).

L'institutionnalisation des manifestations fonctionne à l'intérieur d'un cycle de manifestations, c'est-à-dire une vague inscrite dans une dynamique propre comme cette vague de manifestations autonomistes et environnementales des années 60 qui aux détours des années 1990 est totalement domestiquée. Elle ne fonctionne pas pour le cycle suivant, encore moins pour

l'éternité, car l'histoire est sans fin. L'institutionnalisation reste un équilibre précaire soumis à des changements continus et des ajustements permanents entre police et manifestants, les uns s'adaptent aux innovations stratégiques des autres (McAdam, 1983 ; della Porta & Sidney, 2012).

De surcroît, elle repose sur la légitimité attachée à la rue. Or, comme l'indique à juste titre Filleule: « *la légitimité de la protestation est toujours soumise à des processus historiques contingents et rien ne permet d'exclure le retour à une vision délégitimée qui entrainerait un mouvement de radicalisation de la pratique de la rue et/ou de la répression.* » (Filleule, 1997 : 369). Il distingue pour son propos quatre niveaux d'analyse, tous basés sur des facteurs dynamiques qui peuvent modifier l'issue de la manifestation à tout instant. Ces facteurs sont : au niveau structurel : la culture démocratique, les alliances des contestataires et le degré de légitimité que concèdent le public et les médias à la manifestation ; au niveau conjoncturel : les stratégies adoptées hic et nunc sur le lieu de la manifestation, en réaction aux résistances rencontrées, et les impératifs du moment (approche des élections, agents provocateurs, vengeance policière) ; au niveau culturel : la sous-culture policière ; et enfin au niveau contextuel : les relations passées entre le groupe de manifestants et la police et la mémoire que l'un et l'autre en gardent.

On retrouve pareille grille multiniveaux chez King & Waddington (2005). La théorie des « *flashpoints of public disorder* » (théorie de l'étincelle) qu'ils proposent pour expliquer la transformation des manifestations en émeutes repose sur six niveaux d'analyse, imbriqués comme des poupées de gigogne. En partant des aspects les plus macroscopiques aux plus microscopiques, ce sont : au plan structurel, le niveau de développement économique et les options fondamentales qui président à la répartition des richesses et du pouvoir dans la société ; au plan politico-idéologique, la réceptivité des manifestations par les principales institutions politiques et idéologiques de l'État (ministères, justice, média, etc.) ; au plan culturel, le répertoire d'action des acteurs engagés, cadrages policiers et manifestants ; au plan contextuel, le processus dynamique de communication qui s'instaure entre manifestants et police en préparation de l'événement, la nature des contacts entrepris et l'existence d'antagonisme ; au plan situationnel, les propriétés physiques et sociales des lieux où se produisent les incidents, présence ou non de cibles de dérision (groupe rival ou paramilitaire), auto-policing des

manifestants et chaîne de commandement ferme des forces de sécurité ; au plan interactionnel, la dynamique actuelle, les tactiques utilisées en réaction à l'attitude ostentatoire de l'adversaire (respect, provocation). La volatilité des facteurs propres à chacun de ces niveaux et la multiplicité des scénarios, qui peuvent résulter de leur arrangement, rendent complexe, voire illusoire, toute tentative de prédire sur des bases certaines la fin prochaine de la violence dans les manifestations.

Le nouveau cycle de manifestation ouvert en 1999 par les altermondialistes vient confirmer ces réserves. La réunion de l'organisation mondiale du commerce (OMC) qui s'est tenue à Seattle, aux États-Unis, en décembre 1999, a mobilisé près de 500 000 protestataires, provoqué l'instauration d'un couvre-feu dans la ville et des affrontements violents avec la police ainsi que des scènes de pillage. Depuis cet acte inaugural, les manifestations de « la génération Seattle » contre les institutions de la mondialisation néolibérale (OMC, FMI, G8, etc.) sont émaillées de violences qui rappellent l'atmosphère des années 1960 : constitution de zones rouges interdites à la manifestation, affrontements violents. Ceux-ci culmineront à Gène, en Italie, en juillet 2001 avec la mort d'un manifestant (Losson, 2002).

Le policing des manifestations altermondialistes semble en effet signer le retour du style de l'escalade de la force : érection de zones rouges, interdites à la manifestation, usage extensif de la force et du renseignement, intervention militaire. Pour Noakes et Gillham (2006), il ne s'agit pas d'un retour aux méthodes du passé, du moins en ce qui concerne les États-Unis, mais d'un nouveau style, la neutralisation stratégique « *strategic incapacitation* ». Le but en effet de la police n'est pas de punir, car affirment-ils peu de manifestants font l'objet d'arrestations et un nombre encore plus insignifiant sont traduits en justice et condamnés, mais de prévenir les troubles en neutralisant aussi longtemps que possible les groupes et individus susceptibles de les causer. Cette visée prophylactique est symptomatique de l'application au maintien de l'ordre de la nouvelle pénologie. Le but de la sanction dans cette nouvelle philosophie pénale qui a remplacé le modernisme pénal n'est pas la réhabilitation ou l'amendement du criminel, mais sa neutralisation afin de l'empêcher de commettre de nouveaux crimes. L'argument est transposable, à maints égards, au vieux continent. Dans les différents pays européens où se sont tenues des réunions des organisations appartenant à la nébuleuse néolibérale, de nombreux manifestants fichés par la police comme étant des Black blocks se sont vu refuser l'accès aux

territoires, et cela en violation flagrante des règles de libre circulation régissant l'espace Schengen (della Porta, Peterson, & Reiter, 2006).

La tentative de prédire le cours des manifestations est rendue encore plus incertaine lorsqu'on ajoute aux facteurs structurels mis en exergue par Fillieule, les effets émergents de l'interaction, ces actions volontaires aux conséquences non souhaitées. C'est ce que montrent Gillham et Marx (2000) en se servant des manifestations de Seattle. Ces deux auteurs dénombrent dix sortes d'ironies produites par l'interaction entre la police et les manifestants. Ainsi, les policiers face à la ténacité des manifestants ont dû se résoudre à utiliser des gaz lacrymogènes, mais puisque ces derniers étaient protégés par des masques à gaz, se furent les participants à la réunion de l'OMC qui en furent les victimes. Du côté des manifestants, la solidité de leurs lignes de défense contre les charges de la police a eu pour effet pervers leur impénétrabilité aux secours : cela fut préjudiciable aux blessés, qui ne purent être rapidement évacués. Autres exemples, la technique de la tolérance relative qui consiste pour la police à ignorer les infractions mineures en espérant que les manifestants évitent les infractions les plus graves a produit l'effet contraire. Interprétée comme un blanc-seing par certains manifestants, cette attitude a encouragé certains groupuscules à commettre des pillages. Dans la même veine, les détonations des grenades et le bruit des sirènes, censés disperser la foule, ont eu au contraire un effet d'attraction sur les badauds et les manifestants qui se sont rassemblés pour admirer le spectacle. L'analyse de Gillham et Marx (2000) sensibilise en définitive sur la dynamique de l'interaction entre police et manifestants faisant de celle-ci quelque chose de mouvant et d'indéterminé. Le mouvement général de réduction de la violence manifestante n'est pas en cause et la violence des manifestations de la génération Seattle est sans commune mesure avec les terribles répressions des années 1960. Les décès liés aux manifestations contemporaines sont effectivement rares et isolés.

De plus, la dynamique de pacification ne porte pas uniquement sur les violences extrêmes. La raréfaction des décès a accru les sensibilités et déplacé la question éthique. Le débat opposant les armes létales aux armes non létales semble aujourd'hui dépassé. Ainsi, si l'invention des armes non létales a constitué une première révolution dans la pacification, on peut dire qu'une seconde révolution est en cours pour limiter leur usage. Ainsi, certaines armes non létales comme le Taser ont fait l'objet d'un rapport accablant de la part d'Amnesty international

(2004). La police est mise en demeure de justifier, au regard de la stricte proportionnalité à la résistance rencontrée, autant la nature des armes non létales utilisées que leur quantum. Le Québec offre une illustration de cette tendance. Durant le printemps 2012, des syndicats étudiants opposés à l'augmentation des frais de scolarité vont organiser plus d'un millier de manifestations, entre février et septembre. Ces événements connus sous le nom de *printemps d'érable* vont occasionner quelques émeutes, plus de mille arrestations, une centaine de blessés autant dans les rangs policiers que manifestants, mais aucun décès. Nonobstant ce fait, la commission d'examen des événements, mise sur place par le gouvernement, fera des recommandations visant un contrôle plus strict des armes non létales. Entre autres recommandations, l'établissement d'un moratoire sur l'usage des armes intermédiaires d'impact à projectiles (*flashball*) et l'équipement des casques policiers de dictaphones et de caméras afin mieux comprendre, mais aussi contrôler, les raisons d'usage de la force par les agents. La commission propose également que la police avertisse les manifestants avant toute utilisation « *judicieuse* » et « *rationnelle* » des irritants chimiques, conformément « *au modèle québécois de contrôle des foules* » (Commission spéciale d'examen des événements du printemps 2012 , 2014).

Contrairement à cette pacification qui se produit au Québec et dans l'ensemble des démocraties de la « première vague », les pays en transition démocratique enregistrent de façon récurrente des manifestations extrêmement violentes où les morts se chiffrent souvent par centaines.

1.2. La récurrence des manifestations violentes des régimes transitionnels d'Afrique

La violence est un puissant vecteur de changement social et politique. Dans l'optique des révolutionnaires, elle apparaît comme le moyen de la transformation radicale de la société. Karl Marx en faisait la parturiente de la société communiste et Fanon (1974) le moyen de la décolonisation en Afrique. Le rôle instrumental de la violence apparaît également dans les luttes pour l'avènement de la démocratie. Pour Linz (2006), il existe peu de cas où le passage de l'autoritarisme à la démocratie s'est opéré en douceur :

La frontière entre la démocratie et son contraire est si rigide qu'elle ne peut se franchir en général dans le simple cadre d'une évolution lente et perceptible ; tout au contraire, il faut presque toujours traverser cette frontière au prix d'une cassure violente, de

procédés irréguliers, de putschs militaires, de révolutions ou d'interventions étrangères (Linz, 2006 : 32).

C'est en effet au moyen de manifestations et d'émeutes que s'ouvrent les transitions démocratiques en Afrique. L'histoire débute en janvier 1989 au Bénin, lorsque les étudiants de l'Université de Cotonou organisent une marche pour revendiquer des bourses et des garanties d'emploi. Les étudiants seront rejoints, dans la rue, par d'autres secteurs d'activité, aboutissant à ce que Dobry (1986) nomme une « désectorialisation », c'est-à-dire l'organisation simultanée de manifestations par les principaux segments de la société. Ces manifestations contraignent le régime militaire de Mathieu Kérékou à organiser une conférence nationale souveraine qui entérine l'idée de la libéralisation politique du pays. L'année suivante, des élections multipartites sont organisées, mettant ainsi un terme au régime de parti unique (Bratton & Van de Walle, 2002). Partout ailleurs sur le continent, des manifestations aux objectifs similaires se multiplient, encouragées par le soutien ouvert des grandes puissances occidentales et des institutions financières internationales qui exigent des réformes politiques avant l'octroi de crédits. Ces pressions conjuguées, internes et externes, ouvriront l'ère des transitions démocratiques en Afrique (Akindes, 1996 ; Perret, 1994).

Si les manifestations ne font pas leur apparition en Afrique en 1989, elles deviennent plus fréquentes à partir de cette date comparativement aux époques antérieures. En effet, durant la colonisation (1885-1960), puis pendant les trente premières années des indépendances, sous le régime des partis uniques (1960-1990), les États africains connaissent des manifestations qui, pour être rares, n'en sont pas moins violentes. Le fait reste rarissime pour la période coloniale où les dissentiments empruntent plutôt la forme de la révolte : Sétif en 1945 (45 000 morts), l'insurrection malgache de 1947 (90 000 morts), la révolte des Mau Mau au Kenya en 1952 (200 000 morts) (Fanon, 1974), auxquels s'ajoute le maquis camerounais de 1956. En Côte d'Ivoire cependant, une conjoncture particulière va déclencher une avalanche de manifestations dans toute la colonie en 1949. En effet, à partir de 1945, on assiste à une décontraction autoritaire du régime colonial qui autorise la formation de syndicats et partis politiques indigènes. Le rassemblement démocratique africain (RDA), parti apparenté au parti communiste français, s'affirmera comme la principale force politique de la colonie. Lorsque débute la guerre froide, ce parti sera l'objet d'une persécution de la part de l'administration

coloniale qui ne prendra fin qu'avec l'apostasie du communisme. Ainsi, en 1949, le gouverneur Péchoux multiplie les manœuvres contre le RDA : suscite des dissidences en son sein et procède à des arrestations massives dans ses rangs. Ce sont ces arrestations effectuées sur l'ensemble du territoire qui provoquent à chaque occurrence, des manifestations devant les lieux de détention et des émeutes. Le bilan des « *événements de 49* » fait état de 50 morts, dont 30 fusillés par la troupe de tirailleurs sénégalais et 20 provoquées par la pénibilité des conditions de détention. On dénombre également des centaines de blessés et près de 5 000 arrestations (Amondji, 1986 ; Gbagbo, 1982).

La période des indépendances enregistre un nombre d'émeutes relativement important comparé à l'époque précédente. John Wiseman (1986) recense pour la seule période de 1977 à 1985 dans les 15 pays d'Afrique de l'Ouest 46 événements majeurs inégalement répartis entre les pays : 13 au Nigeria, 3 en Côte d'Ivoire, au Sénégal et au Libéria, aucun au Niger et en Guinée Bissau pour ne citer que ces quelques cas. Certaines de ces émeutes ont provoqué la mort de nombreuses personnes. Les émeutes les plus graves en intensité se sont produites au Nigeria entre 1980 et 1985 et ont opposé les adeptes d'une secte islamiste dénommée Yan Izala aux forces de l'ordre et à certains de leurs coreligionnaires musulmans. Les émeutes de Maiduguri en 1982 auraient, elles seules, provoqué plus de 6 000 morts. En 1981, en Gambie, des émeutes consécutives à un coup d'État manqué feront 2 000 morts. En 1979 au Libéria, des émeutes de la faim occasionnent la mort de 150 personnes. Dans la majorité des cas (3/4) les militaires participent au maintien de l'ordre.

La période des transitions démocratique des années 1990 marque un changement d'échelle dans la fréquence des manifestations. Alors que dans les années 1980, la moyenne des manifestations dans les pays d'Afrique subsaharienne est de 20 événements majeurs par an, elle atteint un pic de 86 en 1991 (Bratton & Van de Walle, 2002). Les émeutes qui apparaissent, spontanées ou programmées, sont, selon une formule empruntée à Sylla (2014), liées à deux causes : les ravages du libéralisme économique et les promesses déçues du libéralisme politique. Par le premier, il faut entendre, les mesures impopulaires imposées par les institutions financières internationales (Banque mondiale et Fonds monétaire international) ainsi que les effets de la mondialisation sur la détérioration des conditions de vie des populations ; par le second, la faiblesse des performances démocratiques.

Les ravages du libéralisme économiques peuvent s'illustrer par un grand nombre de faits. D'abord, les manifestations des années 1990, qui contraignent les régimes autoritaires à adopter le multipartisme, sont immédiatement suscitées par les plans d'ajustement structurels du fonds monétaire international ou se situent dans leur sillage (Bratton & Van de Walle, 2002). Ces plans drastiques en effet ont consisté à supprimer de nombreux emplois publics et à privatiser certaines sociétés para-étatiques, avec pour objectif de réduire l'État à sa plus simple expression régalienne (police et justice).

En Côte d'Ivoire, l'annonce des plans d'austérité suscite aussitôt les manifestations de dans tous les secteurs d'activité. Un étudiant sera tué au cours d'affrontements avec la police (Grah Mel, 2003). Au Mali, c'est dans cette atmosphère de morosité provoquée par les plans d'ajustement structurel que s'expriment, après plusieurs décennies de léthargie, les étudiants et d'autres associations pour exiger l'ouverture démocratique. Les manifestations de mars 1991 seront réprimées dans le sang. La jeunesse malienne sous le leadership de l'association des élèves et étudiants du Mali (AEEM) fera montre à cette occasion d'une grande férocité : lynchage à mort de dignitaires du régime, pillage de leurs domiciles, mise à sac des commerces et magasins, autodafé des véhicules et bâtiments administratifs. La marche des femmes sur le palais présidentiel et la violente répression dont elles feront l'objet pousseront certains militaires à se désolidariser du pouvoir et à effectuer le pronunciamiento du 26 mars 1991. On estime à 300 le nombre de décès survenus lors de ces événements ayant entraîné la chute du Général Moussa Traoré (Paris & Hamed, 2014).

Les émeutes de la faim de 2008 peuvent être attribuées aux ravages du libéralisme économique. La flambée mondiale des prix des aliments a provoqué des manifestations « *prolétariennes* » (Sylla, 2014) dans près de quarante pays à travers le monde (Maccatory, Oumarou, & Poncelet, 2010). Pour Konigs (2014), la crise alimentaire qui sévit en Afrique a deux causes, l'une ancienne, est liée à la spécialisation coloniale des pays africains aux cultures d'exportations (café, cacao, coton, etc.). Le développement de ces cultures s'est opéré au détriment des produits vivriers. L'extension de cette spécialisation après les indépendances approfondira davantage la dépendance alimentaire. Dans *Négrologie* (2003), Stéphane Smith soutient qu'à leur indépendance, les États africains sont autosuffisants au plan alimentaire. Mais vingt ans plus tard, en 1980, ils importent 11 millions de tonnes de produits et 45 millions en 1995. En

2002, sur 48 États situés au sud du Sahara, seulement quatre sont autosuffisants et 38 connaissent à des degrés divers, une crise alimentaire « permanente ». Cette situation de pénurie est aggravée par une seconde cause plus récente : l'expropriation des petits cultivateurs au détriment des agro-industries, en plein essor sur le continent, depuis 2007 (Konigs, 2014). La disponibilité des produits alimentaires de première nécessité, essentiellement exportés, reposant sur des subventions publiques, la baisse ou suppression de celles-ci en 2008 s'est naturellement traduite en une flambée des prix, causant les émeutes dites de la faim. Au Niger, la crise débute en 2005 avec le vote par l'Assemblée nationale de l'augmentation de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) qui passe de 15 à 19 %. Au Burkina Faso, ce sera en 2008 avec la brusque flambée des prix constatés par les consommateurs sur les marchés. Dans l'un et l'autre de ces deux pays, les manifestations conduiront à des violences, pillages, destructions de bâtiments publics et les revendications suscitées par l'économique (faim) prendront vite une connotation politique pour dénoncer le pouvoir. Au Burkina la lutte est menée sous la double bannière de la vie chère et de l'éthique politique, en atteste la dénomination de l'organe de coordination de la campagne : la coalition contre la vie chère, la corruption, la fraude, l'impunité et les libertés (CCVC) (Maccatory, Oumarou, & Poncelet, 2010).

Les effets du libéralisme économique ne sont pas que conjoncturels, liés aux spéculations sur les cours du blé ou du riz. Les politiques d'ajustement structurel des années 1980 et 1990 ont installé les États africains dans une situation de chômage chronique. Les jeunes diplômés éprouvent d'énormes difficultés d'insertion professionnelle, les conduisant vers des secteurs non sécurisés de l'informel. Lorsque cette disqualification diplômante et professionnelle est assortie de tracasseries administratives, la révolte n'est pas loin. Ainsi, lorsque le 17 décembre 2010, à Sidi Bouzid, en Tunisie, un jeune bachelier, Mohamed Bouazizi, vendeur ambulancier de son état, s'auto-immole pour protester contre la confiscation de sa charrette de légumes par la police, débute le printemps arabe : les manifestations et émeutes se produisent dans toute la Tunisie et s'étendent par effet domino à tous les pays du Maghreb et du Mashrek (au moyen orient). Le 14 janvier 2011, le président tunisien Ben Ali est contraint d'abandonner le pouvoir. Le 11 février de la même année ce sera le tour du Rais Égyptien, Hosni Moubarak. Le potentat libyen Muammar Kadhafi sera exécuté le 20 octobre 2011 par des insurgés appuyés par l'OTAN (Ayari, 2011). Les émeutes en Tunisie ont duré quatre semaines et coûté la vie à près de 240

civils ; 846 personnes sont décédées en Égypte, la plupart entre le 28 et le 29 janvier (Human Rights Watch, 2012). En Lybie et dans certains États du Moyen-Orient, ces manifestations ont débouché sur des guerres civiles (Yémen, Syrie). En 2013, en Égypte, les manifestations organisées par les Frères musulmans et leurs alliés pour dénoncer le coup d'État militaire contre Mohamed Morsi seront écrasées dans le sang. Selon HRW cette répression est la plus violente depuis Tienanmen en Chine (1989) :

En l'espace de 12 heures le 14 août 2013, les forces de sécurité supervisées par Sissi et par le ministre de l'Intérieur Mohamed Ibrahim ont méthodiquement tué par balle au moins 817 manifestants, pour la plupart pacifiques, sur la place Rabaa al-Adawiya au Caire, où ils tenaient depuis plusieurs semaines un sit-in de masse pour protester contre la destitution de Morsi (Human Rights Watch, 2015 : 5).

Les manifestations liées aux ravages du libéralisme économique sont survenues en général de façon imprévue consécutivement à des hausses soudaines de prix des produits de première nécessité, à des plans d'austérité économique ou à des actes de désespoir. Personne n'avait prévu les soulèvements arabes (Siméant, 2014 ; Sylla, 2014). Pour cause, en 2010, les pays touchés par la Tawra (révolte en arabe) occupent les premières places en matière de développement humain en Afrique. Selon les indicateurs de la fondation Mobrahima, la Tunisie était, à la veille de la révolution, classée 1^{er} en développement humain et l'Égypte 2^e en développement durable (Sylla, 2014).

Les manifestations violentes liées aux promesses déçues du libéralisme politique sont prévisibles et cycliques, liées à la tenue des élections où elles prennent la forme d'épreuves de force entre oppositions et pouvoir. La plupart des transitions démocratiques ouvertes en 1990 en Afrique ont débouché sur des régimes hybrides qualifiés de démocraties de façade, démocratie autoritaire, démocratie militaire ou encore d'autoritarisme compétitif (Van de Walle, 2006). Excepté quelques cas, les échéances électorales riment avec des contestations violentes. Les points de litige entre compétiteurs portent sur les trois principaux maillons de la chaîne électorale : définition des règles du jeu (code électoral), validation/exclusion des candidats et l'acceptation des résultats.

L'un des premiers combats menés, à coups de manifestations, par l'opposition politique en Afrique a été la redéfinition des règles du jeu électoral, notamment le remplacement, pour

l'organisation des élections, du ministère de l'intérieur, jugé inféodé au pouvoir par une commission indépendante. En Côte d'Ivoire par exemple, l'opposition politique organise le boycott actif des élections de 1995 au motif que les règles électorales sont taillées sur mesure pour permettre, par la fraude l'élection du président sortant. Les manifestations qui s'en suivent feront de nombreux morts et blessés et glisseront vers un conflit interethnique.

Les manifestations relevant du deuxième maillon à savoir validation/exclusion des candidats touchent à la fois des candidats de l'opposition et des présidents en exercice forclos par les limitations constitutionnelles. Au titre des opposants exclus, l'Ivoirien Allassane Ouattara fait figure de symbole. Le rejet de sa candidature par deux fois en 2000, aux présidentielles puis aux législatives, a provoqué des manifestations soldées par des centaines de morts chacune (Human Rights Watch, 2001). À l'opposé, les tentatives de modifications constitutionnelles entreprises par les régimes en place afin de s'éterniser au pouvoir sont de plus en plus périlleuses. Le plus récent incident est la modification constitutionnelle entreprise au Burkina Faso par Blaise Compaoré en 2014. Les manifestations d'opposition à ce projet, soldées par des dizaines de morts, mettront un terme à ses velléités bonapartistes. Blaise Compaoré devait fuir le 31 octobre 2014 et trouver refuge en Côte d'Ivoire. Le coup d'État accompli par son ancienne garde prétorienne, le régiment de sécurité présidentiel (RSP), le 16 septembre 2015 échouera également du fait de manifestations et de la contre-réaction des autres branches de l'armée.

Reste le dernier maillon de la chaîne, l'acceptation des résultats de l'élection. Il est de loin le plus problématique et la source de la répétition cyclique des violences. Les exemples sont légion d'élections où les deux candidats se déclarent vainqueurs, appelant les manifestants à trancher le litige dans la rue. Déjà en 1991, le Cameroun donnait le ton :

L'année 1991 fut une année sanglante : entre 200 et 300 manifestants moururent lors d'affrontements avec les forces de l'ordre. Le régime mit sept des dix provinces sous contrôle militaire. La chute du régime semblait proche, mais Biya maîtrisa cette crise avec le soutien des forces de l'ordre restées loyales (Mehler, 1997 :100).

Dans la période récente, des contestations électorales ayant conduit à des manifestations violemment réprimées eurent lieu en Côte d'Ivoire (2000, 2010), au Gabon (2009), au Kenya (2007, 2013). Le refus d'accepter sa défaite est lié à l'enjeu des élections en Afrique. Le système néopatrimonial fonctionne à l'exclusion relative, affirme M'bembé (1988). l'État africain est le

principal lieu d'accumulation et de redistribution des ressources nécessaires à la survie. Aussi, le détenteur du pouvoir dispose de cette manne qu'il peut accaparer au profit de son groupe à l'exclusion des autres. Dans ce jeu à somme nulle où le gagnant remporte toute la mise (Otayek, 1998), la mauvaise foi semble la chose la mieux partagée comme le constate Thiriot à propos du Mali :

Le verdict des urnes est rejeté par les perdants et la commission électorale est discréditée en toute subjectivité lorsque les résultats ne sont pas conformes à ses attentes : c'est clairement le jeu dangereux auquel se livrent certains opposants en Afrique (Thiriot, 2004 : 145).

Dans les sociétés divisées, ce n'est pas qu'un candidat qui perd, mais toute la communauté à laquelle il appartient. La contestation des résultats s'avère dans cette situation une stratégie efficace pour discuter le partage du gâteau national aux lendemains des élections :

Conversely, systems that are more exclusive, such as the first-past-the-post and winner-takes-all systems, are more likely to encourage violent behaviour, especially in divided societies. The current trend of establishing post-election power-sharing governments in Africa is a direct consequence of these exclusive systems. While power sharing agreements are sometimes deemed temporarily necessary in order to prevent (more) violence, they may set a dangerous precedent for the continent in the sense that every election, legitimate or not, is violently contested in order to force a power-sharing agreement (Adolfo, Kovacs, Nyström, & Utas, 2012 : 2)

La particularité des manifestations violentes des régimes transitionnels est le nombre de victimes qu'ils provoquent comparativement aux régimes démocratiques. La différence semble liée à la nature des manifestations qui s'apparentent dans le premier cas à des protestations antagoniques, c'est-à-dire des manifestations subversives, par opposition aux protestations adhésives qui visent une réforme à l'intérieur d'un système (McClintock, Normandeau, Robert, & Skolnick, 1974). Les manifestations violentes des régimes transitionnels ne visent pas un objectif symbolique : elles ne sont pas de papier comme dirait Champagne (1990). Leur objectif dans le système post-autoritaire dans lequel elles se déroulent est tangible et vise la transformation du système, d'où la forte intensité des violences dont témoigne le nombre élevé de victimes. La violence des manifestants déborde la pure instrumentalité politique et s'accompagne de prises de butins sur les détenteurs du pouvoir, les biens publics et les commerces : pillages, destruction de biens de dignitaires du régime, lynchages font partie du répertoire de l'émeute. Les forces de l'ordre infligent des violences souvent gratuites et

disproportionnées : bastonnades, usage d'armes à feu. Pour rendre compte de cette hubris des manifestations, cette démesure de violence, qui ne se laisse enfermée ni dans ses dimensions stratégiques ni dans ses dimensions intéressées, deux grandes explications arrimées au concept de néopatrimonialisme sont proposées : l'économie morale des manifestants et le manque de professionnalisme des forces de sécurité.

1.2.1. L'Économie morale

Le concept d'économie morale a été forgé par l'historien britannique E. P. Thompson à l'origine pour rendre compte des jacqueries anglaises du XVIII^e. Il entendait par-là s'opposer aux interprétations étiquées qui ne voyaient dans ces révoltes frumentaires que des actes spasmodiques. Pour Thompson, la violence n'est pas mécanique et prend sens dans l'indignation ressentie par les paysans face à la rupture d'un contrat tacite de protection qui les lie aux puissants au sujet de leur subsistance. Le concept fera florès. Appliqué par Thompson lui-même aux révoltes prolétariennes, il sera étendu, par James Scott, aux révoltes paysannes des colonies anglaises situées en Asie (Vietnam et Inde), avant de trouver un terrain fertile dans les révoltes du sous-prolétariat urbain. En Afrique, l'économie morale fait figure de théorie dominante dans l'explication des émeutes (Siméant, 2010). Cependant, le succès du concept s'est accompagné d'un relâchement dans son usage d'où l'intérêt du recadrage que propose Siméant (2014) :

J'ai proposé ailleurs, si l'on attendait effectivement la faire fonctionner de manière heuristique, de considérer l'économie morale comme un ensemble de valeurs dérivées de conditions de vie marquées par l'obsession de la subsistance, liées à des attentes croisées, indissolublement pragmatiques et normatives, entre dirigés et dirigeants concernant la juste répartition des richesses, et la responsabilité des dirigeants en matière de subsistance. Le terme subsistance ne doit pas induire en erreur : si la notion d'économie morale a d'abord été appliquée avec profit à tout ou partie de groupes populaires confrontés à leur survie matérielle, c'est qu'elle structure fortement leur rapport aux autorités (et éclaire la tension entre déférence, dépendance et violence de l'émeute), ainsi que les attentes des autorités à l'égard des dirigés. Mais cela ne signifie pas l'intérêt des émeutiers pour la seule subsistance : être placé dans ces conditions peut aussi générer cette soif de luxe, d'abondance et de consommation/destruction des biens qui s'exprime si souvent dans les émeutes (Siméant, 2014 : 96-97).

Le succès du concept d'économie morale dans l'explication des émeutes tient à la correspondance que ses trois éléments de définition (relation verticale de patronage,

subsistance, et transition) entretiennent avec les « spécificités » de l'État en Afrique, à savoir respectivement, le néopatrimonialisme, l'extrême pauvreté et la crise économique. Ainsi :

Compared with most countries in other regions of the world, African countries are distinctive not only for their neopatrimonialism legacy but also in terms of their substandard economic performances and dependence on the international system. While other regions traversed a period of economic crisis during the 1980s, the crisis was arguably more devastating for Africa's poorer and more vulnerable economies (Bratton & Van de Walle, 2002 : 271).

De nombreux auteurs soutiennent en effet qu'il existe un large fossé entre l'idéal bureaucratique Wébérien et le fonctionnement concret de l'État en Afrique (Jourde, 2006). Le néopatrimonialisme est la mesure de ce fossé :

Le néopatrimonialisme renvoie à des situations caractérisées par l'existence d'un État qui se veut moderne, mais qui, contrairement à l'État bureaucratique wébérien régi par des règles impersonnelles, associe des normes qui sont tout à la fois publiques et privées. Celles-ci sont également ``partiellement intériorisées`` par les acteurs qui sont ainsi entre-deux. Le néopatrimonialisme ne traduit donc pas l'absence de normes légales ni le règne de la tradition, mais bien un conflit de normes. De ceci, découle une interpénétration constante entre intérêts privés et intérêts publics, la gestion sur un mode privé des fonctions officielles, le népotisme dans le recrutement des fonctionnaires et dans la sélection de l'entourage des officiels, la primauté des loyautés personnelles sur les relations institutionnelles, ainsi qu'une faiblesse corrélative des institutions et du droit qui n'ont pas la capacité d'encadrer le comportement des acteurs. On peut ajouter à cette liste la faible imputabilité des dirigeants et l'absence d'incitation ou d'obligations à adopter des politiques économiques développementales (Bach & Gazibo, 2011 : 3).

Les relations verticales entre les détenteurs du pouvoir et population sont régies dans le système néopatrimonial par le clientélisme. Les soutiens populaires sont ainsi monnayés : c'est la politique du ventre (Bayart, 2006). Pour Van de Walle (2011), le clientélisme politique entendu comme un échange, qui fournit un avantage politique au plus puissant en contrepartie d'un avantage matériel concédé au moins puissant, est en réalité un phénomène universel, car existe dans toutes les sociétés modernes. La particularité des États africains est plutôt liée à la faiblesse de leurs ressources économiques et à leur système politique de type présidentieliste. Ces caractéristiques les confinent à adopter, faute de mieux, un clientélisme d'élite, c'est-à-dire dirigé vers quelques-uns, au lieu d'un clientélisme de masse comme cela a cours dans les grandes démocraties. Les capacités d'emploi des administrations africaines sont effectivement limitées, moins de 2 % contre 7,7 % pour les pays de l'OCDE. Par conséquent, le système de

patronage, qui conduit dans les grandes démocraties à réserver certains postes de l'administration aux militants du parti au pouvoir, est perverti en une forme de « prébendalisme » où le but de la nomination est la ponction pure et simple des ressources publiques au profit de son clan ou groupe pour s'assurer leur loyauté. Le contrat tacite entre le peuple et l'élite, sources d'attentes réciproques, est l'acceptation de cette « phagocytose » des élites étatiques contre la promesse d'une redistribution par la voie des réseaux clientélares (Van De Walle, 2001). En Côte d'Ivoire, le clientélisme d'élite a pu faire office de doctrine officielle avec la célèbre boutade du président Houphouët Boigny : « *on ne regarde pas dans la bouche de celui qui grille les arachides* » (Akindes, 2004). Autrement dit, il est légitime pour un serviteur de l'État de se servir au passage. Pour de nombreux observateurs, l'effet des politiques d'ajustement structurel aura été de priver les dirigeants d'une grande partie de leur capacité de captation et de redistribution des richesses du fait de la privatisation des sociétés d'État et du gel des emplois dans plusieurs administrations. C'est la thèse défendue par Alain Marie (1997) :

La crise économique s'est donc traduite par une crise de l'intégration clientéliste sociopolitique et par une crise de la solidarité communautaire, ce qui a engendré, pour la première fois, à grande échelle, des processus de marginalisation et d'exclusion qui ont frappé en premier lieu les derniers arrivés sur le marché des demandeurs d'une formation et d'un emploi : tout particulièrement les jeunes déscolarisés, les jeunes sans formation et les immigrés de fraîche date, de plus en plus nombreux à se trouver condamnés aux activités précaires de la rue (cireurs de chaussures, gardiens de voiture, laveurs de pare-brise, vendeurs à la sauvette, vendeurs de journaux, trafics de marchandises volées, revente de drogue), puis à basculer dans un grand banditisme pratiquement inconnu jusqu'alors (Marie, 1997 : 415).

Et l'auteur de poursuivre :

Ce n'est donc évidemment pas une simple coïncidence si, dans le même temps, la montée des revendications politiques, activées par la crise économique et la crise du système politique clientéliste qui avait prévalu jusqu'alors, trouve un appui dans une jeunesse marginalisée et révoltée qui manifeste, dans les mouvements sociaux de 1990, puis dans les manifestations ultérieures, avec une particulière violence à laquelle répond la violence des forces de l'ordre chargées de mater ceux qu'on appelle les « casseurs » ou les « guérilleros » dans la presse officielle (Marie, 1997 : 417).

La question de la subsistance est à prendre au pied de la lettre, en Afrique subsaharienne. Selon le dernier rapport sur les objectifs du millénaire (2015), ce sont encore 23 % des habitants de cette région qui restent sous-alimentés (Organisation des Nations Unies, 2015). La proportion

des personnes vivant sous le seuil de pauvreté, c'est-à-dire avec moins de 1,25 dollar par jour y représente 41 %. En Côte d'Ivoire, l'extrême pauvreté touche 24 % de la population ; au Sénégal, ils sont 30 %, 44 % au Niger et 52 % au Burkina Faso (Banque Africaine de Développement, 2015).

1.2.2. Le manque de professionnalisme de la police

Le néopatrimonialisme au sein des administrations de sécurité publique se traduit par un détournement de leur fonction coercitive au profit des détenteurs du pouvoir. Le fait est ancien affirme Bangoura (1996) qui y voit une persistance de pratiques coloniales. L'armée en effet durant la colonisation française avait univoquement pour objectif l'exploitation et le contrôle des territoires. Le maintien de l'ordre colonial était assuré par les gardes de cercles et la force indigène constituée des fameux tirailleurs sénégalais, dont les garnisons sont installées dans toutes les colonies. Créé par décret en 1857, le premier bataillon d'indigène, recruté sur place au Sénégal ne comportait que des ressortissants de ce territoire, d'où le terme de tirailleurs sénégalais qui lui est resté accolé, malgré l'élargissement du bassin de recrutement aux natifs des autres colonies (Dramé, 2007). Les gardes-cercles et les tirailleurs effectuent le maintien de l'ordre ainsi que d'autres tâches impopulaires : levée de l'impôt de capitation, recrutement de militaires et de main-d'œuvre devant servir aux travaux forcés. Leur fonction univoque est celle d'une police répressive (Bangoura, 1996). Lorsqu'en 1945, les habitants des territoires d'outre-mer devinrent, en vertu de la nouvelle constitution française, des citoyens de plein droit, et alors même que les CRS créées en 1944 assurent le maintien de l'ordre en métropole, les tirailleurs sénégalais continueront de sévir dans les colonies, comme le montre la répression des « événements de 49 » en Côte d'Ivoire. Pour Houngniko (2012), le fait que certains dirigeants du secteur de la sécurité soient prêts à ouvrir le feu sur des civils non armés confirme bien qu'ils continuent de penser que leur devoir est de défendre le régime au pouvoir plutôt que la constitution, et cela au mépris des codes les plus élémentaires de la fonction militaire et des normes démocratiques émergentes sur le continent (Houngnipko, 2012). Selon un récent audit effectué sur la question en Afrique de l'Ouest :

Il n'est pas exagéré de dire que dans les 16 États étudiés dans cet ouvrage (et presque tous les autres États africains d'ailleurs) et malgré la « révolution démocratique » des années 1990, la sécurité – même lorsqu'elle est baptisée « sécurité d'État » ou « sécurité nationale » – a consisté avant tout à assurer, préserver et perpétuer un régime, voire

même incarner le chef d'État en place. La structure, la composition, les perspectives, le style de fonctionnement du secteur de la sécurité, sans oublier ses missions et ses pratiques (officielles ou pas), ont toujours reflété cet objectif ainsi que la nature du régime qu'il était censé servir et protéger. C'est pourquoi les appareils mis en place pour assurer cette sécurité sont plus ou moins élaborés et plus ou moins bien gérés, mais ils ont tous presque toujours été impitoyables et problématiques pour les institutions politiques de l'État et pour ses citoyens (Bryden, N'diaye, & Olomisakin, 2008 : 339).

Les régimes parviennent à dévoyer les forces de sécurité de leur mission légitime de protection des citoyens par plusieurs procédés. La mise en concurrence des forces formelles et leur usage, équipement et intéressement différencié selon le niveau d'allégeance. Lorsqu'un organe de sécurité formel est perçu comme peu loyal, il peut être contourné, ses prérogatives attribuées à d'autres corps. L'armée est ainsi contrebalancée par la police et la gendarmerie et les trois par des forces plus ou moins informelles, gardes présidentielles, forces paramilitaires et milices (Bangoura, 1996). Le contrôle des forces de sécurité peut s'exercer de façon plus directe par le prétorianisme, c'est-à-dire la confusion entre sphère militaire et politique. À défaut d'une légitimité démocratique, la force pourvue par le système de sécurité devient la principale ressource du pouvoir (Gazibo & Thiriot, 2006). Le Général Yassingbé Éyadema, l'ancien autocrate togolais, illustre à la perfection le règne de la force pure. Il a si bien noyauté l'armée togolaise, par les membres de son groupe ethnique, qu'elle apparaît comme une milice tribale :

Aucune armée africaine n'est aussi ethnicisée que celle du Togo. Le Général Eyadéma a essentiellement bâti les forces armées, axe central de son pouvoir, autour de son groupe ethnique. Sur les 13 000 hommes qu'elles comptent, 10 000 viennent de la partie septentrionale du pays, et les 3 000 restants du Sud. Parmi ces 10 000 hommes du Nord, 7 000 sont kabyès, et parmi ceux-ci 3 000 sont originaires de Pya, le village natal du président. Alors que les Kabyès comptent pour 10 à 12 pour cent de la population, ils représentent en revanche à eux seuls 54 pour cent des effectifs des forces armées, dont 23 pour cent de Pya, pendant que le Nord dans son ensemble accumule 77 pour cent des effectifs globaux. En outre, l'encadrement des forces armées togolaises est lui aussi presque entièrement entre les mains des Kabyès. En effet, sur ses 300 officiers, 50 sont du Sud, alors qu'ils sont 250 pour le Nord, parmi lesquels 200 Kabyès, dont 50 pour le seul village de Pya. Par ailleurs, aucune des 26 unités de commandement qui composent l'ossature des forces armées togolaises n'est confiée à un ressortissant du Sud. Sur les 17 unités commandées par des Kabyès, 10 le sont par des officiers de Pya, tandis que 7 appartiennent aux autres groupes ethniques du Nord (Toulabor, 2008 : 319).

L'importance que revêt la question ethnique dans le champ politique de nombreux États africains se reflète à l'intérieur de l'administration. En effet, les forces de sécurité ne sont pas un isolat culturel. Elles sont perméables à la société et minées par les mêmes clivages ethniques,

religieux et régionaux qui la traversent (Gazibo & Thiriot, 2006). Il en ressort des institutions de sécurité fragmentées, agitées de l'intérieur par les fractures sociales qui régissent le monde extérieur. Le professionnalisme est ainsi mis à rude épreuve lors des crises majeures, car le rapport de l'agent de sécurité à la légalité se trouve surdéterminé par des logiques ethno-partisanes.

À ces facteurs éthiques touchant à la nature non républicaine de certaines forces de sécurité, s'ajoutent des facteurs matériels : l'effet de salaires dérisoires sur la motivation des agents, le sous-équipement, lié au fait que pendant longtemps ce secteur a été négligé au profit des programmes de développement, expliquent, pour une part, la rugosité de la répression. Pour Goldsmith (2003) beaucoup d'actes attribués à la prétendue brutalité de certains régimes du Sud peuvent s'expliquer par cette impéritie de l'appareil bureaucratique. De façon générale, la faiblesse de l'État ou son effondrement façonnent aussi bien la nature des manifestations que le niveau de résistance opposé aux forces de sécurité. Lorsque l'État s'effondre et ne peut assurer ses fonctions basiques : la cohésion sociale, le bien-être socio-économique, la sécurité, il perd sa légitimité et produit des résistances plus vives (Zartman, 1995). La faiblesse congénitale des institutions étatiques encourage ainsi l'expression d'une hostilité plus grande, du fait des enjeux politiques et ethniques ; de même qu'elle ne peut empêcher l'entrée en lice d'acteurs informels au maintien de l'ordre. Siméant constate par exemple qu'au Mali, la plupart des violences sur les manifestants sont commises par des « nervis stipendiés par les puissants » :

Ce serait un raisonnement à courte vue que voir uniquement dans les difficultés à protester la main armée du pouvoir du moment. On l'a dit, une part des violences et tracasseries policières contre les mobilisations protestataires (très loin d'être systématiques) a davantage à voir avec des logiques microsociales et/ou clientélares qu'avec un fonctionnement hiérarchique. De même que les défaites au nord Mali ont été l'occasion de mettre à nue la faiblesse de l'armée malienne, il ne faut pas attribuer aux forces de police une omnipotence qu'elles n'ont pas. Il est d'ailleurs frappant que les meurtres ou tabassages soient davantage le fait de nervis stipendiés par des puissants cumulant intérêts économiques et politiques que par des forces de police proprement dite (Siméant, 2014 : 84).

Cependant, malgré les mérites qu'il contient, le concept de néopatrimonialisme, pièce centrale de l'explication du fonctionnement de l'État en Afrique et particulièrement des rapports violents entre forces de sécurité et manifestants, comporte de sérieuses limites. En effet, les défenseurs du concept semblent plus préoccupés par la découverte d'une essence du politique en Afrique

que par l'étude des pratiques effectives (de Sardan, 2004). Cette quête ontologique conduit à des raisonnements hypothético-déductifs, où les conclusions restent captives des prémisses. Conséquemment, les résultats auxquels aboutit le néopatrimonialisme sont à la fois évidents et réducteurs. Ils sont évidents, car la distance supposée entre la réalité concrète de l'État en Afrique et l'idéal type (wébérien) est un truisme. Comparées à ce même idéaltype wébérien, les pratiques des administrations des pays occidentaux, pris en référence, marquent des distances. Les contraintes procédurales et légales qui régissent le fonctionnement des administrations, ici comme ailleurs, sont certes essentielles, mais ne sont pas les seuls facteurs déterminants, car les administrations sont des « jugements pratiques ». Autrement dit, elles sont l'effet de la confrontation des règles formelles et informelles, le produit des interactions avec les administrés et la capitalisation des apprentissages issus de la pratique (Darbon & Crouzel, 2009). Les problèmes auxquels s'attaquent quotidiennement les sociologues de la police en Occident : le profilage racial, la corruption, l'abus de la force, etc. montrent qu'il existe toujours un écart entre la réalité et l'idéal.

Les résultats sont réducteurs, en ce sens que les théories fondées sur le néopatrimonialisme ramènent toute l'explication de la violence à des dispositions pleinement formées chez les acteurs avant le déclenchement de la manifestation. Ce faisant, elles négligent les facteurs interactionnels et, partant, commettent ce que Ross (1977) a appelé l'erreur fondamentale, c'est-à-dire le biais d'attribution interne. En effet, les théories de l'économie morale et du manque de professionnalisme des forces de sécurité s'ignorent mutuellement et ignorent les effets de leur interaction. La violence est ainsi ramenée soit aux particularités de l'un, soit aux propriétés de l'autre. L'erreur d'attribution interne est particulièrement biaisant en matière de manifestation, que celle-ci est fondamentalement une activité qui se joue à deux (rencontre entre des manifestants et des forces de sécurité) et que l'un ne saurait se comprendre sans l'autre. La découverte de leurs essences respectives, si tel est qu'elles existent, ne permet pas de comprendre leur confrontation sur le terrain. Pourtant, comme obnubilés par la quête d'un « Big man » omnipotent, maniant avec dextérité la carotte et le bâton, les théoriciens du néopatrimonialisme ramènent tout en une relation verticale entre, d'une part, pouvoir et forces de sécurité (c'est la thèse de l'instrumentalité) et, d'autre part, entre pouvoir et manifestants (économie morale). Ce faisant ils oublient la relation physique qui s'instaure au plan horizontal

entre manifestants et policiers. De plus, la relation verticale développée entre polices et autorité reste insatisfaisante du fait d'une confusion totale postulée entre les deux instances. Le clientélisme devient ainsi la seule réalité digne d'intérêt et tout ce qui s'en écarte est ignoré. Le savoir ainsi produit, sur les forces de sécurité et sur l'administration en général, est mutilé et considérablement appauvri :

C'est certainement un des thèmes les plus éculés de la recherche sur l'administration en général et l'administration en Afrique en particulier. Ces relations constituent souvent la seule porte d'entrée sur l'administration de nombreux ouvrages africanistes, l'administration se réduisant alors à un ensemble d'emplois, de capacités d'actions et de lignes budgétaires constituant autant de ressources de prédation disponibles pour les groupes détenteurs du pouvoir politique pour entretenir leurs clients et obligés. Cette perspective permet d'éclairer sur une caractéristique majeure du pouvoir en Afrique et d'insister sur les questions de corruption, du népotisme, du clientélisme selon, il est vrai, des perspectives très différentes (Médard, 1991). Elle conduit en revanche à la fois à ignorer toutes les autres entrées (sociologiques, organisationnelle, juridiques et décisionnelles) et mène souvent à des conceptions ahistoriques et statiques (Mbaku, 2000) assimilant indûment l'administration des Afriques à des formes traditionnelles alors qu'elles emprunte comme le montre le néopatrimonialisme par exemple à tout un ensemble de constructions sociales (Darbon & Crouzel, 2009 : 84).

Dans les théories néopatrimoniales, les différences entre les forces de sécurité (différents corps), le niveau d'éducation des agents et leur formation ne pèsent pas lourd devant le déterminisme clientélaire qui les conduit irrésistiblement à la soumission au pouvoir. Par conséquent, elles véhiculent une conception homogène et instrumentale des forces de sécurité, contraire aux faits. C'est un paradoxe en effet que les forces pensées comme étant les plus instrumentalisées soient les plus rétives à l'autorité. Entre 1960 et 1999, Goldsmith comptabilise 101 présidents (Big men) chassés par des coups d'État, des guerres ou des invasions (Goldsmith A., 2001). Ce chiffre ne tient pas compte des tentatives manquées.

Enfin, le néopatrimonialisme sous-tend une évolution binaire et évolutionniste de la violence faisant de la violence une spécifiée néopatrimoniale (africaine) à la différence des systèmes wébériens. Vision développementaliste qui s'origine dans la division canonique entre démocratie et autoritarisme. Selon Dobry (2000) cette dernière typologie conduit à abandonner l'étude des pratiques sociales pour endosser des positions normatives en vertu desquelles, les régimes non démocratiques se définissent par le manque : formes dégradées ou incomplètes de la démocratie. Les théories de la démocratisation, affirme-t-il, fonctionnent de façon

téléologique. Penser à partir de triptyque de démocratie, transition et autocratie, c'est sous-tendre, nolens volens, un ordre dans le développement historique. La sortie de l'autocratie devant conduire à la transition qui aboutit inéluctablement à la démocratie auto-entretenu. C'est également attribuer des valeurs à chaque stade, faire de l'autoritarisme une exception des régimes autoritaires et de la liberté l'apanage des démocraties. La réalité est pourtant plus complexe : le langage de l'émeute semble être identique dans les pays occidentaux et en Afrique. Comme l'affirme Fillieule et Mounia (2003) :

À vrai dire, la vision dichotomique qui oppose États démocratiques et États autoritaires, société civile et agitations révolutionnaires, ville musulmane et ville européenne, doublée de l'opposition entre laïcité et confusion entre sphères du religieux et du politique, contribuent à une réification des oppositions que plusieurs auteurs proposent de dépasser. Dépassement d'autant plus nécessaire dans le contexte de la mondialisation et d'une relative transnationalisation des répertoires d'action. Comme le souligne en effet Jack Goldstone, et à la suite D. McAdam, S. Tarrow et C. Tilly, la contestation dans les pays non démocratiques a souvent pris, ces dernières décennies, la forme de mobilisations classiques (manifestations, grèves générales) et, pour peu qu'on adopte une perspective historique, la frontière entre révolution, émeute et mobilisation sociale a toujours été pour le moins mouvante (Bennani-Chraïbi & Fillieule, 2003 : 27).

Si les démocraties ont des violences moins intenses, elles ne sont pas dépourvues de contraintes, de même que des manifestations pacifiques peuvent se dérouler dans les régimes autoritaires. Les différences entre les deux types de régime ne sont pas de nature, elles sont plutôt de degré. À l'heure de la mondialisation, il existerait même une convergence des pratiques entre les démocraties et les régimes autoritaires, en matière de répertoires manifestants et de styles de gestion des foules

Un 'rétrécissement démocratique' qui s'opère et s'imisce de manière indolore dans le fonctionnement régulier des institutions, mais aussi à leur 'tête'. De ce point de vue, l'évolution du leadership politique constitue sans aucun doute un site d'observation propice pour saisir les logiques de brouillage des frontières entre autoritarisme' et 'démocratie': la ligne de partage entre leadership "démocratique" et "autoritaire" se brouille lorsque le premier s'émancipe des contraintes de l'État constitutionnel et le second se mâtine de pluralisme. Les transformations de l'un et de l'autre ont quelque chose à voir avec la (bonne) gouvernance, ce "prêt-à-porter" technologique et idéologique fourni dans le cadre de l'"aide au développement", et objet de retouches et d'ajustements en fonction des constellations politiques locales (Geisser, 2008 : 20).

Les démocraties en effet tout comme les autoritarismes secrètent des formes de contrôle libéricide. La liste est longue : « l'ennemi intérieur », le « Maccarthisme », les « mesures post

11 septembre 2001 ». Pour Giorgio Agamben (2003), faisant référence au *patriot act* aux États-Unis, l'État d'exception qui consiste à adopter des mesures suspensives des libertés au nom de la sécurité (État d'urgence et de siège) est aujourd'hui avec la « guerre civile mondiale » un état permanent. Ainsi, dans cette grande démocratie, que sont les États-Unis d'Amérique, les prisonniers afghans sont privés de tout droit, ne bénéficient ni du statut de prisonnier politique ni des garanties de l'habeas corpus. Leur statut s'apparente à ce qu'il nomme *l'homo sacer* en référence à ces personnes qui dans la Rome antique étaient privées de tout droit et dont le meurtre ne constituait pas un crime (Agamben, 2003). Selon Human Rights Watch (2015), il ressort d'enquêtes effectuées auprès de journalistes américains que les mesures gouvernementales destinées à protéger les fuites d'informations et la surveillance exercées sur les agents de l'État intimident les sources et pourrait à terme menacer le droit à l'information, ce pilier de la démocratie. On pourrait ajouter à cette liste, l'État d'urgence en vigueur en France depuis les attentats de Paris du 13 novembre 2015, qui interdit toute manifestation. Les contrôles liberticides échappent donc à la dichotomie démocratie autoritarisme et mettent en jeu une dynamique complexe entre la sécurité et la liberté. Pour Geisser (2008), ils relèvent largement de mécanismes qui appartiennent à l'hybridité, à la zone grise. En braquant la focale sur ces zones grises il est possible comme le font Fillieule et Mounia (2003) à propos du monde arabe, d'« observer avec les mêmes lunettes » les manifestations d'ailleurs et du Sud.

2. Les allocations différentielles de la violence

L'élucidation du problème de la violence dans les manifestations a porté principalement sur l'individu et les organisations. Au plan individuel, et sur l'emprise exercée par la foule sur les individualités qui la composent, les différentes théories appartenant au paradigme de la désindividualisation, dominantes dans les années 1960, sont aujourd'hui contestées dans la littérature, de même que les théories agentiques portant sur l'obéissance (aveugle) aux ordres des forces de sécurité. Le modèle amélioré de l'identité sociale et le *police knowledge* font, respectivement, pour les deux anciens paradigmes, l'effet d'une révolution scientifique, au sens de Thomas Kuhn (1962). Au plan organisationnel, des régularités mises à jour expliquent la propension à la violence de certains types de police envers certaines organisations de mouvement social.

2.1. Individu et violence de groupe

Les théories de la désindividualisation n'ont pas qu'un intérêt historique, car malgré la réfutation dont elles ont fait l'objet dans les sciences sociales, elles continuent de peser sur les perceptions contemporaines des praticiens du maintien de l'ordre (Fillieule, 2010 ; Reicher, 2011). Elles constituent en effet la « *théorie classique* » de la foule encore véhiculée dans de nombreux manuels de formation policière. La première formulation de cette théorie se retrouve chez des penseurs de la fin du 19^e siècle, plus spécialement chez De Sighele (1868) et Le Bon (1895)

La question qui préoccupe au premier chef de Sighele est celle de la responsabilité pénale des individus composant une foule criminelle. Pour ce disciple d'Enrico Ferri et en phase avec la doctrine de l'école positiviste italienne, la peine doit être déterminée en fonction de la personnalité du criminel, sa dangerosité et non en fonction de la gravité du crime per se. Pour des actes identiques, les « *criminels nés* » doivent ainsi subir des sanctions plus sévères que les « *criminels d'occasion* », ceux dont la criminalité résulte des facteurs environnementaux. La criminalité de la foule s'apparente, pour lui, à une criminalité d'occasion, dans la mesure où, la foule est victime de la suggestibilité qu'exercent sur elle ses leaders. L'individu n'est cependant pas absout de toute responsabilité : la suggestibilité et l'hypnose ne peuvent fonctionner, remarque-t-il, que lorsque les ordres émis épousent les aspirations et valeurs des sujets et non dans le cas contraire. Sighele propose donc la notion de semi-responsabilité. La détermination de la peine pour des violences commises en foule devant en définitive reposer entièrement sur la dangerosité des sujets et la raison de la manifestation.

L'individu chez Gustave Le Bon (1895) est totalement irresponsable. « *L'individu en foule, affirme-t-il, est un grain de sable au milieu d'autres grains de sable que le vent soulève à son gré* » (p54). S'il peut commettre les pires excès, c'est en fonction de la prégnance qu'exercent sur lui le groupe et ses leaders. La foule a un caractère propre irréductible aux individus qui la composent :

L'individu en foule acquiert, par le fait seul du nombre, un sentiment de puissance invincible lui permettant de céder à des instincts, que seul, il eût forcément réfréné. Il y cédera d'autant plus volontiers que, la foule étant anonyme, et par conséquent irresponsable, le sentiment de la responsabilité, qui retient toujours les individus, disparaît entièrement (p52).

La foule chez Le Bon fonctionne selon la « *loi de l'unité mentale* ». C'est cette loi qui explique la facilité avec laquelle les leaders transmettent leurs idées et affects à la masse des suiveurs. Par sa seule présence dans la foule, l'individu subit une dégradation de ses facultés intellectuelles :

Évanouissement de la personnalité consciente, prédominance de la personnalité inconsciente, orientation par voie de suggestion et de contagion des sentiments et des idées dans un même sens, tendance à transformer immédiatement en acte les idées suggérées, tels sont les principaux caractères de l'individu en foule (pp54-55).

La théorie de la désindividualisation sera retravaillée tout au long du 20^e siècle, sans grande originalité par rapport aux idées princeps qui la fonde. Freud (1921) par exemple recourt au concept d'identification pour expliquer le pouvoir de suggestibilité des leaders sur la masse. Selon lui, le partage de valeurs communes par des personnes composant un groupe génère des liens émotifs, libidineux, entre eux. Ces valeurs sont ensuite projetées dans la figure d'un leader, auquel tous cherchent à ressembler. Le pouvoir du meneur proviendrait donc de ce désir conscient ou inconscient qu'éprouvent les membres du groupe à s'identifier à lui (Freud, 1921). Pour Zimbardo (1969), le fait d'être en groupe ou tout simplement d'avoir le visage dissimulé par un masque produit une excitation responsable d'une diminution de l'observation et de l'évaluation de soi. Cela a pour effet d'affaiblir les contrôles basés sur la culpabilité, la honte et la peur. Ces différentes émotions d'autocontrôle inhibées, l'individu peut alors commettre plus facilement des actes répréhensibles. Pruitt (1971) évoque de son côté la théorie du « *risky shift* » selon laquelle les individus prennent plus de risque lorsqu'ils sont en groupe que lorsqu'ils sont seuls.

Dans l'ensemble, les théories de la désindividualisation véhiculent une perception passive, inintelligente, voire pathologique de la foule. Elles débouchent sur des conceptions normatives, où la violence est l'apanage des délinquants et autres marginaux. Ainsi, la théorie de la racaille (*riff-raff*) a longtemps été utilisée aux États-Unis pour interpréter les violences des émeutes noires. Selon ses adeptes, plus soucieux d'ordre que de sciences, les casseurs seraient des personnes aliénées, peu intégrées à la société et qui trouveraient dans les mouvements une sociabilité qui leur fait défaut (Waddington P., 2003). Ces personnes seraient d'autant plus violentes que leur désarroi est facilement manipulé par les entrepreneurs politiques. Comme l'affirme Waddington (2004), la théorie n'est pas innocente et derrière ce type de conception

de la foule et de l'émeute se profile une idéologie favorable à la répression des contestataires. . S'il est indéniable que les foyers des émeutes sont généralement ces lieux de relégation sociale, que forment les ghettos et les banlieues (françaises, anglaise, etc.) et ces grands quartiers populaires et bidonvilles (africaines), où s'entassent les populations les moins dotées en capital économique, social, culturel et symbolique, il y a cependant erreur écologique à transférer ces attributs géographiques au plan individuel. Les personnes qui participent aux émeutes noires de 1965, remarque Obershall (1968), ont en moyenne un niveau social et économique supérieur à celui du reste des habitants des ghettos. D'ailleurs, la classe sociale par excellence de l'émeute à travers le monde, est celle des étudiants (Bertho, 2009), catégorie, qui en Afrique fait figure de privilégiée devant la masse rurale et les non diplômés. Selon Mathieu (2004), toutes les explications tendant à prédire la participation à une manifestation violente sur des bases individuelles et psychologiques se sont ainsi révélées fausses.

Les théories de la désindividualisation ont fait l'objet de nombreuses autres réfutations. Postmes et Spears, sur la base d'une méta analyse effectuée sur une soixantaine d'études ayant mis à l'épreuve cette théorie, concluent qu'elle est réfutée dans la majorité des cas. Les individus en groupe ou en situation d'anonymat ne réagiraient de la manière identique, en fonction d'une psychologie générale, mais différemment en fonction de l'identité du groupe de manifestants et des spécificités de la situation (Postmes & Spears, 1998). La violence de la foule n'est ni naturelle ni instinctive : les émotions humaines, qu'elles soient individuelles ou collectives, sont culturellement instituées (Harré, 1988 ; Jasper, 1998).

Les comportements des foules sont façonnés par le contexte social et s'expliquent par l'idéologie des groupes manifestants. Les révoltes ne sont pas réductibles à des facteurs numériques (nombre des mécontents ou de manifestants) ou objectifs, du type frustration agression. L'historien britannique Thompson constate, par exemple, que la famine ne provoque pas toujours, là où elle survient, des émeutes (cité par Reicher, 2002). Sur la base de l'étude de plus d'une centaine d'émeutes survenues tout au long du 18^e siècle en Grande-Bretagne, il affirme que les violences n'éclatent que lorsque l'économie morale des émeutiers rentre en conflit avec celle des marchands, lorsque les premiers jugent inique le fait que les seconds aillent vendre leurs produits aux plus offrants loin de leurs contrées sinistrées. Le concept d'économie a été appliqué au continent africain pour expliquer les émeutes urbaines (Siméant,

2010). Ainsi, pour Marie (1997), les émeutes urbaines des années 1990, qui secouent le continent noir, sont consécutives à la rupture du pacte clientélaire qui liait gouvernants et gouvernés et qui consistait en la redistribution des richesses nationales sous forme de prébendes. L'effet immédiat de la crise économique et des plans d'ajustement structurel aura été de briser ce pacte. Sur le même registre moral, Sherman (1993) a proposé la théorie de la défiance pour rendre compte des émeutes contemporaines aux États-Unis. Les mouvements de révolte sont susceptibles de se produire selon lui, lorsque l'État à travers ses représentants pose des actes (bavures policières, décisions de justice) que certaines populations faiblement intégrées à la société jugent injustes. Celles-ci se révoltent d'autant plus aisément qu'elles sont faiblement intégrées à la société et ne craignent pas la sanction, voire éprouve une certaine fierté à la transgression.

La violence des foules n'est ni unilatérale ni aveugle. Sur le premier point, la violence est une coproduction entre manifestants et forces de l'ordre. Obershall (1968) dans l'article qu'il consacre aux émeutes américaines de 1965 relève le rôle joué par les contrôles sociaux, notamment la police dans l'aggravation des violences (voir aussi les rapports gouvernementaux des années 1960). Suivant les contextes et les époques, la police a recours à un vaste répertoire d'actions plus ou moins antidémocratiques. Les stratégies de contrôle des dissidents débordent le cadre légal pour englober comme ce fut le cas aux États-Unis dans les années 60, le harcèlement des leaders, la désinformation contre le mouvement et le sabotage (Marx, 1979 ; Earl, Soule, & MacCarty, 2003). Des agents provocateurs (Marx, 1979) sont utilisés par la police pour infiltrer les mouvements politiques, les radicaliser, les miner de l'intérieur ou les amener à poser des gestes qui légitiment la répression. En France, pays où la police entretient une plus grande proximité avec le pouvoir, la haute police se serait longtemps illustrée par de basses manœuvres :

Sous le Second Empire comme sous la III^e république, la police provoque des grèves et des attentats qui échouent et qui justifient ensuite la répression. À certaines époques, ce sera le «spectre rouge» qui sera invoqué, à d'autres les menaces terroristes. Toutes les raisons sont bonnes et plausibles, car «l'ennemi» est toujours sans visage (Loubet del Bayle, 1992 : 175).

Sur le second point, la cible des manifestants-émeutiers, Reicher observe à partir de l'étude de cas portant sur le quartier de St-Paul, épiceutre des émeutes britanniques des années 1980 que

la violence des manifestants est dirigée vers certaines cibles et pas vers d'autres. Seuls les actes de violence qui rentrent en harmonie avec l'identité sociale des émeutiers sont tolérés et généralisés. Les autres comportements en dissonance avec cette identité font l'objet d'un rejet systématique. Ainsi, tandis que les émeutiers soutiennent les agressions contre les policiers, la déprédation des établissements bancaires et le pillage des magasins de luxe appartenant à des étrangers, ils désavouent, au même moment, ceux parmi eux qui jettent des pavés aux bus et autres biens sociaux. La raison d'une telle sélection dans le choix des cibles est idéologique : les manifestants se définissent comme membres de la communauté de St-Paul, laissés-pour-compte d'une société d'abondance et victimes de l'exploitation des banques et des autres institutions de domination dont la police est l'incarnation (Reicher, 2002). Cette étude montre également les dissensions qui peuvent exister au sein de la foule, contrairement à la prétendue « *loi de l'unité mentale des foules* ». Lorsque la violence éclate du fait des manifestants, seule une infime partie de ceux-ci y prend part (Adang, 2011).

Stephen Reicher a proposé une théorie de rechange au paradigme de la désindividualisation : le modèle amélioré de l'identité sociale, en anglais, « *Elaborated social identity model* » ou ESIM en abrégé. Le postulat de l'ESIM est que la violence de la foule est façonnée par le contexte social (économie morale, structure sociale), en même temps qu'elle contribue en retour à transformer la société (Reicher, 2001). L'individu n'est pas moins responsable ou intelligent en groupe que seul ; il troque tout simplement son identité personnelle contre celle du groupe. Cette identité sociale est par ailleurs dynamique et évolue en fonction des interactions avec les adversaires, en l'occurrence les policiers. La participation de l'entièreté de la foule à des violences contre la police, autrement dit, la généralisation de la violence, ne surviendrait selon cette théorie que lorsque la police, sur la base ou non de provocations venant d'une fraction de celle-ci, traite de façon indiscriminée et vécue comme injuste, l'ensemble des participants à la manifestation. Ce traitement collectif aurait pour effet d'estomper les divisions internes qui tiraillent tout groupe et d'unir ses diverses cliques dans l'adversité. L'évènement baptisé « *la bataille de Westminster* », au cours de laquelle les policiers et les manifestants s'affrontèrent, dans une mêlée générale, offre l'occasion à l'auteur de tester sa théorie (Reicher, 1996). Sur la base d'un matériau divers constitué de vidéos et reportages journalistiques sur l'évènement et

d'entretenues avec les participants, il établit six hypothèses concernant le déclenchement et l'escalade de la violence :

1. Les membres de la foule utilisent la force contre la police (ou tout autre groupe rival) lorsque la manifestation est vue comme légitime, que la police, par sa réaction, les empêche de la réaliser et que les tactiques conflictuelles sont considérées comme un moyen effectif pour atteindre leur but.
2. La définition de la légitimité du conflit et du concept de droit (pratique sociale légitime), l'identification des buts et la perception de l'efficacité de la force diffèrent en fonction de l'identité des groupes et du type de manifestation.
3. Les incidents qui déclenchent les hostilités ne sont pas les vraies causes des affrontements, mais des points qui permettent d'activer les différences entre les manifestants et la police sur les prérogatives de chacun (pratique sociale légitime).
4. La limite de l'engagement dans le conflit collectif est définie par référence à ceux dans le groupe qui perçoivent que leurs droits sont déniés. Leur nombre augmente lorsque la police traite tout le monde de la même manière.
5. Moins la police fait de différences entre les membres d'un groupe, plus grande est leur catégorisation commune et ce support mutuel décuple leur sensation de puissance et leur volonté de défiance.
6. Lorsque la police réagit à l'acte de confrontation d'une section de la foule en brutalisant tout le monde, elle dénie les droits de tous, créant ainsi les conditions optimales qui permettent à la minorité violente d'étendre son influence sur l'ensemble de la foule et au conflit de se généraliser. Le contexte n'est pas extérieur à la conscience des acteurs : il est le pendant de la catégorisation. La catégorisation devient contexte et vice versa et cela infiniment.

Les théories agentiques sont pour les policiers, ce que les théories de la désindividualisation sont pour la foule, c'est-à-dire des théories désincarnées reposant sur une perception étriquée des relations entre l'individu et le groupe. Parmi elles figure la théorie de la soumission à l'autorité (Milgram, 1974). Selon Milgram, les individus placés dans des situations de subordination, notamment devant une autorité qu'ils jugent légitime obéissent comme des moutons de Panurge aux injonctions qui leur sont faites. Dans la célèbre expérience qu'il

organise entre 1960 et 1963, on demande à des sujets d'infliger des décharges électriques fictives (mais ils ne le savent pas), à des personnes qui, en réalité, sont des comédiens et feignent de souffrir atrocement. À chaque réponse fausse du comédien, des décharges de plus en plus fortes lui sont infligées. Une large majorité des participants va ainsi, sur instigation de l'autorité scientifique en charge de l'expérience, infliger des décharges importantes aux comédiens et cela malgré les gémissements, les cris et les supplications de ces derniers. La thèse de Milgram est que n'importe quel individu placé sous une autorité légitime peut, sur ordre, infliger des violences mortelles à autrui.

Dans la même veine, Zimbardo (1973) dans sa prison de Stanford, un sous-sol de l'université du même nom transformé en laboratoire expérimental démontre que les situations d'autorité en augmentant le pouvoir social et le sentiment de valorisation identitaire poussent à soumettre les personnes placées en captivité et jugées subalternes à des sévices dégradants. Les gardes de la prison infligeront ainsi des brimades aux prisonniers placés sous leur dépendance. L'expérience tournera court pour des raisons éthiques liées en particulier à la dépression qu'elle provoqua chez certains des participants. Selon les théories agentiques, les personnes dotées de pouvoirs importants sur leurs semblables seraient portées à en abuser. L'armée et la police dans cette perspective et sur simple ordre de l'autorité légitime seraient prêtes à ouvrir le feu sur la foule. Infliger des violences peut devenir une routine administrative aussi banale que le remplissage d'un formulaire (Arendt, 1966).

Les expériences de Milgram et de Zimbardo ont été effectuées en laboratoire dans des conditions difficiles à réunir in vivo. Dans le monde réel, la violence reste soumise à un processus complexe. Hors du laboratoire, la situation ne se résout pas en un ordre d'une autorité, fût-elle légitime, encore faut-il que cet ordre s'inscrive dans un contexte conflictuel et concorde avec les positions idéologiques et politiques des exécuteurs. Samuel Tanner (2009) a consacré sa thèse aux processus d'engagement de groupes organisés dans des massacres de masse. Il constate que si la violence se développe selon ses propres mécanismes (autonomisation, capillarisation et radicalisation), elle prend sa source dans une architectonique faite du jeu et de l'articulation entre les sphères politiques, idéologiques et réticulaires (réseaux locaux qui facilitent l'engagement). Autrement dit, la violence nécessite un contexte social et politique favorable.

D'autre part, ramener la violence à un facteur unique, c'est robotiser les agents qui pour agir doivent adhérer aux ordres. La situation ne saurait être considérée comme une donnée objective : placés dans des conditions semblables, les acteurs sociaux peuvent se soumettre ou résister, éprouver de l'anxiété ou de la jouissance (Wieviorka, 2004). De plus, la police a une consistance propre, mi- insulaire mi- instrumentale (L'Heuillet, 2001). Elle peut user de freinage, appliquer la loi avec rigueur ou non (Loubet del Bayle, 1992). Goffman (1968) montre que même dans des institutions totalitaires où le comportement des pensionnaires est réglé à l'horloge, l'individu développe des mises à distances par rapport aux rôles prescrits. Ces adaptations secondaires peuvent être intégratives, lorsqu'elles atténuent les tensions avec l'environnement ou non intégratives, lorsqu'au contraire elles attisent ces tensions. Le conditionnement ne peut jamais être total, même au sein de l'armée et de la police, administrations fortement hiérarchisées, car l'incertitude est au cœur de tout pouvoir (Crozier & Friedberg, 1977). Entre l'ordre et le chaos, il y a des situations stochastiques, caractérisées par la présence d'éléments imprévus (Padioleau, 1986).

Entre l'ordre et son exécution, s'intercale également la culture professionnelle des agents. Les recherches effectuées dans le domaine policier ont établi la médiation qu'exerce la compétence policière entre la structure et l'action sur le terrain. Le « *police knowledge* » est le filtre à travers lequel sont perçues les informations provenant de l'environnement externe, y compris les ordres. C'est la connaissance pratique que le policier a de son métier ; connaissance elle-même inséparable du contexte politique et des interactions avec les manifestants. Parce qu'il permet de faire la synthèse de toutes les influences subies par les agents, et de s'intercaler entre les ordres et leur exécution, le « *police knowledge* » oriente le comportement des policiers. C'est du moins, l'hypothèse défendue par della Porta et Reiter (1998 : 2) :

Drawing on the research presented and on the literature on state responses to protest, we illustrate our hypothesis that protest policing is determined on a first level by (a) the organizational features of the police, (b) the configuration of political power, (c) public opinion, (d) the police occupational culture, and (e) the interaction with protesters. All of these influences are filtered by (f) police knowledge, defined as the police's perception of external reality, which shapes the concrete policing of protest on the ground.

Les théories psychologisantes de la participation de l'individu à la violence de groupe (désindividualisation et agentique) sont aujourd'hui contestées par des théories sociologiques

(ESIM et *police knowledge*) accordant des marges de liberté aux acteurs et restituant les contextes politiques, sociaux, culturels et historiques de la violence. La nature et la structure des groupes auxquels ces acteurs appartiennent déterminent également le recours à la force et son amplitude.

2.2. Structure organisationnelle et violence

Les manifestants et les policiers qui s'affrontent lors des manifestations appartiennent à des groupes de nature diverses dont les caractéristiques déterminent l'intensité des violences. La littérature a mis en exergue la forte propension de certaines structures policières à user de la force, de même que les particularités de certains groupes, qui par leur statut ou agissements attirent, pour ainsi dire, sur elle, plus de répression. Deux types d'explications ont été proposés pour rendre compte de la forte victimisation de certaines organisations manifestantes : la théorie de la menace et la théorie de la faiblesse. Ces deux explications apparemment contradictoires avancent pour l'une que la police réprime plus violemment les groupes qui constituent une menace ; et pour l'autre que ce sont les groupes les plus marginalisés qui font l'objet de la répression.

L'existence de moyens et de structures répressives est un excellent prédicteur du niveau de répression. Plus les départements de police sont dotés de moyens, plus ils ont recours à la coercition que les autres (Boudreau, 2001). La possession de grandes capacités répressives diminue en effet les coûts de leur utilisation. Aussi en cas de conflit, ces coûts réduits rendent attractif le recours à la force (Laswell, 1941 ; Randle, 1981 ; Goldstein, 1983 ; Gurr, 1986 ; Davis et Ward, 1990 ; Walker et Lang, 1988). Plus spécialement, l'existence d'escouades spécialisées pour le maintien de l'ordre peut augmenter les probabilités de répression. En effet, comme toute profession, ces escouades créées ont besoin de justifier leurs salaires afin d'accaparer plus de ressources ou de continuer d'exister. Elles ont par conséquent un intérêt à trouver des champs d'application au risque de disparaître (Becker, 1963 ; Gurr, 1986, Mitchell and McCormick, 1988).

Dans les années 1990, une polémique a opposé en Grande Bretagne partisans et adversaires de la police de type paramilitaire (Waddington D. P., 2007). Pour Jefferson (1987, 1993) l'existence des polices militarisées accroît le recours à la force contre les manifestants. Ces

unités paramilitaires amplifieraient l'effet de la culture policière en plus de provoquer la colère des manifestants. D'une part, elles exacerbent l'expression de la culture policière, notamment le machisme et le goût de l'action, la solidarité et le pessimisme. Jefferson pense en effet que le contrôle des officiers supérieurs sur les troupes est faible en Grande-Bretagne du fait de la responsabilité individuelle qui échoit à l'agent devant la loi et de son pouvoir discrétionnaire. Partant de cette prémisse, il conclut que les agents apprendront le métier sur le terrain, au contact des plus anciens, renforçant la prégnance de la culture policière. En outre, les unités paramilitaires seraient constituées de jeunes policiers zélés, formés à l'endurance et à la rudesse excessive au détriment des formations visant la réduction des conflits. D'autre part, la dynamique du déploiement du dispositif paramilitaire éveille en soi l'hostilité des manifestants à toutes ses étapes : les policiers sont préparés au pire, leur occupation de l'espace est source de révolte et de ressentiments, car ils affichent des tenues et des équipements provocateurs, maîtrisent la foule de façon indiscriminée et la disperse avec violence, ce qui suscite des envies de revanche.

La relation entre l'existence d'unités paramilitaires et la violence n'est pas toujours simple et il est aussi logique que les organisations qui investissent davantage dans des équipements lourds soient celles qui en général font face à des périls plus grands ; à moins que ce soit par un effet de mimétisme institutionnel. Ainsi, les savoir-faire policiers semblent s'harmoniser en Europe malgré le fait que les problèmes et menaces rencontrés par les divers États soient différents. Le modèle des polices spécialisées au maintien de l'ordre se généralise à l'échelle du continent (Saari, 2009). Mais, contrairement aux affirmations de Jefferson, ce type d'organisation réduit plutôt les violences, car le commandement unique évite précisément l'expression de la culture policière. Les actions des agents de terrain sont coordonnées par un commandement unique, ce qui supprime leur pouvoir de discrétion (Waddington, 1993). Les situations explosives dans lesquels ces corps interviennent en dernier recours auraient fait perdre leur sang-froid à des policiers ordinaires et provoquer une explosion plus importante de violence, s'il ne s'était agi de professionnels entraînés et équipés pour retenir leurs affects (Bruneteaux, 1996 ; Waddington, 1993). S'il existe une relation statistique entre l'intensité des violences et la présence des unités paramilitaires, elle ne peut être qu'une coïncidence, un « *post ergo propter hoc* », du même genre que la relation entre l'hôpital et la maladie : autant les personnes malades sont les plus

susceptibles de se rendre à l'hôpital, accroissant du coup la morbidité de ce lieu, autant les unités paramilitaires sont envoyées dans les situations les plus explosives, là où des violences sont le plus susceptibles de se produire.

Les termes du débat sont identiques dans de nombreux pays africains où, comme en Côte d'Ivoire, plusieurs acteurs interviennent dans le maintien de l'ordre : armée, gendarmerie, police, gardes présidentielles, pour ne citer que les forces publiques. Mais à défaut de polémistes célèbres et d'études empiriques sur la question, la différence entre ces organisations est mal connue. La majorité des études sur le continent restent captivées par la distinction entre forces professionnelles et non professionnelles (Debos & Glasman, 2012). La conviction que le non-professionnalisme mine toutes ces organisations n'a pas encore permis de s'attaquer, de façon analytique, à des questions plus fines comme la différence d'allocation de force. On sait seulement que certaines organisations ont commis des actes d'une grande atrocité. Ainsi, la garde présidentielle, avec le massacre de Lumumbashi (Zaire, actuelle République démocratique du Congo) : la division spéciale présidentielle (DSP) a été accusée d'avoir massacré à l'arme blanche une dizaine d'étudiants, dans cette ville, le vendredi 11 mai 1990 (Fansiana, 2000) ; la gendarmerie, avec le charnier de Yopougon (Côte d'Ivoire) : des pandores accusés d'avoir froidement abattu 57 personnes, le 26 octobre 2000 et jeté leur corps à Yopougon, commune située à la périphérie de la ville d'Abidjan (Human Rights Watch, 2001) : l'armée, avec le massacre de la place Rabaa al-Adawiya au Caire (Égypte) : des soldats, accusés d'avoir tiré à balle réelle, sur instructions des plus hautes autorités, sur des manifestants et tué plus de 800 personnes, le 14 août 2013 (Human Rights Watch, 2015).

La théorie de la menace postule que les États à travers la police réagiraient plus violemment lorsqu'ils se sentent menacés. Ainsi, les groupes révolutionnaires et radicaux ou ceux usant de tactiques non institutionnelles et de confrontation seraient plus durement réprimés que les autres (Davenport, 1995; McAdam, 1982 ; Bromley and Shupe, 1983). En revanche, les petits groupes tolérés ou acceptés feraient l'objet d'une plus grande bienveillance (Tilly, 1978). La perception de la peur est aussi liée à la solidité des institutions politiques. Waddington compare la répression en Grande-Bretagne avec la répression du pouvoir de l'Apartheid en Afrique du Sud. Une marche sur Londres ne met pas en cause la nature du régime ni ses fondements et ne peut, à la limite, déboucher que sur une émeute. En Afrique du Sud, au contraire, le pouvoir

minoritaire blanc est fragile et une manifestation réussie de l'opposition menace toujours de le faire péricliter (Waddington, 2003). En règle générale, l'institutionnalisation des manifestations d'un côté et la solidité des institutions démocratiques de l'autre font que l'État a peu de raisons de craindre les manifestations de rue. Par contraste, dans les États faillis, la fébrilité des institutions, et les nombreuses difficultés économiques rendent les pouvoirs sensibles à toutes protestations.

La menace peut s'entendre du point de vue des dirigeants politiques comme de celui de la police, elle-même. Ainsi, Earl et Soule (2006) montrent dans ce qu'elles nomment la « *blue approach* » (approche policière) que ce sont plutôt les manifestations perçues comme menaçantes par la police et pour la police, en l'occurrence celles qui peuvent lui faire perdre le contrôle de la situation, qui sont les plus réprimées. Les auteurs se servent pour leur démonstration de récits de presse sur les événements produits à New York entre 1968 et 1973. Elles constatent que ce sont les événements réunissant manifestants et contremanifestants sur un même site qui sont les plus difficiles à canaliser à cause des risques d'affrontements plus grands. Or, poursuivent-elles, ce sont ces types de manifestations qui prédisent le mieux la présence policière et la probabilité d'usage de la force, alors même que la présence de contremanifestations (favorable au pouvoir) atténue la menace contre les tenants du pouvoir. Le style adopté par la police est donc fonction en priorité de la menace situationnelle que les groupes manifestants représentent pour la police elle-même.

PAJ Waddington (1998) affirme à propos de la police britannique que son activité est guidée par le souci constant d'éviter deux types de problèmes : ceux qui surviennent au cours de l'intervention, les affrontements avec les manifestants (*in-the-job trouble*) et ceux qui surviennent après, en cas d'allégation de brutalité ou d'incompétence, les enquêtes administratives et les sanctions (*on-the-job trouble*). Le souci d'éviter les problèmes du premier type les conduit à sous-appliquer la loi et à contrarier le moins possible les manifestants ; le souci d'éviter les seconds à se sacrifier « *die in the ditch* » lorsque certaines situations (insurrection, sommets internationaux...), certaines personnalités (dignitaires politiques, hôtes de marque, etc.) ou certains sites (parlement, justice, présidence, etc.) sont menacés. La thèse de la menace autocentrée (sur la police) ne vaut pas que pour les polices anglo-saxonnes réputées pour leur plus grande distance par rapport au pouvoir. En France, pays à police d'État,

les manifestations routinières hors crise politique sont gérées par la police en fonction des difficultés que les groupes leur posent concrètement. La distinction que les agents opèrent entre bons et mauvais manifestants n'est pas fondée sur l'idéologie du groupe, mais les difficultés qu'ils posent, à dessein ou par amateurisme, au service d'ordre (Fillieule & Jobard, 1998).

La théorie de la faiblesse situe les causes de la répression différentielle des groupes dans leurs caractéristiques intrinsèques (Gamson, 1975). Selon cette théorie, l'État, par peur du ridicule, ne s'attaquerait violemment qu'aux groupes dont il est sûr de pouvoir triompher. Les recherches mettent en évidence deux formes distinctes de faiblesse : la faiblesse intrinsèque (*weakness-from-within*) et la faiblesse environnementale (*weakness-from-without*). La première renvoie à la capacité du groupe manifestant à réagir à la brutalité policière. Les marginaux, les minorités ethniques et religieuses seraient ainsi des cibles idéales de la répression (Piven and Cloward, 1977 ; Stockdill, 1996). Dans la même veine, les manifestants qui ne disposent pas d'une organisation de mouvement social (social movement organisation) seraient moins enclins à réagir contre la violence d'État. À l'inverse, les mouvements dotés d'une organisation sont plus forts et peuvent mieux lutter contre les excès de la police en intentant par exemple des poursuites judiciaires (Earl, Soule, & MacCarty, 2003). La faiblesse environnementale (*weakness-from-without*) met l'accent sur les contrôles que la société en général exerce sur sa police. La volonté de la société d'agir sur la police commence par la couverture médiatique. Moins l'activité est couverte, plus le groupe manifestant est démuni face aux excès policiers. Lorsque les citoyens tolèrent ou se désintéressent du sort que la police réserve à un groupe particulier, celui-ci est l'objet de plus de répression (Wisler et Giugni, 1999). Certains groupes enfin présentent la double particularité d'être perçus comme une menace en plus d'être faiblement organisée, accroissant ainsi leur vulnérabilité par une mutualisation des effets de la menace et de la faiblesse. La police réprimera durement lorsque la manifestation est perçue comme dangereuse et composée de marginaux (Gamson, 1975 ; McAdam, 1988).

La relation entre police et protestataires est dynamique et évolue au cours de la manifestation, de même qu'elle produit des effets à moyen et long terme sur la fabrique politique en provoquant radicalisation, désengagement ou reconversion (Combes & Filleule, 2011). Une violente répression peut décourager de toute action future ou provoquer des ressentiments qui exploseront plus tard (Churchill, 1994 ; Fantasia, 1988, Hirsh, 1990 ; Khawaja, 1993 ;

Koopmans, 1995 ; Kriesi et coll. 1995 ; McAdam, 1982,1988 ; Piven et Cloward, 1977). Le modèle de Lichbach (1987) suggère par exemple qu'une faible répression réduit la violence réactionnelle des manifestants jusqu'à un certain seuil puis l'augmente après un certain temps. En revanche, une sévère répression accroît la violence oppositionnelle, puis la réduit après un laps de temps, lorsque la colère cède à la peur (Lichbach, 1987 ; Moore, 1998 ; Carey, 2006).

Cette corrélation avait été mise en évidence lors des émeutes noires des années 60 par Gurr avec sa fameuse courbe curvilinéaire. Au fur à mesure que la répression policière s'accroît, la contre-violence des noirs augmente jusqu'à un certain seuil, où la vue des cadavres et la peur qui s'en suit a finalement raison de la détermination des manifestants. Ce modèle repose sur la théorie psychosociale de la frustration-agression. Les manifestations seraient dues à une frustration accumulée qui exploserait violemment (*backlash*) et s'alimenterait de la répression qui leur est opposée. L'hypothèse du *backlash* s'est vérifiée lors de l'intifada palestinienne et de la révolution iranienne. Elle postule qu'une extrême violence peut réduire les manifestations pour un temps, mais accroît la dissidence dans le long terme (Francisco, 1995 ; Mason et Krane, 1989).

La répression policière a pour effet d'accroître le coût de la manifestation. Ainsi, devant une situation d'insatisfaction, trois options rationnelles s'offrent aux acteurs, accepter le statu quo, s'exiler ou se mobiliser (Hirshman, 1970). Le nombre des passagers clandestins, c'est-à-dire ceux qui, dans la terminologie d'Olson, profitent des résultats de la lutte sans y prendre part personnellement, augmente au fur et à mesure que s'élèvent les risques et les coûts de la participation. Dans l'étude séminale qu'il a consacrée au sujet, Doug McAdam (1986) soutient que les facteurs motivationnels, liés au degré d'adhésion à la cause défendue, sont nécessaires, mais pas suffisants pour braver les risques ; encore faut-il qu'ils s'accompagnent de facteurs structurels, en l'occurrence la disponibilité biographique et l'appartenance à des réseaux. Ses conclusions dérivent de l'analyse du *freedom summer project* : campagne lancée en 1964 par des mouvements américains des droits civiques et dont l'objet consistait à inscrire les noirs sur la liste électorale dans des États du sud, réfractaires à la mesure. Les participants devaient ainsi consacrer gratuitement toutes leurs vacances d'été à l'événement (coût élevé) et partant, affronter l'hostilité d'autres citoyens, usant de moyens violents : assassinats, enlèvements, bastonnades, arrestations (risques élevés). Plusieurs personnes s'inscrivirent pour participer à

cette campagne, mais une partie désista. Les deux groupes peuvent être accrédités d'un même niveau de conviction idéologique, mais ils diffèrent sur deux points : les partants, contrairement à ceux qui ont renoncé, sont des gens sur qui pèsent peu de contraintes sociales (disponibilité biographique) : ils sont célibataires et chômeurs pour la plupart. Ils appartiennent en outre à des réseaux d'activistes.

Ces deux points soulevés par McAdam sont des invariants des émeutes à travers le monde. D'abord la disponibilité biographique. Les personnes arrêtées lors des émeutes françaises de 2005 sont des jeunes : 3/4 ont moins de 21 ans et la majorité occupe des emplois précaires (Delon & Mucchielli, 2007). Les émeutes de Londres d'août 2011 qui ont provoqué la mort de 5 personnes sont à mettre également à l'actif de jeunes gens. On dénombre plus de cent mineurs parmi les quelque 3000 personnes appréhendées lors de cet événement (Human Rights Watch, 2012). En Afrique la participation des jeunes sans emploi aux manifestations violentes est une vérité de Lapalisse. Au Mali rapporte Siméant (2014), la mémoire collective porte encore la marque des « événements de 1991 », associés à la violence des jeunes. En Côte d'Ivoire, c'est une « jeunesse marginalisée et révoltée » rappelle, Alain Marie (1997) qui participe aux mouvements sociaux de 1990. « Les jeunes patriotes » qui ont défrayé la chronique dans ce pays pendant toute la décennie 2000, en organisant des manifestations violentes et des activités contreinsurrectionnelles, se caractérisent par leur position de marginalité dans le champ politique et économique. Leur activisme vaut en ce sens, sans en être réductible, moyen de sortir de la précarité, en se procurant des emplois dans la fonction publique et d'autres formes de récompenses, variables en fonction de la puissance de la clique, du « gbonhi » dans le langage local (Banégas, 2010). Au Kenya, cet autre pays marqué par de nombreuses émeutes et violences post électorales depuis 1990, la violence est si ancrée dans le champ politique que chaque parti dispose de ces jeunes prêts à contester les résultats et à massacrer l'adversaire (Maupeu, 2012). Les manifestations du printemps arabe en Tunisie ont consacré un nouvel acteur révolutionnaire, le diplômé-chômeur (Ayari, 2013). Il suffit enfin de constater avec Bertho (2009) que l'université est le foyer universel des émeutes, pour se convaincre du poids de la disponibilité biographique dans le déclenchement des émeutes.

Quant au rôle des réseaux, il est manifeste pour l'université, univers clos qui permet des échanges si denses entre étudiants au point où elles furent en Afrique les seuls sites de

mobilisation durant le règne des régimes autoritaires de 1960 à 1990. Les banlieues offrent la même configuration. Les relations de voisinage procurent l'énergie collective aux émeutes urbaines. Le territoire s'avère ainsi une des ressources fondamentales des mobilisations au point de contrebalancer les adhésions idéologiques. À rebours de l'historiographie marxiste qui inscrit les événements de la commune de Paris de 1870 dans la geste révolutionnaire, Gould (1995) affirme que la conscience qui anime les insurgés n'est pas de classe, mais une conscience urbaine. Certes, les manifestants sont des ouvriers, certes l'État est capitaliste, mais ce n'est pas pour cela que la révolte a lieu. Le mobile du soulèvement n'est pas professionnel, mais lié à la signature de l'armistice avec Bismarck. L'argument historique à des illustrations récentes. Quesnay (2013) montre comment durant le printemps arabe de 2011, les clivages ethniques et tribaux, si caractéristiques de la société libyenne, sont relégués au second plan, surpassés par l'impératif de la survie collective des habitants des quartiers insurgés.

À l'heure de l'internet, la mobilisation peut se passer de l'ancrage territorial. Le rôle des NTIC a ainsi été évoqué pour expliquer le succès des révolutions, de fleur et de couleur, survenues au début des années 2000 en Europe de l'est (Serbie en 2000, révolution des roses en Géorgie en 2003, la révolution orange en Ukraine en 2004, la révolution des tulipes au Kirghizstan en 2005). Le rapport sur les événements du printemps d'érable au Canada a également souligné la place inédite occupée par réseaux sociaux dans la mobilisation, marquant une tendance lourde dans l'évolution des répertoires manifestants. Ayari (2011) pense toutefois que l'importance de l'internet a été exagérée en ce qui concerne le printemps arabe. Selon lui le « déterminisme technologique » ne rend pas compte de la réalité et encense les cybers activistes au détriment des vrais héros, ceux qui ont risqué leur vie. Quoi qu'il en soit, l'évaluation de l'importance de la technologie dans les mobilisations devrait tenir compte de la fracture numérique entre le Nord et le Sud. Ainsi, si l'impact peut être considérable dans un pays comme le Canada, où 87 personnes sur 100 utilisent l'internet en 2014, il l'est moins en Tunisie où ce ratio est de 46,2 sur 100 et encore moins en Côte d'Ivoire où le ratio d'utilisation est de 14,6 sur 100 personnes (Banque Mondiale, 2015).

Lorsque la répression est prévisible et anticipée, parce que par exemple la manifestation est interdite, les participants doivent vaincre en eux la peur du gendarme. Le fait d'être en groupe constitue en soi un excellent moyen. D'autres adjuvants sont utilisés : des protections physiques

ou spirituelles contre les armes du maintien de l'ordre. Ainsi, les manifestants à la réunion de l'OMS à Seattle 2001 sont munis de masques à gaz (Gillham & Marx, 2000). Les manifestants des droits civiques des années 1950 et 1960 aux États-Unis utilisent aussi bien des armes à feu que des moyens spirituels, la prière censée protéger contre l'arbitraire (Goodwin & Pfaff, 2001). Au Sénégal en 1994, des manifestants qui avaient tué des policiers avouèrent après leur arrestation avoir bu des produits mystiques et porté des amulettes destinées à les rendre invulnérables aux balles (Mendy, 2006).

Des études plus microscopiques des manifestations (Reicher, 1996 ; Adang, 2011) ont permis de mettre à jour un trait de la dynamique conflictuelle qui échappe aux grandes études quantitatives : la distinction entre les facteurs de l'initiation de la violence et ceux de l'escalade. Otto Adang (2011) a produit une des rares ethnographies sur la violence dans les manifestations politiques et sportives. Ses résultats sont assez édifiants de même que la méthode d'observation systématique qu'il a utilisée. L'étude a porté sur un échantillon d'évènement à forte probabilité de violence, constitué de 60 matchs de football et 77 manifestations, pour un total de 700 heures de vidéos enregistrées entre mai 1986 et septembre 1989 (quatre ans). L'auteur s'est intéressé aux deux minutes précédant l'éclatement de la violence afin d'en déterminer les facteurs immédiats.

Il constate que si dans la majorité des cas, la violence éclate (53 % des manifestations et 92 % des matchs.), elle n'est produite que par une microminorité de moins de 1 % des participants à l'évènement. Ceux-ci bénéficient toutefois d'un large consensus intragroupe sur la légitimité de cette violence, car 80 % approuvent verbalement leur comportement. Le déclenchement de la violence chez les manifestants et les supporters est tantôt spontané, lié au syndrome du jeune mâle (90 % des acteurs sont âgés de 15 à 25 ans), tantôt réactif et consécutif à une agression ; les deux facteurs agissant concomitamment dans la plupart des cas. Quant à l'escalade, elle est provoquée par deux types de facteurs : le risque de représailles et l'existence d'un antagonisme eux et nous.

La plupart des gens adoptent en effet des comportements moins risqués (crier, injurier, etc.) et même ceux qui ont recours à la violence physique préfèrent les jets de projectiles aux affrontements corps à corps. Le port du masque et le fait d'être en groupe constituent également

des facteurs de réduction des risques (et non de prises de risques comme stipulés dans les théories de la désindividualisation). Les manifestants n'engagent que les batailles qu'ils sont certains de remporter et la violence est plus probable, notamment chez les supporteurs, lorsque la police est absente. Enfin, l'existence d'un précédent conflictuel entre deux groupes favorise la cristallisation des antagonismes eux et nous. Dans le cas de la police, ce précédent naît d'un premier traitement violent et indiscriminé de tous les participants à une manifestation sportive ou politique. Un tel événement crée un clivage entre policiers et manifestants qui, mémorisé, sera actualisé au cours des rencontres ultérieures sous forme de revanche à prendre ou de phénomène de bouc émissaire.

Ces relations antagoniques peuvent être extrêmement tendues, comme c'est le cas dans certains États africains où, des groupes politiques ou ethniques entretiennent vis-à-vis des forces de police une défiance permanente. Le fait n'est pourtant pas l'apanage du continent noir et l'Amérique des années 1960 en a donné le spectacle. Entre 1964 et 1967, les émeutes qui éclatent dans les ghettos américains chaque été ont provoqué des milliers morts. Les émeutes de Detroit en 1967 auraient fait 41 victimes et plus de 2000 blessés (Bastié, 2014). De 1967 à 1973, se sont encore 233 personnes qui ont trouvé la mort au cours de manifestations (Bayley, 1976 : 173). Les violences de haute intensité (avec mort d'homme) ne sont pas non plus un vestige du XX^e siècle : en 2001 à Gène en Italie un manifestant altermondialiste a été tué ; les émeutes de Londres de 2011 ont occasionné 5 décès (Human Rights Watch, 2012). À basse intensité (violences sans victime), la police continue de disperser par la force certaines manifestations. Comme l'affirme Carey (2006), les sanctions punitives n'ont pas disparu dans les pays démocratiques. La violence des manifestations a baissé en fréquence et en intensité, mais n'a pas disparu : s'en trouve accrue une demande d'expertises pour en conjurer le sort. Les efforts contemporains déployés dans la recherche-action visent à trouver des solutions à une violence qui est loin d'être une fatalité.

3. La prévention de la violence

Les grands scandales policiers sont souvent suivis de grandes réformes. McCarthy et McPhail (1998) ont montré comment, dans les années soixante, les grandes enquêtes gouvernementales sur les violences de l'époque ont inspiré le changement du style de gestion des manifestations, le faisant basculer d'un style d'escalade à un style de communication. De même, les scandales

provoqués par la gestion musclée des manifestations altermondialistes depuis Seattle en 1999 vont remettre sur le tablier la doctrine policière. Plusieurs initiatives menées de conserve avec les organisations policières visent à transformer la culture de cette institution et particulièrement, sa conception de la foule qui reste ancrée dans la vieille psychologie de la désindividualisation.

C'est ainsi qu'en Grande Bretagne, des chercheurs réunis autour de Reicher ont tenté avec succès d'intégrer les principes de l'ESIM au manuel de formation de l'ACPO (association des chefs de police du royaume) (Reicher, Stott, Drury, Adang, Cronin, & Livingstone, 2007). Le postulat de base des auteurs est qu'il existe un lien entre la perception de la foule et le style de gestion. Lorsque la police considère une foule suivant la perspective de la désindividualisation comme étant dangereuse et irrationnelle, la prophétie s'auto réalise, car le traitement indiscriminé des manifestants a pour effet immédiat d'accroître l'influence des groupuscules violents sur l'ensemble du groupe (Hogett & Stott, 2010). Les auteurs se fondant sur l'implémentation des principes de l'ESIM par diverses organisations policières d'évènements aussi bien politiques (manifestations altermondialistes) que sportifs (l'Euro 2004) proposent une nouvelle doctrine : le policing basé sur la connaissance dont les quatre principes sont l'information, la facilitation, la communication et la différenciation :

1. **L'information** : des renseignements doivent être collectés aussi bien sur les individus potentiellement dangereux qui participent à la manifestation que sur l'identité sociale du groupe manifestant. L'objectif étant de comprendre comment la violence de quelques-uns devient ou non collective. Une même personne participant à des manifestations de groupes aux philosophies différentes n'aura pas la même attitude vis-à-vis d'un même traitement policier.

2. **La facilitation** : la police doit faciliter au maximum l'atteinte des objectifs légitimes du groupe manifestant. Cela permet d'éviter la violence et de gagner la coopération du groupe qui peut ainsi, par son service d'ordre interne, contrôler ses minorités pro violence. Si cela s'avère impossible (par exemple la manifestation interdite dans un lieu), elle doit explorer avec les manifestants des voies alternatives. L'objectif consiste à se faire percevoir par la majorité des manifestants comme des facilitateurs et non comme des ennemis.

3. **La communication** : Les actions de la police peuvent être mal interprétées s'il n'y a pas de canal fluide de communication avec les manifestants. Aussi, des liens doivent être établis avant, pendant et après l'événement. La stratégie de maintien d'ordre doit être planifiée avec les organisateurs.

4. **La différenciation** : la police doit adopter une approche différentielle avec la foule et distinguer les auteurs des violences des autres. De façon générale, seule, une minorité de manifestants initient les hostilités avec la police. Aussi, l'objectif est d'éviter qu'ils ne dépeignent sur les autres du fait d'une réaction policière qui par trop diffuse pourrait provoquer la solidarité du groupe autour des provocateurs. Cela implique que les tactiques et techniques ne permettant pas de séparer les auteurs de trouble des autres manifestants soient remplacées.

En suède, des violences sont survenues en marge du sommet de l'Union européenne de 2001. Au cours des échauffourées entre policiers et manifestants dénonçant la politique de l'Union européenne et la présence de Georges Bush à ladite réunion, plus de 100 manifestants ont été blessés dont trois par balle. La manifestation s'est également prolongée dans le centre-ville de Gothenburg, donnant lieu à des actes de vandalisme et d'agression contre la police. 459 personnes furent arrêtées et plusieurs autres condamnées. Les enquêtes ouvertes à la suite de ce « *traumatisme national* » ont mis en exergue l'impréparation des forces de police pour les manifestations d'envergure et la nécessité de la création d'une tactique spéciale pour la gestion de ces types d'événements (Holgersson & Knutsson, 2011). C'est ainsi que le « *spécial police tactique* » (STP) est conçu en 2004. Dans le prolongement de cette réforme, un projet visant la conception d'une nouvelle doctrine pour le STP, le *policing par le dialogue*, sera menée par une équipe conduite par Otto Adang et composée de chercheurs, des officiers des grandes villes du pays et de formateurs de la police. Ce projet visait trois objectifs (Adang, 2012) :

1. accroître la connaissance sur les facteurs de l'efficacité policière,
2. permettre l'intégration des connaissances théoriques à la pratique,
3. accroître l'usage des résultats de la recherche dans le domaine de la formation.

Le *policing par le dialogue* repose sur la communication et les respects des droits de l'Homme. Dans cette doctrine, la réduction des conflits fait partie intégrante des objectifs assignés à la police. Les 5 principes du dialogue *policing*, tous inspirés de l'ESIM sont la négociation, la

médiation, la suggestion, la communication et le suivi (Holgersson & Knutsson, 2011). De plus, certaines expressions sont bannies du vocabulaire de la STP, notamment les termes tactiques offensive et défensive, du fait de la connotation statique de la foule qu'elle charrie. Dans le policing par le dialogue, la force ne doit intervenir qu'en dernier ressort et de façon graduelle et proportionnelle aux risques et menaces présentés par les manifestants.

En Afrique, le cas le plus emblématique de projet de réforme reste celui de l'Afrique du Sud post apartheid. Selon Marks (2005), deux ans après la démocratisation du pays en 1994, d'importantes réformes ont été entreprises. Elles ont consisté notamment en la suppression de l'« *internal stability division* » (ISD), de sinistres mémoires, et son remplacement par le « *Public Order Police* » (POP), la promotion des gens de couleurs aux postes de direction et l'érection de la manifestation en droit constitutionnel. Ainsi, selon le « *regulation of gathering act 205* » de 1993, toutes les manifestations sont a priori légales. La seule distinction qu'établit la loi se fonde sur les conséquences matérielles des attroupements. Le rôle de la police est désormais de protéger les participants. Pour analyser l'effet de ces changements dans la culture et la pratique policière, Marks va durant quatre ans, de 1996 à 2001, conduire une enquête au sein de la POP. L'auteur propose que des efforts substantiels soient entrepris pour changer la culture des agents, car les valeurs et croyances fondamentales des agents sur leur mandat et mission a le potentiel de subvertir les instructions des hiérarques. De telles transformations comme le mentionne l'auteur sont un processus de longue haleine.

Dans la foulée, le thème des réformes du secteur de la sécurité (RSS) s'est imposé dans toute l'Afrique, notamment dans les pays sortant de conflit avec des résultats mitigés. Contrairement à l'Afrique du Sud où les réformes ont été suscitées par une demande interne et ont porté sur tous les secteurs du système de la sécurité, elles ont été ailleurs imposées et fragmentaires (Hutchful & Fayemi, 2005). En effet, le thème s'impose dans l'agenda international après la publication par le PNUD de son rapport sur la sécurité humaine (PNUD, 1994). Selon l'organisme onusien, la fin de la guerre froide a rendu obsolète la définition de la sécurité basée sur la protection des États et doit désormais s'entendre comme la protection des populations contre les risques divers, y compris ceux générés par leur propre État. Le concept de sécurité humaine comprend sept éléments : la sécurité économique, la sécurité alimentaire, la sécurité

dans le domaine de la santé, la sécurité de l'environnement, la sécurité personnelle, la sécurité collective et la sécurité politique.

Pour le comité d'aide au développement, groupe constitué des pays de l'OCDE, les questions de sûreté doivent dorénavant être prises en compte dans les mécanismes classiques d'aide au développement. Le manuel de l'OCDE sur les réformes du secteur de la sécurité vise à harmoniser les politiques des pays donateurs en la matière. Les objectifs visés sont de rendre les forces de sécurité plus transparentes, redevables devant la communauté et agissant avec efficacité, dans le respect des droits de l'homme (OCDE, 2005).

Dans les pays d'implantation, ces réformes sont toutefois accueillies avec réserves. Pour certains, parce qu'elles proviennent d'une conception anglo-saxonne de la sécurité, les mesures préconisées sont étrangères et inadaptées à des contextes autres (Vircoulon, 2007). Les programmes de réformes ne prennent pas en compte par exemple les spécificités francophones, notamment les distinctions entre gendarmerie et police (Organisation Internationale de la Francophonie, 2010). D'autres affirment qu'elles poursuivent des objectifs inavoués. Pour Bakayoko-Penone (2003) les programmes américains de « *civilianization* », c'est-à-dire de contrôle civil de l'armée par le civil étatique (parlement) et non étatique (les ONG) visent plutôt le renseignement. Pour preuve avance-t-elle, ces programmes sont coordonnés par l'armée américaine et le budget qui leur est consacré est si dérisoire qu'on ne peut raisonnablement en attendre un quelconque impact. De plus, ces programmes sont totalement inadaptés, préconisent une séparation entre le civil et le militaire qui correspond bien à la conception du politique aux États-Unis, mais reste en déphasage avec les réalités de nombreux pays africains où la collusion est si admise que même les partis politiques disposent de leurs propres milices. En bref, le bilan des réformes du secteur de la sécurité sur le continent, excepté l'Afrique du Sud, n'est pas reluisant :

Malgré les efforts déployés pour entreprendre la RSS en Afrique, le concept en reste surtout au stade des principes. Si les principales questions abordées dans cet ouvrage ne sont aucunement contestées sur le plan de la théorie (« l'appropriation locale » de la RSS par exemple), elles se sont révélées difficiles à appliquer dans la réalité là où la RSS a bénéficié de l'aide extérieure, donnant lieu à des remarques telles que : « l'appropriation locale est bien plus un artifice de rhétorique qu'un conseil pour la mise en œuvre ». Une autre critique est par ailleurs formulée. Les partenaires occidentaux du développement n'adhèrent pas tous à la définition holistique de la RSS telle qu'elle a

été donnée ci-dessus, tandis que de nombreux pays en développement considèrent ces activités comme un montage occidental ou anglo-saxon, en quelque sorte un cheval de Troie pour introduire des valeurs et des méthodes étrangères (Bryden, N'diaye, & Olomisakin, 2008 : 21).

Selon Tamara Madensen et John Eck (2011), les principes de la criminologie environnementale utilisés pour les crimes individuels peuvent également s'appliquer au crime de la foule. Les cinq principales théories qui la fondent peuvent servir à comprendre les comportements dans la foule et leurs patterns (théories de l'activité de routine, du pattern du crime et du choix rationnel) et à concevoir les moyens de les prévenir (théorie de la résolution de problème et prévention situationnelle). Certaines techniques de la prévention situationnelle ont ainsi été mises en pratique pour s'attaquer à la consommation d'alcool par les groupes de collégiens en ville et réduire la violence dans les stades. La police de Madison s'est inspirée de certaines techniques pour contrôler les problèmes liés à la consommation de l'alcool par les jeunes lors des rassemblements de la fête d'Halloween (Madensen & Eck, 2011).

L'application nécessite toutefois une bonne connaissance préalable de la structure des opportunités du comportement à prévenir, c'est-à-dire des conditions dans lesquelles il est commis (Cornish & Clarke, 2003). Dans le domaine de la manifestation, il importe de savoir le type de violence à prévenir (jet de pierre, destruction de bien, violence contre les personnes), la nature du groupe manifestant et les caractéristiques du lieu où ces violences sont commises. Les mesures doivent viser la transformation de la structure des opportunités de la violence, par l'accroissement des risques et des efforts exigés par le comportement problème et par la diminution simultanée des récompenses, des excuses et des provocations qui servent de mobile aux manifestants. Holgersson et Knutsson (2011) ont appliqué les 25 techniques de la prévention situationnelle à la gestion des foules. Le tableau I suivant en donne le résultat.

Tableau I : 25 techniques de la prévention situationnelle appliquées au maintien de l'ordre (source : Holgersson et Knutsson (2011), traduction libre.

Accroître les efforts	Accroître les risques	Supprimer les récompenses	Supprimer les excuses	Réduire la provocation
Amener les manifestants à suivre un itinéraire, à choisir un lieu, ou une heure qui rendent la rencontre avec les contre-manifestants impossibles	Présence d'agents d'infiltration qui procéderont à des arrestations en douceur	Conditionner l'absence de policier en uniforme sur les lieux par l'adoption par les manifestants d'un service d'ordre interne (<i>self policing</i>)	Promouvoir la création de services d'ordre interne (<i>self policing</i>) pour rendre la violation des lois plus problématique pour les adeptes de la violence	Avant la manifestation ou avant d'agir, expliquer et éclairer les actions de la police, afin qu'elles soient bien comprises
Enlever les objets qui peuvent être utilisés comme armes, sur le lieu de la manifestation, le trajet ou les points de rassemblement au retour	Utiliser certaines techniques d'arrestation pour intervenir dans la foule (ex. embarquement rapide dans la voiture)	Demander aux organisateurs de se dissocier des manifestants violents	Faciliter l'atteinte des objectifs légitimes	Expliquer après la manifestation ou après coup les actions entreprises

Installer des check-points ou faire des patrouilles dans les secteurs pour rechercher les manifestants armés et pour enlever les objets pouvant servir d'arme	Patrouiller et rechercher de façon intensive les manifestants détenant des armes	Donner des instructions pour ne pas céder aux provocations des manifestants qui recherchent la confrontation	Poster des agents dans la foule	Maximiser l'usage de signes et symboles diffusant des valeurs de calme et de <i>policing</i> pacifique
Demander aux manifestants d'utiliser pour la confection des drapeaux et bannières des types de bâtons qui ne peuvent pas être transformés en missiles	Faciliter la détection de contre-manifestants par des patrouilles ou des policiers en civiles	Présenter une image multiple et nuancée des manifestants dans les médias, calmer les affrontements	Cibler uniquement les manifestants violents	Éviter les signaux d'escalade (incendiaires) autant que possible
Utiliser des véhicules sécurisés ou des barrières pour arrêter les contre-manifestants	séparer les manifestants pacifiques des violents pour faciliter détection et arrestation	encourager les manifestants à s'abstenir de la violence en agissant sur leurs messages		Faire preuve de retenue dans la répression et cibler que les manifestants violents

Diviser le groupe des contre-manifestants afin qu'ils ne puissent coordonner leur action	Détecter et extraire les contre-manifestants à partir des informations fournies par les organisateurs	Trouver des alternatives pour les manifestations confrontationnelles pour que ses acteurs délivrent leur message		Faire les arrestations à l'insu de la foule
demander aux autobus de ne pas s'arrêter à certains arrêts afin de maintenir séparés manifestants et contre-manifestants	Intervenir contre les manifestants violents à partir d'informations fournies par les organisateurs			Interdire les propos dégradants et humiliants contre les manifestants
	Détecter et extraire les manifestants violents grâce aux informations reçues des personnes externes (public)			Éviter les tactiques perçues comme étant provocatrices

	Exhiber la force			Mettre les unités perçues comme provocantes hors de vue des manifestants et utiliser les unités perçues comme non provocatrices pour régler les problèmes ponctuels. Donner une description multifacettes des faits aux médias afin d'éviter les stéréotypes, encourager et aider le self policing
--	------------------	--	--	--

Cette recension, sans prétendre à l'exhaustivité, est représentative de la littérature sur le policing des manifestations. Malgré un intérêt tardif pour ce sujet aux alentours des années 1980 et 1990 (della Porta, Peterson, & Reiter, 2006 ; Fillieule, 2010), on enregistre des progrès énormes dans la connaissance. Les conceptions statiques de la foule, dont la théorie de la désindividualisation forme le prototype, ont progressivement cédé le champ à des lectures plus dynamiques et interactionnelles. Des progrès également sont constatés dans la méthodologie avec l'enregistrement vidéo et l'observation directe des événements, aboutissant à des connaissances plus fines, qui permettent de distinguer des phases de la violence, qui auparavant semblaient indistinctes : les facteurs du déclenchement de la violence par opposition aux facteurs de l'escalade. Des points morts subsistent toutefois. L'essentiel des études ethnographiques adopte des approches unilatérales, s'intéressant tantôt à la police, tantôt aux manifestants ; et les rares études interactionnelles disponibles souffrent d'un déficit d'articulation. Quelques travaux font toutefois exception dont ceux de Waddington, Jones et Critcher (1989), de Reicher (1996) et d'Otto Adang (2011). Par ailleurs, les études se concentrent à quelques exceptions près (Afrique du Sud) sur le monde occidental (Amérique du Nord et Europe de l'Ouest) posant le problème de leur généralisation à des contextes autres comme l'Afrique. Ces deux points, ethnocentrisme et désarticulation, forment le contenu de la problématique.

4. La problématique

La part des écrits sur la violence des manifestations consacrée à l'Afrique reste marginale (Bennani-Chraïbi & Filleule, 2003 ; Siméant, 2014 ; Sylla, 2014). Cette fracture scientifique se justifie d'autant moins que le continent connaît depuis le début des années 1990, et consécutivement à l'ouverture démocratique, une démultiplication des manifestations fréquemment émaillées de violence. De plus, le corpus existant reste pour l'essentiel, parcellaire, divisé entre théories des manifestants et théories de la police ; désarticulation qui rend urgente une approche intégrée et dynamique de la violence fondée sur les interactions du couple police-manifestants.

4.1. La rareté des études sur l'Afrique

Malgré un certain engouement suscité par le Printemps arabe, l'« entrée mouvements sociaux » a du mal à s'imposer dans les cercles scientifiques africains. Le sujet est l'objet de très peu d'attention (Sylla, 2014). Les quelques travaux qui y sont consacrés ont toutefois permis d'enrichir les concepts et théories d'une sociologie des mouvements sociaux dont les auteurs s'accordent à reconnaître l'origine et la prépondérance occidentales. Ainsi, la prise en compte du clientélisme, si prégnant en Afrique, permet à Siméant (2014) de découvrir à partir du terrain malien que mobiliser ne signifie pas toujours protester et que la mobilisation peut prendre l'aspect de plaidoyers auprès de bailleurs de fonds et consister en une simple réunion de membres d'une ONG dans une salle. Dans d'autres cas où, la protestation recouvre la même définition qu'en Occident, elle peut encore s'en distancier en prenant la forme de manifestation *per diem*, c'est-à-dire de participants payés par les organisateurs. La participation à la défense d'une cause, nulle part désintéressée, est transformée en passe-droit dans certains contextes comme la Côte d'Ivoire étudiée par Banégas (2010). Dans ce pays, les « *jeunes patriotes* » convertissent leur capital militant en une créance sur la collectivité, recrutements préférentiels à la fonction publique et autres menus privilèges (par exemple, le droit d'être servis les premiers dans les services publics ou parapublics). Les jeunes patriotes ivoiriens sont une constellation d'acteurs civils et aussi armés dont les actions vont des manifestations au sens classique du terme à la lutte armée, brouillant les frontières qui séparent les mouvements sociaux des conflits armés. De même, l'hybridité du mouvement (de Waal & Ibreck, 2013) de ces ex-combattants démobilisés qui manifestent, en 2013, armes au poing, oblige à un élargissement de la notion de mouvements sociaux que consentent Akindes, Fofana, et Kouamé (2014). L'attention accordée au continent africain a aussi permis un renouveau des théories sur la démocratisation. L'effet de la globalisation, notamment l'action des institutions et ONG internationales en Afrique semble avoir été, paradoxalement, de renforcer les régimes autoritaires (Dabène, Geisser, & Massardier, 2008 ; Pommerolle, 2010). Au Cameroun, Pommerolle (2008) montre comment l'extraversion du pays conduit à une domination des ONG locales par leurs homologues occidentales, dans le jeu local, contribuant d'une part à en faire des acteurs secondaires, voire marginalisés auprès de l'État, et d'autre part à adopter le répertoire international,

plaidoyer et expertise, participant ainsi à une dépolitisation des problèmes sociaux et surtout le renoncement à la violence contre un régime post-autoritaire qui se perpétue.

Cependant, les apports des études restent limités pour comprendre la violence des manifestations en ce qu'elles n'accordent peu ou pas d'intérêt à la sociologie des forces de sécurité. Elles se privent ainsi de concepts et outils, ajustables, mais essentiels à la compréhension des violences qui reste un effet d'interaction. Ces concepts et outils sont d'autant plus pertinents que l'État en Afrique et particulièrement les organisations de sécurité publique ont été conçus sur le modèle occidental. Ainsi, les anciennes colonies françaises ont copié les institutions et organes de sécurité de la France, tandis que les anciennes colonies anglaises faisaient de même avec la Grande-Bretagne (Fourchard, 2003 ; Igbinovia, 1981). Elles partagent donc au plan formel des affinités institutionnelle (mission et fonction) et organisationnelle, et souvent des équipements, sans préjugé des différences de perception et des usages particuliers. Le transfert des institutions du Nord au Sud entamé durant la colonisation s'est accru après les indépendances et continue sous forme de mimétisme institutionnel que permet la coopération. Ainsi depuis 1966 la Côte d'Ivoire s'est dotée d'un corps de CRS conçu selon le même format que les CRS français. La coopération entre les deux pays permet un transfert régulier de connaissance sous forme d'envoi de coopérants ou de stages de formation à l'hexagone géré par le service de coopération technique internationale de police (SCTIP) (Bauer & Perez, 2009). Les officiers de gendarmerie et de l'armée sont généralement issus de la prestigieuse école militaire de St-Cyr en France. Les polices du Nord et du Sud baignent également dans les mêmes valeurs. La doxa des droits de l'homme et de la démocratie s'est imposée au plan mondial (Dabène, Geisser, & Massardier, 2008). Malgré les transitions bloquées et des relents autoritaires, le principe de la légitimité par les urnes n'est plus contesté sur le continent (Van de Walle, 2006). Le nombre de passations de pouvoir par voie démocratique est ainsi passé de un cas en trente ans (1960-1989) à 12 cas en dix ans (1990-1999) (Goldsmith A. , 2001). Les coups d'État sont de moins en moins tolérés et les régimes autoritaires agissant sous les regards internationaux, sont contraints à une relative retenue dans l'exercice de la répression. L'usage de la force n'est pas automatique : avant de recourir aux armes, « *ils les agitent, les exhibent et multiplient les parades sécuritaires* » (Picard, 2008 : 310). On peut croire également à l'existence d'une communauté

épistémique formée autour de références communes comme les « *principes de base sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois* » adoptés par les Nations unies en 1990, la vulgate de la RSS en vogue depuis le début des années 1990 et les missions internationales effectuées pour le compte des Nations unies par les officiers africains.

Aussi bien aux plans des institutions, des organes que des valeurs, des affinités profondes existent entre les polices du Nord et du Sud autorisant l'usage non rigide de concepts communs. Ce transfert nécessite toutefois quelques précautions. En effet, le champ de la sociologie policière reste dominé par le contexte occidental, avec une nette prééminence des auteurs anglo-saxons (Goldsmith, 2003 ; Sheptycki, 2005). Or, selon Ponsaert, Tange et Van Outrive (2009), le label scientifique des recherches anglo-saxonnes ne serait qu'un verni servant à dissimuler la promotion d'un modèle politique : la démocratie libérale et la police de type communautaire. Ainsi, la généralisation des théories existantes à des contextes étrangers à leurs lieux de production, outre les problèmes de compatibilité qui l'accompagnent, porte toujours le risque d'un transfert idéologique et partant d'un ethnocentrisme. Comme l'affirme Talcott Parsons, les produits de la recherche scientifique ne sont pas les fruits d'une « *Immaculée Conception* » (cité dans Padioleau, 1986 : 208). La circulation des idées d'un continent à l'autre est particulièrement délicate en ce qui concerne la police et de façon générale, les structures de l'État. Elle est toutefois possible et même souhaitable. Les concepts universels sont le meilleur moyen d'étudier des objets localisés à condition que leur maniement s'effectue après une forte immersion sociologique (Gazibo, 2006).

Les travaux de Jean-Pierre Olivier de Sardan et ses collaborateurs du laboratoire d'études et de recherche sur les dynamiques sociales et le développement local (LASDEL) offrent une application exemplaire des méthodes qualitatives approfondies aux administrations africaines (de Sardan, 2004). Les études qu'ils ont menées simultanément dans plusieurs pays africains avec les méthodes de la socioanthropologie ont permis de mieux cerner le fonctionnement quotidien de l'État au travers des administrations suivantes : la santé, la justice, la douane et les municipalités. Elles ont abouti à des résultats fort originaux qui apportent des nuances au concept de néopatrimonialisme ou l'enrichissent d'autres

considérations. Sur les forces de sécurité en général, les travaux réunis par Debos & Glasman (2012) sur les corps habillés s'inscrivent dans la même veine : rejet des approches normatives et étude empirique des agents de première ligne (*street level bureaucrats*). Le manifeste des auteurs est de rendre compte de la complexité des métiers de l'ordre, en allant au-delà du « professionnalisme » ; projet qui nécessite, affirment-ils, de s'affranchir de la vision instrumentale et mécanique, qui a marqué la littérature sur la question, pour s'intéresser à l'étude des procédures routinières. Dans le domaine spécifique du maintien de l'ordre, l'étude de Monique Marks (2005) reste un classique non seulement pour la durée de son immersion au sein de la police de l'ordre sud-africaine (4 ans), mais encore pour ses contributions dans la description de la culture professionnelle de cette organisation. Ces quelques exemples montrent l'intérêt heuristique que peut avoir la prise en compte des particularités des forces de sécurité, et des concepts qui permettent son analyse, dans la compréhension des violences manifestantes en Côte d'Ivoire. Il s'agira alors d'analyser la violence du point de vue des acteurs ivoiriens (policiers et manifestants), à partir de leur ethnocentrisme. Cette option permettra ainsi de considérer les acteurs dans leur positivité en se départant des considérations éthiques (bon et mauvais policiers/manifestants) et esthétiques (professionnels et non professionnels) qui portent le risque de pérenniser les préjugés ou pire, lorsque comparée à l'Occident, de charrier un évolutionnisme qui ferait de l'Afrique, une société immature présentant des traits ataviques ou dégradés des modèles occidentaux.

La Côte d'Ivoire offre un terrain propice pour l'étude des manifestations violentes en Afrique. Pays en transition démocratique, il a connu, à l'instar des autres pays du continent la vague de démocratisation des années 1990. Depuis cette date, les manifestations de rue sont organisées régulièrement. Ce pays a enregistré quatre grandes manifestations de crise extrêmement violentes qui se sont soldées par des centaines de morts. Ainsi, les manifestations du 24 au 26 octobre 2000 ont provoqué la mort de plus de 150 personnes (rapport 2001 d'Amnesty International) ; celles des 4 et 5 décembre de la même année feront plus d'une quarantaine de victimes. Plus de 300 personnes périront en 2004, entre le 24 et 27 mars. Enfin, les manifestations réclamant le départ du pouvoir du président Laurent Gbagbo en 2010 feront un nombre encore plus considérable de victimes. C'est donc sur ce terrain que nous tenterons d'élucider la question de la violence des

manifestations. L'apport de cette étude serait limité, si elle se contentait de répliquer les études existantes sans tenter de dépasser les problèmes soulevés dans la littérature. Aussi, osera-t-elle s'écarter des sentiers battus pour tenter une approche intégrée, conciliant vues macroscopique et microscopique et articulant théories policières et théories manifestantes.

4.2. La désarticulation des études sur la violence

La violence dans les manifestations est le produit d'une relation triadique entre autorité politique, police et manifestants (Fillieule, 1997). Pourtant, la recherche dans le domaine a rarement concerné ces trois acteurs simultanément, victime du cloisonnement des disciplines en sciences sociales. Deux principales fractures se révèlent à cet égard. La première, interne aux recherches microscopiques, sépare les recherches sur la police des recherches sur les manifestants. La seconde se traduit par la nette séparation entre théories macroscopiques, dont les sciences politiques se sont fait une spécialité, et les approches microscopiques de la sociologie et de la criminologie. On peut illustrer la première fracture par l'opposition entre théories du *police knowledge* (della Porta et Reiter, 1998) et l'ESIM (Reicher, 2001, 1996). En effet, alors que l'ESIM porte sur la psychologie des manifestants, les motifs qui les poussent à user de la force, négligeant pour ainsi dire la police, les théories de la compétence policière souffrent du reproche inverse. Ainsi, pour della Porta et Reiter, la compétence policière explique le style de *policing*, tolérant ou violent. Le *police knowledge* est défini comme suit :

(Police knowledge is) a term that refers to the images held by the police about their role and the external challenges they are asked to face. We may assume then that , as in other spheres of social life, the activity of the police to control public order is influenced, first by the professional culture of the police, that is, by the images the police hold about their own role (or, put another way, by the 'totality of assumptions, widespread among actors, relative to the 'cause' to which they must be committed (Worden, 1989)) and second, by the environmental culture of the police, that is, the totality of assumptions they hold about external reality». della Porta et Reiter (1998 : 229)

S'il est indéniable que la police agit en fonction de l'image qu'elle se fait d'elle-même et de son rôle dans la société (*police knowledge*), d'autres facteurs influencent également son action, en particulier le comportement des manifestants affiché durant l'interaction. C'est pourquoi Gary Marx (1998) indiquait qu'une théorie satisfaisante du style de *policing* des manifestations devait décentrer le regard sur la police pour prendre en compte le jugement

porté par les manifestants sur la police (représentative ou non représentative), la visibilité de la manifestation, la possibilité d'identification des policiers et des manifestants, l'existence d'une instance de plainte contre la police et l'attitude des manifestants (coopérative ou oppositionnelle).

Les perceptions des acteurs ne sont pas pleinement présentes à l'état latent avant l'action. Elles peuvent se construire au cours du processus. Des chocs émotifs peuvent ainsi déclencher l'action avant que ne se forme une construction de sens. Une répression peut constituer le point de départ d'une action et la construction d'un nouveau cadre mobilisateur. Bien souvent, le sens se forme en situation, dans les interactions concrètes entre groupes mobilisés, cibles et pouvoir (Fillieule, 2005).

De plus, malgré la répétition des cas de violences policières gratuites et disproportionnées qui défraient régulièrement la chronique, l'existence d'une corrélation entre la magnitude de la force policière et la résistance des justiciables demeure une tendance lourde de la sociologie policière. Selon une méta-analyse effectuée sur la base 23 études utilisant des méthodes d'analyses multivariées, les policiers américains seraient plus enclins à utiliser la force contre un suspect de sexe masculin qui leur oppose de la résistance (Clahm & Tillyer, 2010). La débauche de force policière serait un continuum réglé sur le niveau d'opposition des manifestants et évoluant avec elle (Garner, Schade, Hepburn, & Buchanan, 1995). La réaction de la police peut ainsi être jugée excessive ou raisonnable selon la situation fournie par l'opposition de l'adversaire (Alpert & Smith, 1994).

À cet égard, on peut déplorer la faible intégration dans la compréhension des manifestations, des théories stratégiques développées dans le domaine militaire par des auteurs comme : Berejikian (2002), Huth & Russett (1984), Jervis (1985), Morgan (1985) et Stein (1985). La doctrine du maintien de l'ordre repose en effet sur la dissuasion et les explications relatives aux conditions de perception de celle-ci dans le domaine de la guerre sont opérantes, toute proportion gardée, dans ces batailles civiles que constituent les manifestations interdites et dispersées.

Des études montrent que la menace constitutive de la dissuasion n'est pas une donnée objective et que son efficacité est soumise à la perception et l'interprétation des acteurs

ainsi qu'à l'enjeu du conflit. Des biais cognitifs peuvent ainsi altérer la perception de la menace et conduire à minimiser les risques (Jervis, 1985). D'autre part, devant une menace crédible et bien perçue, les acteurs peuvent faire le choix de la défiance. Selon Berejikian (2002), la théorie du choix rationnel, qui fait reposer la décision sur un principe unique, la maximisation des gains et l'aversion des risques, est fautive. Deux principes seraient en réalité à l'œuvre dépendamment de la perception de la situation. L'attitude vis-à-vis des risques n'est pas seulement fonction du résultat escompté (comme le stipule les théories du choix rationnel), mais encore de ce que le sujet perçoit ce résultat comme une perte ou un gain. Une menace crédible peut dans cette optique générer une perception de perte (*losses frame*) et conduire à des comportements plus risqués, alors même que les probabilités de gains sont faibles. Conséquemment, la variable qui prédit le mieux l'efficacité de la dissuasion est la satisfaction par rapport au statu quo et non la crédibilité ou la gravité de la menace. La dissuasion marche lorsque les acteurs sont dans une perception de gain ; elle échoue dans le cas contraire (une perception de perte). Une approche féconde de la violence dans les manifestations devrait par conséquent tenir compte, d'une part, de la résistance opposée par les manifestants et, de l'autre, de la perception et de l'interprétation qu'ils se font de la menace policière. Sur ces deux plans, interaction et signification, l'interactionnisme symbolique offre les clés nécessaires pour une telle appréhension.

La seconde fracture que révèle l'état de la recherche oppose les approches moléculaires portant sur les interactions de terrain entre manifestants et policiers (Adang, 2011 ; Earl et Soule, 2006 ; Gillham et Marx, 2000 ; Reicher, 1996), aux approches molaires des sciences politiques fondées sur la nature du régime et des groupes manifestants (Boudreau, 2001 ; Carey, 2006 ; Davenport, 1995 ; Gamson, 1975). Ainsi, les théories politiques en expliquant la violence des manifestations par des facteurs d'ordre structurels (système politique et niveau de développement économique) et par les caractéristiques objectives des groupes manifestants (théories de la menace et de la faiblesse) adoptent une posture unilatérale qui occulte les spécificités de l'institution policière, la réduisant en un organe mécanique d'exécution et pour emprunter l'image de Monjardet, un marteau dont le manche est tenu par le pouvoir. La police est certes un instrument du pouvoir, mais aussi

un corps professionnel avec ses codes et ses intérêts, et un service public. La considérer selon une dimension en faisant fi des autres est un réductionnisme (Monjardet, 1996).

La police a en effet une consistance propre : mi -insulaire mi-instrumentale (L'Heuillet, 2001), ses agents peuvent appliquer la loi avec zèle ou laxisme (Gleizal, 1992). Dans *Asile*, Goffman (1968) montre que même dans des institutions totalitaires, où le comportement des pensionnaires est réglé à l'horloge, l'individu développe des mises à distance par rapport aux rôles prescrits. Ces adaptations secondaires sont dites intégratives, lorsqu'elles atténuent les tensions avec l'environnement et non intégratives, lorsqu'au contraire elles attisent ces tensions. Le conditionnement n'est jamais total même au sein de l'armée et de la police, administrations fortement hiérarchisées, car l'incertitude est au cœur de tout pouvoir (Crozier & Friedberg, 1977). Plusieurs scénarios s'offrent aux agents dans l'exécution des ordres : l'adaptation aux circonstances, situation marquée par la mise en œuvre sélective des consignes ; le ritualisme qui porte à une application rigide de la loi et l'arrangement négocié dans lequel l'exécutant pour plaire aux ressortissants (public) prend son parti contre sa propre hiérarchie (Meny & Thoenig, 1989). Si avec une police militarisée professionnelle et disciplinée on réussit à réduire les incertitudes pour les sous-officiers, celles-ci demeurent intactes en ce qui concerne l'officier en charge du commandement, qui peut adopter à tout moment un des trois scénarios sus évoqués. La police peut, contre les ordres reçus, refuser de tirer sur la foule, afin de bénéficier de sa sympathie. De plus, entre l'ordre et le chaos, existent des situations stochastiques, caractérisées par la présence d'éléments imprévus (Padioleau, 1986).

Reconnaître la nature répressive d'un régime politique à travers la répression qu'il exerce via la police est utile, mais laisse inexplicé le poids des variables relatives aux spécificités de la police et aux interactions avec les manifestants. À l'inverse, limiter son attention aux interactions de terrain, c'est se priver d'une perspective d'ensemble permettant d'enraciner les perceptions et actions des acteurs dans leur contexte général d'occurrence. Certaines approches permettent d'aborder les manifestations simultanément sur ces deux plans. Ainsi, des auteurs réunis autour de della Porta et Reiter (1998) ont mis en relation les styles de *policing* (niveau microscopique) à la structure des opportunités politiques (niveau macroscopique). Dans la même veine, les théories concentriques de Waddington, Jones,

& Critcher (1989), de Fillieule (1997), de King et Waddington (2005) permettent d'expliquer la violence des manifestations en partant des facteurs les plus généraux et éloignés de l'action (niveau structurel et politique) aux facteurs les plus proches (niveau interactionnel), en passant par des niveaux intermédiaires. Ces cadres intégrés, « *cross level integration* » (Messner, Krohn et Liska, 1989) permettent une analyse holistique des émeutes en prenant en compte aussi bien les facteurs moléculaires que molaires. C'est ainsi que Sheptycki (2005) se sert du modèle des *flashpoints* de Waddington, Jones et Critcher (1989) pour comparer le *policing* des manifestations au Canada et en Bolivie. Il en déduit que la mondialisation, en permettant un transfert de pouvoir des gouvernements aux structures supra et intergouvernementales, a modifié les règles de redevabilité auxquelles sont traditionnellement astreints les gouvernants et provoqué le retour des styles d'escalade dans le maintien de l'ordre.

Les approches articulant perspectives macroscopiques et microscopiques se sont jusqu'à l'heure cantonnées à expliquer le surgissement de la violence et non les formes que prennent celle-ci, ses modalités particulières. Pourtant, tous les actes de violence ne se valent pas. Le décès d'un manifestant consécutivement à une bastonnade est différent d'une mort par balle. Les deux situations sont vécues et interprétées différemment, faisant appel à des registres de justification pré et post action différents. Une approche satisfaisante du problème pourrait consister à partir de la subjectivité des acteurs pour analyser comment les éléments abstraits et pertinents du contexte social (les cinq niveaux d'analyse du modèle des *flashpoints* de King et Waddington (2005) ou les quatre niveaux de Fillieule (1997) par exemple), comme la structure politique, l'idéologie et le régime politique sont concrètement perçus et construits par les acteurs (cadrage : police et protester knowledges) dans leurs interactions, et plus précisément analyser les effets de telles perceptions sur la professionnalisation du métier de l'ordre et l'institutionnalisation des manifestations ; les deux facteurs clés de la pacification qui ressortent de la littérature et dont l'absence pourrait expliquer en creux la survenue des violences létales. C'est la voie suivie dans cette thèse.

4.3. L'objet de l'étude

Cette étude porte sur les interactions violentes entre forces de sécurité et manifestants. Son but est de comprendre les logiques et processus qui sous-tendent l'usage de la violence,

dans ses différentes modalités (nature, cible, intensité), au cours des manifestations. L'étude s'articulera en trois volets. Le premier, diachronique, retrace la sociogenèse des manifestations de rue en Côte d'Ivoire, en décrivant les processus politique, économique et culturel, par lesquels ce champ des manifestations, caractérisé par une extrême violence, s'est mis en place. Le second volet, structurel, décrit l'organisation et le fonctionnement de la police de l'ordre, précise ses règles formelles et informelles d'engagement pour aboutir aux différents styles de *policing* de cette institution. Le dernier volet, plus interactionnel, décrit les différentes séquences de l'escalade de la force entre manifestants et forces de l'ordre. Ainsi, l'objectif général de cette thèse vise à comprendre les logiques et processus par lesquels la violence survient et s'intensifie lors des manifestations. Pour y parvenir, nous procéderons à travers trois objectifs spécifiques, soit :

- 1 Analyser le champ politique, économique et culturel des manifestations violentes
- 2 Comprendre l'organisation et le fonctionnement de la police de l'ordre ainsi que ses différents styles de gestion de la foule
- 3 Analyser les séquences de l'escalade de la force

Ces trois objectifs spécifiques constituent, respectivement, la matière du chapitre 3 (le champ des manifestations), du chapitre 4 (le *policing* des manifestations) et du chapitre 5 (l'escalade de la force). Pour y parvenir, nous avons utilisé le cadre théorique de l'interactionnisme symbolique.

5. Cadre théorique : l'interactionnisme symbolique

L'interactionnisme symbolique permet une appréhension en profondeur du monde social. Sa pertinence en ce qui concerne cette étude peut se justifier sur quatre plans. D'abord, le premier objectif de cette étude vise la description des champs politique, économique et culturel dans lesquels se déroulent les manifestations. Dans les études qualitatives en général, les éléments ne prennent sens qu'au regard d'un tout (Laperrière, 1997). La description du contexte s'avère par conséquent une étape indispensable dans le processus d'analyse de l'objet. Aussi la plupart des analyses interactionnistes débutent-elles par l'analyse de ces données dites topologiques, dont la prise en compte permet selon Geertz d'aboutir à des *thick description*, c'est-à-dire des descriptions en profondeur des phénomènes à l'étude (Geertz, 1973).

Ensuite, l'objet de l'étude porte sur logiques et processus de la violence, c'est-à-dire les pratiques et représentations des acteurs, objet qui en fait d'emblée une étude sur les significations. Or, découvrir le sens que les acteurs attribuent à leurs comportements constitue la pierre angulaire de l'interactionnisme symbolique. Une des prémisses de ce paradigme est que l'action des acteurs sociaux sur le monde extérieur (humains et objets) passe par la médiation du sens (activité arbitraire) qu'ils confèrent à la situation. Mieux, ce sens constituerait une réalité en soi. Selon le célèbre théorème de Thomas : « *Si les hommes définissent leurs situations comme réelles, elles sont réelles dans leurs conséquences* » (Thomas, 1932). Policiers et manifestants interprètent ainsi continuellement leurs réactions réciproques, la réaction d'une des parties dépendant du comportement de l'adversaire et de sa perception. Ainsi, la police peut considérer comme étant une agression le fait que des manifestants refusent de quitter un site, même si son occupation ne s'est pas accompagnée de violence physique. En retour, la simple présence d'hommes en uniforme peut suffire à déclencher l'hostilité des manifestants. L'identité des groupes n'est pas totalement formée avant la manifestation, elle s'actualise aussi bien qu'elle se reconstruit au cours des interactions. La réputation de « dur » d'une organisation policière par exemple est toujours soumise à l'épreuve du terrain et l'honneur à préserver peut être aussi capital que l'enjeu extérieur qui est l'imposition de l'ordre. Enfin, sur la base d'expériences et de comportements répétitifs dans le temps, les interactions répétées produisent des compréhensions communes et des comportements identiques dans certaines situations (police knowledge et répertoire manifestant). C'est dire que la situation sociale est structurée, même si cela n'empêche pas la survenance de conflits d'interprétation, à l'origine de nouvelles constructions (Blumer, 1969 ; Goffman, 1967).

En outre, le niveau d'analyse adopté dans cette étude porte sur l'acte de violence, perçue comme une coproduction des manifestants et des policiers, c'est-à-dire effet de leur interaction. C'est donc une étude qui porte spécifiquement sur l'interaction entre ces deux protagonistes. Elle est symbolique en ce sens que l'action de l'un, pour être comprise par l'autre ou susciter sa réaction, doit être interprétée. Ce travail d'interprétation est ce qui distingue l'activité symbolique de l'automatisme des réflexes. Une telle approche de la violence a le mérite d'écarter les explications par trop manichéennes renvoyant le problème exclusivement à la psychologie morbide des manifestants, « Black blocks » et

autres sanguins ou aux « pommes pourries » de la police. Elle recherche au contraire l'explication dans l'interaction des deux termes de la relation (police et manifestants) chacun avec ses brebis galeuses respectives. La violence est une action conjointe (Blumer, 1969) dans laquelle manifestants et policiers peuvent être agresseurs ou victimes et passer d'un rôle à l'autre au cours d'un même événement. Elle se produit dans les situations de contestation de rôle où chaque acteur tente de maintenir ou sauver sa face. Goffman définit explicitement ces situations comme : « *a confrontation in which at least one, but usually both, attempt to establish or save face at the other's expense by standing steady in the face of adversity* » (Goffman 1967, 1969).

Enfin, le dernier argument découle du précédent. Un des objectifs de cette étude est de repérer les séquences de l'escalade. Or, eu égard aux prémisses précédentes, c'est-à-dire l'action comme produit de l'interprétation symbolique de l'attitude d'autrui, la question de l'escalade ne peut se concevoir que comme transaction située entre les acteurs dans laquelle chaque acteur décode et interprète la conduite de l'autre avant d'agir en conséquence. L'interactionnisme symbolique permet, mieux que tout autre paradigme, d'expliquer cette causalité circulaire où chaque protagoniste constitue pour l'autre le stimulus. Ce paradigme repose sur des fondements heuristiques qu'il importe à présent de préciser.

5.1. Les fondements de l'interactionnisme symbolique

L'interactionnisme symbolique est popularisé dans les années 1960 sous la plume d'auteurs dits de la seconde École de Chicago, qui comprend des noms aussi célèbres que Goffman, Becker, Kitsuse, Blumer, etc. La première École, dont le rayonnement éphémère s'exerça sur toute la sociologie américaine pendant l'entre-deux guerre avait déjà esquissé les linéaments de ce paradigme dont la filiation philosophique est attribuée à Mead. L'œuvre du philosophe traversa le temps grâce notamment à un de ces élèves et disciples, Blumer.

L'interactionnisme symbolique pose comme principe que les phénomènes sociaux n'ont pas leur signification en soi, qu'ils sont construits par les acteurs au cours d'un processus d'interactions avec les autres. Le but de cette sociologie consiste dès lors à déconstruire ce processus de significations qui naît de et par l'interaction de face à face entre différentes

entités (personnes, groupes, ou organisations). Selon Blumer (1969), l'interactionnisme symbolique repose sur trois postulats :

1. Les êtres humains agissent à l'endroit d'un objet donné selon le sens que revêt cet objet pour eux. Le sens est donc arbitraire et contingent.
2. Le sens conféré aux objets dérive de l'interaction sociale que les individus ont les uns avec les autres. Ce postulat permet la démarcation avec deux positions ontologiques extrêmes : le réalisme pour qui l'objet existe, extérieur à la conscience des acteurs ; position qui s'accompagne au plan épistémologique d'une quête d'objectivité; et le constructivisme radical qui affirme que le sens émane entièrement du sujet et prend sa source dans les états psychiques : émotions, sensations, mémoire et idées. L'interactionnisme symbolique se situe à mi-chemin de ce Spectrum. La réalité selon ce paradigme n'est pas indépendante de l'esprit du chercheur et la connaissance scientifique est le produit de l'interaction du chercheur et de son objet (Lincoln & Guba, 1985).
3. Le sens est attribué et modifié à travers un processus d'interprétation continu que l'individu effectue tout au long de ses rapports avec l'objet en question. Ainsi, le sens qui dérive de l'interaction ne devient pas une réalité (variable) susceptible de déclencher automatiquement un comportement donné comme dans le couple stimulus-réponse. Chaque signification qui émerge de l'interaction est à son tour objet de réinterprétation et ainsi de suite à l'infini. Le processus d'interprétation se fait en deux étapes. D'abord, l'acteur s'indique (à lui-même) l'objet envers lequel il est en train d'agir : c'est l'internalisation du processus social. Puis, seconde étape, il procède à une typification (Berger & Luckmann, 1986) ou cadrage des événements (Goffman, 1991), activité mentale consistant à sélectionner, vérifier, suspendre, regrouper et transformer le sens à la lumière de la situation. Selon Goffman (1991 : 39):

Le moindre coup d'œil sur quelque chose implique donc que l'on mobilise un cadre primaire et que l'on fasse des conjectures sur la situation antérieure et sur la suite des événements. La recherche de la pertinence intentionnelle des participants à une activité exige en effet de ceux qui les observent une pertinence intentionnelle tout aussi importante. Le simple fait de percevoir exige donc une clairvoyance beaucoup plus active qu'on ne pourrait le penser au premier abord.

L'interprétation n'est donc pas une activité mécanique:

Accordingly, interpretation should not be regarded as a mere automatic application of established meanings but as a formative process in which meanings are used and revised as instruments for the guidance and formation of action. It is necessary to see that meanings play their part in action through a process of self-interaction (Blumer, 1969 : 5).

En phase avec ces concepts généraux de l'interactionnisme symbolique, des dérivés plus spécifiques ont été conçus pour différents objets d'étude. La sociologie des mouvements sociaux a par exemple proposé des outils conceptuels pour analyser le policing des manifestations. Ces outils et concepts, repris dans cette étude, méritent une présentation.

5.2. Les concepts de la sociologie des mouvements sociaux

La sociologie des mouvements sociaux, branche de la sociologie qui s'intéresse aux facteurs qui président à l'échec ou aux succès des mouvements sociaux avec pour hypothèse principale les ressources mobilisées, a conçu un ensemble d'outils-concepts qui ont permis d'analyser en profondeur la violence des manifestations. Dans un ouvrage collectif, des auteurs se réclamant de cette école ont analysé avec une grande profondeur le style de maintien de l'ordre dans les démocraties occidentales. Ils ont procédé à l'aide de deux principaux concepts : au plan macroscopique, la structure des opportunités politiques, et au plan microscopique, le cadrage des acteurs, dont l'application à la police a donné le concept de police knowledge (compétence policière) qu'il faudrait compléter, nous semble-t-il, mutatis mutandis avec un « protester knowledge » (compétence des manifestants).

5.2.1. La structure des opportunités politique

Le concept de structure des opportunités politiques constitue un outil d'analyse sensible capable aussi bien de comparer des régimes différents que de faire ressortir les subtilités entre régimes du même type, voire entre différentes provinces ou cantons à l'intérieur d'un même pays. Sidney Tarrow (1994) définit la structure des opportunités politiques comme étant la réceptivité du système politique aux mobilisations. Celle-ci se mesure par quatre éléments : le degré d'ouverture des institutions, le degré de stabilité des alliances politiques, la présence ou l'absence de relais influents favorables au mouvement et l'existence de conflits et de division entre les élites politiques. La typologie de Tarrow est centrée sur les opportunités. Celle de Kriesi (1995) par contre adopte la perspective

inverse. Il retient trois critères fondés sur les contraintes, c'est-à-dire le traitement infligé aux dissidents : primo, l'éventualité de l'échec ou du succès de la mobilisation : la structure de l'État (ouvert, fermée, fort, faible) ; deusio, les stratégies dominantes de l'État contre les contestataires ; et tertio, la configuration du pouvoir : la distribution du pouvoir et les relations entre les différents partis. Nonobstant ces légères différences, les sociologues des mouvements sociaux, s'entendent pour expliquer la violence comme l'effet conjoint d'une structure fermée en proie à une vague de manifestations. Dans de telles structures, autant la police que les manifestants utilisent des stratégies de confrontation. En revanche, dans les structures ouvertes, les stratégies de communication prédominent.

De même que les manifestants avec qui ils rentrent en interaction, les policiers baignent dans une structure politique qui détermine au moins le seuil du tolérable et les limites qu'ils ne peuvent dépasser dans l'exécution de leurs missions. Cette remarque est particulièrement pertinente pour la police dans la mesure où cette institution est un instrument du pouvoir. Filleule affirme que le style de policing est un jeu à trois entre l'État, les manifestants et la police. Dans certains contextes particuliers, le poids de l'État s'en trouve accru. Bruneteaux (1996 : 58), affirme ainsi que :

Dans le cas de contestations généralisées, ou de forte tension politique, les gouvernements témoignent une propension à rechercher, avant tout, la mobilisation de toutes les forces policières disponibles. Leur vigilance à l'égard des méthodes des opérateurs se relâche fortement. L'enjeu principal n'est plus le maintien de l'ordre sur fond de désordre toléré, mais le retour à l'ordre contre tous les désordres constatés.

Le poids du contexte politique moins évident dans les périodes d'accalmies n'en demeure pas moins présent. Dans le système francophone, la mise en œuvre du maintien de l'ordre est une prérogative des autorités politiques notamment du préfet. En fonction du contexte et des intérêts du moment, le pouvoir peut adopter une ligne dure ou conciliante avec ses adversaires. Selon Filleule (1997 : 328) :

La perception de la légitimité des manifestants par les policiers eux-mêmes ne suffit pas à déterminer leur traitement sur le terrain. Il faut encore tenir compte des consignes de l'autorité politique qui, elle aussi, fait preuve de perception différenciée et agit en fonction de ses intérêts du moment.

L'analyse du contexte politique est donc indispensable à la compréhension de la violence des manifestations. L'effet de la structure sur la conduite des individus n'est pas direct et automatique ni la même pour tous les groupes. Pour McAdam, (1982), les opportunités objectives ne conduisent à l'action que lorsque les manifestants les reconnaissent comme des signes indiquant que le régime est devenu vulnérable. Cette reconnaissance est ce qu'il nomme la libération cognitive. Pour saisir une opportunité, il faut d'abord l'interpréter à tort ou à raison comme telle, de même qu'on peut se construire des opportunités dans un système clos (Fillieule, 2005). Le concept de cadrage est la variable intermédiaire entre la structure des opportunités politiques et l'action (violente) des manifestants et des policiers sur le terrain.

5.2.2. Le processus de cadrage

La structure est à la fois le produit et l'effet de l'interaction entre les acteurs sociaux, son action passe par la médiation d'un processus cognitif de construction de la réalité (Berger & Luckmann, 1986) ou de cadrage (Goffman, 1991). D'après Snow et Benford, le cadrage est un schème de perception :

An interpretative schemata that simplifies and condenses the "world out there", by selectively punctuating and encoding objects, situations, events, experiences, and sequences of actions within one's present or past environment (Snow et Benford, 1992 : 137)

Le cadrage permet ainsi de localiser, de catégoriser, de généraliser les événements en mettant pour ainsi dire de l'ordre dans le chaos phénoménal. C'est la dimension culturelle et cognitive qui évite aux acteurs une réflexion couteuse sur l'attitude à adopter face à une situation imprévue ou surprenante. Policiers et manifestants en situation procèdent à une interprétation de leur environnement et agissent en conséquence (Goffman, 1991).

La mobilisation des manifestants est précédée d'un long travail de construction de sens, d'harmonisation des vues (*frame alignment*), qui continue tout au long de l'événement. Ce cadrage, ainsi défini, comporte trois principales séquences : le diagnostic, le pronostic et la motivation (Snow & Benford (1988). Les leaders de mouvements sociaux doivent d'abord convaincre le public visé de la réalité d'un problème et de l'urgence à le résoudre. Ce cadrage de l'injustice (Gamson, 1992) peut consister à activer des cadres latents, puisés dans les stéréotypes communautaires, les croyances collectives (Smelser). Le diagnostic

peut aussi consister à inventer de nouveaux cadres comme le furent les mouvements des écologiques des années 1970 et des altermondialistes actuels. Le cadrage sur le réchauffement climatique par exemple fait appel à des arguments de type scientifique très éloignés des savoirs spontanés. Le diagnostic peut également combiner clichés et intellectualisation : la construction de discours et programmes politiques sur des bases ethniques comme « la supériorité raciale », « l'ivoirité » en Côte d'Ivoire, « la congolité » au Congo, etc. correspondent à ce registre de mixité. Les entrepreneurs politiques doivent ensuite convaincre leur auditoire des stratégies efficaces et des cibles idoines. Le choix du répertoire reste toutefois limité par le système politique et les capacités de l'État. Dans les régimes démocratiques à forte capacité, ce choix se situe à l'intérieur des mouvements sociaux (manifestations, pétitions, conférences de presse, etc.), dans les autres cas, la liste s'étend à des performances plus disruptives : les coups d'État, les oppositions clandestines, les guerres civiles, etc. (Tilly et Tarrow, 2008 :104). Enfin, la dernière séquence, le cadrage motivationnel, consiste à exhorter les sympathisants du mouvement à s'engager dans l'action directe.

Dans *frame analysis*, Goffman (1974) affirme que les acteurs dans l'interprétation des circonstances manipulent deux types de cadres. Les cadres primaires, par lesquels ils prélèvent un ensemble d'éléments de l'environnement et les arrangent instantanément en une suite ordonnée afin de pouvoir engager l'action sur un pied plausible. Une fois cet ordonnancement effectué, les transformations peuvent s'opérer et c'est la tâche des cadres secondaires. Les cadres primaires permettent de donner un sens provisoire dont la pertinence dépend de la réaction de l'interlocuteur et de l'enchaînement des choses que cette réaction va provoquer. « Ce qui se passe » doit constamment être confirmé ou infirmé par l'interlocuteur.

Pour les interactionnistes en général, l'action ne se laisse saisir que dans les circonstances concrètes d'une coprésence, en prenant pleinement en considération les exigences qui naissent de l'engagement mutuel dans une relation sociale et de l'incertitude inhérente au déroulement séquentiel des échanges. Mais à la différence des autres (Blumer, Berger et Luckman), Goffman pense que les circonstances et les situations qu'elles spécifient sont préordonnées (Ogien, 2007). Dans l'interactionnisme réaliste de Goffman, l'accord

préexiste à l'interaction et en constitue même la condition de possibilités. Les individus importent des éléments de la structure sociale dans l'interaction sociale (rôle et statuts). C'est pour cette raison que Goffman s'est intéressé à l'étude des stratégies de gestions des impressions que les acteurs utilisent dans la représentation d'un rôle. Les acteurs disposent en effet rarement de preuves ostensibles de la réussite ou de l'échec de l'impression qu'il provoque chez autrui. Ils doivent constamment évaluer leur performance à l'aune des indices fournis par les réactions de leur audience et cela dans le but de continuer d'agir dans le sentiment de jouer correctement le rôle qu'ils endossent. À cette dramaturgie (Manning, 1977), certains acteurs peuvent se révéler plus doués que d'autres. La police semble dans son ensemble devenue virtuose de la gestion des apparences (Brodeur, 2003). Policiers et manifestants participent tous deux à ce jeu de crédibilité de la représentation, chacun selon les attributs rattachés à son rôle et les règles de conduite afférentes, comportements qu'on attendrait d'un bon policier ou d'un bon manifestant.

Le processus de cadrage de la police a donné lieu à un concept spécifique, celui de police knowledge (compétence policière). Selon ses promoteurs, le police knowledge est la connaissance pratique que le policier a de son métier, connaissance elle-même inséparable du contexte politique et des interactions avec les manifestants. Le style de policing adopté sur le terrain est la résultante d'un processus de cadrage qui à son tour est déterminé par l'ensemble des influences que subit la police. Le police knowledge est la variable qui permet de faire la synthèse de toutes les influences subies par la police et les policiers et qui, en dernière instance, explique le style de policing adopté sur le terrain.

Janet Chan (2004) utilise une matrice culturelle qui opérationnalise le concept de police knowledge par quatre types de connaissances emboîtées les unes dans les autres : les connaissances axiomatiques, lexicales, directives et de recettes. Les connaissances axiologiques correspondent aux grands principes organisant la profession, notamment la définition du rôle de la police dans la société. Les connaissances lexicales désignent les définitions et étiquettes dont les agents se servent pour nommer les personnes, les choses et les événements qu'ils rencontrent dans leur activité. Les connaissances lexicales sont des catégories génériques permettant de nommer et distinguer les citoyens normaux, des individus suspects et les milieux interlopes des espaces pacifiés. Les connaissances

directives informent le policier sur la manière de procéder concrètement dans des situations précises. Il doit par exemple être suspicieux vis-à-vis d'un individu louche. Enfin, les recettes portent sur la dimension normative du métier : ce qu'il faut faire ou ne pas faire, dans des situations typiques. Les recettes comprennent un ensemble de prescriptions comme le fait d'éviter les problèmes avec le public, l'interdiction de dénoncer ses collègues et le devoir de garder la maîtrise de ses émotions en toutes circonstances.

En résumé, les policiers ont une conception des finalités de leur métier (connaissances axiologiques) et inventent des mots pour nommer le monde qu'ils policent (connaissances lexicales). Ils agissent en fonction de ces savoirs et en vertu d'elle (connaissances directives), tout en suivant des règles sur ce qu'il faudrait faire ou ne pas faire dans des situations précises (recettes). Ces quatre types de connaissance sont parfaitement applicables aux manifestants. De même que le discours des policiers, les propos des manifestants seront analysés à l'aide de la matrice de Chan, en vue de déterminer, en parallèle du police knowledge, le protester knowledge.

Connaissances policières et manifestantes ne sont dénuées d'émotion, cette forte tonalité affective qui accompagne tous les actes forts de la vie sociale. Le métier de policier est particulièrement organisé autour du contrôle de la peur, celle des agents, qu'il s'agit par la professionnalisation de rendre impassibles, et celle des citoyens, chez qui on veut susciter la peur du gendarme (Loriol & Caroly, 2008). Pour les manifestants, la passion n'est jamais absente des grands rassemblements (Scheve & Salmela, 2014). Pour Jasper (1998), les émotions constituent une donnée centrale qui permet d'éclairer les mouvements sociaux. Dans la perspective constructiviste, à laquelle il se rattache, les émotions sont des construits socioculturels, des réponses apprises, adaptées à des situations spécifiques. Elles sont déterminées par le système de croyances et les valeurs morales de la communauté (Harré, 1988). Elles peuvent être plus ou moins immédiates et universelles, comme la surprise et la colère, ou élaborées et relatives, comme la honte et l'indignité. Les émotions ne sont pas antithétiques de la raison, car elles remplissent une fonction socioculturelle. Leur expression adéquate témoigne donc de la compétence d'un acteur social qui a bien assimilé la construction sociale appropriée à la situation dans laquelle il se trouve et les

valeurs sociales correspondantes (Armon-Jones, 1988). Jasper (1998) distingue deux types d'émotions : les émotions partagées, celles qui unissent les membres d'un groupe pour une cause et contre un adversaire commun, et les émotions réciproques, celles que ressentent les membres d'un groupe, les uns envers les autres. Certaines émotions peuvent renforcer le groupe, d'autres le disloquer. Le tableau II suivant extrait de Goodwin, Jasper, & Polletta (2001 : 11) présente quelques émotions actives en politique dont la tonalité peut accompagner les processus cognitifs de cadrage, les « *knowledges* » des policiers et des manifestants.

Tableau II: Catégories et exemples d'émotions actives en politique

	étendue	
	objet spécifique	général
Court terme (quelques secondes ou minutes)	La frayeur (forme de peur) La surprise, le choc La colère Le grief, la tristesse	L'anxiété La joie, l'euphorie La dépression
Long terme (des heures, mois, années)	La haine, l'amour La compassion, la sympathie Le respect, la confiance, la loyauté L'outrage moral	La résignation La honte la paranoïa, la suspicion L'optimisme La fierté, l'enthousiasme

	La terreur (forme de peur)	
--	----------------------------	--

CHAPITRE II

UN DEVIS DE RECHERCHE QUALITATIF

Élucider la question des logiques et processus de la violence des manifestations, c'est travailler à la compréhension du sens que les acteurs confèrent à leur pratique et partant inscrire sa démarche dans une tradition compréhensive (Dilthey, Weber) dont les méthodes de recherches sont par essence qualitatives. Le choix précis de la théorisation ancrée est fondé sur la promesse de découvrir des théories nouvelles à partir d'un terrain africain dont on a montré, dans la problématique, la particularité, eu égard à sa trajectoire historique d'étatisation. En effet, la théorisation ancrée est une méthode de recherche qui permet, comme l'indique sa dénomination, la conception de théories non spéculatives, ancrée dans les données empiriques (Glaser et Strauss, 1967). Cette section comprend une justification de la méthode qualitative et décrit les différentes démarches et opérations méthodologiques effectuées tout au long de l'étude.

1. Justification du choix de la méthode (entretiens et documents)

Le choix de la méthode qualitative découle de l'objet d'étude qui est de comprendre les logiques et processus par lesquels la violence éclate et s'intensifie au cours des manifestations en interrogeant les principaux protagonistes que sont les forces de l'ordre et les manifestants. La méthode qualitative a un avantage comparatif au plan heuristique, dès lors qu'un objet d'étude porte sur le vécu et les représentations des acteurs sociaux.

Comme l'affirme Poupart (1997 : 175) :

Il existe finalement une opinion largement répandue dans la plupart des traditions sociologiques selon laquelle le recours aux entretiens demeure, en dépit de leurs limites, l'un des meilleurs moyens pour saisir le sens que les acteurs donnent à leurs conduites (les comportements ne parlant pas d'eux-mêmes), la façon dont ils se représentent le monde et la façon dont ils vivent leur situation, les acteurs étant vus comme les mieux placés pour en parler.

Cette méthode a plusieurs qualités méthodologiques que l'étude a pu expérimenter. Il suffit d'en mentionner les trois principales. D'abord, voie royale d'accès aux valeurs et représentations, la méthode qualitative offre la possibilité de sonder en profondeur le sens que les acteurs accordent à la violence en faisant émerger les données affectives, normatives et stratégiques qui sous-tendent le passage à l'acte.

Elle permettait ensuite de recueillir le récit des acteurs sur leur participation personnelle aux manifestations, événements par essence non totalisables qui n'offrent qu'une vue

partielle aux acteurs. Même en participant à la même manifestation, les expériences restent singulières : certains acteurs verront ou participeront à des scènes (violentes ou non) que d'autres ne verront pas. Les émotions vécues seront également diverses, autant en nature (ressentiment, colère, joie ou regret, etc.) qu'en intensité. Le recours aux méthodes douces (observation et entrevue) permet de recueillir ces témoignages dans toute leur idiosyncrasie. La liberté de parole concédée aux acteurs leur permet de livrer en totalité leur expérience personnelle, ce qu'ils ont vu, vécu et ressenti.

Enfin, la méthode qualitative permet de reconstituer le contexte des pratiques sociales en mettant en relation les interactions des acteurs avec le champ de leur occurrence (contexte politique, économique et culturel), en établissant le lien entre les structures sociales et les marques psychologiques qu'elles impriment aux consciences individuelles. La violence exercée par les acteurs au cours des manifestations peut ainsi être contextualisée et historicisée. En général, la violence dans l'arène politique ne naît pas ex nihilo : elle prend sa source dans des événements et moments critiques situés dans le temps, loin des interactions qui l'actualisent. Les manifestations en Côte d'Ivoire seraient incompréhensibles si l'on ne remontait la pente de l'histoire à ce moment critique qu'a constitué l'ouverture au multipartisme en 1990 dans un contexte de stress économique.

Les principaux instruments qualitatifs utilisés dans cette étude pour le recueil des données sont l'entretien dans sa forme semi-directive et l'analyse documentaire.

Les entretiens non directifs

L'entretien semi-dirigé a été le principal instrument de collecte de données dans cette enquête. Les entrevues ont donc été conduites selon un canevas « *ni entièrement ouvert, ni canalisé par un grand nombre de questions* » (Campenhoudt et Quivy, 2011 : 171). Ce type d'entretien, à cheval entre la non-directivité et le questionnaire fermé, permet, au répondant, sur les thèmes qui intéressent le chercheur, de parler librement selon son inspiration, dans ses propres mots, voire de déboucher sur d'autres thèmes non prévus dans le questionnaire, à partir de son propre système d'association d'idées.

L'entretien a porté sur les expériences de manifestation, soit en tant qu'agent de la force publique, soit en qualité de manifestant. La consigne de prise de contact était ainsi libellée :

Je m'appelle Nabi Doumbia, je suis étudiant au doctorat à l'Université de Montréal et effectue une thèse sur les manifestations en Côte d'Ivoire. Peux-tu me parler de ton expérience des manifestations ? Je te rassure que notre entretien restera anonyme et confidentiel. Si tu es d'accord qu'on commence, l'entrevue durera entre 1h et 2h, mais tu es libre de t'arrêter quand tu veux. Je souhaiterais aussi enregistrer notre conversation si cela te convient.

Après l'obtention de l'accord de principe des participants, l'entrevue pouvait démarrer par cette consigne de départ : « *comment se déroule une manifestation ?* » Il a fallu à quelques occasions reformuler la question de départ ou la répéter tout simplement à la suite de cette réplique récurrente « *tu veux savoir quoi au juste, les manifestations c'est vague* » et ma réponse : « *je veux savoir si tu as déjà participé à une manifestation et comment cela s'est déroulé concrètement* ». Le guide d'entretien identique pour les manifestants et les policiers portait sur trois grandes dimensions.

Les trois grandes dimensions de l'étude :

- 1 Le déroulement de la manifestation : actions entreprises du début à la fin de l'évènement, les objectifs poursuivis et les moyens utilisés, les accrochages police-manifestants ;
- 2 L'organisation et le fonctionnement de la police et des manifestants : caractéristiques de la foule, définition et rôle des meneurs, fonction de la police de l'ordre ;
- 3 La place occupée par la police dans le système de maintien de l'ordre : rapport avec les autres organisations policières impliquées dans le maintien de l'ordre et rapports avec l'autorité politique.

La première dimension explorée a permis, à partir des récits des acteurs, de reconstituer les séquences qui suivent la violence au cours des batailles de rue. Elle a également permis d'identifier les facteurs déclenchants et les conditions dans lesquelles se produisent les échanges de coups entre forces de sécurité et manifestants. Les justifications et excuses fournies par les acteurs sur les divers moments où surviennent ces échanges ont, par la suite, donné la clé de compréhension des logiques qui sous-tendent l'usage de la force.

Les réponses recueillies sur la deuxième dimension ont permis de comprendre la manière dont policiers et manifestants se définissent eux-mêmes et la perception que les uns ont des

autres. Des liens ont ainsi pu être mis en évidence entre ces différentes constructions du monde (définition de son groupe et des autres étrangers) et l'attitude exprimée au cours de l'interaction. Cette dimension a fait ressortir, de façon plus tangible, les liens entre les différents styles de gestion des foules adoptés par la police et les signaux émis par les manifestants, à travers leurs attitudes (hostile ou pacifique).

La troisième et dernière dimension a permis la reconstitution du microcosme du maintien de l'ordre, en éclaircissant les relations entre les divers éléments constituant ce système (police, autorités politiques et autres forces de sécurité) et en précisant les pouvoirs de chacun. Les points de vue des manifestants sur ce microcosme ont été utiles pour comprendre leurs attitudes vis-à-vis des autorités politiques et leurs conduites différenciées avec les divers acteurs du maintien de l'ordre, lesquelles attitudes et conduites dépendent du sens qu'ils attribuent à ces acteurs ou aux situations d'interactions avec eux.

Dans l'ensemble, le matériel recueilli au cours des entretiens sur ces dimensions a permis de comprendre l'organisation et le fonctionnement de la police de l'ordre, de distinguer ses différents styles de gestion de la foule (objectif 2) et d'analyser les séquences de la violence (objectif 3). Quant à l'objectif 1, relatif à la compréhension du champ des manifestations, il a été pourvu grâce à la consultation de données de seconde main. La thèse est redevable, pour sur ce point, à des historiens, sociologues et politologues qui ont étudié la Côte d'Ivoire et écrit précisément sur les années 1990, dates marquant l'ouverture au multipartisme.

Les informations fournies par les répondants, sur les trois dimensions explorées durant les entrevues, ont été complétées et triangulées avec d'autres types de données, notamment des documents divers et des vidéos.

L'Analyse documentaire (matériel secondaire : vidéos, documents administratifs)

Le matériel qui a servi à la reconstitution des grandes manifestations de crise en Côte d'Ivoire est constitué principalement des rapports d'enquête des organismes de défense des droits de l'Homme, notamment Human Rights Watch (HRW) (2001, 2003, 2011, 2012). Cette ONG américaine a en effet produit un rapport sur les différentes manifestations

violentes du pays. Ces analyses se recoupent avec les informations provenant d'autres sources : au plan local, la Ligue ivoirienne des droits de l'Homme (2002) ; gouvernemental, les rapports annuels du département d'État américain sur les droits de l'Homme dans le monde ; et intergouvernemental, les rapports d'enquête des Nations unies sur les violations des droits de l'Homme en Côte d'Ivoire.

Les rapports de HRW offrent de précieux détails sur le déroulement des manifestations et particulièrement sur les exactions et violences commises. Ces rapports d'enquête contiennent, en plus de tenir une comptabilité macabre, le recueil de témoignages d'acteurs et victimes directes des exactions commises. La reconstitution des quatre grandes manifestations de crise qui se sont soldées par de nombreuses pertes humaines a été faite essentiellement à partir de cette source.

D'autres documents plus périphériques ont été consultés, même s'ils ne sont pas cités dans les analyses. Il s'agit de vidéos de bribes d'évènements postées sur les réseaux sociaux et visibles sur *YouTube*. Ainsi, de nombreux actes de violence commis lors des manifestations ont laissé des traces. On peut citer à titre d'exemple, la vidéo de la tuerie des sept femmes d'Abobo ou d'autres films non moins choquants de personnes mutilées par des lances roquettes. Si ces divers documents consultés n'ont pas été exploités, c'est parce ce qu'ils sont fragmentaires, produits spécialement pour susciter l'émotion, et ne donnent aucun détail du contexte de l'évènement. Ils ont toutefois permis de corroborer les propos des répondants sur certains faits gravissimes, par ailleurs évoqués dans les rapports de Human Rights Watch, comme l'existence de manifestants munis de lance-roquettes ou de forces de sécurité effectuant du maintien l'ordre avec des engins de guerre. Il est certain, après avoir visionné ces vidéos, que les faits qualifiés, dans la présente thèse, de styles déviants ne relèvent pas de la fable.

2. Stratégies d'échantillonnage

L'objet de cette étude étant de cerner les logiques et processus de la violence dans les manifestations, les personnes les plus autorisées à fournir les renseignements sur le sujet sont celles qui ont effectivement pris part à une manifestation au cours de laquelle la violence est survenue. Par manifestation, on entend ici tout regroupement d'au moins deux personnes sur la voie publique en vue de formuler un grief ou une revendication contre le

gouvernement, une politique publique ou un organisme public. Quant à la violence, elle est restreinte à sa dimension physique. La manifestation violente est une manifestation au cours de laquelle les actes suivants se sont produits : tir à l'arme à feu, usage de gaz lacrymogènes, bastonnade, bagarre. Les personnes interrogées dans cette étude sont les deux principaux protagonistes de la manifestation, ceux dont l'affrontement physique provoque la violence : les forces de l'ordre et les manifestants.

La population concernée devait, a priori, comprendre les trois principaux acteurs des manifestations identifiés dans la littérature, à savoir les autorités politiques, les forces de l'ordre et les manifestants (Bruneteaux, 1996 ; Fillieule, 1997). Cependant, malgré la prééminence exercée par les autorités politiques dans les systèmes francophones, ceux-ci ne font pourtant pas partie de l'ensemble parent. La raison de cette exclusion est double. D'abord, les autorités politiques n'actualisent pas directement la violence : celle-ci reste l'affaire des manifestants et des forces de l'ordre sur le terrain. La dynamique qui peut alors s'enclencher repose principalement sur les interactions, hic et nunc, de ces deux acteurs dont les témoignages s'avèrent indépassables.

Ensuite, sans minimiser le poids de la tierce partie que constitue le pouvoir politique, il appert que son influence est indirecte transitant par la compétence des policiers (della Porta et Reiner, 1998). Pour peu qu'on s'accorde que les forces de sécurité ne sont pas des automates et qu'ils procèdent à la sélection et l'interprétation des informations avant d'agir, les ordres et autres consignes des autorités politiques ne peuvent être que des variables environnementales, quoique prépondérantes, influençant les attitudes policières et aussi manifestante (l'interdiction de manifester s'adresse aux manifestants). À ce titre, leur influence ne diffère guère, en nature, de celles produites par d'autres facteurs constitutifs de cet environnement, comme la couverture médiatique de l'événement ou l'existence d'instance de plainte contre la police. Bref, l'influence des autorités politiques est primordiale, mais indirecte : elle passe par la réception que font les acteurs de terrain des ordres reçus. Étant donné que cette réceptivité peut varier suivant le niveau d'expertise en maintien de l'ordre, la nature des forces mobilisées (armée, gendarmerie, police ou forces informelles), la nature des liens autoritaires qui lient les exécutants aux donneurs d'ordres (partisans ou administratifs), etc., ce sont donc ces acteurs de terrain qu'il faut

interroger pour mesurer le poids réel des ordres, la manière dont ceux-ci sont perçus et exécutés. Interroger les autorités aurait produit un effet de redondance, car leur influence est d'emblée perceptible dans les discours policiers. On courait en outre le risque de réifier des ordres qui ne valent en définitive que par les applications qui en sont faites.

La population de cette étude comprend les différentes forces de sécurité publique commises au maintien de l'ordre et les manifestants. Quatre principales forces de sécurité interviennent en Côte d'Ivoire lors des manifestations : les policiers de commissariats, les polices spécialisées au maintien de l'ordre (CRS et BAE), la gendarmerie et l'armée. Seuls les agents des polices spécialisées ont été interrogés dans cette étude. Les policiers de commissariats cèdent généralement le terrain aux forces spécialisées, lorsque la manifestation est d'envergure ou est susceptible de dégénérer en émeute. Leur expérience des manifestations violentes est donc marginale. L'armée et la gendarmerie participent au maintien de l'ordre dans les manifestations violentes. Cependant, le contexte d'après-guerre, dans lequel s'est déroulée l'enquête (2012-2013), ne permettait pas d'obtenir les autorisations nécessaires ni les répondants compétents. Ces corps ont en effet combattu pour le régime déchu. À la défaite, les agents les plus actifs se sont exilés, quand d'autres étaient mutés dans les régions les plus déshéritées du pays. De plus, une ambiance de suspicion sur fond de rumeurs de complots régnait au sein de la grande muette ; ce qui, selon les personnes contactées en vue d'obtenir l'autorisation de recherche, ne permettait pas l'ouverture de l'institution aux regards extérieurs.

Les manifestants forment un groupe assez hétéroclite. Les groupes varient des plus structurés aux plus spontanés. En Côte d'Ivoire, il est de notoriété publique que certaines organisations politiques et syndicales entretiennent une relation conflictuelle avec la police, il s'agit des militants du RDR (rassemblement des républicains) et de l'organisation estudiantine, la Fesci (fédération estudiantine et scolaire de Côte d'Ivoire). Les membres de cette organisation n'ont pu être entendus pour la même raison que l'armée et la gendarmerie. La Fesci a en effet pris fait et cause pour l'ancien régime, se muant en milice à la solde de celui-ci. La défaite militaire a donc enclenché exil et entrée en clandestinité dans leurs rangs. À l'inverse, les militants du RDR, parti qui accède au pouvoir après une décennie de répression, furent accessibles. Ils représentent ici les manifestants.

Trente-trois (33) entrevues semi-dirigées ont été réalisées au cours de cette enquête. Vingt policiers ont été interrogés parmi lesquels se trouvaient dix officiers et dix gradés. Pour la plupart, ils ont participé à la dernière manifestation de crise du 16 décembre 2010. Les 13 autres, civils, de notre échantillon totalisent en moyenne 14 ans de carrière manifestante et ont participé aux quatre grandes manifestations de crise de la décennie 2000. Cet échantillon de 33 personnes a été constitué par la technique dite de la boule de neige. Nous avons ainsi, à partir de contacts personnels dans les milieux de la police et des manifestants, pu obtenir des volontaires qui ont accepté de livrer leur expérience des manifestations. Ils nous ont ensuite référé d'autres collègues et amis qu'ils ont pris le soin de convaincre, à l'avance, de participer à l'étude. Ces derniers ont à leur tour répondu à nos attentes et proposé d'autres répondants et ainsi de suite jusqu'à l'atteinte des 33 cas.

L'échantillonnage de choix raisonné (*purpose sample*) convient aux études qualitatives dont la logique de constitution est pour rappel différente de l'échantillonnage en méthode quantitative. L'échantillonnage en méthode qualitative est dit théorique, car ne vise pas la représentativité statistique (logique du nombre), mais plutôt la complétude théorique (logique du sens), c'est-à-dire la présence de toutes les opinions, situations et conditions susceptibles d'éclairer le phénomène. Il évolue en outre tout au long de l'étude selon que le chercheur estime que des aspects du sujet méritent d'être approfondis.

Un bon échantillonnage théorique doit satisfaire à deux exigences : la diversification et la saturation (Pires, 1997). Aussi, les informateurs ont été diversifiés au sein de chaque groupe afin que tous les sous-groupes qui la constituent soient représentés. Dans la police, nous avons varié les répondants en fonction du grade (officiers et sous-officiers) et en fonction de l'unité d'intervention (CRS et brigade antiémeute). D'autres variations naturelles s'y sont jointes comme l'âge et l'expérience professionnelle. Chez les manifestants, la diversification a porté sur le rôle dans la manifestation (meneur, responsable politique,) et la commune de résidence vu que certaines communes ont une réputation de baroudeur (commune d'Abobo) comparée à d'autres (commune d'Adjamé). Les profils des répondants sont également tributaires de la distribution naturelle en fonction de l'âge et de la profession.

Le principe de la saturation signale la fin de la collecte. Elle est atteinte lorsque le chercheur se rend compte que la poursuite des entrevues n'apporte aucune information nouvelle. Nous pensons avoir atteint le fond avec ces 33 entrevues, ce qui a justifié la fin de la collecte.

3. Profil des policiers et des manifestants

Les 33 entrevues ont été réalisées avec 20 policiers et 13 manifestants. Les critères d'inclusion dans l'échantillon et les caractéristiques des répondants sont détaillés ci-après.

Les policiers

Les caractéristiques socioprofessionnelles des 20 policiers interviewés au cours de cette étude sont présentées dans le tableau III suivant. Les répondants ont été extraits des deux principales unités de police spécialisées dans le maintien de l'ordre, la BAE (brigade antiémeute) et la CRS (compagnie républicaine de sécurité). Le groupe cumule dans le maintien de l'ordre une expérience 12 ans. Treize agents proviennent des CRS, six de la BAE et un de la préfecture de police. La moitié des policiers interrogés ont exercé des fonctions de commandement lors des opérations de maintien de l'ordre (corps des officiers) quand l'autre a exercé des rôles d'encadrement et d'application (les sous-officiers). L'âge moyen du groupe est de 40 ans.

Tableau III : caractéristiques socioprofessionnelles des policiers interrogés (source enquête terrain janvier 2012- avril 2013)

	Âge	années d'expérience	Grade	Unité
1	40	12	sergent	BAE

2	40	15	Commissaire	CRS
3	35	11	Sergent-chef	CRS
4	37	11	Sergent-chef	CRS
5	38	10	Lieutenant	CRS
6	35	11	Sergent-chef	CRS
7	30		Sergent	CRS
8	45	13	Commissaire	CRS
9	45	13	Adjudant	BAE
10	45	13	Adjudant	BAE
11	47	13	Adjudant	BAE
12	45	13	Adjudant	BAE
13	50	22	Lieutenant	CRS
14	37	11	Sergent-chef	CRS
15	36	9	Sergent	Préfecture de police
16	47	16	Commissaire	CRS
17	54	22	Commissaire	CRS
18	29	8	Sergent	BAE
19	38	9	Sergent	CRS
20	35	7	Sergent	CRS
Moyenne	40,4	12,57		

Les manifestants

Les caractéristiques sociodémographiques des treize manifestants interviewés au cours de cette étude sont présentées dans le tableau IV, ci-après.

Tableau IV : Caractéristiques sociodémographiques des manifestants interrogés (source enquête de terrain janvier 2012-avril 2013)

	âge	niveau éducation	étude en années	Rôle politique	1ère manifestation (date)	expérience manifestante (année)	profession
1	35	licence philosophie	23	responsable politique	2000	13	gérant société
2	35	BTS	22	responsable politique	2000	13	chômeur
3	36	deug 2 droit	22	responsable sécurité	1998	15	commis huissier
4	40	terminale	13	responsable sécurité	1998	15	commerçant
5	37	ingénieur	23	responsable sécurité	2000	13	ingénieur qualité
6	46	seconde	11	militant	1990	23	agent mairie
7	33	primaire	6	militant, meneur d'un jour	2000	13	syndicaliste
8	32	seconde	11	responsable sécurité	2000	13	Militaire (nouvelle recrue)
9	42	analphabète	0	responsable sécurité informelle	2000	13	syndicaliste
10	37	5e	8	responsable sécurité	2000	13	Militaire (nouvelle recrue)
11	33	primaire	6	Militant	2000	13	Militaire (nouvelle recrue)
12	32	3e	10	militant	2000	13	Militaire (nouvelle recrue)
13	40	4e	9	militant	2000	13	commerçant
Total	36,76		12,61			14,07	

Les manifestants interviewés sont tous militants du RDR (rassemblement des républicains), actuel parti au pouvoir dont la lutte pour l'accèsion au pouvoir a provoqué toutes les grandes manifestations de crise de la décennie passée. Ces militants sont de loin ceux dont les rapports avec la police ont été les plus violents au cours des dix dernières années. L'appartenance à ce parti n'épuise pas pourtant leur expérience de la rue. En qualité d'étudiants pour les uns, de syndicalistes pour les autres, ils ont pris part à d'autres types de manifestations dont certains non violents. Cette riche expérience, issue de leurs multiples engagements (militants politiques, étudiants, syndicalistes, etc.), en fait les mieux renseignés quant à la pratique des manifestations violentes.

Les personnes rencontrées ont un âge moyen de 37 ans et une expérience de la rue de 14 ans. Pour la plupart, ils ont participé à toutes les grandes manifestations de crise de la Côte d'Ivoire. Leurs profils professionnels sont divers : on y retrouve aussi bien des travailleurs, des diplômés que des chômeurs et des militaires. Les militaires présents dans l'échantillon (1/3) sont en fait d'anciens manifestants qui ont suivi une trajectoire de radicalité qui les a conduits à la lutte armée. À la faveur du changement de pouvoir, ils ont été recrutés dans l'armée.

4. Déroulement des entretiens

Après demande et obtention d'une autorisation de recherche auprès de la police ivoirienne, j'ai entamé un travail de terrain qui s'est déroulé en deux temps. Un premier voyage exploratoire en janvier 2012 (du 4 au 23) m'a permis de rencontrer les autorités policières et effectuer trois entrevues avec des policiers, tous connus par le biais de contacts personnels. Le reste des entrevues a été effectué au cours de mon second voyage en 2013 (février à avril). L'autorisation de recherche ne donne pas un accès immédiat aux hommes. La police est une institution très hiérarchisée où le plus bas dans l'échelle doit obtenir l'ordre de son supérieur immédiat avant de s'exécuter. Il a donc fallu, muni de ce permis de recherche, signé du cabinet du ministre, redescendre toute la chaîne de commandement policière, du directeur des unités d'intervention aux sous-officiers, en respectant scrupuleusement l'ordre de la chaîne.

Si cela a été fastidieux et par moment agaçant, le respect dû au rang a empêché que l'étude ne soit bloquée à un stade intermédiaire. L'accord du ministre, autorité de tutelle, a eu un

effet domino sur tous les autres échelons inférieurs. Cependant, malgré les ordres reçus, certains officiers ont usé de dilatoire, afin d'empêcher l'accès à leurs subalternes. Dans ces cas, il a suffi d'informer le supérieur hiérarchique des agents concernés pour que ces derniers se ravissent. Dans l'ensemble, le contact avec l'institution policière a été assez cordial au point de questionner la pertinence actuelle de l'idée que la police soit une institution fermée au regard extérieur (Brodeur, 2003).

Sans doute ai-je bénéficié d'une conjoncture favorable. En 2012, lorsque débute cette enquête, la Côte d'Ivoire vient de connaître un changement de régime, le nouveau n'ayant pas encore à son actif de manifestations sanglantes. De plus, le pouvoir a été obtenu de haute lutte, grâce notamment à une longue liste de martyrs tombés au cours des grandes manifestations de la décennie passée. Par conséquent, les nouvelles autorités politiques et policières n'avaient objectivement rien à craindre d'une telle étude qui au demeurant ne pouvait que flétrir davantage la réputation du régime précédent. Mais, peut-être aussi faut-il saluer l'ouverture d'esprit des signataires de l'autorisation. Sur le terrain, j'ai rencontré des officiers et sous-officiers aux ordres exigeant, avant toute participation, l'autorisation de leur supérieur immédiat, mais livrant leur expérience sans tabou et avec sincérité, une fois l'ordre reçu.

Les rencontres avec les manifestants ont été plus aisées. Je pouvais en effet m'appuyer sur un réseau d'anciens amis membres du parti au pouvoir, principal organisateur des manifestations des dix dernières années. J'ai été d'autant mieux accueilli que j'avais partagé leur conviction politique et milité à leurs côtés durant plusieurs années. Je pouvais en outre bénéficier, et peut-être cela fut-il déterminant, d'un patronyme nordique qui indiquait, dans un pays où l'obédience politique rime avec l'ethnie, que j'étais des leurs.

Les entrevues ont duré en moyenne de 30 minutes à 2 heures. Plus longues au départ, elles se sont raccourcies au fur et à mesure que l'étude progressait et que la saturation théorique s'approchait. Tous les manifestants ont accepté de se faire enregistrer, contre seulement cinq policiers. Les différences entre les deux groupes se sont également illustrées dans la manière de répondre aux questions. Par exemple, sur la consigne de départ, les policiers entamaient toujours la conversation par une référence à la loi régissant le maintien de l'ordre, comme s'il s'agissait d'un préalable nécessaire. Ils évoquaient ensuite, en des

termes généraux, la psychologie des manifestants (hostile et pacifique). À l'opposé, les manifestants débutaient l'entretien par la narration d'un événement précis, généralement leur participation à une des grandes manifestations de crise, en mettant l'accent sur les violences subies.

Ces différences dans les récits pourraient s'expliquer par les statuts respectifs des uns et des autres. Le rapport des policiers à la manifestation est principalement professionnel. C'est en tant qu'agent de l'administration qu'ils interviennent. Leur participation repose donc en principe sur la légalité (le principe rationnel-légal, selon Weber), même si d'autres facteurs peuvent par la suite la surdéterminer (zèle, redevabilité ethnique, etc.). La loi est par conséquent la principale source de légitimité de leur action. Par contraste, les manifestants sont mus par des convictions personnelles. Leur mobile d'action repose sur la défense d'une cause ou la conscience de contribuer au changement d'une situation vécue comme inacceptable, d'où la focalisation dans le discours sur les péripéties de l'évènement et plus précisément sur les violences subies.

Le rôle joué dans les manifestations de crise confère un certain prestige que j'ai pu constater lors du recrutement de mon échantillon. Ainsi, les manifestants rencontrés ne réfèrent que des personnes, qui ont joué un rôle clé lors des événements et, qui se sont illustrées par leur leadership ou des actes héroïques, comme si la simple participation ne suffisait pas à parler avec légitimité des événements. Les personnes indiquées étaient des meneurs d'hommes réputés, des stratèges de rue appelés localement des « *généraux de rue* ». On retrouve pareille démarche avec les policiers : mes contacts personnels m'ont ainsi mis en relation avec des policiers chevronnés qui de leur avis étaient des experts dans le domaine. Mais ce mode de recrutement ne concerne guère que deux des répondants policiers.

Le recrutement de la plupart des policiers s'est fait par un échantillonnage sur place. Ces policiers étaient juste présents sur le site au moment précis où j'obtenais l'autorisation d'enquêter auprès de leur supérieur immédiat. Ainsi, au sein d'un important camp policier, on m'autorisa à interroger qui je voulais. Je pus ainsi, en une seule soirée, m'entretenir avec cinq agents. Une autre fois et dans un autre camp policier, mon interlocuteur invita ses principaux collaborateurs à se joindre à nous. Ce focus group improvisé permit un

entretien simultané avec six agents dans une ambiance collégiale où les réponses des uns étaient appuyées par les autres et les défaillances de mémoire de certains compensées par la jeunesse d'esprit des autres.

Tous les entretiens ne se sont pas tenus dans l'administration. Les entrevues avec les policiers (4) que m'ont référés mes amis personnels se sont déroulées à mon domicile. Pour les manifestants, seuls les lieux de deux entrevues furent décidés par moi-même, le premier à domicile et le second dans un restaurant de la place. Les autres entrevues se sont déroulées dans les domiciles des répondants.

L'ensemble des entrevues a été retranscrit sur verbatim. Cette tâche fastidieuse a été réalisée à la fin de l'enquête, de retour à Montréal. Les verbatim ainsi obtenus ont été analysés à l'aide du logiciel de traitement QDA Miner selon la technique de la théorisation ancrée.

5. Analyse des entretiens

L'analyse a été effectuée suivant les principes et procédures de la théorisation ancrée. Selon Paillé (1994), la transformation des données brutes, entretiens et autres documents, en théorie émergente, comporte six étapes. La première étape, la codification ouverte, consiste à attribuer des codes à tous les segments significatifs du matériel. Étant donné la nature culturelle des données recueillies (pratique et représentation sur la violence des manifestations), le discours des acteurs a été codifié selon le cadre générique et formel des quatre dimensions de la culture de Sackmann (1991 : 21) ; idée reprise et appliquée par Chan (2004) dans son étude sur la culture policière.

Le matériel a ainsi fait l'objet d'un premier traitement qui a consisté à classer les informations selon qu'elles se rapportaient aux principes fondamentaux d'action des acteurs (*axiomatic knowledge*), aux principes de classement des choses et des situations en normal et anormal (*dictionary knowledge*), aux conduites discriminées correspondant à ces différentes définitions (*directory knowledge*), et aux comportements habituels adoptés dans les situations typiques rencontrées (*recipe knowledge*).

La deuxième étape de l'analyse, la catégorisation, a consisté, à partir de cette matrice culturelle, à déterminer les catégories les plus importantes en regard de la violence. Trois

principales catégories ont émergé : les stratégies des acteurs, l'indignité républicaine et la manifestation de survie

Les stratégies des acteurs, styles policiers et résistances manifestantes, se déclinent en une série franche d'oppositions : interdit ou autorisée et encadrement ou dispersion (chez les policiers). Chez les manifestants, elles prennent d'autres formes : réussite de la manifestation ou paralysie de la ville, fuite ou résistance. Ces stratégies sont plus ou moins violentes, selon le niveau de professionnalisme des forces impliquées, la nature de l'interdiction de manifester (état d'urgence ou arrêté municipal) et la nature de la manifestation (politique ou sociale).

Les perceptions des protagonistes de la manifestation sont focalisées sur les transgressions effectuées par l'adversaire en regard des normes qui régissent la manifestation. « L'indignité républicaine » désigne ce jugement porté sur l'auteur (individu ou groupe) d'un acte qui enfreint une règle morale rattachée à la culture républicaine. Ce jugement provoque le retrait de la déférence due à son statut et justifie à son encontre des sanctions réparatrices (violences). Ainsi, l'interdiction de manifester n'appelle pas automatiquement la répression policière. Celle-ci est réservée aux manifestants dont les actes sont perçus comme hostiles et partant dérogent au pacifisme qui devrait régir les manifestations dans une république. De même, lorsque l'attitude des policiers est perçue et jugée excessive, les manifestants recourent à une violence compensatrice.

La troisième catégorie, « la manifestation de survie », traduit un trait fondamental des manifestations dans les régimes autoritaires et transitionnels, leur caractère non symbolique. Alors que dans les démocraties avancées, la manifestation est dite « *de papier* » (Champagne, 1990) c'est-à-dire vise à faire nombre et à séduire l'opinion publique, la manifestation de survie vise des objectifs délibérément tangibles, obstruction de la circulation, arrêt de l'activité administrative et économique, prise d'assaut des symboles du pouvoir. Le fait de manifester dans un système où la manifestation vise des objectifs tangibles, pendant qu'elle est l'objet d'interdictions fréquentes conduit les manifestants à adopter des stratégies d'intimidation parmi lesquels les menaces contre la police, le port d'amulettes et l'exhibition d'armes de fortune (cailloux, bâtons), toutes choses qui, en réduisant leur anxiété, les disqualifie aux yeux de la police (manifestants

hostiles), justifiant à leur encontre un style répressif, voire déviant. Ce traitement provoque, lorsqu'il est jugé excessif par les manifestants, indignation et révolte, entraînant ainsi le conflit dans une escalade.

Ces différentes catégories ont ensuite été mises en relation. Cette troisième étape a permis de voir que l'institution de l'interdit, caractéristique de « la manifestation de survie », provoque la défiance des manifestants, lorsqu'elle est interprétée comme une négation de droits républicains. La défiance exprimée à travers la poursuite de l'événement suscite, à son tour, dépendamment de la cause poursuivie (sociale ou politique), et de l'origine ou de la destination des manifestants (lieux de pouvoir), l'indignation d'une police dont la fonction républicaine est la défense des institutions. Le style de gestion utilisé par cette dernière entraîne, lorsque jugé excessif, l'indignation des manifestants et une violence compensatrice subséquente.

Dans la quatrième étape, l'intégration, les catégories ont été organisées autour d'un concept central : « l'indignité républicaine ». Ce concept constitue le noyau de l'explication qui a été schématisé (5^e étape), de même que les styles policiers et les facteurs de l'escalade de la force. La théorie de l'indignité républicaine, découverte (6^e étape) au terme du processus, permet de prédire à la fois le déclenchement et l'escalade de la violence, aussi bien chez les forces de sécurité que chez les manifestants. L'usage de la violence dans les manifestations repose en effet sur la signification que les interactants accordent à leurs agissements réciproques en situation. Lorsque l'acte de l'adversaire est perçu comme indigne, en référence aux valeurs républicaines ambiantes, cela conduit, dans un premier mouvement, cognitif, à retirer la déférence qui sied à son statut et, dans un second mouvement, plus pragmatique, à user d'une violence réparatrice qui peut être spontanée ou préméditée, réactive ou finalisée, porter sur des personnes ou les objets leur appartenant. Plus l'acte, interprété comme indigne d'un actant, est jugé grave, plus grande est la violence réparatrice ou compensatrice de l'interactant. Le tableau V ci-dessous, présente les correspondances effectuées entre les concepts théoriques, les données empiriques et les catégories découvertes.

Tableau V : correspondances entre cadre théorique, données empiriques et catégories

Cadre théorique	Données empiriques	Catégories
-----------------	--------------------	------------

Quatre types de connaissance	Policiers	manifestants	
Axiomatique : prémisses fondamentales	Défense des institutions et de ceux qui les incarnent	Expression des libertés démocratiques	Manifestation de survie
Lexicale : définition des groupes et situations en normal et anormal	Manifestants hostiles et calmes	Police républicaine et police ethnique (garde prétorienne)	Indignité républicaine
Directive : conduites discriminées selon que les groupes ou situations sont définis comme normaux ou anormaux	Répression des manifestants hostiles et discussion avec les manifestants calmes	Résistance armée aux gardes prétoriennes et déférence vis-à-vis des policiers républicains	Styles de <i>policing</i> , stades de résistance manifestante
Recette : réaction dans des situations typiques	Force doit rester à la loi, exhiber la force pour ne pas avoir à l'utiliser, etc.	Fuir quand la situation est intenable, attendre d'être nombreux avant de débiter la manifestation, etc.	Styles de <i>policing</i> et stades de résistance

6. Stratégie de présentation du matériel

Dans *Tales of the field*, John Van Maanen (1988) indique que la manière de présenter les résultats d'une étude est tout autant importante que les données elles-mêmes. Il distingue trois principaux styles : le style confessionnel, utilisé notamment par les observateurs participants, le style dramatique du chercheur impressionniste et le style réaliste, de celui qui se contente de livrer l'expérience des acteurs en mettant entre parenthèses, ses propres inclinations et émotions vécues durant la recherche. Ce dernier style a été préféré aux deux premiers cités, non par quête d'une neutralité axiologique, naïve et impossible à atteindre, mais par parallélisme de forme. En effet, la recherche de la diversité et de la richesse des expériences ne visait rien d'autre que d'aboutir à la compréhension du « *police knowledge* » et du « *protest knowledge* », c'est-à-dire de ce qu'il y a de commun, de culturel, aux groupes considérés. Les résultats obtenus présentent, par conséquent, les typifications standards, et donc objectives, de ces deux groupes. Il a semblé donc plus logique de rendre ce résultat comme tel, d'où le choix du réalisme.

Par ailleurs, les propos des acteurs ont été précédés de nombreux rapports d'organismes de défense de droits de l'homme, relayés par la presse locale qui a abondamment dénoncé des actes graves commis lors des quatre grandes manifestations de crise évoquées dans cette étude. Les informations sales (*dirty information*) tel que l'entendent Thomas et Marquart (1987) qui pourraient jeter le discrédit professionnel ou des stigmates sociaux ou encore susciter des poursuites judiciaires ont donc été vulgarisées et publiées par d'autres. La présente étude ne comporte pas de telles informations et nos répondants qui ont participé à des scènes de violence minorent leur responsabilité dans ces événements, se présentant comme des témoins oculaires. Même si des confidences ou révélations nous avaient été faites, nous ne les aurions pas divulguées. Car nous convenons avec Marks (2005) que l'objectif du chercheur est de comprendre et non de jeter le discrédit sur les répondants.

Lors de la retranscription des données, certaines expressions utilisées par les répondants ont dû subir de légères modifications, afin de les rendre plus compréhensibles pour des lecteurs peu familiers du jargon ivoirien. La plupart des répondants en effet, et les manifestants plus que les policiers utilisent « *le français ivoirien* », sorte de pidgin qui en obscurcit le propos. Ainsi, dans les phrases suivantes : « *certaines personnes viennent aux manifestations pour gâter* » et « *lorsque la police a tiré, c'était gâté* », le verbe gâter renvoie à l'idée de chaos : il signifie, dans le premier exemple, que certaines personnes viennent expressément pour provoquer des affrontements et, dans le second, que les tirs de la police ont déclenché les hostilités. Les expressions contenant le verbe gâter ont donc été conséquemment transformées. Les omissions d'articles, caractéristique principale du français ivoirien, abondent dans les verbatim. Nous avons donc comblé les parties où manquaient ces articles. Ainsi, la phrase suivante : « *ils sont venus avec machette, gourdin, couteaux* » est devenue après modification : « *ils sont venus avec des machettes, des gourdins et des couteaux* ». De même, le « *ne* » absent dans les phrases négatives des répondants a été rajouté. S'il a fallu compléter, il a, souvent aussi, été nécessaire de retrancher. Les répétitions, inhérentes au discours oral, ont été supprimées, pour ne retenir que la phrase, la plus complète, qui exprimait le mieux l'idée. D'autres rectifications ont porté sur des barbarismes. Tel ce répondant qui, pour parler des «mercenaires», emploie le terme de « *badaud* », ou tel autre qui affirme que : « *les manifestants voient au policier*

quelqu'un qui les empêche de tourner en rond », alors qu'il veut vraisemblablement dire : « *les manifestants voient en le policier quelqu'un qui les empêche d'atteindre leur objectif* ». Chaque fois que le contexte permettait de comprendre ce que l'interlocuteur voulait dire et de corriger ces erreurs, nous avons préféré restituer le fond de sa pensée au détriment de la forme. En le faisant, nous nous sommes assuré que ces changements n'altéraient en rien le sens des propos des répondants.

7. Validité et fidélité de l'étude

La validité et la fidélité dans une recherche quantitative et qualitative ne peuvent être jaugées à la même aune, car elles procèdent de principes ontologiques (définition de la réalité) et épistémologiques (rapport sujet connaissant et objet à connaître) différents. Dans le réalisme, la réalité existe en soi, extérieure à la conscience, tandis que chez les constructivistes, elle est inséparable de la conscience des acteurs, et ne peut être saisie de façon indépendante. Le premier paradigme sous-tend une possibilité d'objectivité quand le second la croit impossible. Juger donc de la validité d'une approche constructiviste à partir de l'objectivité entendue comme la distance du chercheur avec son objet est un non-sens. Lincoln et Guba (1985) (voir aussi Creswell & Miller, 2010) ont proposé des critères d'évaluation propres aux méthodes qualitatives synthétisés dans le tableau VI suivant.

Tableau VI : équivalence des critères de scientificité en méthode qualitative

Méthodes quantitatives	Méthodes qualitatives
Validité interne : exactitude des relations entre observation et interprétations	Crédibilité : restitution et collaboration, validité référentielle (autres études)
Validité externe (généralisation) : les conclusions sont appliquées à d'autres	Transférabilité : pertinence de l'échantillon théorique
Fidélité : indépendance des observations et interprétations par rapport à la personnalité du chercheur et du temps	Constance interne : triangulation
objectivité	Fiabilité : indépendance par rapport à l'idéologie

La validité interne (crédibilité) des données renvoie à la sincérité des enquêtés et à l'adéquation de leur discours avec la réalité vécue. L'enquête, et de façon générale la recherche en science sociale, est soumise à des conditions socio-historiques de production, qui peuvent entacher plus ou moins profondément, de façon consciente ou inconsciente la crédibilité des acteurs. Ainsi, il n'est pas exclu que la perspective d'un emploi actuel

(manifestants recrutés à l'armée) ou prochain chez les manifestants et la légitimation de leur lutte dans le champ politique aient conduit à sublimer leur prouesses tout en diabolisant l'ancien régime et ses forces de sécurité. Leur discours est souvent tissé autour d'une lutte mythique, dans laquelle ils se présentent comme des manifestants inoffensifs confrontés à une terrible répression. Les mêmes enjeux sont présents chez les policiers. L'ancienne bureaucratie policière a été remaniée en profondeur par le nouveau pouvoir pour installer ses propres hommes ou mettre à l'écart ceux accusés de n'avoir pas été professionnels dont certains emprisonnés. La distance face à l'ancien régime peut apparaître dans un tel contexte comme une justification des promotions reçues et une conformité au nouvel ordre politique.

La crédibilité des enquêtés peut être inférée à partir du niveau de collaboration obtenu. Les indices de l'engagement étant : l'attitude manifestée (intérêt) durant tout l'entretien, l'abord spontané des questions de violence, la longueur des développements consacrés à cette question, les réponses articulées autour de sa propre expérience. Tous les participants n'ont pas été collaboratifs, notamment les policiers. Un petit nombre de sujet (exclu de l'échantillon), se sont refusés à tout commentaire, d'autres se sont exprimés de façon laconique. Mais dans la grande majorité, les entretiens se sont déroulés de façon chaleureuse avec un grand engagement des participants : certains se sont déplacés à mon domicile pour l'entretien, ils n'ont pas hésité à me référer d'autres personnes. D'autre encore, des policiers, étaient très enthousiastes à donner leur point de vue et ont exprimé leur colère face à des autorités et des défenseurs de droits de l'homme qui ne daignent jamais écouter leurs versions des faits. De plus, la comparaison des entrevues effectuées lors de la codification axiale a fait ressortir une grande concordance intragroupe entre les propos des participants ; ce qui renforce la crédibilité des acteurs.

La certitude en la validité des données aurait été plus grande si l'enquête avait fait l'objet d'une restitution aux participants ou s'ils avaient été comparés à d'autres études réalisées sur la même population et sur le même sujet. Dans le premier cas, cela aurait permis aux participants de juger de la concordance entre les interprétations du chercheur et leurs propos, de mesurer leur niveau d'adhésion ou d'opposition aux résultats présentés. Dans le second cas de mesurer les résultats obtenus avec ceux d'autres études, la concordance

étant en la matière un gage de crédibilité. Il en découle, faute d'avoir pu effectuer la restitution et la comparaison, que la crédibilité n'a pu être attestée avec rigueur et ne repose que sur quelques faibles indices (engagement et concordance).

En demandant aux acteurs, comme le fait cette étude, de relater des événements survenus deux ans plus tôt, voire dix ou vingt années en arrière, pose le problème de la fidélité de la mémoire et, de façon générale, de l'instrument de mesure (entrevue). La nature rétrospective des données ne permet pas de se prémunir contre l'oubli, les rationalisations a posteriori et la longueur du temps écoulé entre les dates des événements et le début de l'enquête peut permettre l'élaboration, par les intellectuels organiques, d'un discours hégémonique, véhiculés par la presse partisane et responsable d'une harmonisation des vues militantes. Dans la police, ce discours institutionnel peut prendre la force de récits spécialement conçus pour le monde extérieur. D'autres distorsions ont pu être introduites par la relation entre enquêteur et enquêtés. Le besoin de montrer une image positive de soi (biais de désirabilité sociale) a pu conduire certains à occulter leur propre rôle dans la violence. D'autres ont sans doute servi ce qu'ils croyaient être les attentes du chercheur. Aussi les données recueillies et analysées dans cette étude ne doivent pas être considérées comme des vérités pures. Elles ne sont pas détachables de la relation d'entrevue et forment un tout indistinct avec les altérations induites par le temps, les contaminations du chercheur et les enjeux socio-politiques actuels dans lesquels sont pris les acteurs.

Cela dit, l'importance des biais sur la qualité des données ne doit pas être surestimée. Si comme l'affirme Becker (1970) la réussite d'une entrevue est généralement associée à son contenu cynique², on peut attester de la fidélité (consistance interne) des entrevues réalisées. La grande majorité des répondants tient un discours plus cynique que romantique. Les manifestants ne se conçoivent pas comme des victimes innocentes de la police. Leurs récits vont généralement dans le sens contraire à la désirabilité sociale et des enjeux actuels. Ils évoquent les violences qu'ils ont commises et confessent des actes d'une extrême cruauté. Ainsi, de cette scène, racontée par un des manifestants, où un policier est égorgé vif. Contrairement à la doxa officielle qui accable l'ancienne hiérarchie policière,

² « *An interview is frequently judged successful precisely to the degree that it elicits cynical rather than idealistic attitudes* » (Becker, 1970 : 49)

les policiers sont plutôt solidaires de leurs anciens collègues et insistent, pour nuancer le tableau, sur la violence des manifestants de la Fesci et du RDR. Leurs discours sur leurs différents styles de maintien de l'ordre sont en général crus. S'ils récusent l'utilisation fréquente des armes à feu, ils admettent en revanche un usage quasi-systématique de la force conventionnelle envers les manifestants récalcitrants de sexe masculin. La multiplication des sources d'information, notamment la triangulation effectuée avec les entretiens des manifestants, les entretiens des policiers, les rapports d'enquête des défenseurs des droits de l'homme et les vidéos de manifestations postées sur les réseaux sociaux ont permis de constater une grande concordance entre les sources et leur complémentarité. Les oublis des dates précises des événements par les participants ont pu être comblés par les rapports d'enquête. La triangulation a également permis, par la confrontation des sources, de débusquer quelques propos idéalistes ou mensongers.

L'application des résultats de cette étude à des sujets connexes, sa validité externe (transférabilité) reste faible. En effet, bien que l'échantillonnage théorique ait été saturé, des acteurs importants intervenant dans le maintien de l'ordre, en l'occurrence les gendarmes, les militaires et surtout les miliciens et les contre-manifestants, n'ont pas fait partie de l'étude. On peut supposer sur la base de certains indices que l'inclusion des gendarmes et militaires n'aurait rien apporté de nouveau au plan théorique sur la participation des forces de sécurité formelle, car ils partagent avec les policiers, un même statut (militaire), des méthodes identiques en matière de maintien de l'ordre : formation commune, règles d'engagement communes, opérations communes et sont tous cités, certains plus que d'autres, dans les rapports des défenseurs des droits de l'Homme. L'absence par contre des miliciens et des contre-manifestants est plus problématique, car ils se distinguent sur bien des coutures des acteurs formels de la sécurité : ils sont accusés de commettre plus de violences que les autres, ont des motivations différentes, ne sont pas formés au maintien de l'ordre et ne jouissent pas de la légitimité et de l'autorité attachées aux forces légales. Il va sans dire que ce qui vaut pour les policiers ne vaut pas pour les acteurs informels de l'ordre. Les conclusions de cette étude concernant les policiers ne valent en toute rigueur que pour la police, elles peuvent avec précaution s'étendre aux forces de sécurité formelles, mais aucunement aux acteurs informels que sont les miliciens et les contre-manifestants.

De l'autre côté des barricades, l'échantillonnage théorique a omis un acteur de taille, les manifestants de la Fesci. Ceux-ci forment avec le RDR les deux organisations qui ont les affrontements les plus meurtriers avec les forces de sécurité. Cette exclusion limite la portée de l'étude et sa généralisation. Les données recueillies auprès des manifestants du RDR ne reflètent par conséquent que le point de vue et l'expérience de cette organisation. En somme, l'enquête aurait eu une plus grande complétude, si elle avait inclus les acteurs informels du maintien de l'ordre (miliciens et contre-manifestants) et la Fesci, cette autre organisation dont les manifestations sont émaillées de violence. La non exhaustivité du principe de diversification de l'échantillon a pour conséquence que les résultats obtenus restent limités dans leur portée et ne peuvent être transférés aux acteurs omis, encore moins à des contextes autres. Cette thèse peut être considérée comme une étude de cas sur la violence dans les interactions entre le RDR et la police de l'ordre (CRS, BAE). Les processus psychosociologiques fondamentaux qu'elle met en évidence devront dans les études ultérieures être mis à l'épreuve de la réalité des acteurs omis et sur d'autres pays afin de valider leur prétention à être des théories.

En outre, cette étude comporte un biais masculin. L'absence des femmes dans l'échantillon est liée au fait qu'elles se sont peu illustrées dans l'usage de la violence physique. Les forces de sécurité publiques, notamment les unités d'intervention n'emploient pas de femmes aux opérations de maintien de l'ordre. Quant'aux manifestantes, c'est surtout sur le plan de la violence symbolique qu'elles se sont distinguées, en transformant les attributs de la violence structurelle, qui les confine dans cette société patriarcale aux pénates, en arme de résistance contre le pouvoir. Elles ont ainsi organisé des manifestations où elles ont opposé, aux gaz lacrymogènes et kalachnikovs, la force symbolique de leurs corps dénudés et l'exhibition de petites culottes (« kodjos rouges »), censées « maudire » les forces de l'ordre. Elles ont fait échouer plusieurs tentatives d'enlèvements nocturnes de leaders de l'opposition par de simples cliquetis de casseroles qui en alertant le voisinage ont fait fuir les ravisseurs. Cependant, sur le plan de la violence physique, elles ont rarement été actives pour lapider, casser, brûler, piller ou frapper. Le capital de brutalité nécessaire à ces types de performances les laisse quelque peu dépourvues et leur action a souvent été passive : elles ont accompagné les hommes et subies les violences collatérales. Il est possible que certaines aient joué un rôle de meneur et qu'elles auraient pu, à ce titre,

figurer dans notre échantillon d'étude, mais de telles personnes restent rares et difficiles à trouver.

Enfin, le pendant de l'objectivité en méthode qualitative est l'indépendance par rapport aux idéologies ou encore l'évitement du sentimentalisme (Becker). « *L'objectivation participante* » selon Bourdieu (2003) est la condition de l'élévation au statut de science. Le chercheur doit ainsi se dédoubler, participer pleinement à la vie de son objet d'étude et disposer en même temps d'assez de ressource pour s'en extraire le temps d'une analyse. Il doit ainsi s'infliger la question de ces passions en se livrant à une autoanalyse (Bourdieu, 2004). Il est difficile de garder une position de neutralité entre manifestants et force de sécurité. Mes engagements dans la lutte politique pour les libertés et mon militantisme passé au sein du RDR (parti politique au pouvoir) dont les militants ont constitué mes interlocuteurs, est peut-être ce qui a facilité mon terrain.

CHAPITRE III

LE CHAMP DES MANIFESTATIONS

Le répertoire politique d'un pays est constitué par l'ensemble des modes d'action que les acteurs utilisent dans le champ politique. Selon Charles Tilly et Sidney Tarrow :

Les répertoires évoluent selon deux grands types de processus : soit dans le tourbillon de ces périodes où toute la politique bouge très vite, soit par une suite de modifications modestes d'éléments structurels. Les processus du premier type sont plus spectaculaires et ils produisent parfois un tournant durable, mais ils sont aussi plus aisément récupérés ou réprimés lorsque les autorités reprennent le contrôle de la situation. Les changements progressifs sont moins spectaculaires, découlent de facteurs évoluant lentement, mais se maintiennent souvent plus longtemps (Tilly & Tarrow, 2008 : 49).

L'évolution du répertoire ivoirien avec l'émergence des manifestations de protestation appartient au processus du premier type. Elle fut rapide et, comme partout ailleurs en Afrique, suscitée par l'élan démocratique consécutif à la chute du mur de Berlin. 1990 marque en effet une rupture radicale avec les années antérieures dans le rapport à la rue et son usage comme mode de contestation du pouvoir (Lafargue, 1996). C'est à cette date que débutent les grandes manifestations de masse contre le pouvoir. Leur succès, conjugué aux pressions internationales (Akindes, 1996) conduiront à la proclamation du multipartisme, installant le pays dans la voie de la transition démocratique. Ces premières manifestations fondatrices mobiliseront des thèmes, des enjeux, des acteurs encore présents dans la société actuelle ; de même que les formes qu'elles emprunteront seront ritualisées : les marches vers le palais présidentiel, la destruction des feux tricolores et des domiciles des autorités politiques, etc. font partie des invariants des manifestations contemporaines.

Ce chapitre a pour objectif de fournir des repères permettant de comprendre le fonctionnement du champ des manifestations en Côte d'Ivoire. Il se compose de quatre parties. Les trois premières, portent successivement sur les champs économique, politique et culturel, et visent à cerner les principaux enjeux et acteurs qui émergent pour l'essentiel au début du multipartisme en 1990. La dernière partie est une description des principales manifestations de crise survenues durant la décennie 2000 et dont la particularité est d'avoir occasionné de nombreuses victimes.

1. Le champ économique : la crise des années 1990

Le champ économique de la Côte d'Ivoire est caractérisé par une crise lancinante, débutée dans les années 1980 et qui, à la fin de la décennie, a rongé tous les fondamentaux de l'économie. L'année 1990 marque à cet égard, par le niveau atteint par la crise et les mesures d'ajustements proposés pour la juguler, une rupture radicale entre une période antérieure plus ou moins prospère et une période de crise patente.

1.1. Les fondements de la crise économique de 1990

Jusqu'en 1980, la Côte d'Ivoire jouit d'une relative prospérité et les manifestations de protestation sont rares et confinées dans le périmètre universitaire. Entre 1960 et 1990, les étudiants et enseignants, se soulèvent à plusieurs reprises, mais leurs agitations sont régulièrement étouffées, les leaders molestés et envoyés dans des camps militaires pour « rééducation » (Gbagbo, 1983 ; Perret, 1994 ; Proteau, 2002). Les autres composantes de la société manifestent rarement, à tel point que Médard (1990) peut affirmer que la société ivoirienne semble anesthésiée par l'autoritarisme modéré de Félix Houphouët-Boigny. Les conflits ne sont pas absents, mais ils sont habilement réglés grâce à la redistribution de prébendes aux mécontents (Akindès, 2004 ; Vidal, 2003). Le procédé est d'autant plus commode que le pays a connu pendant plusieurs années une relative prospérité économique. Son PIB, comme le montre le tableau VI, croît au rythme exponentiel de 7 % l'an jusqu'au début des années 1980.

Tableau VII : taux annuel de croissance 1960-1988. Source Koné (2003:157)

Période	1961-1965	1966-1970	1971-1975	1976-1980	1981-1985
Produit Intérieur Brut (PIB)	8,9	7.3	5.8	7.1	0.1

Les vingt premières années de l'indépendance coïncident avec une forte croissance économique qui s'arrête brusquement en 1981 du fait des chocs pétroliers de 1974 et 1979. En effet, la hausse vertigineuse et durable des cours du pétrole à partir de 1974 entraîne une transformation structurelle de l'économie mondiale qui a des répercussions directes sur les performances des pays dont l'économie repose principalement sur les matières premières non pétrolières. Elle débouchera sur une crise financière au début des années 1980 et sa transformation en crise économique vers la fin de la décennie. Deux mécanismes

interdépendants sont en jeu : la détérioration des termes de l'échange et le surendettement. Par le premier, le prix des matières premières agricoles chute autant en valeur relative qu'absolue. Il faut désormais produire plus de cacao pour acheter une même quantité de produits manufacturés, fabriqués en occident. Ce phénomène ira crescendo et il ne faudra rien de moins que la dévaluation monétaire en 1994 pour en juguler le cours. En valeur absolue, le café et le cacao, ces deux mamelles de l'économie, ne rapportent guère à l'État que 776 millions de dollars en 1988 contre 1,5 milliard en 1985.

Le second mécanisme, le surendettement, s'effectue dans une conjoncture de grande disponibilité du crédit. En effet, la manne produite par les chocs pétroliers est recyclée par les banques occidentales sur les marchés financiers. Les pays africains en forte demande de capitaux pour combler leur retard de développement emprunteront ainsi de façon boulimique. Mais, même en tenant compte des énormes déperditions dues aux détournements et à la construction des « *éléphants blancs* », ces infrastructures ruineuses et inutiles, les observateurs pensent que la dette aurait pu être supportable si un autre mécanisme plus vicieux n'était intervenu : les prêts ont été consentis en dollars et à taux variable ; ce qui les rend sensibles aux décisions de la banque centrale américaine. Lorsque celle-ci, pour juguler l'inflation au plan national, augmente son taux directeur, la dette africaine s'enfle aussitôt. Elle passe ainsi de 46 milliards de dollars en 1979 à 72 milliards en 1982 : les deux tiers de la somme étant imputables aux taux d'intérêt. Pour payer cette dette, il faudra donc emprunter de nouveau à des coûts encore plus élevés, car les risques de non-remboursement sont plus importants. Ce cycle infernal : augmentation de la dette et augmentation des taux d'intérêt des futurs prêts provoquent le doublement de la dette africaine. En 1992, elle atteint la barre des 290 milliards de dollars (Devin, 2007). À la fin des années 1980, la Côte d'Ivoire nage en pleine récession. Sa dette extérieure, pèse 4 milliards de dollars, ce qui représente pour l'époque, la moitié de son PIB. Le pays est en cessation de paiement en 1989 et ne peut faire face à ses engagements internationaux qu'aux prix de mesures vigoureuses (Bessis, 1990).

1.2. Les plans d'ajustement structurels et l'émergence des manifestations de protestation

En 1990, le gouvernement ivoirien tente d'appliquer les mesures d'austérité du FMI, notamment le 3^e programme d'ajustement structurel (Perret, 1994). Ces mesures sont la cause directe des manifestations qui éclatent dans tout le pays, embrassant tous les secteurs d'activité et transformant la rue en un gigantesque lieu de protestation populaire où le régime est conspué au cri de « *Houphouët voleur* ». L'acte inaugural des manifestations de protestation est cette marche du 2 mars 1990. Selon le récit des événements que dresse le journaliste Frédéric Grah Mél (2003), tout commence comme suit :

Le lundi 26 février, Houphouët Boigny annonce, à l'union patronale de Côte d'Ivoire et la centrale UGTCI, qu'il reçoit, une réduction des salaires allant de 15 à 40 % dans le public et 10 % dans le privé. ... Suite à cette annonce, le jeudi 1 mars un tract appelle à une grande marche contre le régime. Le 2, la manifestation a lieu. ... « jour de colère que ce jour-là ! Depuis l'indépendance du pays en 1960, c'était la 1^{ère} fois que des agitations de cette nature allaient avoir lieu à Abidjan. Tôt le matin, les élèves des lycées technique et classique scandant « Houphouët voleurs » sont vite dispersés, mais ils arrivent toutefois à occuper les rues jusqu'au plateau, le centre des affaires, ou les vitrines des autobus ont volé en éclats (Grah Mel, 2003 : 399).

Cette manifestation est suivie dans d'autres villes qu'Abidjan. À Agboville, un élève est tué au cours des échauffourées avec la police. Ce sera le premier décès lié aux manifestations.

La marche du 2 mars ouvre une vague de manifestations qui emporte tous les secteurs de la société touchés ou non par ces fameuses mesures de réductions salariales. Du 2 mars au 18 mai, les manifestations se succèdent les unes aux autres. Les forces de l'ordre ne seront pas en reste ; policiers, pompiers, douaniers et militaires profiteront de ce grand cafouillage pour faire avancer leurs revendications corporatistes. Ainsi, par deux fois le 14 et le 16 mai les militaires du contingent, estimés à environ 1000 soldats, entrent en mutinerie pour exiger la revalorisation de leur solde et leur recrutement définitif dans l'armée. La première fois, le contingent fait un rodéo dans le centre-ville puis se replie dans les casernes à Akouédo. La seconde fois, on craindra un coup de force, lorsqu'une cinquantaine de véhicules militaires, avec à bord des conscrits, occupent les principales artères de la capitale, éjectent les chauffeurs de taxi de leurs véhicules et tirent des coups de feu en l'air.

Ils s'empareront pendant quelque temps de la télévision et de l'aéroport avant de regagner leur base.

Le 18 mai, le gouvernement accède aux revendications des hommes en uniforme et gèle les mesures de réduction des salaires. Cependant, ce moratoire sur les salaires sera de courte durée. Après les premières élections multipartites d'octobre 1990 et fort d'une nouvelle légitimité, le régime de Félix Houphouët-Boigny pouvait en novembre appliquer sous une forme édulcorée les mesures d'ajustement structurel. Le plan Alassane Ouattara, du nom du premier ministre de l'époque, comporte des mesures drastiques qui provoqueront une levée de boucliers de divers acteurs sociaux :

- Contrôle strict de la masse salariale qui consomme 50 % des recettes de l'État ;
- Privatisation de 25 % des sociétés d'État, avec lot de licenciements ;
- Réduction des baux administratifs, du coût du transport des missions officielles et des frais de fonctionnement de l'administration : eau, électricité, téléphone ;
- Incitation pour la retraite anticipée ;
- Fermeture d'une dizaine de missions diplomatiques sur 50 ;
- Vente aux enchères de quelque 3000 véhicules administratifs et règle d'usage stricte pour les voitures restantes ;
- Augmentation du prix du timbre de la carte d'identité pour les nationaux et instauration de la carte de séjour, dix mille pour les ressortissants de la CEDEAO³, et cinquante mille pour les autres nationalités.

Le secteur de l'éducation qui absorbe 40 % du budget de l'État sera particulièrement sinistré par ces mesures. Il subira des coupes claires, notamment la réduction du salaire des nouveaux fonctionnaires et la suppression de nombreux avantages sociaux. Ainsi, les enseignants du primaire et du secondaire recrutés à partir de 1991 auront un salaire de base inférieur de moitié à celui de leurs collègues recrutés une année plus tôt. Cette « injustice » sera le mobile de nombreuses grèves organisées par les « décrochés ».

³ Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, regroupement de 16 pays parmi lesquels devait prévaloir la règle de libre circulation des hommes et des marchandises. Par la présente, la Côte d'Ivoire enfrenait cette clause.

Les étudiants et élèves feront aussi les frais de ces mesures. Les services gratuits dont ils bénéficiaient (carte de transport, ticket de restauration et logement) sont supprimés. Les bourses octroyées sont de plus en plus sélectives pour une population estudiantine en constante croissance. À cela s'ajoutent la promiscuité et la détérioration des conditions de formation. Selon le recteur Tuo Bakary (1990), pour une capacité de douze mille places, l'université accueille vingt mille étudiants en 1990. Le budget de fonctionnement de l'institution subit un gel de 20 % depuis 1989. La part dérisoire consacrée à la recherche est passée de 120 millions de F CFA en 1980 à 55 millions en 1990, soit une réduction de moitié. Sur le plan des manifestations, la FESCI, principal porte-parole des élèves et étudiants multiplie depuis sa création des actions de protestation, dont la singularité, par rapport au passé, est de franchir les lisières de l'université. Les manifestations touchent des lycées et collèges à travers toute la ville d'Abidjan, puis progressivement l'ensemble du pays.

La rue devient, à partir de 1990, le lieu récurrent d'expression du mécontentement de toutes ces victimes de la « *conjuncture* ». La manifestation se développe sous fond de frustration relative de ces acteurs, et précisément d'une privation décroissante pour reprendre la typologie de Ted Gurr. Elle parvient ainsi à devenir le mode d'expression privilégié des acteurs devant l'effritement de leurs acquis sociaux⁴. Elle deviendra aussi la principale arme des organisations politiques naissantes.

2. Le champ politique : un pays en transition démocratique

Le multipartisme est instauré en Côte d'Ivoire en avril 1990, mettant fin à trente années de monopole politique du PDCI (parti démocratique de Côte d'Ivoire), parti dirigé par Félix Houphouët-Boigny. Ce changement est à l'actif d'acteurs locaux et internationaux dont les pressions conjuguées aboutiront à l'ouverture démocratique (Akindes, 1996). Au plan interne, il s'agit des manifestants touchés par les mesures d'austérité qui profitant de la contestation réclament davantage de libertés. En tête de ces acteurs se situent les universitaires, longtemps réfractaires au parti unique. Au plan international,

⁴ Les trois types de frustration relative selon Gurr sont : la privation décroissante, les aspirations des groupes sociaux restent constantes, mais leur satisfaction réelle baisse (crise économique) ; la privation d'aspiration, les aspirations montent alors que la satisfaction réelle est constante (promesses non tenues, nouveaux besoins) ; la privation progressive, les aspirations et la satisfaction réelle montent, mais la satisfaction croît moins vite que les aspirations (situation postrévolutionnaire).

l'affaiblissement de l'État concourt à un transfert de souveraineté (Hugon, 2013) aux institutions financières internationales, le FMI et la banque mondiale, qui exigent de l'État ivoirien des transformations institutionnelles, entre autres, l'ouverture démocratique. Enfin, la France puissance tutélaire s'associera à ces pressions. Au 16^e sommet franco-Africain qui se tient à la Baule en France, du 19 au 21 juin 1990 et auquel participent 22 chefs d'État africains dont le président ivoirien, le président français, François Mitterrand, exhortera ses hôtes à engager les transformations démocratiques, auxquelles il liera l'aide économique française (Akindes, 1996 ; Perret, 1994)

Ces pressions conjuguées auront raison de la réticence du pouvoir d'Abidjan. Les libertés syndicales et politiques sont octroyées. L'union générale des fonctionnaires de Côte d'Ivoire (UGTCI), jadis unique centrale syndicale doit faire la place à de nouveaux venus : la FESACI (fédération des syndicats autonomes de Côte d'Ivoire) et la Centrale dignité. La ligue ivoirienne des droits de l'Homme est officiellement reconnue. Sur les campus universitaires, le MEECI (mouvement des élèves et étudiants de Côte d'Ivoire) affilié au parti au pouvoir subit la concurrence d'un nouveau syndicat, la Fesci (fédération estudiantine et scolaire de Côte d'Ivoire) qui en l'espace de quelques années d'existence supplantera sa concurrente (Konaté, 2003). Le 3 avril 1990, le Front populaire ivoirien (FPI) dépose ses statuts et règlements, au ministère de l'Intérieur, suivi le 19 par le parti ivoirien des travailleurs (PIT). Les partis politiques se créent à un rythme effréné. On en dénombre 29 en janvier 1991, 40 à la fin de l'année 1992 et plus de 140 en 2010 (Fraternité Matin, 2010). L'échiquier politique sera toutefois dominé par trois partis, le PDCI, le FPI et le RDR, sous fond de particularismes régionaux et ethniques.

2.1. La polarisation ethnique

Les trois partis politiques qui dominent l'échiquier politique ivoirien ont chacun pour bassin de recrutement une région distincte du pays à laquelle correspond un des grands groupes ethniques. Ainsi, le PDCI a pour bastion le pays baoulé, situé au centre de la Côte d'Ivoire ; les militants du FPI se recrutent majoritairement dans l'ouest et le sud lagunaire ; et le nord constitue le principal bassin de recrutement du RDR (rassemblement des républicains) (Akindès, 2004). Du point de vue des perceptions populaires, identification ethnique et politique sont équivalentes, d'où le débordement des manifestations et conflits

politiques en conflits interethniques. La mobilisation identitaire n'est pas une particularité ivoirienne. Elle s'observe dans de nombreux États africains. Dans les systèmes politiques patrimoniaux (Médard, 1990) où le pouvoir donne un accès direct aux ressources économiques, la lutte politique prend vite des allures de lutte mortelles en période de crise économique. Comme l'affirme Otayek (1998) :

Le contexte est en effet celui d'une lutte pour l'accès à l'État, stimulée par l'ouverture, même limitée, du jeu politique et électoral et la raréfaction des ressources financières pour cause d'ajustement structurel ; la mobilisation identitaire est donc l'instrument le plus efficace et le moins coûteux pour négocier le partage du « gâteau national » ou conquérir le pouvoir dans l'hypothèse d'un jeu à somme non nulle dans lequel le vainqueur remporte toute la mise alors que le vaincu perd tout, y compris sa vie parfois (Otayek, 1998 : 14).

En Côte d'Ivoire, le conflit autour du pouvoir s'est cristallisé autour de « *l'ivoirité* », polarisant le champ politique entre le nord et le sud. Concept xénophobe, inventé en 1999, « *l'ivoirité* » dans sa première formulation, traduit en termes savants, un sentiment largement répandu chez certaines couches de la population, que le pouvoir politique doit rester l'apanage des autochtones (Akindès, 2004). Mais, pas plus que le concept ne crée la substance, « *l'ivoirité* » n'a pas inventé la xénophobie, sentiment aussi vieux que le monde et qui ressurgit dans l'histoire à toutes les périodes de graves crises économiques. La crise de 1990 et une des mesures du programme Ouattara en l'occurrence l'instauration de la carte de séjour, explique la trajectoire spécifique que cet ethno nationalisme prendra en regard de radicalités des manifestations.

En effet, savoir qui est étranger et doit payer la carte de séjour recèle des difficultés insoupçonnées. La notion est très complexe dans cette Côte d'Ivoire à flux ininterrompu d'immigration. Durant l'époque coloniale, la mise en valeur du territoire est fondée sur le développement d'une économie de plantation avec pour principaux produits, le café et le cacao. La main d'œuvre nécessaire à cette exploitation agricole et à la construction des grandes infrastructures est prélevée dans les autres colonies et acheminée dans le sud et l'est du pays. Aucune différence juridique n'existe alors, au sein de l'empire français entre autochtones et nouveaux migrants : tous indigènes, ils devinrent sujets puis citoyens français en 1944. À l'indépendance en 1960, ces migrants sont devenus ivoiriens pour ceux qui le désiraient. Mais, le droit évolue plus vite que les mentalités et pour les

autochtones des régions du sud, ces personnes restent à jamais des étrangers (Dembélé, 2009 ; Dozon, 2000). En outre, l'immigration se poursuit après l'indépendance dans un cadre juridique différent : les États africains sont pleinement constitués ainsi que les nationalités y afférentes. La loi de 1972 en Côte d'Ivoire adopte le principe du droit du sang. Autrement dit, pour être ivoirien, il faut avoir un parent ivoirien (Guié, 2004). Pourtant, 42 % des personnes d'origines étrangères soit un peu moins de 2 millions de personnes sont nés en Côte d'Ivoire ; ce qui les place dans une sorte de zone grise juridique.

Le traitement de la question complexe de la nationalité par une police mal préparée et corrompue conduit à des amalgames. Ceux-ci sont d'autant plus inévitables que 75 % des étrangers proviennent du Burkina Faso et du Mali, deux pays dont les habitants appartiennent à la même aire culturelle que les ressortissants du nord de la Côte d'Ivoire. Il est ainsi difficile à un policier sur la base du nom ou du dialecte de faire la différence entre un étranger provenant de ces pays et un autochtone du nord. De plus, ces deux populations vivent dans les mêmes quartiers, parlent en général le Dioula et pratiquent en majorité la même religion, l'islam. En effectuant des contrôles aussi intempestifs qu'humiliants, par une sorte de profilage culturel, aux abords des mosquées et dans les quartiers où se concentrent les Dioulas, la police et partant le pouvoir en place s'aliéneront de façon durable cette frange de la population, excédée pour ainsi dire des délits de patronyme.

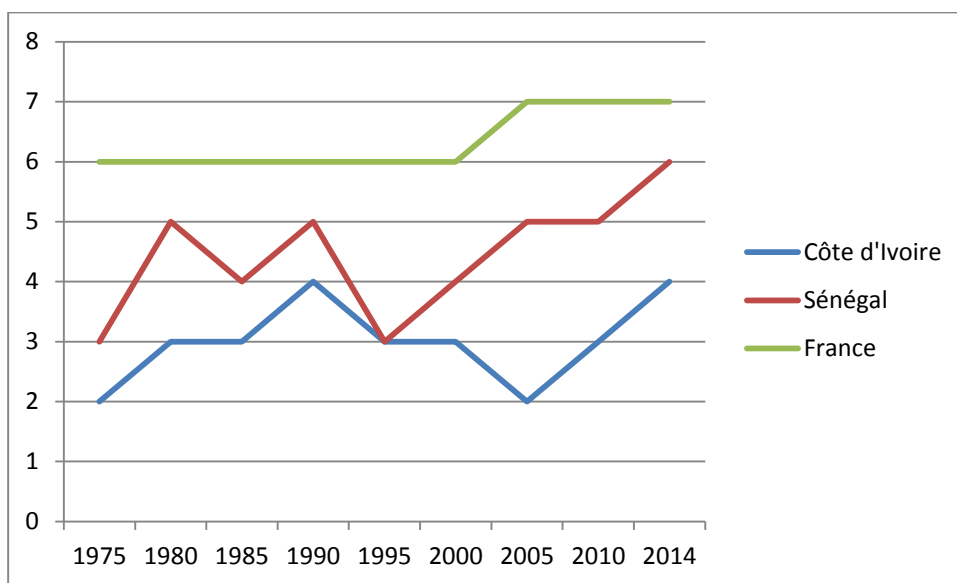
Lorsque le Rassemblement des républicains (RDR), parti de droite, est créé en 1994, ses responsables se présenteront comme les défenseurs des « *gens du nord* » contre l'exclusion et ses militants se recruteront massivement parmi les victimes des tracasseries policières. La partie septentrionale du pays deviendra en moins d'une décennie le bastion de cette formation politique. L'ironie de l'histoire voudra que l'instigateur de la carte de séjour en soit une victime, car taxé lui-même d'étranger. La campagne que lance le RDR pour l'éligibilité de son leader, Alassane Ouattara, aux élections présidentielles va cristalliser les clivages entre les promoteurs et partisans de l'ivoirité et les populations Dioula. Les manifestations du RDR seront les plus meurtrières de l'histoire de la Côte d'Ivoire.

2.2. Un pays en transition démocratique

Le multipartisme ne signifie pas démocratie, encore faut-il que des libertés substantielles, soient concédées aux acteurs. La Côte d'Ivoire est un pays en transition démocratique et ses performances en matière de respect des libertés civiles et politiques sont moyennes. La comparaison avec le Sénégal est éclairante à ce sujet. Ces deux pays, anciennes colonies francophones, sont situés dans la même région ouest-africaine. Ils ont des économies comparables et ont été soumis en 1990 aux réformes draconiennes du FMI. Les deux États ont également connu des remous sociaux importants liés à ces mesures. Cependant, les trajectoires suivies, du point de vue des libertés accordées aux acteurs, sont différentes. L'indice de liberté civile de Freedom House⁵ qui mesure le degré de liberté de la presse, l'accès à une information diversifiée dans les médias d'État, la liberté des opinions, les libertés de réunion et d'assemblée (manifestation), montre des divergences profondes entre les deux pays. La trajectoire du Sénégal se rapproche plus de la France, prise comme référence en matière de liberté, par rapport à celle de la Côte d'Ivoire. La figure 1 représente la trajectoire de ces trois pays, selon un classement établi par Freedom House. Les scores, variant entre 1 et 7, ont été inversés, pour accroître l'effet visuel. Dans la version originale, le score le plus élevé correspond à un grand déficit de liberté, alors que le plus petit score exprime une plus grande liberté.

⁵ ONG américaine qui établit, chaque année depuis 1972, un classement mondial en matière de démocratie.

Figure 1 : indices de liberté civile de la Côte d'Ivoire, du Sénégal et de la France (1972-2014)



Après avoir atteint son plus haut niveau en 1990, date d'instauration du multipartisme, l'indice de liberté de la Côte d'Ivoire chute constamment avant de remonter après 2005. Les raisons de cette régression sont liées à l'intrusion de la violence sur la scène politique. La « *brutalisation* » de la politique (Vidal, 2003) débute dès 1990 par la répression des étudiants. Elle franchira un nouveau seuil en 1995 avec le « *boycott actif* ». Le terme désigne le mot d'ordre lancé par l'opposition pour empêcher, par « *tous les moyens* », la tenue des élections présidentielles devant se tenir cette année. Elle protestait ainsi contre certaines dispositions du code électoral qui, selon elle, permettaient au pouvoir en place de capter les suffrages. Six personnes seront tuées (un gendarme et cinq manifestants) au cours des différentes manifestations organisées avant et durant le jour de vote. « *Le boycott actif* » de l'opposition entrainera un grave conflit dans les régions de l'ouest entre autochtones Bétés, favorable au boycott, et allogènes Baoulés, partisans du pouvoir.

Durant les années 2000, un autre palier est franchi sur l'échelle de la violence avec l'avènement des coups d'État. Ainsi plusieurs tentatives seront menées, mais seule la première survenue en décembre 1999 sera couronnée de succès. Le tableau VIII, ci-après, tiré de la revue jeune Afrique récapitule ces principales tentatives de prise de pouvoir par les armes. Les accointances entre les acteurs de ces différents coups de force, notamment le dénommé IB, ancien garde de corps d'Alassane Ouattara, et le RDR provoqueront une

certaine intolérance des manifestations de cette formation politique à Abidjan. Avec l'éclatement de la guerre en 2002, les militants de ce parti seront perçus par une certaine frange de la population comme des « *ennemis intérieurs* » (Banégas & Losch, 2002). De façon générale, ces coups de force répétés auront des incidences sur la contraction des libertés. Des interdictions à portée générale sont prises par le pouvoir. C'est ainsi toute l'opposition politique qui pâtit de ces mesures.

Tableau VIII : principaux coups d'État depuis 1999

Date	Nom	Description
1999 , 24 décembre	Père Noël	Coup d'État du général Robert Gueï sur le président Henri Konan Bédié à la veille de Noël
2000 , 17 et 18 septembre	Cheval blanc	Tentative infructueuse de coup d'État contre le général Robert Gueï. Son cheval est égorgé
2001 , 7 et 8 janvier	Mercedes noire	Tentative infructueuse de coup d'État contre Laurent Gbagbo. Les assaillants réussissent à s'enfuir au volant d'une voiture noire de marque Mercedes
2002 , 19 septembre	rébellion	Le coup d'État manqué se transforme en rébellion. Les assaillants occupent la moitié nord du pays.
2010 , 30 octobre au 11 avril 2011	Crise postélectorale	La crise postélectorale se termine par la guerre entre partisans de Laurent Gbagbo et d'Alassane Ouattara

La reconnaissance légale d'une organisation ne confère pas le droit d'occuper la rue, qui reste dans le cadre du droit ivoirien, non une liberté, mais une tolérance. Or, si les lignes qui précèdent ont permis de comprendre les raisons de la forte mobilisation des acteurs sociaux, elles ne nous disent rien sur le régime de tolérance des manifestations, la loi applicable en la matière et les usages concrets dont elle a fait l'objet de la part des manifestants et des autorités administratives et politiques. Or, si les interactions concrètes,

violentes ou pacifiques entre les manifestants et la police peuvent déborder les provisions légales et sombrer dans l'illégalité, elles ne peuvent en revanche s'en affranchir : la loi reste une référence pour les uns et les autres, au moins en tant que ressource de légitimité.

3. Le champ culturel : les droits applicables aux manifestations

Clemenceau affirmait en 1907 qu'il ne saurait y avoir de droit de grève en France, bien que cela fût le cas en Belgique et en Angleterre, parce qu'ajoutait-il, « *la rue appartient à tout le monde* » (Berlière, 1993). La référence à cet illustre personnage politique français n'est pas fortuite : le droit ivoirien est puisé dans l'histoire institutionnelle française et se nourrit encore aujourd'hui de ses lois et jurisprudences. Dans la doctrine française, la manifestation est considérée comme une négation de l'ordre, entendu comme absence de trouble et fluidité de la circulation. Par conséquent, le régime juridique applicable à la rue vise moins la garantie des libertés que la protection de l'ordre. Ce système accorde en effet des pouvoirs exorbitants aux autorités politiques, à qui revient le privilège de déterminer a priori si une manifestation projetée est de nature à troubler l'ordre et de l'interdire ou de l'autoriser. Il dépend de la décision de l'autorité politique pour qu'une manifestation soit un défilé joyeux ou un attroupement, c'est-à-dire une activité criminelle. L'abus d'un tel pouvoir légal peut ainsi conduire à interdire toute forme de manifestation aux adversaires politiques et à exposer les récalcitrants aux rigueurs de la loi. Le droit ivoirien favorable à l'ordre n'est pas à l'abri de telles perversions.

Parallèlement au droit interne des États, dont l'histoire a montré la fragilité dans les défenses des droits de l'Homme, se sont développées des dispositions internationales qui visent à en limiter, voire punir les abus. La Cour pénale internationale est le symbole le plus achevé de cette évolution. Si au plan interne, des dispositions rigides contraignent les manifestants, au plan international, la Cour pénale internationale fait l'effet d'un épouvantail aux dirigeants tentés d'abuser de leurs prérogatives. Le champ juridique des manifestations est ainsi un espace de tensions entre ces deux types de droits instrumentalisés par les divers acteurs politiques.

3.1. Le droit interne

L'usage de la rue par les manifestants et les mesures de police destinées à maintenir l'ordre font appel à un faisceau d'articles disséminé dans plusieurs textes : constitution, loi et

surtout jurisprudence, le domaine appartenant au droit administratif. Dans le préambule de sa constitution d'aout 2000, la Côte d'Ivoire proclame son adhésion aux droits et libertés tels que définis dans *la Déclaration universelle des Droits de l'Homme de 1948*. Le pays a par ailleurs dûment signé et ratifié *Le pacte relatif aux droits civiques et politiques de 1966*, ainsi que *La charte africaine des droits de l'Homme de 1981*. Ces deux textes garantissent le respect des libertés fondamentales parmi lesquelles figure le droit de réunion et d'assemblée. L'article 11 de *la Constitution* stipule que la liberté de réunion et de manifestation est garantie par la loi.

Malgré ces dispositions généreuses, la loi de référence soumet la manifestation au principe de la déclaration préalable. Pour être légale, la manifestation ne doit pas tomber sous le coup d'une interdiction prise par une autorité de police administrative, c'est-à-dire une autorité qui détient légalement la responsabilité du maintien de l'ordre. Ces autorités sont par ordre décroissant d'étendue des pouvoirs matériels et territoriaux : le président de la République et par délégation, le ministre de l'Intérieur en ce qui concerne l'ensemble du pays ; le préfet et le maire dans les limites de leurs circonscriptions. Des pouvoirs équivalents sont concédés aux chefs d'institutions dans les limites géographiques de leurs bâtiments. Il en va ainsi du président de l'Assemblée nationale, dans l'enceinte et le périmètre de cette institution, du président du tribunal à l'intérieur et dans le pourtour du palais de justice, du président de l'université sur le campus, des chefs militaires à l'intérieur des casernes et autres bâtiments militaires. L'exercice de ces pouvoirs de police et du droit de manifester sont régis différemment selon qu'on soit en période normale, c'est-à-dire de fonctionnement routinier des institutions ou en période de crises graves, cas qui appelle des dispositions encore plus restrictives.

3.1.1. La manifestation en période normale

En période normale, le régime de la manifestation est prévu par le décret-loi de 1935. Cette ordonnance, bien qu'abrogée par la loi instituant le *Code pénal*, demeure encore en vigueur, faute de texte de substitution. L'article 1 du texte en précise le domaine :

Sont soumis à l'obligation d'une déclaration préalable, tous cortèges, défilés et rassemblements de personnes, et, d'une façon générale, toute manifestation sur la voie publique. Toutefois, sont dispensées de cette déclaration les sorties sur la voie publique conforme aux usages locaux.

L'article 2 définit la procédure de la déclaration. Nous avons remplacé les mentions relatives à des noms de villes françaises par leur équivalent en Côte d'Ivoire. Ainsi : la déclaration sera faite à la mairie de la commune ou aux mairies des différentes communes sur le territoire desquelles la manifestation doit avoir lieu, trois jours francs au moins et quinze jours francs au plus, avant la date de la manifestation. À Abidjan et pour les communes du département des Lagunes, la déclaration est faite à la préfecture de police. Elle est faite au préfet ou au sous-préfet en ce qui concerne les villes où est instituée la police d'État. La déclaration fait connaître les noms, prénoms et domiciles des organisateurs, et est signée par trois d'entre eux, faisant élection de domicile dans le département ; elle indique le but de la manifestation, le lieu, la date et l'heure du rassemblement des groupements invités à y prendre part et, s'il y a lieu, l'itinéraire projeté. L'autorité qui reçoit la déclaration en délivre immédiatement un récépissé.

Le dernier article (3) détermine les pouvoirs de l'autorité de police : si le maire, l'autorité investie des pouvoirs de police, estime que la manifestation projetée est de nature à troubler l'ordre public, il l'interdit par un arrêté qu'il notifie immédiatement aux signataires de la déclaration. Il transmet ensuite, dans les vingt-quatre heures, la déclaration au préfet en y joignant, le cas échéant, une copie de son arrêté d'interdiction. Le préfet peut, dans les conditions prévues par la loi du 5 avril 1884, soit prendre un arrêté d'interdiction, soit annuler celui qui a été pris. L'interdiction de la manifestation par l'autorité compétente repose donc sur le pronostic que fait cette dernière des troubles potentiels.

L'interdiction d'une manifestation expose les contrevenants à des sanctions. Les articles 179 et suivants prévoient les situations dans lesquelles la manifestation devient un attroupement c'est-à-dire un délit et les sanctions assorties. L'infraction est constituée dès lors que :

- La déclaration est incomplète ou inexacte et de nature à tromper l'autorité de police sur la nature de la manifestation ;
- Le public a été convoqué à la manifestation avant que la demande ne soit présentée à l'autorité d'habilitation ;
- La manifestation est non déclarée ou interdite ;

- Un manifestant porte une arme apparente ou cachée ou d'un engin dangereux ;
- La manifestation consiste à perturber une autre manifestation tolérée ou autorisée.

Les peines prévues à l'article 160 du *Code pénal* s'étendent de 6 mois à 5 ans, assorties d'amende et de mesures de sureté. Le port d'une arme, la qualité d'organisateur et le refus d'obtempérer aux sommations constituent des circonstances aggravantes. De plus, la loi autorise en son article 179 (*Code pénal*) ses représentants à disperser par la force l'attroupement après les sommations d'usage. Celles-ci sont prononcées par le (sous) préfet ou son délégué, le maire ou un officier de police judiciaire, tous porteur au moment des faits des insignes de leur fonction. En cas d'agression, la sommation est facultative.

3.1.2. La manifestation en période de crise

En période de crise, les libertés publiques sont purement suspendues. La constitution prévoit trois cas de figure où des pouvoirs quasi dictatoriaux sont concédés au chef de l'État. Ce sont par ordre décroissant de pouvoir : l'état de crise, l'état de siège et l'état d'urgence. L'état de crise est prévu par l'article 48 de *la Constitution*. Il est ainsi libellé :

Lorsque les Institutions de la République, l'indépendance de la Nation, l'intégrité de son territoire ou l'exécution de ses engagements internationaux sont menacées d'une manière grave et immédiate, et que le fonctionnement régulier des pouvoirs publics constitutionnels est interrompu, le Président de la République prend les mesures exceptionnelles exigées par ces circonstances après consultation obligatoire du Président de l'Assemblée nationale et de celui du Conseil constitutionnel. Il en informe la Nation par message. L'Assemblée nationale se réunit de plein droit.

L'état de crise confère donc des pouvoirs sans bornes légales au chef de l'État qui peut prendre toutes mesures qu'il juge idoines, dans les circonstances précitées.

L'état de siège est prévu par l'article 74 de *la Constitution*. Les pouvoirs dévolus au président sont limités quant aux actions à entreprendre. Le texte prévoit que l'autorité de police soit transférée des civils vers les militaires. Le dernier cas de figure, l'état d'urgence est moins restrictif que les deux premières mesures d'exception. L'autorité civile reste détentrice des pouvoirs de police qui pour la circonstance sont étendus. Elle peut ainsi

interdire les manifestations, mettre en résidence surveiller, etc. La loi 59-231 du 7 novembre 1959 en fixe les modalités.

En période normale ou de crise, la manifestation est une liberté fragile. De 2000 à 2010 sous l'ancien régime, toutes les manifestations projetées par l'opposition étaient systématiquement interdites au motif de troubles potentiels. Avec l'avènement du nouveau régime, la pratique perdure. Le tableau IX suivant extrait des rapports pays du département d'État américain fait le récapitulatif des interdictions de manifester.

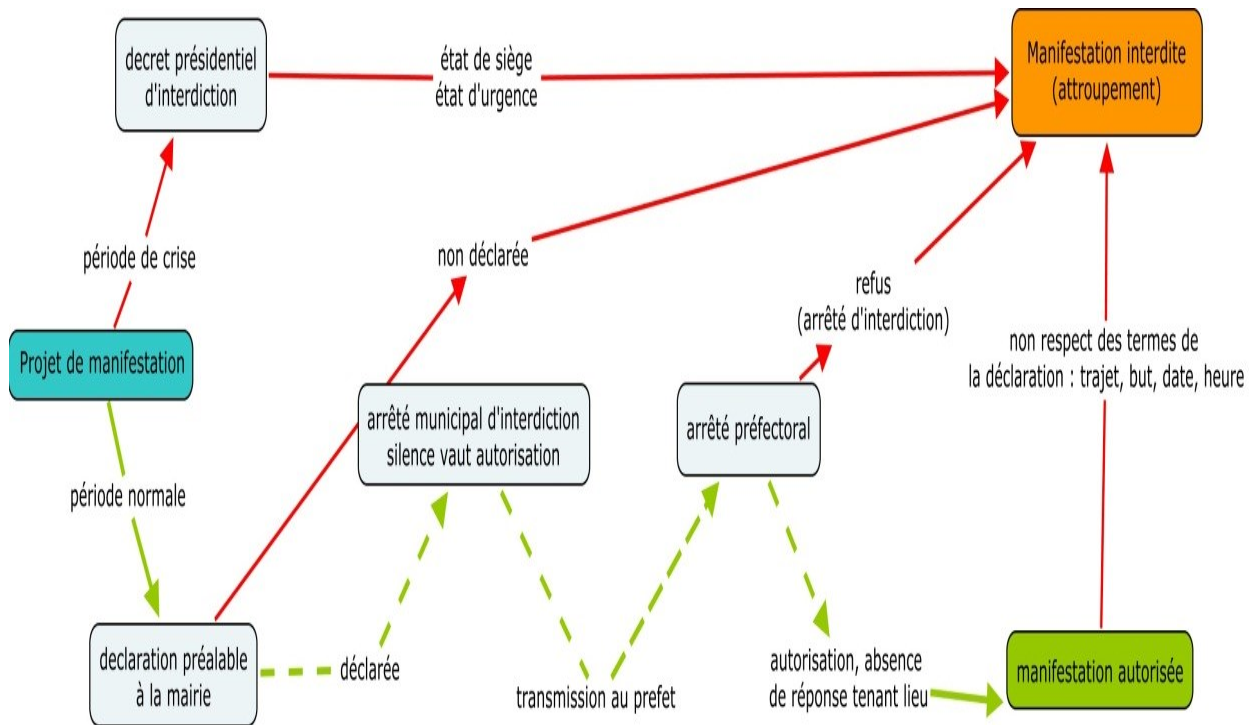
Tableau IX : liste des interdictions de manifester 1995-2011 (Source rapport pays du département d'État américain)

Date	Interdictions
1995	Suite aux manifestations de septembre, le gouvernement annonce que tous les marches et sit-in sont interdits pour une période de 3 mois.
1999	Le 27 avril le président de l'université a interdit toutes les manifestations sur le campus. Deux jours plus tard, le gouvernement entérine la décision et bannit la Fesci.
1999	En septembre, le maire de Dabou interdit une manifestation du RDR, prévue pour le 11 septembre au motif que des violences pourraient survenir. Le 20 septembre c'est au tour du maire de Koumassi, une commune d'Abidjan, d'interdire toutes les manifestations dans sa commune.
1999	En novembre, le président Bédié signe un décret interdisant les manifestations durant le week-end. Ce décret est resté en vigueur jusqu'au à la fin de l'année.
2000	Le 18 août le gouvernement a durci les conditions pour manifester. Il faut désormais obtenir deux autorisations : une du ministère de l'Intérieur et l'autre de celui de la sécurité avant de faire une manifestation.
2000	Le 22 février le gouvernement annonce l'interdiction des manifestations jusqu'à nouvel ordre.
2000	Après sa tentative d'assassinat, le général Gueï interdit toutes les manifestations des partis politiques, sauf celles qui se tiennent à leur siège.
2000	En septembre, le gouvernement interdit toute manifestation à l'approche des élections. La conférence de presse de Ouattara pour annoncer sa candidature est

	interdite.
2003	Le 16 octobre le conseil des ministres interdit toutes les marches et manifestations à Abidjan pour une période de trois mois.
2004	En mars, un décret présidentiel interdit les manifestations du 11 mars au 30 avril.
2005	L'interdiction est restée en vigueur jusqu'à la fin de l'année
2006	Le 13 décembre, le président Gbagbo renouvelle l'interdiction jusqu'au 15 juin 2007. Elle resta en vigueur jusqu'à la fin de l'année 2010
2011	Le régime Gbagbo prolonge de 6 mois l'interdiction des manifestations
2011	Le gouvernement de Ouattara interdit souvent les manifestations. Par exemple, le 15 octobre, la manifestation du FPI fut interdite.
2011	Le gouvernement a interdit 2 manifestations du FPI arguant des raisons de sécurité.

En considérant que les mesures générales, les durées d'interdictions mises bout à bout, débouchent sur une durée totale d'interdiction de manifester de huit ans et demi sur une période globale de onze ans. Les manifestations sont donc fréquemment l'objet d'interdictions. La situation de guerre qu'a connue le pays ne peut tout justifier, dans la mesure où ces restrictions remontent à l'époque d'avant-guerre et se poursuivent aujourd'hui encore. La raison la plus plausible est l'application (intéressée et zélée) d'un corps de règle plus prompt à interdire qu'à autoriser les manifestations. Dans la loi ivoirienne, tous les chemins mènent comme pour ainsi dire à l'interdiction. La figure 2, ci-après, représente les différents chemins légaux de la manifestation.

Figure 2 : droit interne des manifestations



Que ce soit en période normale ou de crise, la participation à une manifestation interdite expose à une dispersion violente sans préjudice des peines encourues. Selon les circonstances, la nature du régime et le degré de la conflictualité locale, la manifestation peut conduire à des violences mortelles, violant ainsi les droits fondamentaux de l'Homme. Aussi, depuis la chute du mur de Berlin, plusieurs initiatives internationales, sans remettre en cause le monopole de l'État dans la définition du bon ordre, posent des balises aux opérations de police. Le droit international prévoit des interventions directes pour faire cesser les violations et le cas échéant, le jugement des auteurs putatifs.

3. 2. Le droit international

Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, les Nations Unies sont partagées entre deux principes antagoniques: la prévention des petits États contre la barbarie des grands et la protection de la personne humaine contre toutes formes de tyrannie. Ces deux préoccupations seront à l'origine de deux instruments juridiques fondamentaux: la charte de l'ONU, précisément l'article 2 du chapitre sept qui proclame la souveraineté des États

dans les affaires intérieures, et le corpus des droits de l'Homme⁶. Selon les époques et péripéties des relations internationales, un mouvement de balancier s'est établi entre ces deux exigences. Si à l'origine le premier a prévalu sur le second, depuis la chute du Mur de Berlin, la balance s'est penchée du côté des droits de l'Homme. Plusieurs formules matérialisent cette évolution : le droit d'ingérence, la sécurité humaine, la cour pénale internationale et la responsabilité de protéger. Les deux premières sont tombées en désuétude ; il reste les deux dernières présentées ci-après.

3.2.1. La Cour pénale internationale (C.P.I.)

Les 120 États participants, à la conférence diplomatique de Rome tenue du 15 au 17 juillet 1998, entérinent l'idée de la création d'une Cour Pénale Internationale. Le traité de Rome contient le statut de ce tribunal aux pouvoirs exceptionnels, déclinés en un préambule et 116 articles. Le traité relatif à la C.P.I. est entré en vigueur le premier juillet 2002. La cour est compétente pour les crimes commis partout dans le monde. Sa compétence matérielle concerne « *les crimes les plus graves ayant une portée internationale* ». Il s'agit en l'occurrence des crimes de génocide, des crimes contre l'humanité, du crime d'agression et des crimes de guerre. La cour est constituée de dix-huit juges, non rééligibles, élus pour neuf ans par l'assemblée des États, parties au statut, d'un procureur et d'un greffier. Elle comporte trois chambres: une section préliminaire, une section de première instance et une section d'appels.

Seuls les États et le procureur de la cour ont l'initiative des poursuites. Le Conseil de sécurité se réserve le droit de suspendre une poursuite pendant douze mois renouvelables. Le premier mandat d'arrêt international contre un président en exercice émis par ce tribunal fut délivré à l'encontre du dirigeant soudanais Omar el-Béchar en mars 2009. L'ancien président ivoirien, Laurent Gbagbo, est en instance de jugement devant cette cour. Il est accusé d'avoir commis de nombreux crimes parmi lesquels figure le massacre de manifestants désarmés en 2010. Parallèlement à l'existence de cette cour, le projet

⁶ Article 2, chapitre 1 « l'organisation est fondée sur le principe de l'égalité souveraine de tous ses membres »; chapitre 7 « Aucune disposition de la présente charte n'autorise les Nations unies à intervenir dans les affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale d'un État. »

d'intervention direct pour faire cesser des atrocités n'a pas été définitivement abandonné avec le rejet du droit d'ingérence. Il revient avec le concept de la responsabilité de protéger.

3.2.2. La responsabilité de protéger

À l'initiative du Canada et sous les auspices des Nations Unies, un groupe d'experts fut réuni pour réfléchir sur la question du droit désuet d'ingérence, la responsabilité internationale dans la protection des droits de l'homme et proposer des solutions. La Commission internationale de l'intervention et de la souveraineté des États (C.I.I.S.E.) co-présidé par Mohamed Sahnoun et Gareth Evans va rendre son rapport en décembre 2001. La responsabilité de protéger (R2P) remplace le droit d'ingérence et proclame quatre principes :

- 1- Le principe de souveraineté implique la protection de sa population à défaut, la responsabilité internationale la supplée ;
- 2- Les fondements de la R2P sont la souveraineté (article 24 de la charte), les traités sur les droits de l'Homme et la pratique ;
- 3- Ses trois éléments constitutifs sont : responsabilité de prévenir, de réagir et de reconstruire ;
- 4- La priorité est à la prévention.

La responsabilité de protéger est adoptée le 16 septembre 2005 à New York. Les Nations unies s'arrogent le droit de protéger les populations civiles contre leurs propres dirigeants. La formule sera appliquée en Côte d'Ivoire en 2011. La résolution 1975, du 30 mars 2011, adoptée à l'unanimité par le conseil de sécurité, vise à mettre fin aux souffrances des populations civiles. Elle fut en effet votée moins d'un mois après le 3 mars 2011 ; date à laquelle sept femmes furent tuées, alors qu'elles manifestaient à Abidjan pour exiger le départ du pouvoir du président Laurent Gbagbo. Le mandat donné par le Conseil de sécurité aux forces onusiennes présentes en Côte d'Ivoire est sans équivoque :

Il a autorisé l'ONUSCI, dans le cadre de l'exécution impartiale de son mandat à utiliser tous les moyens nécessaires pour s'acquitter de la tâche qui lui incombe de protéger les civils menacés d'actes de violence physique imminente, dans la limite

de ses capacités et dans ses zones de déploiement, y compris pour empêcher l'utilisation d'armes lourdes contre la population civile.

Cependant, dans le cas ivoirien comme dans bien d'autres, l'intérêt croissant des Nations unies pour la défense des droits de l'Homme et les différents instruments conçus à cet effet n'ont pu empêcher les crimes graves de se produire. Parlant de ces instruments, Louise Arbour, Haut-commissaire aux droits de l'homme (2004-2006), les qualifia en 2008, de pilier de verre : « *il ne soutient rien du tout, dans ses meilleurs jours, il est décoratif, invisible et la plupart du temps, très fragile* » (Sciora & Stevenson, 2009 : 219). Cette fragilité va se démontrer à plusieurs reprises, lors de manifestations, en Côte d'Ivoire.

4. Les principales manifestations « calamiteuses »

En octobre 2000, les élections présidentielles se terminent par un bain de sang. Les manifestants qui contestent les résultats sont violemment réprimés. Le président Laurent Gbagbo, élu à la suite de ces événements, et en y faisant référence, affirmera avoir été élu dans des « *conditions calamiteuses* »⁷. Ces conditions chaotiques se répèteront à quatre reprises au moins au cours des dix prochaines années. En novembre 2000, puis en 2004 et 2010, des manifestations produiront des violences identiques, soldées par de nombreuses victimes⁸. Ces quatre grandes manifestations de crise, désignées ici, « *manifestations calamiteuses* », forment le paroxysme de la violence manifestante dans l'Histoire de la Côte d'Ivoire.

Ces manifestations ont fait l'objet de plusieurs rapports d'organisations non gouvernementales, notamment de la part de l'ONG américaine, Human Rights Watch

⁷ Laurent Gbagbo, le 30 décembre 2004 : « J'ai dit plusieurs fois que j'ai été élu dans des conditions calamiteuses. Certains qui ne comprennent pas bien français disent : "Gbagbo a dit qu'il a été élu dans des conditions calamiteuses, ça veut dire que son élection a été mauvaise". Vous voyez comment les gens ne comprennent pas ? Parce qu'après la proclamation des résultats, il y a eu des bagarres dans les rues et il y a eu des morts. Ce qui fait que nous n'avons même pas fait la fête pour que ceux qui n'ont jamais été au pouvoir et qui y arrivent fêtent au moins leur victoire. Nous n'avons pas fait cette fête. "J'ai été élu dans des conditions calamiteuses" ne veut pas dire que je suis mal élu. Je suis très bien élu, mais dans des conditions calamiteuses (applaudissements). » (Gbagbo, 2004)

⁸ Un 5^e évènement aurait pu y figurer, la manifestation « des jeunes patriotes » du 10 novembre 2004. Ces partisans du président Gbagbo soupçonnant l'armée française de vouloir opérer un putsch, accourent à l'Hôtel ivoire, édifice situé non loin de la résidence présidentielle et occupé par des soldats français. Harcelée par une foule grandissante, l'armée française ouvre le feu sur les manifestants. Le bilan officiel est de 57 morts et de plus de 2000 blessés. Cet événement a mis aux prises manifestants et troupes françaises. C'est pour cette raison qu'il s'écarte de notre objet qui est le rapport entre manifestants et forces de l'ordre ivoiriennes.

(HRW), dont les pages servent d'illustration à notre propos. Il ne s'agit pas de présenter de façon exhaustive le déroulement complet des événements, tâche par ailleurs impossible, mais de livrer quelques clés permettant leur compréhension.

4.1. Les manifestations du 24 au 26 octobre 2000

Les manifestations d'octobre 2000 ont provoqué la mort de 170 personnes et fait un nombre considérable de blessés, à travers tout le pays. Il s'agit de manifestations organisées par deux acteurs différents et antagoniques (le FPI et le RDR) dans un contexte de cafouillage total, créé par une vacance du pouvoir d'État. La compréhension des événements nécessite un retour en arrière.

Le 24 décembre 1999, la Côte d'Ivoire enregistre son premier coup d'État réussi. Henri Konan Bédié, le président déposé, payait ainsi de l'avis de nombreux observateurs, sa fixation sur l'inéligibilité d'Alassane Ouattara. Il avait fait modifier, en 1994, les conditions d'éligibilité à la présidence ivoirienne en y introduisant des clauses controversées, destinées à écarter définitivement son rival de la course au pouvoir. Il avait ensuite, dans son livre, adressé des philippiques à Ouattara dont il dit expressément que le père est burkinabé⁹. Il avait enfin fait arrêter et emprisonner en 1999, les principaux leaders du RDR après que ceux-ci eurent organisé une manifestation interdite. C'est dans ce contexte délétère qu'est intervenu le coup d'État de 1999. La version officielle fait état d'une mutinerie de soldats qui, revenus de la république de Centre-Afrique où ils étaient en mission pour le compte des Casques bleus de l'ONU, réclamèrent les primes versées par l'organisation et détournées par la haute hiérarchie civile et militaire du pays. La mutinerie se serait ensuite transformée en putsch du fait de l'intransigeance du pouvoir. Le premier acte posé par les militaires sera l'élargissement des prisonniers du RDR. Le chef de la junte, le général Robert Gueï, se dit non intéressé par le pouvoir et promet d'organiser des élections libres où tous seraient candidats. Mais très vite, il succombe lui aussi aux sirènes du pouvoir et de l'ivoirité. Reniant toutes ses promesses, le général se présente aux élections tout en prenant soin d'écarter les candidatures de Ouattara et de Henri Konan Bédié. La Cour suprême rejette la candidature du premier pour « *nationalité*

⁹ Henri Konan Bédié (1999), les chemins de ma vie. C'est dans ce livre qu'apparaît pour la première fois le concept d'ivoirité.

douteuse » et celle du second, pour certificat médical non conforme : il ne se l'était pas fait établir en Côte d'Ivoire, mais en France, lieu de son exil. Douze autres candidatures sont rejetées pour des motifs divers. Ainsi, l'élection qui se tient le 22 octobre 2000 oppose cinq candidats, dont les deux favoris Robert Guei et l'opposant historique, Laurent Gbagbo. Le 24 octobre, alors que les premières tendances lui sont défavorables, le général Gueï suspend la commission nationale indépendante, chargée de proclamer les résultats et se fait désigner vainqueur par un fonctionnaire du ministère de l'Intérieur.

Laurent Gbagbo appelle aussitôt ses partisans à descendre dans la rue pour s'opposer à la forfaiture. « *Le pouvoir est dans la rue* » dira-t-il. Avec le ralliement de la gendarmerie dont les blindés sont mis à contribution, les manifestants l'emportent sur le général qui prend la fuite le 25 octobre. À l'annonce de cette retraite, le RDR va appeler ses partisans à sortir instamment pour réclamer la tenue de nouvelles élections. Cette seconde manifestation sera encore plus réprimée par les vainqueurs de la veille : les militants du FPI et la gendarmerie.

La manifestation, qui débute dans la matinée du 24 pour se poursuivre jusqu'au début de l'après-midi du 25, oppose les militants du FPI à la garde prétorienne du Général Gueï. Elle se déroule dans les quartiers de Cocody et du plateau autour des symboles du pouvoir : la télévision ivoirienne (Cocody) et la maison de la radio ainsi que la présidence de la république (au Plateau). Les manifestants ont donc quitté les quartiers populaires pour ces différentes destinations. Sur le mode de maintien de l'ordre utilisé par la garde du général, les témoignages recueillis font état de voitures lancées en trombe sur les manifestants et de tirs à vue, à balle réelle. Certaines personnes se jetteront des deux ponts qui relient la commune du Plateau du sud de la ville d'Abidjan, pour échapper à ces violences. Au lendemain des événements ont repêché dix-huit corps dans la lagune. Le FPI affirme avoir perdu environ soixante militants.

La seconde manifestation qui débute dans l'après-midi du 25 et dure jusqu'au 26 est organisée par le RDR. Si au cours de la première journée, le théâtre des événements est le même que ceux des manifestations du FPI, la scène va se déplacer après la dure répression de la manifestation vers les quartiers populaires, notamment à Abobo, bastion du RDR. Le maintien de l'ordre sera effectué par la gendarmerie et dans une moindre mesure par la

police. Le rapport de HRW particulièrement accablant pour la gendarmerie fait état d'usage disproportionné de la violence ; tirs à balle réelle, expéditions punitives dans les quartiers, viols et brimades sur les détenus, la liste n'est pas exhaustive. Le symbole de cette terrible répression sera le charnier découvert le 27 octobre. Selon les deux rescapés dont HRW a pu obtenir le témoignage, il s'agirait d'un massacre commis par des gendarmes du camp commando d'Abobo. L'enquête internationale conduite par les Nations Unies aboutira à la même conclusion. L'incident est consécutif à la mort, ce 26 octobre, d'un officier de gendarmerie au cours de la matinée dans les affrontements avec les manifestants. Ses collègues, fous de rage, auraient organisé une battue dans le quartier, enlevé 30 à 40 personnes à domicile qui, conduites au camp de gendarmerie, essuieront les rafales de mitraillette d'au moins deux gendarmes. Les corps seront ensuite transportés dans un coin de forêt situé dans la commune de Yopougon, par une vingtaine d'autres manifestants détenus, escortés de gendarmes. Ces derniers manifestants seront exécutés sur place.

Les populations civiles, particulièrement les militants du FPI et les étudiants de la Fesci participent activement aux opérations de maintien de l'ordre et aux exactions. Ceux-ci de conserve avec les forces de l'ordre et armés de gourdins et de machettes organisent des battues à la recherche des manifestants, à qui ils font subir les pires sévices. Réciproquement, les manifestants du RDR, refoulés dans leurs quartiers d'habitation, s'en prennent aux militants du FPI faisant basculer la crise en conflit interethnique dans plusieurs localités du pays : des églises et des mosquées ont été détruites. Au moins 120 militants du RDR sont morts au cours de ces deux journées d'émeute.

Toutes les violences de ces journées du 24 au 26 ont provoqué une enquête internationale qui a clairement établi la responsabilité des gendarmes dans le charnier de Yopougon. Les huit gendarmes inculpés ont tous été acquittés par le tribunal militaire, faute de témoins. Le capitaine responsable du camp au moment des faits fut promu commandant. Seuls deux civils accusés d'avoir tué le lieutenant de gendarmerie étaient en prison à la fin de l'année 2000. De même, les civils, particulièrement les étudiants de la Fesci, responsables de nombreux crimes bien documentés par HRW et d'autres organisations nationales de

défense de droits de l'Homme, n'ont jamais été inquiétés. Les élections présidentielles n'ont pas été reprises.

4.2. Les manifestations du 4 et 5 décembre 2000

À peine deux mois après les élections présidentielles, les élections législatives devant se tenir le 10 décembre se déroulent dans le même contexte. Ouattara est candidat dans la circonscription de Kong, son village paternel, situé dans le nord du pays. Sa candidature est une fois de plus rejetée pour cause de nationalité douteuse, le 30 novembre 2000. Le RDR qui a décidé de boycotter ces élections entend organiser une grande manifestation pour exprimer sa désapprobation. Après des tractions diverses entre les organisateurs et le ministre de l'Intérieur, la manifestation est autorisée et doit se tenir dans un lieu clos, le stade Felix Houphouët Boigny, le 4 décembre 2000.

Les manifestants décident d'aller outre cette restriction et se dirigent vers la télévision ivoirienne (RTI). Les forces de l'ordre en alerte maximale vont ainsi s'y opposer. Dans la soirée du 4, le président de la République décrète l'État d'urgence et somme les forces de l'ordre de s'opposer par tous les moyens à cette manifestation qualifiée d'insurrectionnelle. La RTI suscitera l'émoi, par la diffusion de l'image de ce fonctionnaire des impôts égorgé par des manifestants à Treichville. Il n'en fallait pas plus pour provoquer une terrible répression de l'événement. Le scénario sera identique à celui d'octobre : tirs à balle réelle sur les manifestants, expéditions punitives dans les quartiers comme Abobo, vengeance et représailles. Parlant des représailles, le rapport de HRW (2001 :7) a relevé que :

En décembre, un gendarme a été tué lors des affrontements avec les partisans du RDR dans le quartier de Portbouet II de Yopougon. En réaction, les gendarmes et la police ont abattu au moins treize manifestants et, par la suite, sont allés dans la rue avec des bouteilles d'essence et ont incendié des commerces, des maisons et des autos. Au moins trois personnes y compris deux enfants sont mortes.

La manifestation débouchera ici, comme en octobre, sur un conflit interethnique au cours duquel les forces de sécurité se rangeront systématiquement du côté des partisans du pouvoir. Selon Human Rights Watch (2001 : 9) :

Les bagarres entre militants rivaux des partis FPI et RDR ont provoqué de nombreuses morts. Les militants des deux factions étaient armés de bâtons, de

machettes, de barres de fer, de gourdins hérissés de clous, de pierres et, dans quelques cas, de fusils de chasse et de fusils automatiques. Les manifestations politiques se sont transformées en véritables batailles entre les deux factions et ont dégénéré dans la violence collective pour des raisons religieuses et ethniques. Dans de nombreux cas, les gendarmes et la police se sont activement rangés du côté des militants du FPI ou bien n'ont rien fait pendant que de graves abus, comme des viols et des meurtres, étaient commis par les foules. Les militants du FPI et du RDR sont sortis spontanément dans les rues, mais leurs chefs n'ont pas fait grand-chose pour retenir leurs partisans.

Un bilan fera état de 42 morts dont 36 perpétrés par les forces de sécurité, plus de 800 personnes arrêtées à Abidjan. Quant aux suites judiciaires : il n'y en aura aucune, bien que l'enquête de l'ONU sur les événements d'octobre et décembre ait relevé un usage excessif de la force par les agents commis au maintien de l'ordre. Las de l'impunité locale, certaines victimes vont se tourner vers la justice internationale. Le 26 juin 2001, 150 plaintes sont déposées en Belgique, par le collectif des victimes de Côte d'Ivoire (CVCI) contre Laurent Gbagbo et ses ministres de l'intérieur et de la défense pour crime contre l'humanité. Les plaintes furent admises, le 1^{er} août, en vertu d'une loi belge de 1993 qui donne compétence universelle à la Belgique pour juger des crimes de génocides, des crimes contre humanité, des crimes de guerre et des crimes de torture. Cependant, l'affaire ne put aller à son terme.

Pour apaiser les tensions, un *forum de réconciliation nationale* sera organisé du 9 octobre au 13 décembre 2001. Toutes les couches vives de la société, partis politiques et associations diverses, seront invitées à venir dire leur part de vérité dans cette grande séance de catharsis collective. Le forum enregistrera la participation de tous les leaders politiques : Ouattara, Bédié, Gueï et Laurent Gbagbo lui-même. Un gouvernement d'union nationale, auquel le RDR accepta de participer, fut formé dans la foulée. Le 21 septembre 2002, une tentative de coup d'État manquée se transforme en l'occupation de la partie septentrionale du pays. Les causes défendues par les rebelles du MPC (mouvement patriotique de Côte d'Ivoire) sont identiques aux griefs du RDR et leurs combattants, Dioula pour la plupart, se recrutent massivement dans les rangs de ce parti. Qui plus est, les principaux leaders du mouvement sont d'anciens collaborateurs ou proches d'Alassane Ouattara¹⁰. Ce faisceau d'indices conduira le parti au pouvoir à la conclusion que le MPC

¹⁰ Le chef militaire du MPC, Ibrahim Coulibaly est l'ancien garde du corps d'Alassane Ouattara. Guillaume Soro, le secrétaire à l'information et porte-parole a été candidat à la députation en 2000, pour le compte du RDR. Il ne put être élu, le parti ayant boycotté ces élections.

est la branche armée du RDR. Les deux prochaines manifestations se déroulent dans un contexte de guerre civile, de partition du territoire et de massacres.

4.3. Manifestation du 26 mars 2004

Plusieurs accords se sont succédé depuis le déclenchement de la guerre. Dans la table ronde de Marcoussis (janvier 2003), en France, un accord a été obtenu qui partage les postes ministériels entre les différents protagonistes (rebelles et partis politiques importants) et déleste le président de la république d'une partie de ses pouvoirs constitutionnels au profit d'un super premier ministre, aux pleins pouvoirs. Le refus du président de céder ainsi ses pouvoirs et sa propension à nommer ses proches aux postes de direction des ministères dévolus à ses adversaires entrainera, le 3 mars 2003, le retrait de ces derniers du gouvernement.

L'opposition réunie au sein du G7 projette une manifestation le 25 mars pour exiger l'application intégrale de l'accord de Marcoussis¹¹. En réaction, l'état d'urgence est décrété et le couvre-feu instauré sur toute l'étendue de la zone sous contrôle gouvernemental. Le Plateau siège de la présidence est déclaré « zone rouge ». Les milices qui entre-temps avaient essaimé dans la zone, pour dit-on contrer l'infiltration des rebelles, sont mises à contribution comme supplétifs de l'armée. Avec les étudiants de la Fesci, ils procèdent à des arrestations de suspects manifestants et exercent des brimades à leur rencontre. Ils sont en retour la cible des jeunes de l'opposition. Aucun manifestant ne réussira à pénétrer dans la zone rouge, mais il y aura au final 120 morts et des milliers de blessés et disparus. Selon l'ACAT (2005 : 43) :

Les forces de sécurité ivoiriennes ont réprimé avec une extrême brutalité une manifestation pacifique de l'opposition le 25 mars 2004. Elles ont tiré à balles réelles sur des manifestants désarmés et se sont livrées dans les jours qui ont suivi à des chasses à l'homme dans les quartiers populaires d'Abidjan, faisant plusieurs centaines de victimes parmi la population originaire du nord et parmi les militants du Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI). Deux policiers ont également été tués par les manifestants ce jour-là. Les manifestants réclamaient la mise en œuvre des accords de Marcoussis. Le rapport de la commission d'enquête du Haut-Commissariat aux droits de l'Homme des Nations Unies sur ces événements a dénoncé cette répression comme « une opération soigneusement planifiée » par

¹¹ G7 ou groupe des 7 est constitué de quatre partis politiques (R.D.R., le PDCI, l'UDPCI, le MFA) et des trois mouvements rebelles (MPCI, MPIGO et MJP)

« les plus hautes autorités de l'État » Suite à cette manifestation, des dizaines de personnes ont été arrêtées et ont disparu. Dans la nuit du jeudi 25 au vendredi 26 mars, dans plusieurs quartiers d'Abidjan et notamment à Abobo, des militaires sont entrés dans des concessions entre 1 heure et 2 heures du matin, ont tué et emmené plusieurs personnes... Alors que ce même rapport souligne que 120 civils ont été tués par les forces de sécurité et qu'il a été dénombré plusieurs blessés graves et des personnes portées disparues, le Président Laurent Gbagbo exprimait publiquement le 27 mars 2004 sa satisfaction quant à l'action des forces de sécurité et leur loyauté.

4.4. La manifestation du 16 décembre 2010

La candidature d'Alassane Ouattara est enfin retenue pour les élections présidentielles de 2010. Le 26 avril 2005, le président ivoirien, en conformité avec des engagements pris à Pretoria et paraphé dans l'accord du même nom, a activé l'article 48 de la constitution qui lui donne des pouvoirs étendus, pour permettre de façon exceptionnelle que tous les prétendants au poste de présidents soient admis d'office à la compétition, sans subir le contrôle de conditionnalité de la Cour suprême. D'autre part, le désarmement n'a pas encore été effectif et l'ONU est mandatée pour certifier la régularité du scrutin. Le 31 octobre, le premier tour des élections se déroule dans le calme. Le second tour oppose Laurent Gbagbo, le président sortant à Alassane Ouattara. Le 2 décembre, la commission électorale indépendante (CEI) déclare Ouattara vainqueur. Le lendemain 3, c'est au tour de la Cour suprême de désigner Laurent Gbagbo président. Quant à l'ONU, elle certifie la décision de la CEI et reconnaît l'élection de Ouattara.

Le président Gbagbo qui détient encore les rênes du pouvoir prête serment au palais présidentiel, tandis que son adversaire, retranché dans un hôtel de la place et soumis à un blocus militaire, se contente d'une lettre adressée à la Cour suprême, dans laquelle il annonce sa prise de fonction : la Côte d'Ivoire a deux présidents. Le couvre-feu et l'état d'urgence décrétés quelque temps avant les proclamations de résultats sont encore en vigueur lorsque les partisans de Ouattara lancent une marche sur la RTI en vue d'installer les nouveaux responsables de cette structure, nommés par leur leader. La manifestation sera réprimée de façon indistincte par les militaires, les gendarmes, la police aidés de miliciens, de mercenaires étrangers et d'étudiants de la Fesci. Sur le mode opératoire, le rapport de Human Rights Watch (2011 : 31) précise :

Les forces de sécurité commençaient souvent, mais pas systématiquement par des tirs de grenades lacrymogènes et des coups de feu en l'air. Au bout de quelques minutes, cependant, elles utilisaient des armes à feu mortelles telles que des fusils kalachnikov, des pistolets automatiques et des grenades à fragmentation, sans que le comportement agressif ou la violence excessive des manifestants ne nécessite de telles mesures. Les forces de sécurité ont continué de tirer sur les manifestants alors que ceux-ci fuyaient, en tuant des dizaines et en blessant beaucoup d'autres.

L'organisation des droits de l'Homme a pu dénombrer au moins 32 manifestants tués, et plusieurs membres des forces de l'ordre, dont le nombre n'est pas cité. Le rapport cite le cas d'un policier lynché par la foule. Il aurait été surpris en train de tirer sur des manifestants, du haut d'un immeuble où il s'était retranché. Après le 16, de petites manifestations éclateront dans les quartiers, mais nul ne s'aventurera au siège de la télévision nationale. Le 3 mars, dans la commune d'Abobo, sept femmes sont mortellement atteintes par des tirs provenant d'un char en patrouille, alors qu'elles participaient à une manifestation organisée par les femmes de la commune pour exiger le départ du pouvoir de Laurent Gbagbo. L'événement, filmé et publié sur les réseaux sociaux, provoquera une vive indignation mondiale et précipitera l'intervention onusienne au nom de la responsabilité de protéger.

En mars 2011, le conflit évolue vers une guerre ouverte entre les troupes restées fidèles à Laurent Gbagbo et les anciens rebelles, rebaptisés forces républicaines de Côte d'Ivoire. Laurent Gbagbo est capturé le 11 avril avec son épouse dans le sous-sol de la présidence au Plateau. Transféré à la cour pénale internationale, il fait face à plusieurs chefs d'accusation, dont des crimes contre l'humanité consécutifs à la répression des civiles. Les mêmes charges sont retenues, en Côte d'Ivoire, contre son épouse et plusieurs dignitaires de son régime. Quant aux forces de sécurité, notamment les chefs des différentes unités intervenus dans les événements, certains, dont le directeur des unités d'intervention, ont été relaxés pour délit non constitué. Les autres attendent leur procès.

4.5. Analyse des manifestations de crise avec le modèle des *flashpoints* de King et Waddington (2005)

Les quatre manifestations de crise s'inscrivent dans une même trame historique, la campagne pour l'accession au pouvoir d'Alassane Ouattara. Elles mettent donc en scène, les mêmes acteurs autour du même enjeu. Leur bilan est extrêmement lourd comme on

peut s'en aperçoit à partir du tableau X qui résume pour chaque manifestation le nombre de victimes, la raison de la manifestation, le cadre légal dans lequel elle a été projetée.

Tableau X: les quatre principales manifestations de crise

Date	Raison de la manifestation	Nombre de décès	Cadre légal
24 au 26 octobre 2000	Contestation des résultats de l'élection présidentielle	170	<ul style="list-style-type: none"> • État d'urgence • Vacance de pouvoir
4 et 5 Décembre 2000	Rejet candidature d'Alassane Ouattara aux élections législatives	42	<ul style="list-style-type: none"> • État d'urgence décrété, • et « ordre aux forces de l'ordre de s'opposer par tous les moyens »
26 Mars 2004	Crise gouvernementale	120	<ul style="list-style-type: none"> • Décret d'interdiction des manifestations • Plateau déclaré zone rouge par les Chef d'état-major de l'armée
16 décembre 2010	Contestation des résultats de l'élection présidentielle	32	<ul style="list-style-type: none"> • État d'urgence décrété
Total	Prise de pouvoir	364	

Le bilan et la gestion de ces quatre grandes manifestations « calamiteuses » tranche avec celles des périodes normales qui s'effectue en général sans heurts. Selon les données du département d'État américain sur les violations des droits de la même période de 2000 à 2010, on ne dénombre que 3 incidents mortels, les deux premiers opposant la police aux étudiants de la Fesci et le troisième liés aux manifestations contre la vie chère de 2008 (3 morts). Pourtant, depuis l'ouverture démocratique des années 1990, les mouvements

sociaux connaissent, en Côte d'Ivoire comme dans l'ensemble des pays d'Afrique subsaharienne, une certaine vitalité. Selon Sylla (2014) les principaux mouvements qui arpentent les rues africaines sont mus par cinq types de logiques : les logiques libérales, la protection des minorités (homosexuelles, femmes, minorités ethniques); les logiques républicaines, la contrainte des régimes existants à se conformer aux principes de la démocratie libérale (respect de la constitution); les logiques partisans, les pressions exercées par les partis politiques ; les logiques corporatistes, les pressions exercées par les syndicats, parmi lesquels les étudiants restent les plus prolifiques ; les logiques prolétariennes, la protection et l'amélioration des condition socio-économiques de la majorité de la population (accès aux service sociaux de base, lutte contre la vie chère et les dépossessions de terre). Selon les policiers rencontrés, il ne se passe de jour sans qu'une manifestation soit organisée à Abidjan. On assisterait ainsi, à quelques centaines de manifestations de protestation par an, gérées par les Compagnies républicaines de sécurité (CRS) et la Brigade anti-émeute (BAE), deux organisation professionnelles, entraînées et équipées à cet effet.

Les manifestations de crise présentent donc des particularités qui les distinguent de cette gestion routinière. On peut émettre l'hypothèse que les facteurs de pacification mis en exergue par les études sur la baisse de la violence dans les grandes démocraties occidentales sont absents dans ces moments de crise. Ces facteurs étant d'une part la professionnalisation du métier de l'ordre (Bruneteaux, 1996 ; McCarthy & McPhail, 1998) et d'autre part, l'institutionnalisation des manifestations par les processus de routinisation, d'inclusion-marginalisation et de cooptation par lesquels le système politique normalise les manifestations en échange d'un abandon des stratégies violentes (Meyer & Tarrow, 1998 : 21). L'absence de ces facteurs de pacification explique l'intensité des violences. Leurs effets peuvent être dégagés aux six différents niveaux d'analyse de la théorie du Flashpoint de King et Waddington (2005), à savoir, le niveau structurel, politico-idéologique, culturel, contextuel, situationnel, interactionnel.

Au plan structurel, la Côte d'Ivoire occupe une position périphérique dans le système économique mondial. Elle occupe le 171^e rang sur 188 pays à l'indice de développement humain (PNUD, 2014) et son PIB par habitant en 2014 a été de 1 545 \$ US, soit 32 fois

inférieur à celui du Canada (50 271 \$ US) (Banque mondiale, 2016). Son arrimage au monde occidental, comme celui de l'ensemble de l'Afrique subsaharienne, continue de s'effectuer sur le mode de la dépendance (Bayart, 1999 ; Pommerolle, 2010) : dépendance géopolitique par son statut de client dans le pré carré français, dépendance économique par sa spécialisation commerciale dans les matières premières et sa quête de l'aide publique internationale, dépendance financière aux concours des institutions financières internationales. Les stratégies d'extraversion (Bayart, 1999), c'est-à-dire d'appropriation et d'instrumentalisation de cette dépendance par les gouvernants et leurs challengers ont des conséquences sur les manifestations. Pour les premiers, il s'agit d'adopter en apparence des institutions démocratiques, afin de pouvoir capter des subsides internationaux qui renforcent en retour leur légitimité au plan interne : cela a conduit à l'ouverture démocratique des années 1990 (Akindes, 1996 ; Perret, 1994) ; pour les autres, s'appuyer sur ces institutions « apparentes », protégées par les puissances occidentales pour accroître leur mobilisation et leur conquête du pouvoir. En effet, depuis la fin de la guerre froide, plusieurs instruments juridiques, le droit d'ingérence et la Cour pénale internationale notamment, sont commis à la protection des droits de l'homme. Il est en effet devenu très couteux pour les dirigeants des États périphériques de réprimer leurs dissidents (Peiffer & Englebert, 2012 ; Picard, 2008). Conséquemment, la nouvelle vague de manifestations des années 1990, en contraste avec celles du passé, est plus hardie et plus difficile à circonscrire. L'initiative de la violence est souvent prise par les manifestants, à l'instar du boycott actif de 1995, par lequel l'opposition ivoirienne décida de s'opposer par la force au déroulement des élections. Les manifestations sont éclatées dans toute la ville posant une situation inédite aux forces de sécurité dont l'activité jusque-là consistait à encercler l'université, principal, sinon unique, foyer de contestation avant 1990 (Gbagbo, 1983 ; Perret, 1994 ; Proteau, 2002). Désormais, « les opérations villes mortes » mettent toute la ville en ébullition et les anciennes méthodes contre l'université s'avèrent inefficaces.

La récurrence des manifestations de crise en Côte d'Ivoire tranche avec une tendance générale de pacification induite par les stratégies d'extraversion. Alors qu'ailleurs, dans de nombreux États post autoritaires, comme au Cameroun étudié par Pommerolle (2008), la tendance est au renoncement à la violence de la part des acteurs : le pouvoir adoucissant

sa répression pour ne pas perdre son homologation internationale et l'opposition adoptant des tactiques pacifiques telles que le plaidoyer, la situation a été tout autre en Côte d'Ivoire. On peut, à partir de là, penser que les effets de l'extraversion ne sont pas univoques et déterministes. L'attitude de l'opposition semble également dictée par des facteurs plus internes comme l'enjeu de la lutte et la capacité de mobilisation. Lorsqu'elle est en perte de vitesse et émiettée (cas du Cameroun), les stratégies de confrontation ne sont pas à son avantage. Par contre, lorsqu'elle est assez forte et légitime pour revendiquer une victoire électorale comme en Côte d'Ivoire, ou encore lorsqu'elle peut dresser une masse importante de la population contre une modification constitutionnelle (2014) et un putsch avorté (en 2015), comme au Burkina Faso, les stratégies disruptives peuvent réapparaître.

Au plan politique, les transitions ouvertes en Afrique en 1990 ont bifurqué, tantôt vers la consolidation démocratique, tantôt vers la restauration autoritaire. Ces différences de trajectoires peuvent s'expliquer par la capacité de résistance des États aux pressions extérieures, laquelle est fonction de leur portefeuille de vulnérabilité (Peiffer & Englebert, 2012). Les pays les plus dépendants de l'aide internationale offrent les transitions et consolidations démocratiques les plus réussies (Sénégal, Mali), tandis que les pays les moins dépendants (Côte d'Ivoire), ou disposants du pétrole (Nigéria, Lybie) ou encore d'une situation géopolitique stratégique dans la lutte contre le terrorisme (Burkina Faso, Tchad) ont démontré une grande résilience autoritaire. En Côte d'Ivoire la transition a été bloquée : l'élection de 1995 a été boycottée par l'opposition ; en 2000 les candidats de deux des trois principaux partis politiques du pays ont été empêchés de se présenter ; ce n'est qu'en 2010, que l'élection fut ouverte, mais résultats furent contestés. Toutes les quatre « manifestations calamiteuses » sont invariablement été provoquées par un conflit de légitimité lié aux élections. Le braquage électoral du Général Guei est l'étincelle qui provoque les manifestations d'octobre 2000 des partisans de Laurent Gbagbo ; le rejet de la candidature d'Alassane Ouattara, les manifestations des militants de son parti en octobre et décembre de la même année ; la contestation de la légitimité de Laurent Gbagbo, parce que « mal élu », les manifestations de 2004 ; et le contentieux électoral de 2010, les manifestations de la RTI du 16 décembre 2010. Le choix des opposants de recourir à la force de la rue en lieu et place du droit pour vider le contentieux électoral est lié au discrédit dont souffre la justice et l'administration en général, du fait de connivences présumées

avec le pouvoir dans l'organisation des fraudes ainsi que d'un manque de moyens pour effectuer adéquatement son travail de contrôle de la régularité du scrutin (Meledje, 2009). Les forces de sécurité dans ces conditions de contestation du pouvoir pâtissent du même discrédit : leur légitimité indirecte (Houngnikpo, 2012) dérivée de la légitimité du pouvoir qui les met en branle se trouve ainsi contestée en même temps que celle de l'ordonnateur. Les participants aux manifestations suscitées par les contentieux électoraux sont de ce fait moins enclins à se soumettre à l'autorité des forces de sécurité, et prêts à s'y opposer ; aspect qui rompt avec la routine habituelle faite de déférence ou de peur du gendarme.

La mobilisation du thème de l'autochtonie dans le débat politique, a polarisé la société (Akindes, 2004 ; Banégas & Losch, 2002). D'un côté, le cadrage « ivoiritaire » qui a consisté à désigner des boucs émissaires, les étrangers et les ivoiriens du Nord, comme la source de tous les maux de la Côte d'Ivoire (diagnostic) à exclure Alassane Ouattara de la course au pouvoir (pronostic) et à appeler les vrais ivoiriens à sauver la nation en péril (motivationnel) ; appel auquel ont répondu des jeunes gens non formés au maintien de l'ordre (Fesci, jeunes patriotes, militants du parti au pouvoir, milices et mercenaires), ignorants des distinctions fondamentales entre manifestants et ennemis de guerre, et responsables de nombreux exactions et crimes. De l'autre, côté, un cadrage « contre-ivoiritaire », qui présente l'exclusion de Ouattara comme celle de toute une région, religion et ethnie (diagnostic), présente les manifestations (interdites) comme l'ultime option (diagnostic) et exhorte les jeunes à se mobiliser (motivationnel), aura pour effet de construire ce que Berekijan (2002) appelle un « *losses frame* » c'est-à-dire une perception du statu quo comme une perte conduisant à des comportements plus risqués, alors même que les chances de l'emporter sont faibles. La presse ivoirienne a été le principal vecteur de la construction de ces cadrages opposés. Presse d'opinion à la solde des partis politiques qui en sont ailleurs les propriétaires, les journaux de couleur bleu (pouvoir) et vert (opposition) ont ainsi chacun pour sa chapelle contribué par tous les moyens, y compris la publication de rumeur et la désinformation systématique, à creuser les clivages sociaux (Gramizzi, 2003). Les ethnies associées au pouvoir ont ainsi constitué dans les quatre manifestations de crise, des « cibles de dérision » pour les manifestants brimés du RDR débouchant sur des conflits interethniques entre populations, à l'origine d'une part importante des victimes.

Au plan contextuel, les quatre manifestations de crise sont émaillées d'une multitude de zones grises propices à l'administration de coups bas. Sur le plan légal, l'état d'urgence installe la manifestation dans une zone grise juridique. Elle permet ainsi à l'autorité civile d'ordonner des perquisitions ou de mettre en résidence surveillée, c'est-à-dire d'intervenir au-delà de la rue dans les domiciles des citoyens. Ce faisant, la stratégie de mise à distance, caractéristique principale du maintien de l'ordre, est complétée par des contacts directs qui multiplient les occasions de frictions avec la population. Dans les quatre manifestations de crise, notamment celles de 2004, des personnes soupçonnées d'être des meneurs de manifestations ou des rebelles infiltrés ont été enlevées, non sans résistances, à leurs domiciles. Le rôle prépondérant dévolu aux militaires dans ces opérations brouille la séparation entre manifestants et ennemis. En 2004, le chef d'état-major de l'armée pouvait déclarer que tous les manifestants aperçus au quartier du Plateau, décrété pour l'occasion « zone rouge », seraient traités comme des ennemis (Haut commissariat des Nations-unies pour les droits de l'homme, 2004). La retenue qui caractérise le maintien professionnel de l'ordre n'est pas garantie en situation d'état d'urgence d'autant plus que la situation est confuse et que la frontière entre manifestants aux mains nues et manifestants armés s'estompe quelques fois. En 2000, des dozos, chasseurs traditionnels, ont été vus, fusils en bandoulière, aux côtés de certains manifestants ; en 2004 à la veille des manifestations, certaines rumeurs distillées dans la ville faisaient état de probables infiltrations de rebelles à Abidjan ; le 16 décembre 2010, alors que des milliers de personnes manifestaient les mains nues, s'engageaient par endroits, des combats entre rebelles infiltrés et forces de sécurité. Les quatre manifestations de crise révèlent également des zones grises au niveau de la responsabilité des forces de sécurité et du pouvoir. Le maintien de l'ordre est effectué par un ensemble hétéroclite d'acteurs formels (militaires, gendarmes et policiers) et informels (militants du parti au pouvoir, miliciens). Ces diverses organisations obéissent à des logiques différentes et à des chaînes de commandements distinctes, créant une situation de chaos, favorables aux excès de toutes sortes. La présence de tous ces acteurs remet en cause la spécialisation du métier qui revient de droit aux CRS et à la brigade antiémeutes (BAE). Même si ces derniers sont également suspectés d'avoir commis des crimes, l'impression générale qui se dégage des rapports d'enquête est que les exactions augmentent au fur et à mesure qu'on s'éloigne des CRS. Les rapports entre les manifestants

du RDR et les gendarmes sont très antagoniques, ils le sont davantage avec les forces parallèles, miliciens et mercenaires. Le lien entre forces de maintien de l'ordre et pouvoir est en principe organique et hiérarchique. Lorsque l'autorité suprême de l'État est contestée ou vacante, les acteurs sont mus de leur propre chef et animés par des considérations non républicaines. Ainsi, en 2000, le charnier de Yopougon aurait été commis par des gendarmes à un moment de vacance du pouvoir, situé entre la fuite du président Gueï et la prestation de serment de Laurent Gbagbo. C'est au cours de ce même épisode que certains officiers et sous-officiers de l'ethnie du président Gbagbo auraient vertement désobéi à leurs supérieurs et commis certaines exactions (Human Rights Watch, 2001).

Au plan situationnel, les efforts d'accommodement entrepris par les forces de sécurité (définition du trajet, assistance, etc.) en situation normale sont inexistantes dans les situations de crise. Les échanges entre les manifestants et les forces de sécurité ou leurs représentants légitimes (ministre de l'Intérieur, président de la République) prennent la forme de défis, alimentés par le ressentiment des défaites passées. Selon le rapport sur les événements de 2004 (Haut commissariat des Nations-unies pour les droits de l'homme, 2004), l'opposition n'aurait rien fait pour empêcher la manifestation, sachant pertinemment qu'elle était interdite et qu'elle ne serait pas tolérée. En 2010, il était également prévisible que les manifestations postélectorales se soldent par des pertes en vies humaines. Les manifestations de crise sont antagoniques et privées de l'aspect symbolique ou « *papier* » qui conduit à la retenue autant chez les policiers que chez les manifestants. L'attitude des acteurs s'apparente alors à ce jeu de l'honneur, appelé en anglais le « *chicken game* », qui consiste à prouver son courage en fonçant droit avec sa voiture sur un adversaire qui fait de même. Le premier à dévier sa trajectoire est le peureux, en anglais « *turn chicken* ». Si aucun des deux ne dévie de sa trajectoire, comme dans les quatre manifestations de crise, c'est la collision mortelle (Taylor & Moghaddam, 1994 : 49).

Au plan interactionnel, l'autoritarisme est partagé (Geisser, 2008) entre une opposition et des gouvernants qui privilégient les tactiques brutales (Vidal, 2003). Côté gouvernants, les CRS n'ont jamais dominé le champ du maintien de l'ordre et se sont vu préférer d'autres

corps à l'éthos plus martial, notamment pour la gestion des organisations les plus menaçantes pour l'ordre politique (étudiants et partis politiques), propriétés exclusives des militaires. Ainsi, de 1960 à 1990, voire au-delà, ce sont les militaires qui instaurent l'ordre sur le campus et dans les cités universitaires (Gbagbo, 1983 ; Proteau, 2002). Ils s'abstiendront toutefois d'intervenir en 1995 dans les opérations de maintien d'ordre provoquées par le boycott actif. Le chef d'état-major de l'armée aurait opposé, à cette occasion, une fin de non-recevoir à la requête du chef de l'État (Kadet, 2011). Cette défection sera à l'origine de la création, en 1998, de la Brigade antiémeute (BAE). En 2005, le Centre de commandement des opérations (CECOS), force hétéroclite, composée de militaires, de gendarmes et de policiers, créée pour lutter contre le grand banditisme, s'affirmera dans la gestion des manifestations politiques. La présence massive des corps militaires semble avoir dévoyé la finalité du maintien de l'ordre. Tout laisse penser, au vu des rapports d'enquête, que l'objectif des forces de sécurité est de punir, voire d'infliger des coups décisifs à l'adversaire comme s'il s'agissait d'une guerre. À cette fin, et contrairement à la doctrine classique du maintien de l'ordre, qui commande de laisser des échappatoires aux manifestants, d'employer la force létale qu'en dernier recours et de ne pas poursuivre les fuyards, les manifestants sont pris en tenaille, visés directement par des tirs à balle réelle et pourchassés jusque dans les domiciles. Dans de telles conditions, on ne s'étonnera pas que la majorité des participants à ces manifestations de haut risque présentent une certaine disponibilité biographique (McAdam, 1986). Ce sont en effet des jeunes en situation de précarité et qui ont le sentiment de ne plus rien avoir à perdre, d'être : « des cabris morts »¹². Ce sont également des jeunes qui appartiennent à une culture de rue abidjanaise, valorisant la force physique (Latour, 2000). On retrouve les mêmes traits chez ces étudiants-chômeurs, passés par « l'école » de la Fesci, organisation estudiantine rompue aux affrontements avec la police. Ces manifestants prêts à affronter les dangers et donner la réplique aux forces de sécurité se recrutent dans de petits réseaux d'amis ou d'activistes, des « *gbonhis* » (Banégas, 2010), ou des clubs de thé appelés localement « *grins* ». La densité des liens et les relations de confiance qui existent au sein de la clique

¹² « Cabri mort n'a pas peur de couteau » refrain d'une chanson de Serge Kassi, qui a connu un grand succès, auprès des étudiants et dans les quartiers populaires d'Abidjan, au début des années 1990 (Konaté, 2003)

procurent ce sentiment de confiance et le courage nécessaire pour poser ces actes que la presse des années 1990 qualifiait déjà de « *guérillas urbaines* » (Marie, 1997).

Reste enfin le sixième niveau d'analyse, le niveau culturel, qui correspond au *police knowledge* et au *protester knowledge*. La culture des acteurs permet de comprendre comment les informations pertinentes issues de leurs environnements externes et organisationnels, notamment l'instrumentalisation de la dépendance, la transition démocratique bloquée, les défis de l'adversaire, l'existence de nombreuses zones grises et la valorisation des tactiques martiales, sont concrètement perçues et influencent leurs décisions au cours de la manifestation : choix de recourir ou non à la force, déterminants de l'opportunité et de l'intensité. L'importance de ce facteur culturel nécessite un développement en longueur qui fera l'objet des chapitres subséquents. Il s'agira alors de partir de la perspective d'un représentant de chacun des deux camps en opposition : la police, pour les forces de sécurité et les militants du RDR, pour les manifestants¹³ pour reconstituer l'univers symbolique qui régit le déroulement de la manifestation. Leurs discours, représentatifs de leurs camps respectifs, permettent, d'une part, de comprendre le fonctionnement du système de maintien d'ordre et les différents styles adoptés par les acteurs de la sécurité (le *policing* des manifestations) ; et de l'autre, de comprendre, la dialectique qui s'instaure entre ces différents styles et le répertoire manifestant (l'escalade de la force).

¹³ Pour la justification du choix de ces deux acteurs, voir le chapitre méthodologie.

CHAPITRE IV

LE *POLICING* DES MANIFESTATIONS

Dominique Monjardet, définit le maintien de l'ordre comme une technique et une doctrine.

Il affirme à ce propos :

D'une part, le MO est une technique. Combinaison raisonnée d'outils, procédés, modes opératoires mis en œuvre par un collectif et fondant une organisation qui a tous les traits d'une organisation de travail (apprentissage, spécialisation, encadrement, contrôle...) et s'analyse comme telle. Pour bien des raisons, il s'agit d'une technique très contraignante en ce sens que sa mise en œuvre requiert toute une série de dispositifs organisationnels spécifiques qui font d'une CRS une unité de police aussi différente d'un service de police judiciaire ou d'un commissariat de quartier qu'une usine textile peut différer d'un bureau d'étude de l'aérospatiale (ainsi que leurs personnels respectifs). Mais d'autre part, le MO est aussi une doctrine. La pratique professionnelle des techniques de MO engendre une élaboration idéologique chez ses praticiens qui agissent en retour sur la technique et sa mise en œuvre (Monjardet, 1988 : 101).

En Côte d'Ivoire, les spécialistes du maintien de l'ordre, ceux qui disposent à la fois de la technique et de la doctrine sus generis, sont les CRS, copie du modèle français du même nom et la BAE, une excroissance des CRS aux méthodes plus musclées. Ces deux unités de police forment avec la gendarmerie les forces dites de première catégorie, c'est-à-dire celles qui interviennent en premier ; par opposition à l'armée, force de seconde catégorie, dont l'emploi est retardé et circonscrit aux troubles les plus graves. L'usage de la force par les spécialistes de l'ordre n'est pas antinomique de la professionnalisation. Il en constitue même le noyau identitaire. Toute la formation des forces de l'ordre est consacrée en effet à la maîtrise de la force. Les principes de cette rationalisation et le style standard qui en découle sont contenus dans la doctrine classique du maintien de l'ordre, enseignée à l'École de police (1). Les prescriptions académiques et normatives ne sont pas les seuls déterminants de l'action policière. Sur le terrain, la tactique à mettre en œuvre est choisie en fonction de l'attitude des manifestants, produisant ainsi trois styles pratiques qui correspondent à trois types d'attitudes manifestantes (2).

1. La doctrine classique du maintien de l'ordre

La connaissance du maintien de l'ordre fait partie de la formation de base des policiers. Le cours théorique sur la matière est complété par des exercices pratiques dans lesquels les élèves jouent alternativement les rôles de policiers et de manifestants¹⁴. La formation se poursuit après l'école, par l'affectation systématique de tous les sous-officiers dans les

¹⁴ La formation a lieu à Kpass, village situé non loin d'Abidjan dans la ville de Dabou.

unités d'intervention¹⁵, parmi lesquelles les CRS constituent la principale destination. Les principes gouvernant le maintien de l'ordre sont de trois types : la subordination à l'autorité politique, le professionnalisme et l'usage de moyens conventionnels.

1.1. La subordination à l'autorité politique

La gestion publique des manifestations comporte plusieurs actes, notamment, l'interdiction de la manifestation, les discussions préalables avec les organisateurs, le déploiement de la police, l'ordre de dispersion, qui nécessitent tous des prises de décisions, dont la nature détermine la tournure des événements. La quasi-totalité de ces actes est placée sous la responsabilité des autorités politiques, appelées autorités de police. Comme le montre le tableau XI, toutes les tâches de prescription échoient aux autorités politiques, ne laissant aux policiers que les tâches d'exécution. Les seules activités sur lesquelles la police a pleine autorité sont la détermination du quantum de la force nécessaire pour disperser les manifestants et l'évaluation des équipements et des hommes nécessaires à cette fin.

Tableau XI : répartition des compétences entre autorités civiles et policières

Prise de décision	Autorité civile, fonctions de prescription	Force de police, fonctions de délivrance
Interdiction de la manifestation	X	
Discussions en coulisse avec les manifestants	X	
Ordre de Déploiement des forces	X	
Choix équipements et hommes		X

¹⁵ Formées d'escouades militarisées destinées à l'intervention dans des situations de haut risque. Elles comprennent : les CRS et BAE, la brigade de surveillance des personnalités (BSP), la force de recherche et d'action de la police nationale (FRAP).

Stratégie (dissuasion, observation, discussion, dispersion)	X (cas de consignes fermes)	X
Tactique (manœuvre, occupation du site avant les manifestants, etc.)		X
Habilitation à utiliser la force (bâton, lacrymogène, arme à feu)	X	X (cas légitime défense)
Quantum de la force		X
Fin de la mission	X (perspective d'ensemble)	

La police de l'ordre n'a aucune prise sur les événements conduisant à la production de la manifestation interdite, y compris sur sa propre participation. Elle n'intervient qu'au bout de la chaîne et sur ordre. C'est une organisation dont l'activité est totalement subordonnée à l'autorité politique. À la différence de la police judiciaire qui peut s'autosaisir et ouvrir une information dès la découverte d'un crime, la police de l'ordre ne peut agir de sa propre initiative. La notion d'ordre qui lui sert de fondement à l'action n'est pas inscrite à l'avance dans un catalogue comme le sont les autres infractions dans le *Code pénal*. La manifestation interdite est un acte performatif qui repose entièrement sur la décision de l'autorité légitime. Ce pouvoir de qualification et d'interdiction des manifestations est détenu exclusivement par les autorités politiques : le maire, le préfet, le ministre de l'Intérieur et président de la République.

La mobilisation de la police de l'ordre repose entièrement sur la décision du ministre de l'Intérieur, autorité de tutelle. Sa position à la tête de l'organigramme policier, telle qu'illustrée par la figure 1, lui confère les pouvoirs d'autorité de police, en vertu desquels il apprécie de l'opportunité des interventions et décide de la nature des forces à mobiliser ainsi que des modalités concrètes d'actions. Cette séparation des tâches entre ordonnateur et exécuteur est nettement perçue par les agents de police, comme l'illustrent les témoignages suivants :

En tant qu'agents, nous travaillons dans l'esprit du chef ou de l'autorité. Si on ne nous demande pas d'intervenir, nous n'intervenons pas. Lorsque nous intervenons, nous suivons les instructions. On n'intervient pas parce qu'il faut intervenir : tout se fait sur ordre. Tant que l'ordre n'est pas donné, nous n'intervenons jamais. L'ordre vient de la hiérarchie. Dans notre unité, il y a un officier ou un commissaire qui commande et même ces derniers, avant de nous donner les ordres, doivent attendre de recevoir les instructions du directeur des unités d'intervention, avant de les répercuter sur le terrain. Je suppose que le directeur des unités d'intervention prend ses ordres ailleurs (Malick, sous-officier CRS, 11 ans d'ancienneté).

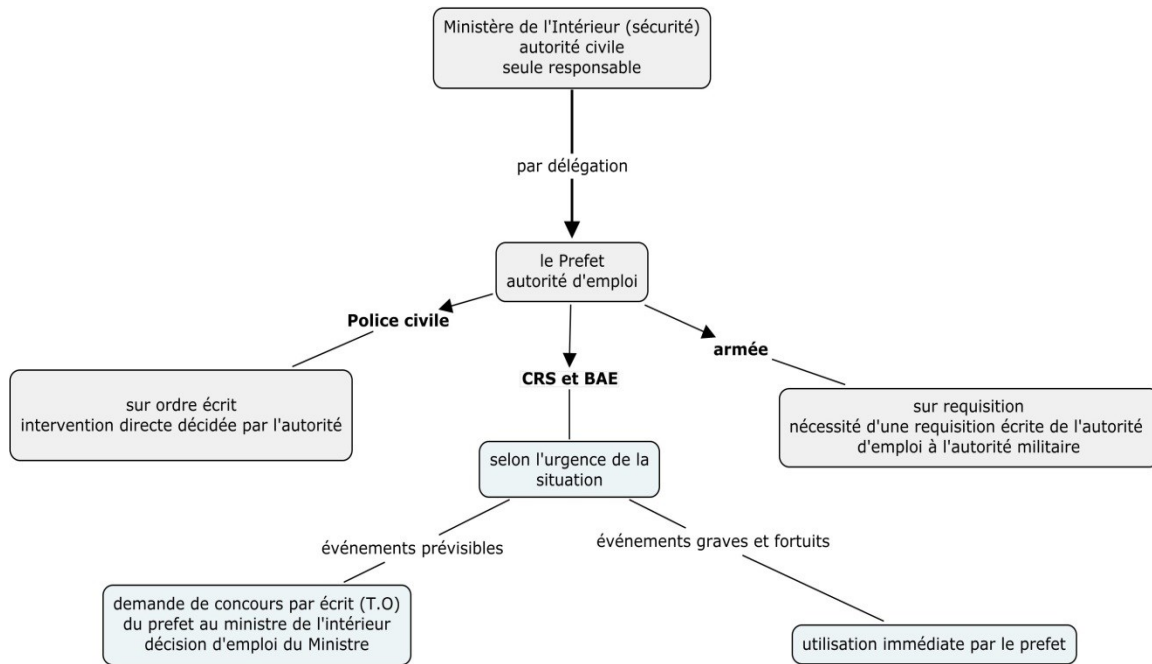
NYD : Pouvez-vous m'expliquer le déroulement d'une opération de maintien de l'ordre ?

Il y a deux façons de procéder : soit on nous avertit qu'il va y avoir une manifestation, soit c'est une manifestation spontanée. La préparation n'est pas la même dans les deux cas. Lorsque la manifestation est déjà sue, c'est-à-dire la date est connue : soit la manifestation est autorisée, alors nous encadrons, c'est, disons les cas les plus difficiles à mon sens. Car, nous devons encadrer, nous devons faire en sorte que cela ne dégénère pas. Si c'est une manifestation pacifique ou de revendication, au niveau de la police, suivant le type de manifestation, nous choisissons le nombre de policiers intervenants, pour encadrer pour ne pas qu'ils aient des dérapages. C'est l'opérationnel. C'est-à-dire la hiérarchie policière qui nous prévient qu'il y a une manifestation et le nombre de personnes attendu (Joseph, officier CRS, 22 ans d'ancienneté).

Dans les préfetures, les pouvoirs du ministre sont dévolus par délégation aux préfets, appelés autorités d'emploi. La nature de l'autorité des préfets sur les forces de l'ordre est fonction de la situation. Indirecte en situation normale, elle devient directe dans l'urgence. Ainsi, lorsque les événements sont prévisibles, le préfet doit, avant l'intervention envisagée, adresser une demande écrite au ministre pour solliciter le concours des forces. Par contre, lorsque les événements sont brusques, cette demande devient inutile.

Les autorités de police disposent également du droit d'employer la police seule ou concurremment avec la gendarmerie et l'armée. Ces deux dernières, forces militaires, sont placées sous une autre autorité, celle du ministre de la Défense. Leur mobilisation relève d'une tout autre procédure. Le concours de la gendarmerie et de l'armée ne peut être obtenu que par voie de réquisition. La procédure exige que l'autorité demanderesse adresse une lettre à l'autorité militaire (le chef d'état-major des armées ou le commandant de la gendarmerie), dans laquelle la demande est exprimée sans équivoque. Les militaires déployés demeurent toutefois sous le commandement de leur autorité de tutelle.

Figure 3 : organigramme de la police, source (Koné, 2005)



La participation conjointe d'acteurs policiers et militaires au maintien de l'ordre ne semble pas poser de problèmes d'incompatibilité entre cultures organisationnelles différentes. Seule la BAE affiche un certain particularisme. Selon des répondants appartenant à cette unité, les autres organisations sont moins efficaces. Les CRS sont accusés de manquer de détermination : « *ils n'utilisent pas l'énergie du désespoir* »; et les gendarmes, de ne pas être des partenaires indispensables: « *on a jamais comptés sur eux* »¹⁶. Cependant, cette prise de distance n'est pas propre qu'au BAE et est certainement liée à la culture élitiste de cette organisation. La BAE a en effet été créée en 1998 dans l'optique d'en faire l'unité d'élite dans le domaine du maintien de l'ordre. Ces marques de distanciation tendraient donc à justifier cette prétention. Les éléments de la CRS ne soulèvent aucune différence fondamentale avec les autres intervenants. S'ils admettent une plus grande efficacité à la BAE, c'est pour aussitôt attribuer le mérite à ses équipements, notamment les fameux chars antiémeutes, appelés chatons dans le jargon.

La synergie avec les corps militaires semble totale. « *Lorsqu'il s'agit de la défense de la nation, nous travaillons en parfaite intelligence* » affirme le sergent Kouman, ce sous-

¹⁶ Propos tenus par un policier au cours d'un entretien de groupe avec cinq officiers de la BAE

officier dont la trajectoire en 8 ans de carrière a conduit de la CRS, à la BAE puis au CECOS. Cette assertion est corroborée par les faits. Les conflits entre policiers et militaires sont rares. Seul un incident fut évoqué dans les entrevues. Ces faits racontés par deux des répondants remontent à l'année 2003. Lors d'une manifestation organisée par un groupe ethnique allié au pouvoir d'alors (les Wês), polices et gendarmes reçurent des consignes contradictoires. Aux premiers on demanda de disperser la foule, tandis qu'aux seconds l'ordre fut de canaliser les manifestants. Comme il fallait s'y attendre, les gaz lacrymogènes lancés par les policiers contre les manifestants n'épargnèrent pas les gendarmes présents à leur côté et l'affrontement entre les deux corps fut évité de peu.

Contrairement aux relations avec les militaires avec qui la fraternité d'armes semble subsumer les différences, les rapports entre la police et les autorités civiles sont plus conflictuels, malgré le lien de subordination qui les unit. Ces conflits se concentrent autour de l'habilitation d'user de la force. Un premier problème ressort du respect des procédures, notamment de la participation des maires. La loi prévoit en effet que les sommations soient faites par le maire ou un officier de police judiciaire avant tout usage de la force. Les participants sont unanimes : dans la pratique, les sommations sont rares et les maires n'interviennent jamais :

Vous ne verrez jamais un maire faire des sommations. Les maires ne connaissent pas leur rôle. Normalement, le commissariat du lieu doit intervenir d'abord, puis les CRS. Le directeur des unités d'intervention (DUI) peut demander soit au CRS soit à la BAE d'intervenir. En 16 ans de carrière, je n'ai jamais vu un maire intervenir. Dans la pratique, c'est rare qu'on fasse les sommations. Lorsqu'on arrive sur le terrain, on rentre dedans (Marius, officier, CRS 22 ans d'ancienneté).

Le second problème ressort de l'habilitation à user de la force : compétence confiée à l'autorité politique au détriment des acteurs de terrains. Dans la pratique, les agents semblent passer outre. L'argument évoqué est l'inadéquation entre l'urgence des situations de danger imminent dans lesquelles ils sont placés et les délais induits par les procédures administratives. La chaîne de décision est en effet longue. L'information sur l'état de la situation transmise par les agents de terrain doit remonter souvent jusqu'au cabinet du ministre avant de redescendre sous forme d'habilitation à user de la force. Dans bien des cas, c'est la situation qui dicte sa loi. Les propos suivants tenus par les enquêtés, tous

spécialistes de l'ordre, témoignent des difficultés liées à la longueur de la chaîne de commandement et aux modalités pratiques de gestion des situations d'urgence :

C'est une question de hiérarchisation du travail, moi je suis un opérationnel : je suis sur le terrain, c'est moi qui donne les ordres à mes hommes, c'est moi qui met en place le dispositif de telle sorte que la manifestation soit encadrée ou dispersée. Mais, ce n'est pas moi qui donne les ordres de dispersion : je ne fais qu'appliquer les ordres. Pour cela, je suis en contact direct avec mon supérieur hiérarchique. Lui aussi est en contact avec son supérieur et ainsi de suite jusqu'au ministre (Joseph, officier CRS, 22 ans d'ancienneté).

Au cours d'une opération de maintien de l'ordre à laquelle j'ai participé, dans la commune de Cocody, les étudiants ont pris à partie un commissaire de police qui a pu s'échapper de leurs mains. Lorsque nous sommes arrivés, ils étaient en train de saccager tout dans le commissariat. Nous sommes arrivés et les avons matés sans ordre. Car dès qu'ils nous ont vus, ils ont commencé à nous lancer des cailloux. L'officier a rendu compte au commandant et ce dernier au directeur des unités d'intervention, qui à son tour a rendu compte au directeur de police qui a demandé d'attendre qu'il en informe le ministre. Pendant ce temps, on était en train d'être lapidé. L'officier a donc pris l'initiative sur lui qu'on se défende. Nous étions en état de légitime défense. Il y a eu des blessés graves dans le rang des manifestants. L'officier a rendu compte et a été sanctionné. Mais il a fait cela pour protéger ses éléments que nous sommes. On a pris ça pour une initiative personnelle, on appelle ça IP. S'il n'avait pas donné l'ordre il y aurait eu des blessés et des morts parmi nous, car nous étions assaillis par les pierres et nous ne pouvions pas battre en retraite. Ce jour-là, il y a eu des voitures cassées et on a dû se faufiler pour quitter les lieux, tellement la situation était tendue. L'officier était obligé de prendre une initiative personnelle (Sékongo, sous-officier CRS, BAE, 9 ans d'ancienneté).

L'urgence de la situation n'explique qu'en partie les initiatives personnelles prises par les policiers. Ceux-ci en effet ont une hantise du grossissement du nombre des manifestants et préfèrent largement disperser la foule pendant qu'elle est réduite. Ces actes isolés d'insoumission pourraient laisser croire à une police brute pressée de mater comparativement aux autorités politiques plus clémentes retardant à la dernière extrémité le recours à la force. La réalité est tout autre. L'existence même de la manifestation interdite en tant qu'objet du travail policier est une pure création des autorités politiques. Le refus, ensuite, de ces autorités de discuter avec certaines organisations et la fermeté des consignes données aux policiers sont à en juger par l'histoire française, la principale raison des interventions répressives (Bruneteaux, 1996 ; Fillieule, 1997). De plus, la durée de l'attente peut, comme l'indique Monjardet à propos des CRS français, en donnant le temps

aux manifestants de provoquer les dégâts, fournir l'excuse pour une action plus énergique de la police. L'attente constituant ainsi un premier moment d'élaboration idéologique (par justification de la force), un moyen de lutter contre la peur liée à la surprise, de même qu'elle rend la décharge de la tension ainsi accumulée dans l'intervalle plus violente (Monjardet, 1988).

Enfin, ces actes d'insoumission restent marginaux. Dans les situations de crises, là où les dangers sont les plus graves et imminents, l'habilitation est donnée dès le départ sous forme de blanc-seing¹⁷. Les ordres sont formulés sans équivoque engageant la responsabilité des donneurs d'ordre. Un exemple suffit à illustrer ce propos : lors de la manifestation des 4 et 5 décembre 2000, le président de la République s'adressait aux forces de sécurité en ces termes : « *ordre est donné aux forces de sécurité de s'opposer par tous les moyens.* ». ¹⁸ Le résultat ne se fut pas attendre : 37 personnes furent tuées par les forces de sécurité. Les autorités politiques détiennent l'essentiel des pouvoirs et la responsabilité des opérations. Les forces de l'ordre sont presque réduites à une pure fonctionnalité instrumentale. Cette situation d'irresponsabilité contraste avec le modèle anglo-saxon, où les policiers jouissent d'une pleine autonomie. En Grande-Bretagne par exemple, toute la chaîne de décision est confiée aux policiers : ce sont eux qui déterminent ce qui constitue ou non un trouble à l'ordre public et décident ou non de l'intervention ainsi que des aspects techniques de son exécution. Ils en assument la pleine responsabilité (Mandreville Briot, 1999). Les forces de l'ordre dans le système francophone sont des auxiliaires des autorités politiques. Mais comme l'affirme, L'Heuillet (2001), auxiliaire ne signifie pas pour autant ancillaire et des marges de manœuvre quoique réduites existent. C'est par le professionnalisme que les forces de l'ordre échappent à l'inféodation totale.

1.2. Le professionnalisme

Légalement placée dans des conditions de subordination, la police de l'ordre ne constitue pas pour autant un simple objet aux mains du pouvoir politique. Contre toute velléité

¹⁷ Sur le même sujet, et au Québec, Brodeur (2003) parle plutôt de chèque en gris pour désigner ces ordres dont la particularité est d'être formulés en des termes généraux, assez clairs pour justifier les initiatives policières, mais assez sombres pour couvrir les donneurs d'ordres. Dans le cas de la Côte d'Ivoire, les ordres sont assez explicites et compromettants pour les donneurs d'ordres : il s'agit donc d'un blanc-seing.

¹⁸ Discours du président Laurent Gbagbo, le 4 décembre 2000 (Human Rights Watch, 2001). Pour la description de l'évènement, voir le chapitre 6

d'instrumentalisation, elle peut opposer une identité professionnelle bâtie sur un capital culturel acquis au cours de la formation au maintien de l'ordre. Si les policiers doivent impérativement donner force à la loi et obéir, leurs actions se distinguent de la pure servilité en s'inscrivant dans une éthique professionnelle que les acteurs trouvent dans les deux faces du légalisme : d'une part, l'exécution des ordres de l'autorité légitime et de l'autre, le respect des droits de l'Homme, en l'occurrence le droit à la vie et la protection contre la torture et les traitements cruels et dégradants. Selon cet officier interrogé, obéissance aux ordres et limite dans les moyens utilisés constituent la clé de voute de la profession :

Lorsqu'il y a une manifestation qui est projetée, les autorités politiques peuvent sur la base de leur information prévoir qu'elle dégènera et donc demander aux organisateurs de sursoir à l'événement ou de la reporter à une période moins sensible. Elles peuvent donc interdire la manifestation. Si c'est le cas, nous prenons nos dispositions pour que l'événement n'ait pas lieu. Mais nous devons le faire dans le respect des droits de l'homme. Nous mettons vraiment l'accent dessus. La police est autorisée à user de la violence pour disperser les manifestations interdites. Mais, il faut utiliser le minimum de force nécessaire pour accomplir la tâche. De plus, la dispersion se fait par étape, elle s'effectue dans un temps et un lieu donné et ne doit pas se prolonger au-delà de ces limites. Par exemple, supposons que la manifestation ait lieu dans ce bureau, il y a des gens qui l'occupent illégalement et on demande de les disperser. Nous les enlevons du bureau et une fois qu'ils sont dehors, nous n'allons pas au-delà (Joseph, officier CRS, 22 ans d'ancienneté).

Le recours au légalisme comme fondement de l'action, notamment pour se distinguer du politique n'est pas qu'une idéologie destinée à masquer l'instrumentalisation, car il permet dans le même temps de garantir un espace d'autonomie à la police. Il ne fait pas de doute que la police sert les intérêts du pouvoir dont les interdictions de manifester frappent de manière sélective certaines organisations. Les policiers interrogés n'en sont pas dupes. Pour les manifestations dont la cible est l'État, ils sont confondus nolens volens avec les autorités en place. Pour les manifestants d'hier, ils étaient « *les policiers de Gbagbo* », aujourd'hui on dit : « *voilà les policiers de ADO (initiale du président actuel)* » (Eugène, sous-officier CRS, 11 ans d'ancienneté). Ils sont enchâssés dans une relation fonctionnelle et hiérarchique avec le pouvoir et leur mandat affirment-ils consiste à « protéger les institutions et ceux qui les incarnent ». Cependant, en s'en tenant à des standards professionnels dans la mise en œuvre des interdictions, ils recouvrent une certaine

indépendance par rapport au pouvoir. Les inclinations politiques sont ce qui pousse à « *aller au-delà du maintien de l'ordre* » (Joseph, officier CRS, 22 ans d'ancienneté). Autrement dit, la neutralité professionnelle, du point de vue des policiers, repose sur l'observance stricte de la loi et consiste en l'exécution des ordres avec les moyens conventionnels. La partialité consiste à enfreindre une de ces deux conditions. Les ordres doivent être exécutés quel que soit le pouvoir en place et les manifestants doivent être traités avec les moyens conventionnels quel que soit leur nature. Le légalisme constitue donc la grandeur et la servitude du métier.

Le refus d'interpréter les décisions politiques en est une bonne illustration. En effet, de tels commentaires équivaldraient à prendre pied dans un débat politique entre pouvoir et opposition-manifestante, en épousant la thèse de l'un ou de l'autre; ce qui contrevient à la neutralité professionnelle tant recherchée. Aussi, lorsqu'on leur demande leur opinion sur les décisions d'interdiction de manifester et sur les empiètements des autorités politiques sur leur domaine opérationnel, la plupart des enquêtés refusent de répondre, au motif qu'il ne leur appartient pas de juger le politique. Voici la réponse la plus prolixe obtenue sur cette question :

Non je ne le pense pas. En fait cela relève de la politique, or comme vous le savez, moi je ne suis pas un politicien et je le répète toujours à mes éléments, nous ne sommes pas des politiciens (Joseph, officier CRS, 22 ans d'ancienneté).

L'image spéculaire des policiers, spécialistes de l'ordre, est que le respect des droits de l'Homme, ou du moins l'usage modéré de la force est leur principal capital culturel, comparativement aux acteurs militaires, plus portés aux excès. L'idéal poursuivi par la corporation, tel qu'évoqué unanimement par les agents, est de produire des manifestations sans tache, c'est-à-dire des interventions qui ne laissent aucune « trace sur les corps » aussi bien des policiers que des manifestants. Le propos suivant tenu par un officier exprime cette valeur commune :

Une opération de maintien de l'ordre est réussie, lorsqu'au cours de l'opération vous avez utilisé les moyens conventionnels. S'il s'agissait de disperser et que vous l'avez fait sans provoquer de blessés autant du côté policier que manifestant : vous avez dispersé et le calme est revenu. Après une telle opération, tu rentres chez toi fier d'avoir bien travaillé. S'il s'agissait d'encadrer et que malgré l'hostilité affichée par les manifestants, vous avez évité les affrontements, suivi les

manifestants jusqu'au site autorisé et qu'ils ont pu lire leur déclaration et sont rentrés chez eux calmement (Joseph, officier CRS, 22 ans d'ancienneté).

La doctrine de la force repose sur la dissuasion, c'est-à-dire la menace de faire usage de la force pour ne pas avoir à l'utiliser. Tout l'art consiste dès lors à rendre la menace crédible par des mises en scène au sens théâtral du terme : déploiement massif et surdimensionné des effectifs, accoutrement spécifique, exhibition des armes, tirs de sommation, déplacement en formation, etc. Il s'agit selon une leçon bien apprise de « *faire montre de la force pour ne pas avoir à l'utiliser* » (Digbeu, officier CRS, 16 ans d'ancienneté). Pour les professionnels de l'ordre, comme l'illustre le témoignage suivant, tout l'art du métier consiste à rendre crédible la menace d'usage de la force :

Le maintien de l'ordre ne consiste pas uniquement à aller, comme on le dit, gazer les gens. Ce n'est pas forcément parce qu'on a tiré les lacrymogènes que le maintien de l'ordre est réussi. C'est au contraire, lorsque les gens acceptent volontairement de quitter les lieux qu'ils occupaient sans autorisation. Par exemple, au cours d'un sit-in à la cathédrale, organisé par des déflatés, nous leur avons demandé de partir, car ils n'avaient pas le droit de manifester à cet endroit précis. Ils étaient environ une centaine, mais lorsqu'ils ont vu le nombre d'agents présents, ils ont compris qu'ils ne pouvaient pas résister : ils sont donc partis tranquillement. Le maintien d'ordre repose en fait sur la dissuasion. On ne va pas forcément pour réprimer : c'est seulement lorsque la situation déborde que nous intervenons (Malick, sous-officier CRS, 11 d'ancienneté).

La dissuasion ne produit pas toujours le résultat escompté. Lorsque la présence policière n'est plus suffisante pour interrompre le déroulement d'une manifestation et que le recours à la force s'avère nécessaire, la police dispose d'autres recettes permettant dit-on d'employer le moins de force possible, c'est le principe du *mimum*¹⁹. La tactique de la manœuvre est ainsi employée pour saper le moral des adversaires. Sans le nommer explicitement, le commissaire Kouadio y fait référence dans son mémoire de fin de formation :

¹⁹ La comparaison est effectuée avec les militaires. Si elle est fondée historiquement (la création des CRS en 1944 en France précède une période où l'armée effectuait le maintien de l'ordre avec des armes de guerre), elle n'est plus pertinente. L'armée elle-même utilise les armes non létales et les mêmes principes que les forces spécialisées. La comparaison relève donc du sophisme de l'homme de paille. Le gazage extensif des manifestants n'est plus par rapport aux sensibilités actuelles une mesure d'adoucissement, il constitue plutôt un maximum d'usage de la force.

Les principes généraux sont tirés des expériences acquises et des tactiques militaires. Les principes de base sont la sûreté signifie se préparer, former très bien son personnel et posséder une bonne réserve. La surprise se conçoit en terme de tactique qui voudrait que la force publique profite de certaines circonstances pour attaquer et en termes de stratégies qui permettent de surprendre l'adversaire sur son côté où la diversion n'a pas eu lieu. Ces deux principes vont affaiblir l'adversaire qui va attaquer de manière désordonnée donc forcément plus perméable. Principe complémentaire attaque au point le plus faible. Dans la pratique, attraper le meneur et éviter que le groupe se forme, action préventive (évite de se retrouver en face à face avec manifestants) (Kouadio, 2012 : 68).

Les techniques d'intervention sont puisées du répertoire militaire tout en s'en distinguant par la finalité. Dans la guerre, il est légitime d'infliger de lourdes pertes à l'ennemi et des pratiques comme l'encercllement de l'ennemi et la destruction de ses biens sont admis. À l'inverse, dans le maintien de l'ordre la perte d'une seule vie suffit à discréditer l'opération. La légitimité du maintien de l'ordre est adossée à la modération dans l'usage de la force. Le vocabulaire utilisé par les CRS résume bien la différence fondamentale entre ces deux corps : les manifestants ne sont pas des ennemis, mais des adversaires du jour, qui au demeurant peuvent être « *des personnes avec qui tu partages ta chambre, tes frères, tes enfants, etc.* » affirme Joseph (officier, CRS, 22 ans d'ancienneté). La discipline militaire permet de tenir en l'est les agents soumis aux conditions de travail stressantes afin de ne pas laisser libre cours aux réactions épidermiques. Ce ne sont pas en effet les provocations qui manquent à en croire les policiers suivants :

Ils peuvent viser les policiers, les lapider, les énerver, les insulter. Ils vous insultent copieusement en disant par exemple, vous êtes des vendus : ils disent n'importe quoi. Mais, nous savons depuis la formation que c'est normal. Cela ne nous émeut pas outre mesure. Nous faisons notre travail. S'il faut disperser, nous le faisons, s'il faut interpellé, nous le faisons aussi, mais avec les moyens conventionnels (Joseph, officier CRS, 22 ans d'ancienneté).

NYD : quelle est votre réaction lorsqu'il y a des blessés dans vos rangs?

Malick : nous enregistrons fréquemment des blessés légers, par des jets de pierre, ou des blessures au pied puisqu'on est protégé par nos combinaisons : c'est notre lot quotidien. C'est le moindre mal. Mais lors de la crise postélectorale y a eu des manifestations ou y a eu mort d'homme et mort d'agent de police. Mais, cela nous a surpris. La plupart du temps, ce sont des blessures par jet de pierre. Les blessés sont automatiquement pris en charge et le dispositif prévoit leurs moyens d'évacuation. Les blessés n'ont pas d'incidence sur notre façon de travailler. Ce n'est pas parce qu'on t'a blessé que tu deviendras plus coléreux ou violent envers les manifestants : je n'ai jamais assisté à pareille scène et ne croit pas qu'elle puisse

se produire. Au contraire, en intervenant avec violence, on aggrave la situation. En tant que force de l'ordre, nous devons raison garder et travailler avec professionnalisme (Malick, sous-officier CRS, 11 ans d'ancienneté).

Outre les provocations venant de la foule, les policiers aiment rappeler qu'ils sont les premiers consommateurs des gaz lacrymogènes. La diffusion du gaz dans l'air et les aléas climatiques, en l'occurrence les changements de direction du vent au cours de la manifestation renvoient bien souvent vers l'envoyeur une partie des substances projetées. L'agent doit donc être suffisamment aguerri pour résister aux provocations physiques et psychologiques. C'est le sens de la formation au centre de Kpass. Les impétrants par des jeux, alternant les rôles de gazeurs et de gazés, apprennent à supporter les indispositions du gaz lacrymogène. Ils y apprennent également la discipline de groupe et la rudesse physique. Tout cela afin d'éviter les déchainements de colère contre les manifestants.

Le minimum de la force est également recherché par l'application d'une « science des manifestants » qui guide l'action. Les policiers ivoiriens ont une théorie de la foule. Celle-ci ressort aussi bien dans les entrevues que dans le manuel utilisé pour la formation des agents. Ce passage extrait de ce bréviaire en résume la quintessence :

Il faut cependant retenir qu'une foule passive peut devenir, sous certaines influences (orateurs, meneurs, perte de sang-froid du service d'ordre, geste, acte ou parole malencontreuse) une foule active, où les personnalités et les attitudes individuelles s'effacent. Il se crée un être nouveau, car l'ensemble des individus réagit comme un seul. Il y a disparition du sentiment de responsabilité individuelle, et la sensation du nombre donne à chacun le sentiment de puissance, d'anonyme et d'irresponsabilité. Dans cet esprit, l'homme cède alors plus facilement à ses instincts les plus primitifs. Il devient violent, barbare, sanguinaire même. Les sentiments les meilleurs sont détruits (Koné, 2005 : 24).

La théorie véhiculée dans cette définition correspond à ce que Reicher appelle la perception classique, celle en cours dans la plupart des polices du monde. Fillieule observe la prégnance de cette conception de la foule chez les policiers français et s'étonne de sa persistance, malgré qu'elle ait fait l'objet de falsification par les sciences sociales (Fillieule, 1997). Sans doute, faut-il rechercher la raison dans son efficacité pragmatique. Les policiers sont familiers de ces scènes où la manifestation prend brusquement fin lorsque le ou les éléments les plus agités sont maîtrisés. Les anecdotes ne manquent pas à ce sujet :

C'était des élèves qui empêchaient la tenue des cours à l'école Singa. Le meneur portait un tricot noir, alors que ses amis portaient des uniformes kaki. Lorsqu'on l'a pris, c'en était fini de la manifestation. Généralement, quand on prend le meneur, les autres disent venez on va partir (Groupe de 3 sous-officiers, BAE).

Au fait, il faut casser le moral des manifestants. C'est pour cela que nous cherchons à prendre le meneur. C'est généralement celui qui prend le mégaphone, pour donner des consignes à la foule. Lorsqu'il est pris, la foule est castrée : ils n'ont plus de chefs. Donc on le met quelque part et le relâchons généralement à la fin de la manifestation. L'objectif est de prendre le meneur, quand vous prenez le meneur le groupe est cassé, par ce qu'il n'y a plus personne pour donner les ordres. Le reste du groupe est découragé et rentre à la maison de peur de se faire arrêter aussi. Donc quand y a une manifestation donnée qu'on arrive à prendre le meneur on dit que l'opération est réussie (Claude, sous-officier, BSP, préfecture de police, 9 ans d'expérience).

Dans les grandes manifestations, expliquent nos interlocuteurs, des agents de police sont infiltrés parmi les manifestants. Leur rôle consiste à identifier les meneurs et à profiter de la débandade provoquée par les jets de gaz lacrymogène pour les rabattre vers l'équipe d'intervention qui procèdera à leur arrestation. La focalisation sur quelques-uns (les meneurs) permet d'épargner le groupe et de mettre fin rapidement à la manifestation. Ce souci permanent d'économiser la force n'aurait pourtant été qu'un vœu pieux sans le développement de moyens alternatifs à l'arme à feu.

1.3. Les moyens conventionnels

Pour les spécialistes de l'ordre, le qualificatif de maintien de l'ordre ne peut s'appliquer qu'aux opérations effectuées avec des armes non létales et suivant le principe du minimum de de la force. Ces moyens conventionnels sont ce qui distingue le maintien de l'ordre, des opérations qui se situent « *au-delà du maintien de l'ordre* ». Les principales armes utilisées par les CRS sont le gaz lacrymogène et les bâtons de défense. Depuis 2000, les kalachnikovs, armes létales, font partie de l'arsenal. Leur présence toutefois ne vise qu'un intérêt dissuasif. L'usage des armes à feu autant de la part des manifestants que de la police est en réalité un événement rare. Les policiers ne sont autorisés à l'utiliser que dans la situation de légitime défense, pour sortir d'une situation périlleuse et laisser la place aux sections protection et d'intervention (SPI), une unité de tirs qui protègent la retraite des groupes d'intervention: La plupart des répondants affirment n'avoir jamais utilisé ou vu utiliser des armes à feu au cours d'une manifestation. Pour ceux rares (2 enquêtés) qui en témoignent, ils situent l'évènement dans la crise postélectorale de 2010.

Les interventions se font en fonction des manifestations. Si c'est une simple manifestation, où il n'y a pas de débordements, nous allons juste observer et sécuriser les manifestants et le site. Maintenant, si c'est une manifestation qui déborde, où on doit faire usage de la force, nous le faisons. Pour une manifestation qui n'est pas autorisée, nous utilisons tous les moyens conventionnels : gaz lacrymogène, bâton de défense et toutes les mesures qui vont avec, mais rarement les armes à feu. D'ailleurs, nous ne faisons jamais usage des armes à feu c'est interdit, c'est proscrit. Peut-être des FLG (fusil lance-grenade), mais jamais des armes. Lors des interventions, les armes restent dans leur fourreau : c'est dissuasif. Dans mon expérience, c'est surtout en 2010 que l'arme a été utilisée. Puisque l'intervention était devenue particulière, c'était autre chose que du maintien de l'ordre. Les gens pour se défendre ou pour sauver leur vie ont le droit d'utiliser leurs armes. Je n'étais pas sur le terrain, mais j'avais un poste, donc je suivais les événements à distance. J'ai aussi fait partie de l'équipe qui est allée chercher les corps. À part cela, dans toutes les interventions auxquelles j'ai participé, nous n'avons jamais utilisé d'armes à feu, sauf peut-être en 2010 (Malick, sous-officier CRS, 11 ans d'ancienneté).

L'arme par excellence du maintien de l'ordre reste le gaz lacrymogène. Le recours préférentiel à cette arme incapacitante est un des traits distinctifs des professionnels de l'ordre à travers le monde. Que ce soit en France, ou en Grande Bretagne, pour éviter ce que Waddington appelle le « *brouillard rouge* », c'est-à-dire la mêlée avec les manifestants, la police préfère cette arme de mise à distance (Fillieule, 1997). Comme leurs homologues occidentaux et peut-être davantage, les policiers ivoiriens redoutent les contacts physiques. Cette crainte ressort de la plupart des entrevues, particulièrement dans celui de ce sous-officier :

Notre objectif, est de disperser la foule dans un premier temps en nous protégeant pour ne pas avoir de contact direct, c'est-à-dire physique avec la foule. En Europe, les gens poussent les manifestants avec des haies ou on fait des cordons de sécurité pour essayer de les contenir. Ici cela n'est pas possible : on les disperse avec des gaz lacrymogènes (Kouman, sous-officier, 8 ans d'ancienneté CRS, BAE, CECOS).

La discussion avec les manifestants ne fait pas partie des ressources prévues par la doctrine du maintien de l'ordre en Côte d'Ivoire. Les manuels de formation n'en portent nulle trace. Cependant, dans la pratique, les agents s'y essaient couramment. Le manque de formation en la matière aboutit à des idiosyncrasies. La manière de procéder dépend des habiletés personnelles. Pour certains, la discussion prend la forme laconique d'un ultimatum, quand pour d'autres elle s'étend dans des baratins. Ces deux formules extrêmes sont illustrées respectivement par les prototypes suivants :

Messieurs, je vous donne quinze minutes pour dégager (Digbeu, officier, CRS, 16 ans d'ancienneté).

La première des choses, l'officier rentre en contact avec les manifestants pour voir comment il peut décanter la situation. Il nous arrive même de plaisanter avec eux en disant : laisser tomber, le préfet va vous recevoir. On essaie de les amadouer un peu. Quand ils ne veulent pas et veulent absolument faire ce qu'ils veulent, on appelle la hiérarchie et on les disperse. Souvent on réussit à les convaincre. Imaginez-vous, si nous devions gazer toutes les manifestations, car au moment où on parle, il y a des gens qui manifestent quelque part (Ouattara, sous-officier, CRS, 7 ans d'ancienneté).

L'usage des moyens conventionnels ne suffit pas. Encore faut-il que la force utilisée soit appropriée, c'est-à-dire proportionnelle à la résistance rencontrée et limitée dans le temps et l'espace. L'interdiction de manifester porte en effet sur un site donné, les violences ne peuvent s'étendre sur d'autres sites ni se poursuivre après la fin de la manifestation. Les bastonnades infligées aux manifestants après certains événements constituent des excès. La quantité de lacrymogène, les lieux d'utilisation (interdiction à l'intérieur des bâtiments) peuvent également constituer des cas d'abus. De même, l'usage de gaz lacrymogène peut-être jugé excessif selon la nature des manifestants (exemple, personnes du 3^e âge). À l'inverse, l'usage d'arme à feu peut être approprié dans une situation de légitime défense par exemple. Les violences infligées aux manifestants dans un maintien de l'ordre ne doivent pas être superflues.

La stratégie standard employée à cette fin, fondée sur la dissuasion, se décline en deux principales tactiques. La première correspond à une situation où la police arrive avant les manifestants sur les lieux de l'événement. L'objectif consiste alors à éviter qu'un noyau se forme. Aussi les passants sont invités à circuler et les récalcitrants mis aux arrêts. La gestion de telles manifestations est de l'avis des répondants la plus aisée. La raison est liée au fait que la puissance des manifestants est proportionnelle à leur nombre. Or en intervenant au stade initial de la formation des groupes, la police se trouve en position de supériorité évidente. Les manifestants qui arrivent au compte-goutte sont immédiatement refoulés sans qu'ils aient la force du nombre nécessaire pour s'opposer.

La seconde tactique correspond aux situations les plus courantes, celles des manifestations spontanées ou des manifestations éclatées dans toute la ville. La police ne peut occuper à l'avance un site ; elle doit gérer les groupes déjà constitués. Cette situation est la plus

difficile à gérer. L'objectif poursuivi ici est d'amener le groupe formé à se disloquer. Aussi, il est généralement procédé au gazage systématique des manifestants. Plus le groupe adverse est important, plus difficile sera la dispersion. La police doit en effet compter avec l'effet de puissance produit par le fait d'être en groupe, la direction du vent qui peut rendre inefficaces les lacrymogènes. Des particularités liées aux configurations des quartiers rendent encore sa tâche difficile. Comme le rappelle si bien un des répondants, « *nos rues ne sont pas numérotées donc on a du mal à se repérer. Avant qu'on arrive, ils ont déjà fait ce qu'ils veulent et ils sont partis* » (Kouman, sous-officier, 8 ans d'ancienneté CRS, BAE, CECOS). La police intervient avec un temps de retard sur les manifestants qui mènent ainsi la danse.

Dans les deux tactiques présentées supra, la police intervient toujours pour faire appliquer les mesures de dispersion. Le style est profondément légaliste. Les manifestants, pour peu qu'ils aient constitué un groupe, font l'objet d'un bombardement collectif au lacrymogène, suivi de l'arrestation de prétendus meneurs. Dans sa mise en œuvre, ce style est toutefois modulé en fonction des situations, notamment de l'attitude exprimée par les manifestants. L'idéal bureaucratique, rationnel légal, de traitement identique des citoyens cède aux contingences du terrain. Il en découle trois styles pratiques de *policing* des manifestations, adaptés chacun à un type particulier d'attitude grégaire.

2. Les trois styles de *policing*

Les différents styles de *policing* sont définis en référence à la distance qu'ils entretiennent avec le style standard légaliste et répressif dont la teneur consiste à disperser automatiquement les manifestants à coup de lacrymogène. Tout se passe comme si le recours à la force, fût-elle légale, nécessitait en plus une justification morale, celle de la légitime défense (préventive). Des indices sont ainsi prélevés dans la situation pour déterminer l'intention belliqueuse ou pacifique des manifestants et décider en conséquence de la tactique à mettre en œuvre. Ce processus de cadrage aboutit à la construction de deux figures opposées, celle de la foule hostile et de la foule calme. La police peut, suivant cette définition, sous appliquer le standard, c'est le style paternaliste, l'appliquer à la lettre, c'est le style répressif ou encore sortir carrément de son cadre, c'est le style déviant. Le schéma 4 illustre le processus aboutissant au choix du style. Au centre de la décision se

trouve l'attitude de la foule, telle que perçue et interprétée par les policiers. Cette dimension ressort dans toutes les entrevues dans des formes qui se brodent sur les extraits suivants :

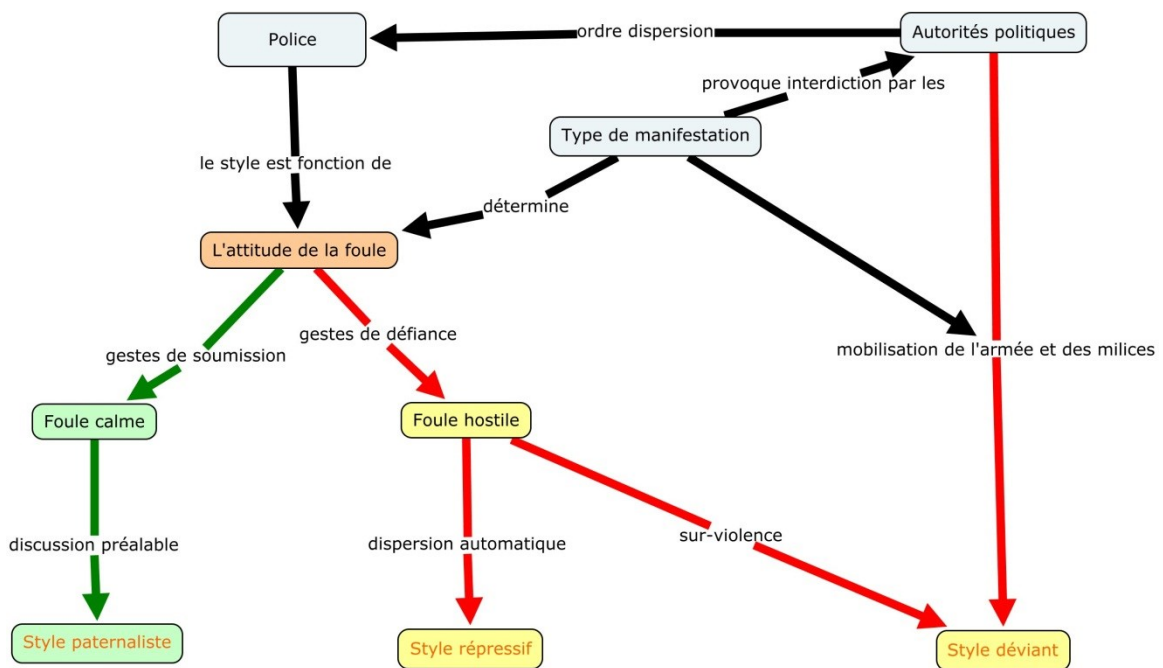
Nous apprenons à l'école la gestion des foules. Donc, ça dépend : si la foule est hostile, la gestion n'est pas la même que lorsqu'elle est pacifique (Joseph, officier, 20 ans carrière).

Avant de partir dans ce genre d'intervention, nous prenons tout le matériel nécessaire. Le matériel nécessaire qu'est-ce c'est ? Est-ce que la foule qui est là-bas est hostile, est-ce qu'elle est dangereuse ? Nous avons toutes les informations avant d'arriver sur le terrain (Sékongo, sous-officier, BAE et CRS, 9 ans d'ancienneté).

Ca dépend hein, ça dépend de la situation sur le terrain, c'est-à-dire si on va qu'on nous dit que les manifestants sont armés notre réaction sera différente (Sous-officier CRS, anonyme).

Une manifestation ? Le mot manifestation même est large. Le mot manifestation est large parce qu'il y a des manifestations pacifiques et des manifestations hostiles (Claude, sous-officier BSP, préfecture de police, 9 ans d'ancienneté).

Figure 4 : Les trois styles de *policing*



2.1. Le style paternaliste

Le style paternaliste consiste en une sous-utilisation de la force comparativement aux prescriptions du style standard dans lequel, la force revêt un caractère automatique et massif. Le paternalisme se traduit concrètement par l'utilisation de méthodes discursives, préalablement à l'usage de la force. Les policiers entrent ainsi en négociation avec les manifestants dans l'optique de décanter la situation. Ses modalités sont diverses : ultimatum qui donne une dernière chance aux manifestants pour renoncer à l'action ; facilitation en permettant la poursuite de la manifestation dans des conditions imposées par la police (exemple, changement de site), médiation par l'arrangement d'une rencontre entre les parties aux conflits, manifestants et organisation ou personne, cibles de leur colère. La dextérité avec laquelle sont conduites ces négociations dépend plus de l'entregent des acteurs que d'aptitudes professionnelles, leur formation ne les préparant pas à cela. La décision d'adopter le style paternaliste, comme le suggère les citations suivantes des policiers interrogés, est liée essentiellement à l'attitude des manifestants : la foule pacifique fait l'objet du style paternaliste, contrairement à foule hostile, soumise à un traitement plus rugueux.

Quand on a en face de nous des manifestations du genre revendication, amélioration de conditions de vie, c'est encore plus facile. On cause avec les manifestants. On leur dit que le commissaire va arriver et les rencontrer et les choses rentrent facilement dans l'ordre. Mais, lorsqu'on a affaire à des manifestations d'ordre politique, c'est difficile. Seuls les hommes politiques qui les envoient sur le terrain peuvent leur demander de quitter la rue. Tant que ces personnes ne leur ont pas donné l'assurance qu'ils ont eu gain de cause, ils ne rentrent pas. C'est ce qui nous amène souvent à utiliser la force (Ouattara, sous-officier CRS, 7 ans d'ancienneté).

Lorsqu'il s'agit de manifestations relatives à des ruptures d'approvisionnement en eau²⁰. On intervient à l'appel du commissariat le plus proche de la zone de manifestation. Ce type de manifestations est toujours pacifique. Les mécontentements sont pacifiques et généralement, avant même que nous arrivions sur le terrain, la police locale a déjà dissuadé les manifestants. Souvent, nous les escortons, bien qu'ils n'aient pas d'autorisation, chez le fournisseur d'eau, le distributeur. Ce dernier les reçoit et leur donne satisfaction. Alors, nous ne les accompagnons plus, car nous savons qu'ils ont eu gain de cause. Nous les observons et les empêchons de toucher aux biens et aux personnes qui sont autour de leur manifestation (Sékongo, sous-officier, 9 ans d'ancienneté, CRS et BAE).

L'attitude de la foule, déterminée à partir du prisme de l'opposition calme/hostile est inférée à partir des représentations des manifestants, de ce qu'ils mettent en scène, c'est-à-dire de ce qu'ils disent ou font ou plutôt laissent supposer par leurs comportements. Les policiers interprètent comme signe d'hostilité les injures et menaces proférées contre eux ainsi que la présence parmi les manifestants d'individus armés de cailloux ou de bâton. L'attitude de ces manifestants est perçue comme une défiance à l'autorité policière. Par contraste, les manifestants calmes recherchent le rapprochement avec la police en adoptant des attitudes qu'on peut qualifier de soumises. Ils recherchent l'adhésion de la police à leur cause. Leur attitude est avenante « *certaines, qui comprennent, nous donnent de l'eau* » (Kouman, sous-officier CRS et BAE, 8 ans d'ancienneté) et orientée vers la recherche la sympathie, voire de la compassion : « *vieux père, on veut manger aussi* » (Ouattara, sous-officier CRS, 7 ans d'ancienneté). La séduction est de mise, malgré l'antagonisme créé par l'interdiction.

Les comportements et propos tenus par les manifestants n'épuisent pas tout le contexte. Il y a encore le lieu choisi pour la manifestation (le choix de la présidence constitue en soi

²⁰ Les coupures d'eau sont fréquentes en Côte d'Ivoire et la société de distribution d'eau est souvent la cible de manifestations.

un acte d'hostilité) et les caractéristiques physiques de la foule, qui viennent renforcer les prétentions des manifestants. La densité de la foule et sa composition sont déterminantes dans le choix du style policier. Ainsi, les foules constituées essentiellement ou exclusivement de femmes et d'enfants feraient l'objet d'un traitement plus clément quelle que soit la teneur de leur propos, comparativement à des groupes de jeunes hommes.

Les CRS, forme institutionnalisée de la virilité, du fait notamment de leur composition masculine et de leur mission tendue vers l'action (Lefebvre, 1991) recherchaient ainsi des adversaires de taille tout autant viriles. Cet aspect de l'institution est parfaitement connu de certains entrepreneurs politiques qui, dans des situations de répression systématique, se rabattent sur des manifestations de femmes ou utilisent les enfants. Ainsi, en est-il de la puissante organisation estudiantine, la Fesci. Selon une anecdote racontée par des officiers de la BAE, la Fesci utilisait les écoliers dans les manifestations à la fin des années 1990 comme boucliers afin d'échapper aux affrontements directs avec la police (groupe de 5 officiers). Une illustration récente de ce procédé peut-être trouvé dans la crise postélectorale de 2011. Après la marche réprimée de l'opposition du 16 décembre 2010, seules les femmes purent organiser de brèves manifestations dans la ville d'Abidjan et sa banlieue. Ainsi, le 7 mars 2011, des femmes organisèrent des manifestations dans les communes de Grand-Bassam et de Treichville, qui furent vite dispersées par des coups de feu en l'air. La prouesse tenait à la tenue d'un tel rassemblement, dans un contexte où toutes les manifestations étaient interdites et traitées comme des actes de guerre, avec la plus grande sévérité, par des forces de sécurité, harcelés par une guérilla urbaine²¹.

Le style de *policing* est également corrélé au type de manifestation. Le style paternaliste est utilisé pour les manifestations sociales par opposition aux manifestations politiques. L'attitude de la foule dans les deux situations est en effet différente. L'attitude vis-à-vis de la police n'est pas la même selon que la manifestation vise le pouvoir ou une personne privée, de même que le pouvoir de la police n'est pas identique dans les deux situations. Dans la manifestation sociale, la police a un rapport d'extériorité au conflit et de ce fait n'est pas la cible a priori des manifestants, d'où leur attitude calme à son endroit. D'autre

²¹ Cette manifestation a pour but de protester contre la tuerie du 3 mars. Ce jour-là, des femmes qui manifestaient dans une commune d'Abidjan furent la cible de rafales tirées à partir d'un char. Le bilan fut de 7 morts.

part et du fait de cette situation, elle dispose d'un pouvoir sur les protagonistes, d'où les appels de séduction dont elle est l'objet. Elle peut ainsi amener patrons et employés à discuter. Il en va autrement dans les manifestations politiques, où la police, face visible de l'État, est prise pour cible en même temps qu'elle ne dispose pas de pouvoir sur ses mandants politiques.

2.2. Le style répressif

C'est le mode standard de dispersion des attroupements déjà constitués. C'est un style direct et sec, à l'image du propos suivant: « *lorsqu'on arrive, on rentre dedans* » (Marius, officier CRS, 22 d'ancienneté). Autrement dit, l'usage de la force, bâtons de défense ou gaz lacrymogène est automatique et effectué sans ménagement. La vue des manifestants déclenche de façon automatique la réaction policière. Ce style agressif correspond à la gestion des foules hostiles dont le point précédent a déjà souligné les traits par contraste avec la foule calme. On ajoutera que les policiers font des distinctions sur les caractéristiques de cette clientèle particulières. Les foules hostiles sont en effet de plusieurs sortes. Selon les répondants, les foules les plus hostiles sont les partis politiques, notamment le RDR, actuel parti au pouvoir, la Fesci, l'organisation syndicale estudiantine et dans une moindre mesure, les dockers du port. Une étiquette de belliqueux est attachée à l'identité de ces organisations dont la trajectoire est symptomatique d'une certaine radicalité.

La Fesci, fédération estudiantine et scolaire de Côte d'Ivoire créée en 1990, devient en moins de deux ans, la principale organisation syndicale estudiantine. Ses méthodes sont assez disruptives dès l'origine. Selon Yacouba Konaté (2003), sa stratégie consiste à braver les interdictions, à organiser des opérations coup de poing dans lesquelles des directeurs d'établissement soupçonnés de racketter les élèves sont séquestrés et sommés de rembourser l'argent extorqué. Elle utilise les lance-pierres contre la police (Konaté, 2003). En 2000, un conflit de leadership provoquera « *la guerre des machettes* » entre factions rivales amplifiant au sein de l'opinion sa réputation de groupe violent. Quant aux RDR, ses actions de bravade des interdictions de manifester sont légion. Sa force de mobilisation, particulièrement dans son bastion d'Abobo, constitue aux yeux des policiers un grand défi. La plupart des répondants évoquent leurs expériences d'Abobo comme étant

les plus difficiles. Les manifestants de cette commune en particulier se sont forgé une réputation d'irréductibles. Et pour cause, la mobilisation y est plus importante, malgré les mesures de dissuasions et de répression utilisées.

Dans le détail, les policiers attribuent l'hostilité de ces groupes à leur composition. La violence serait le fait de marginaux : repris de justice, mercenaires sans conscience politique réelle, voleurs opportunistes et sanguins. Cette image négative qui sert sans doute de justification à la répression, ressort des propos suivants sur la définition des meneurs; notion générale dont il faut préciser qu'elle ne correspond pas toujours au sens freudien de leader charismatique exerçant un irrésistible magnétisme sur la foule. Les meneurs désignent également, toutes ces personnes audacieuses qui prennent des initiatives, suivies ou non par la foule, au cours d'une manifestation. Voici quelques définitions de meneurs selon les policiers :

Les meneurs ne sont pas forcément ceux qui font beaucoup de gestes. C'est celui qui donne des instructions dans la foule, c'est celui qu'on écoute. Et puis, ils savent que la foule est anonyme et que lorsqu'on est en groupe on fait des choses qu'on ne ferait pas seul. Ils profitent donc de cela. C'est le lanceur de slogans, le genre qui manipulent les foules (Joseph, officier CRS, 22 ans d'ancienneté).

Il y a des gens qu'on connaît qui sont de nature violente. On les connaît dans la ville en tant qu'ils sont violents. Il y a certaines personnes qui depuis longtemps devaient être arrêtées. Les leaders des jeunes de Daoukro sont très violents. Le fait de nous voir en train de protéger un édifice, les met dans tous leurs états. Lorsqu'on les voit, on est sûr qu'il y aura des problèmes. Certaines personnes détestent les corps habillés en général. Et c'est eux les leaders et tant qu'ils n'ont pas calmé leurs militants, ces derniers ne bougent pas. Comme Daoukro est une petite ville, on les reconnaît personnellement (Ouattara, sous-officier CRS, 7 ans d'ancienneté).

La majorité des meneurs sont des casseurs. Je ne dis pas le meneur, mais les meneurs. Il y a des meneurs qui sont toujours devant la foule et d'autres qui sont derrière. Quand on arrive, on dit : calmer vous ! On attend alors comme réponse : on ne veut pas, vous allez nous tuer aujourd'hui. Quand on dit arrêtez, sinon ça peut dégénérer et qu'on attend en retour : c'est ce qu'on veut. On sait que ce sont les meneurs (ceux qui répondent). La foule est meneur, mais on arrive à les identifier, par leur position dans la foule, en première et dernière ligne. Quand on veut disperser, on cherche à capturer les meneurs. Le meneur est souvent le responsable syndical ou politique, le président de quartier ou de parti politique. Il y a des meneurs qui sont devant la foule et d'autres derrière (Sékongo, sous-officier, CRS et BAE, 9 ans d'ancienneté).

Ce tableau est toutefois nuancé pour la violence des manifestations organisées par les travailleurs. C'est le cas des licenciés qui luttent pour percevoir leurs différentes indemnités et dont la violence est provoquée par la situation et plus spécifiquement par l'exaspération devant des promesses sans lendemains : « *Vous savez, m'explique-t-on, les gens ne deviennent pas violents d'un coup. C'est quand ils revendiquent plusieurs fois et n'obtiennent satisfaction qu'ils deviennent violents* » (Irié, sous-officier, CRS, 11 ans d'ancienneté).

L'acte d'hostilité le plus grave que puissent poser les manifestants n'est pourtant pas lié à un comportement réellement exprimé, mais au choix du site de la manifestation. Les lieux d'exercice du pouvoir d'État, au premier rang desquels se trouve la présidence de la république, sont des sanctuaires pour la police. Les violer, porte directement atteinte à l'essence même de cette organisation dont la mission selon ses acteurs est de « *protéger les institutions et ceux qui les incarnent* » (Irié, sous-officiers CRS, 11 ans d'ancienneté). Peu importe le type de manifestation (politique ou sociale) ou les caractéristiques des participants (hommes ou femmes), le choix de la présidence comme site de la manifestation constitue en soi un acte d'hostilité gravissime qui expose les manifestants à une dispersion automatique : « *lorsque les manifestations s'approchent de la présidence, nous n'attendons plus l'ordre de disperser, nous le faisons directement* » affirme Marius, fort de ses 22 ans d'expérience à la CRS.

Dans les situations où son essence est en cause, la police considère les manifestants comme des adversaires personnels. Ce constat rappelle la théorie du « *die in the ditch* » de Waddington. Pour l'auteur, la police anglaise qui répugne si souvent à entrer en confrontation avec les manifestants s'y engage dans certaines situations, lorsque la protection de certains sites ou de certaines personnalités (politiques) est en jeu (Waddington P. , 2004). Cela révèle la nature éminemment politique de l'institution policière qui, indépendamment de l'instrumentalisation dont elle peut faire l'objet, a pour mission la protection des insignes de la république. Ces bureaucrates de la rue sont la face visible du pouvoir (Lipsky, 1980). C'est principalement cette raison, qui de l'avis de Kouman, sous-officier de police depuis 8 ans, qui explique l'hostilité des manifestants envers les forces de l'ordre:

D'abord, la majorité des manifestations dans lesquelles nous intervenons en Côte d'Ivoire sont à caractère politique. Quand c'est à caractère politique, nous constituons des ennemis pour la foule, c'est-à-dire la foule est très hostile. Bon, depuis l'avènement du coup d'État (2000), en tout cas, la majorité des gens sont armés : soit ils utilisent des armes blanches, soit des pistolets, soit encore des gourdins. Donc du coup, la foule est très hostile et on ne peut pas faire de contact avec elle. Ce qui se passe en Europe, ça ne peut pas se passer ici. Nous évitons les contacts, puisqu'à chaque moment, je ne sais pas si tu l'as appris, il y a toujours des morts du côté des manifestants et des corps habillés. Il y a toujours des morts de part et d'autre (Kouman, sous-officier, 8 ans d'ancienneté CRS, BAE, CECOS).

C'est également cette intrication du politique et du policier qui explique les tentatives d'inféodation de l'institution conduisant certains policiers à adopter des pratiques déviantes qui s'écartent des standards professionnels. Le tableau XII, extrait des données, récapitule les signes utilisés par les policiers pour représenter la foule pacifique et hostile.

Tableau XII : définitions de foule pacifique et foule hostile

Signes	pacifiques	Hostile
Type de manifestation	Social, cibles entreprises privées et parapubliques	Politique, cibles symboles du pouvoir
Comportement physique	Habillements mondains, groupe calme, organisé, assis	Excitation, exhibition d'armes : cailloux, bâtons, machette, visages enduits de charbon, groupe en mouvement
Propos types tenus	« <i>vieux père, on veut manger aussi</i> »	« <i>Vous allez nous tuer aujourd'hui!</i> » « <i>vous êtes des vendus</i> »
Interprétation de l'attitude	Compréhension vis-à-vis de la police, soumission, recherche de sympathie,	Défiance, belliqueux, posture de combat
virilité	Femme, enfants, hommes âges mûrs, petits groupes,	Jeunes hommes, grand nombre
Stratégie policière	style paternaliste	Style répressif

2.3. Le style déviant

Le style déviant est utilisé contre les foules hostiles. Il se caractérise par sa démesure. Les moyens et la finalité de l'action se situent hors des canons professionnels dont ils constituent l'antithèse. Du point de vue des policiers interrogés, la magnitude de la force employée est excessive en ce qu'elle est supérieure à celle que nécessiterait la situation, si les standards classiques étaient respectés. La perception des manifestants change : l'adversaire disparaît au profit de l'ennemi et la finalité n'est plus simplement de disperser, mais de punir les manifestants, dans leur chair : la visée est disciplinaire. Les acteurs caractérisent ce style par son altérité à la profession. Parlant des manifestations de crise, notamment du *policing* des événements de la crise électorale de 2011, la plupart des policiers rencontrés affirment que leurs collègues ont fait des choses « *pas apprises à l'école* » ou se situant « *au-delà du maintien de l'ordre* ». Voici quelques extraits choisis :

Bon, concernant les dernières manifestations, c'était au-delà du maintien de l'ordre. Je pense que c'était au-delà du maintien de l'ordre. Parce que dans le maintien de l'ordre, on n'utilise pas les armes à feu : il y a une législation. Pour pouvoir utiliser les armes, on doit faire ce qu'on appelle une réquisition spéciale. Mais ce qui s'est passé en Côte d'Ivoire est allé au-delà des manifestations normales, ordinaires, parce qu'il y avait des armes, y avait des roquettes. Moi j'étais à Adjamé, j'ai assisté à des choses incroyables. Donc, les dernières manifestations en Côte d'Ivoire, c'était au-delà du maintien de l'ordre, mais ça c'est mon regard hein! (Joseph, officier CRS, 22 ans d'ancienneté).

Lors des interventions, les armes restent dans leur fourreau, c'est dissuasif. Dans mon expérience, c'est surtout en 2010 que l'arme a été utilisée. Puisque l'intervention était devenue particulière, c'était autre chose, mais pas du maintien de l'ordre. Les gens pour se défendre ou pour sauver leur vie ont dû utiliser leurs armes. Je n'étais pas sur le terrain, mais j'avais un poste donc je suivais à distance, j'ai fait aussi partie de l'équipe qui est allée chercher les corps. À part cela, dans toutes les interventions auxquelles j'ai participé, on n'a jamais utilisé d'armes à feu, sauf peut-être en 2010 (Malick, sous-officier CRS, 11 ans d'ancienneté).

C'est compliqué, il faut recadrer les choses. Les considérations politiques ont pris le pas. Des gens n'arrivent pas à faire la distinction entre manifestants et ennemis. En cette période, on est allé au-delà de considérations policières (Konan, officier CRS, BAE, 15 ans d'ancienneté).

Les cas les plus incontestables de style déviant, comme ces événements ont pu en donner de multiples exemples, sont les tirs à balles réelles sur des manifestants aux mains nues ou encore les sévices corporels subis par les manifestants arrêtés. On le retrouve sous forme

paroxysmique dans les quatre grandes manifestations de crises, mais aussi sous des formes moins spectaculaires dans les manifestations routinières, comme l'illustrent les aveux suivants relatifs à des bastonnades de manifestants arrêtés :

Il s'agit de briser l'esprit rebelle qui commence à naître chez eux (Sékongo, sous-officier BAE, 9 ans d'ancienneté).

En 1999, dans une manifestation aux campus, les étudiants nous lapidaient avec des lance-pierres. On a pris des bois pour les chicoter (groupe de 5 officiers BAE).

Dans le style déviant, la police sort des règles du jeu gouvernant le maintien de l'ordre. Cette rupture peut-être le fait des manifestants qui tirent à balle réelle sur les forces de l'ordre faisant ainsi basculer les opérations. Les policiers évoquent à ce propos, les nouveaux types de manifestants armés de lance-roquettes. Ainsi affirme l'un d'eux :

Durant la crise postélectorale : les manifestants armés venant d'Anyama mettaient les femmes et les enfants devant ou se mettent en Kodjo²². À Koumassi, les femmes voulaient occuper le carrefour Valérie Giscard d'Estaing. Or, au milieu d'elles, se cachaient des manifestants armés. Les femmes ouvrent et le groupe tire. Bilan, trois policiers tués (Eugène, sous-officier CRS, 11 ans d'ancienneté).

Côté policier, la rupture des règles du jeu semble antérieure à 2010 et date, selon des manifestants rencontrés, de 2000, en allusion aux événements d'octobre et décembre de cette année. Le recours au style déviant par la police, conséquence d'une certaine déprofessionnalisation du maintien de l'ordre est, de l'avis des répondants policiers et manifestants, le produit de la volonté politique d'inféoder l'institution policière et la détourner de sa mission d'ordre public à celle d'un ordre personnel et social, la préservation du pouvoir d'un homme ou d'un parti sur l'ensemble de la société.

Ce projet d'instrumentalisation passe par deux principaux mécanismes : l'un interne à la police et consistant en la subversion de ses valeurs et l'autre externe, consistant en la participation aux opérations d'acteurs non professionnels. Concernant le premier point, les acteurs évoquent les recrutements et promotions effectués sur des bases ethniques ou de militantisme politique. Les agents ainsi recrutés et souvent formés à la hâte adopteraient des conduites d'allégeance ethnique et partisane qui court-circuiteraient et

²² Le Kodjo est une étoffe utilisée comme slip traditionnel. L'allusion est faite ici à une pratique mystique. En effet, dans certaines croyances du terroir, les guerriers, afin d'être invulnérables aux balles se soumettent à un rituel dont une des caractéristiques est de combattre nus ou légèrement vêtus de cette étoffe.

surplomberaient les modes de redevabilités administratives et professionnelles. Les propos des policiers et des manifestants se rejoignent sur ce point. Ainsi, ce cri d'exaspération de cet officier de la BAE devant le changement des effectifs à chaque alternance politique :

Plus de 211 BAE ont été mutés à l'intérieur du pays. Il nous faut un profil de carrière, une spécialisation. Qu'on laisse nos effectifs tranquilles. On fait tout à la fois. Celui qui vient va affecter les éléments pour mettre ses éléments (donc éternel recommencement) (Groupe de 5 officiers BAE).

Ou encore cette accusation péremptoire de ce manifestant qui garde une expérience amère des manifestations, dans la mesure où l'unique événement auquel il a participé en 2000 lui a coûté une balle dans la cuisse et 3 mois d'emprisonnement :

Il y a un constat que je fais en Côte d'Ivoire. Chaque président a ses corps habillés. Parce que depuis Bédié jusqu'à ce que nous soyons là aujourd'hui (allusion au parti au pouvoir). Le ministre de la Sécurité est toujours un gars de la région du président ou tout au moins un homme sûr. Donc à travers ce ministre, toutes les conditions sont faites en fonction du parti qui est au pouvoir. Même les éléments qui sont sur le terrain sont en majorité des gens du parti au pouvoir. Donc les gars ne font pas réellement le travail qu'ils ont appris à l'école. Leur objectif est de maintenir le régime au pouvoir, en empêchant les troubles de se produire dans le pays (Empereur, manifestant, blessé par balle en 2000).

La subversion de l'intérieur peut prendre également une forme plus directe de redéfinition du mandat policier par le pouvoir politique. C'est le sens qu'on peut déduire de ce discours prononcé par le président Laurent Gbagbo (2000-2010) à l'attention des CRS, le 27 août 2010 :

Vous avez pour ennemis- je n'ai pas dit pour adversaires- tous ceux qui sont contre la République ! Vous avez pour ennemis, tous ceux qui sont contre la paix en Côte d'Ivoire. Vous avez pour ennemis, tous ceux qui veulent troubler les élections en Côte d'Ivoire. Votre tâche est simple. Parce que la ligne de démarcation est nette. Entre la paix et le désordre, vous êtes pour la paix ; et vous vous battez contre ceux qui veulent semer le désordre. Entre la légalité et l'illégalité, vous êtes pour la légalité ; et, vous vous battez contre tous ceux qui sont pour l'illégalité. C'est cela, votre rôle. Il y a une ligne de démarcation. Pour la CRS, il y a le blanc et le noir. La CRS n'est pas au milieu. Vous n'êtes pas des Juges. Ce sont les Juges qui regardent, pour voir s'il y a des circonstances atténuantes ou aggravantes, pour telle ou telle situation. Vous n'êtes pas des Juges, vous êtes des Combattants de la légalité républicaine (Gbagbo, 2014).

La définition canonique des manifestants comme adversaires est ainsi rejetée au profit de celle d'ennemis, de même qu'un blanc-seing est accordé aux agents dans leur mission, ce

qui est contraire à l'identité professionnelle de cette corporation. Cette licence octroyée à la force publique pour réprimer, participe, avec l'impunité, des stratégies de fidélisation. Ainsi, à ce jour, aucune condamnation n'a été prononcée dans les affaires portant sur les quatre grandes manifestations. Un seul procès eut lieu en 2001 portant sur des faits survenus en octobre 2000, notamment sur un charnier de 57 corps, imputés à des gendarmes. Les inculpés furent tous acquittés pour faute de preuve ; les principaux témoins, deux (prétendus) rescapés du massacre ayant refusé de se rendre au camp de gendarmerie d'Agban, lieu où se tenait le procès.

À côté de ces tentatives d'inféodation, il faut rendre justice aux phénomènes inverses de résistance. Tous les policiers ne sont pas capturés par le politique. Les témoignages recueillis font état de phénomènes d'escapismes prenant des formes diverses : manque de zèle dans l'exécution des ordres, absentéisme, information des manifestants sur les mouvements des troupes, désobéissance aux ordres, voire retournements d'armes. Le cas de retournement le plus spectaculaire fut en 2000, où la gendarmerie prit fait et cause pour les manifestants du FPI. Elle se dressa contre le général Gueï alors au pouvoir, provoquant sa chute. La loyauté des forces de sécurité publique n'est jamais totalement acquise, d'où le recours aux milices et aux contre-manifestants.

Depuis 2000, plusieurs acteurs non professionnels participent au maintien de l'ordre : partisans du régime en place, miliciens et divers corps de polices spécialisés dans la lutte contre le grand banditisme. Parmi ceux-ci, le CECOS mérite une mention spéciale. La création du centre des opérations de secours (CECOS) en 2005 marque en effet l'élévation d'un cran du niveau de la dissuasion et de la répression des manifestations. Le mandat initial de cette unité hétéroclite constituée de policiers, de militaires et de gendarmes est la lutte contre le grand banditisme²³. Elle s'y emploie avec une certaine brutalité dénoncée par les défenseurs des droits de l'Homme²⁴. Appliquée au maintien de l'ordre, la culture sommaire de cette organisation aura des effets désastreux. Les manifestants rencontrés, ainsi que les rapports sur les grandes manifestations, attribuent de nombreuses exactions

²³ Le CECOS a été dissout en 2010 et remplacé par une force au format identique le CCDO (centre de commandement des opérations).

²⁴ Voir notamment rapports de l'ONUCI numéro 8 et 9

aux éléments du CECOS et aux miliciens. L'extrait suivant est le témoignage d'un militant du RDR sur cette organisation :

Le maintien de l'ordre est normalement dévolu à la police. Mais, ici y avait une unité, mise en place officiellement pour traquer le grand banditisme, le CECOS, composée de gendarmes, de policiers de militaires, mais aussi de nombreux miliciens. D'ailleurs, y a eu le témoignage d'un élément en fuite qui a fait un témoignage dans la presse, qui a dit qu'ils ne figuraient ni dans les fichiers de la police ni gendarmerie, mais qu'ils percevaient leur argent, c'était des soldats sans être des soldats, donc ils ne répondaient que de la présidence, soit de Blé Goudé soit de madame Gbagbo. C'est le CECOS qui était en 1ere ligne (Mao, 35 ans, comptable et responsable politique, a participé aux quatre grandes manifestations de crise).

En résumé, il existe en Côte d'Ivoire trois styles de gestion des manifestations interdites rattachés à deux types de foules. Le style paternaliste est adopté pour la foule perçue comme calme et les styles répressif et déviant pour les foules dites hostiles. Ces deux lexiques, employés par les policiers, sont le produit d'une construction sociale. Les possibilités sont en effet infinies entre les gestes et les paroles des manifestants et ces signes qui les symbolisent. Comme l'affirme Manning (2003 : 4), il n'y a aucune réalité derrière les signes, aucun monde réel par rapport auquel le signe peut être vérifié. Le sens particulier que les agissements manifestants revêtent, aux yeux des policiers, ne relève pas pourtant d'un arbitraire soumis à des appréciations fantaisistes. La concordance des propos révèle l'existence d'une interprétation commune des événements, d'une connaissance lexicale qui informe l'action.

Si la police agit en fonction de l'attitude exprimée par la foule, cette attitude est à son tour déterminée par le type de manifestation. La causalité ici est circulaire et les influences sont réciproques entre style de *policing*, attitude de la foule et type de manifestation. Dans les manifestations de type social, la police dispose de marges de manœuvre entre les parties et peut ainsi jouer du pouvoir dit de marginal sécant, c'est-à-dire de l'intermédiaire, pour calmer les esprits. Elle n'est pas, a priori, du fait de son extériorité au conflit, la cible de la colère des manifestants. Par contre, dans les manifestations de type politique, la police est la cible directe de la colère de la rue, en même temps que ses marges de manœuvre sont réduites du fait de sa subordination au pouvoir politique, partie au conflit. La position structurelle de la police dans le conflit (neutre ou partie) exerce une forte contrainte sur sa liberté de choix, dans la mesure où elle conditionne l'hostilité de la foule. Autrement dit,

l'aspect le plus déterminant dans le choix du style de *policing* est l'attitude de la foule (son interprétation), laquelle varie en fonction du type de manifestation.

Ce résultat souligne le lien déjà évoqué ailleurs entre la structure de la police et les tactiques répressives. Ainsi confirme-t-il le lien qu'établit par exemple della Porta et collaborateurs dans *protest policing* (della Porta & Reiner, 1998), entre, d'une part, la police du prince, organiquement liée au pouvoir et, de l'autre, une perception péjorative des manifestants et usage de tactiques plus répressives. Il complexifie toutefois cette relation en mettant en relief l'existence de plusieurs tactiques répressives et en insistant sur les marges de manœuvre dont dispose la police, sources de sa légitimité auprès des manifestants et principal déterminant de leur attitude (d'hostilité) vis-à-vis d'elle. Cette question de légitimité est comme le rappel Gleizal essentielle pour la police :

La police est soumise à un dilemme : elle doit servir un ordre social particulier tout en justifiant cette servitude au nom de l'universalisme de l'intérêt général. Et de la façon dont elle parvient à s'acquitter de ce double tribut, dépend pour une large part la légitimité qui lui est reconnue par les différents groupes sociaux. Dans les pays anglo-saxons, sa légitimité a sans doute été plus facile dans la mesure où, nettement séparée du pouvoir central et de ses exigences, elle a pu aisément diffuser l'image d'une institution apolitique et impartiale, en bref : se présenter comme l'émanation immédiate de la communauté des citoyens et de ses besoins. En France, la police oscille en permanence entre son allégeance envers l'État et les adhésions qui la retiennent au cœur du social (Gleizal, 1992 : 177).

La police française (parangon de la police ivoirienne) a subi une mutation dans ses mandats à travers ce que Loubet del Bayle (2006) appelle l'involution de ses buts²⁵ : processus qui consiste, pour un appareil à définir en son sein ses buts et moyens légitimes, en s'appréhendant soi-même comme objet ou fin de son activité. Le processus de dépolitisation de la police aurait débuté en France dans les années 1980 et se serait matérialisé par la fondation du mandat policier sur la double base de la légitimation juridique (ordre de l'autorité) et de la légitimation sociétale (vocation à assurer la sécurité des citoyens). On retrouve le même processus chez les policiers ivoiriens à en juger par

²⁵ Le terme prête à confusion, dans la mesure où l'involution désigne un état régressif, il charrie l'idée d'un changement péjoratif, voire maléfique. Alors que la mutation du mandat policier de la protection du pouvoir vers celle du citoyen marque un bond qualitatif en référence à la démocratie et aux droits de l'Homme. Le processus d'autonomisation est le signe de la maturité de tout organe. Le terme involution conviendrait peut-être mieux pour désigner des processus inverses d'inféodation de la police par le pouvoir.

leur référence constante au standard professionnel. Mais, celui-ci s'affirme difficilement dans la pratique. Dans ce pays de transition démocratique où la police est interdite de syndicat, la construction d'une identité policière distincte du pouvoir reste à faire ou à percevoir (par les manifestants). La tâche est d'autant plus ardue qu'à cette structure de police de prince congénitalement tournée vers la défense du pouvoir s'ajoutent des velléités de néopatrimonialisation (Bangoura, 1996 ; Houngnipko, 2012). Les réformes du secteur de la sécurité (RSS) entreprises dans la foulée des révolutions démocratiques des années 1990, et destinées à rendre les forces de sécurité responsables devant les civils, n'y ont rien changé. À l'exception de l'Afrique du Sud, les RSS semblent avoir échoué sur tout le continent (Hutchful & Fayemi, 2005). En Afrique occidentale, les forces de sécurité restent encore largement inféodées au pouvoir du fait même de leur structuration organisationnelle et juridique (Bryden, N'diaye, & Olomisakin, 2008 : 21). Même lorsque le cadre juridique prévoit des mécanismes de contrôle parlementaires, ceux-ci restent peu ou pas usités. En Côte d'Ivoire, alors que le budget de la sécurité doit en principe être voté par le parlement, il est, dans la réalité, frappé du « sceau de secret défense » (Ouattara R., 2008).

La police et le pouvoir politique ne sont pas les seuls en cause, les manifestants participent aussi à la production de la violence. Dans ce jeu à trois (Fillieule, 1997), si le rôle des deux premiers dans l'initiation de la violence (par l'interdiction et le choix du style) est prépondérant, la dynamique que prend celle-ci ne dépend en général que du dernier. La répression policière ne s'abat pas sur des objets inertes : les manifestants peuvent l'éviter en obtempérant à l'interdiction, la précipiter en affichant des signes d'hostilité, l'accepter passivement ou la contrer par des mesures contre dissuasives. L'intensité de la violence dans les manifestations relève par ce fait d'une dialectique des volontés dont la conscience chez les policiers prend la forme de l'évidence : « *résistance est égal à bastonnade* » affirme Blaise, officier de son état ou encore « *nous allons, ce n'est pas pour brimer quelqu'un. Ils n'ont qu'à quitter les lieux. S'ils quittent tranquillement, on ne gaze personne* » (Kouamé, sous-officier, CRS, 11 ans d'ancienneté). De la détermination des acteurs à aller jusqu'au bout, dépendent l'intensité et la trajectoire de la violence. Comme

l'affirme à juste titre cet officier des CRS, « *c'est une guerre des nerfs* » (Digbeu, officier CRS, 16 ans d'expérience). La résistance opposée par les manifestants forme avec le style policier les deux facteurs de l'escalade de la force. Le chapitre suivant a pour objectif de décrire les séquences de cette escalade et la logique qui la sous-tend.

CHAPITRE V

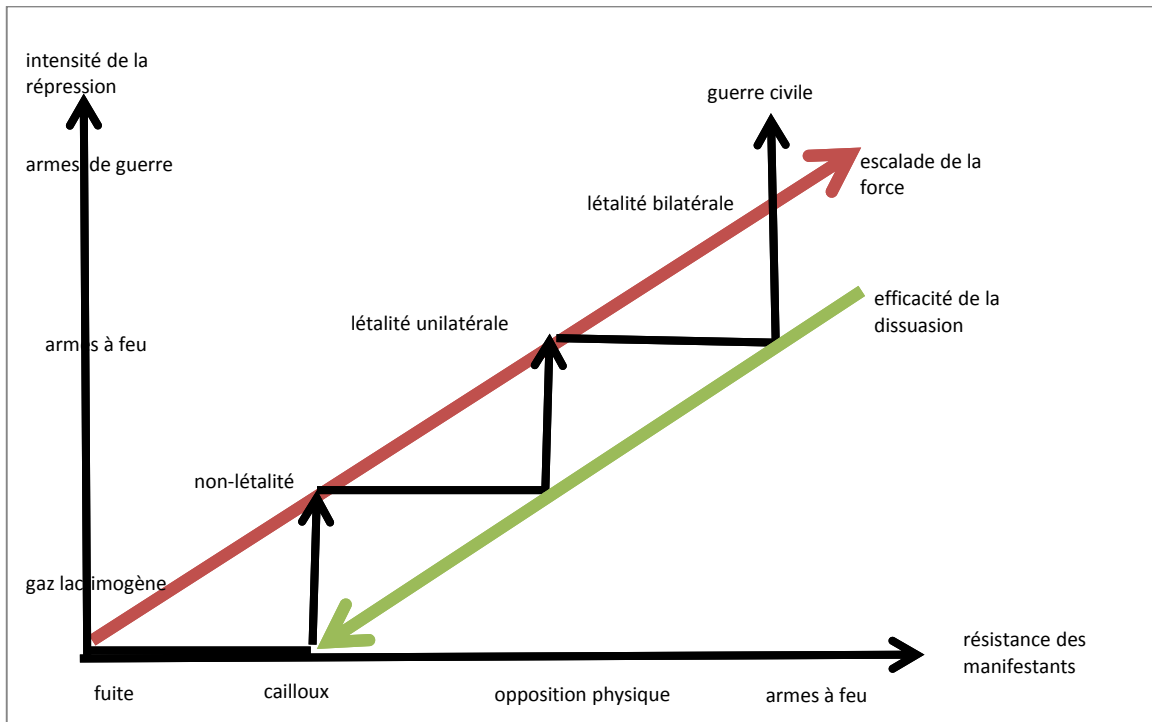
L'ESCALADE DE LA FORCE

L'usage de la violence en politique est toujours relationnel (Tilly, 2003 ; Bonelli, 2011). La violence des manifestations (asymétrique) n'échappe pas à cette règle. Elle jaillit de l'interaction entre policiers et manifestants. Ce chapitre part de ce réquisit fondamental pour reconstituer, à partir du récit des acteurs, les processus de la violence et fournir une explication sur les logiques qui sous-tendent l'usage de la force à chacune de ses séquences. Ce second point conduira à présenter, et soumettre à discussion, une nouvelle théorie, ancrée dans les données empiriques récoltées au cours de cette étude : la théorie de l'indignité républicaine. Celle-ci porte la prétention d'expliquer par un facteur unique le déclenchement et l'escalade de la force aussi bien chez les policiers que chez les manifestants.

1. Les séquences de l'escalade

La dissuasion policière n'agit pas à la manière d'un stimulus qui produirait automatiquement peur et fuite. La rationalité des acteurs, leur calcul coût-bénéfice n'est pas l'unique critère de décision en face d'une menace de représailles. Comme le souligne à juste titre Jervis (1985), dans *la psychologie de la dissuasion*, une menace crédible et appropriée, peut être défiée, sur la base de sentiments et de croyances selon lesquels, le risque vaut mieux que le statu quo. Ainsi, le style répressif de la police bute-t-il bien souvent sur la détermination des manifestants. Les stratégies adoptées dans cette perspective pour neutraliser l'action policière forment le moteur de l'escalade. À travers le recoupement des propos des policiers et des manifestants expérimentés, souvent radicalisés, on peut saisir l'intelligence de cette évolution dont le stade initial est caractérisé par l'usage unilatéral d'une force non létale par la police. À ce stade zéro, les gaz lacrymogènes de la police provoquent la débandade générale. L'escalade de la force, impulsée par les manifestants, commence par une résistance aux cailloux, puis par l'opposition du corps pour se terminer par l'usage des armes à feu entraînant avec elle une augmentation subséquente de la force policière. Ces trois stades de développement de la force sont illustrés par la figure 5 suivante.

Figure 5 : l'escalade de la force



1.1. Le stade 1 : la non-létalité

Le scénario classique qui correspond à ce stade de développement de l'antagonisme entre forces de l'ordre et manifestants peut être décrit comme suit : les policiers débarquent sur le site de l'attroupement, lâchent des gaz lacrymogènes sur les manifestants qui ripostent par des jets de pierre avant de s'enfuir, poursuivis par les policiers qui finissent par en arrêter quelques-uns. La bataille se livre à distance, avec de part et d'autre des armes non létales. La police utilise les gaz lacrymogènes et les manifestants des projectiles, qui au vu de l'équipement des forces de l'ordre, genouillères et casques, peuvent paraître non mortels. Ces projectiles sont composés d'objets de fortune, trouvés sur place (cailloux, branches d'arbres, morceau de bois) ou spécialement conçus pour l'évènement (cocktails Molotov et lacry-baoulé²⁶). Les échanges de coups, lacrymogènes contre cailloux, constituent le mode routinier des affrontements entre les policiers et les groupes qu'ils qualifient d'hostiles, en particulier le RDR et la Fesci. « *C'est toujours le même schéma, on nous lapide, on les gaze* », affirme Blaise, officier de police, 15 ans d'ancienneté à la

²⁶ Baoulé est le nom d'une ethnie du pays. Le lacry-baoulé désigne une sorte de lacrymogène fabriquée de façon artisanale par les étudiants de chimie de l'université et utilisée contre les policiers.

CRS. Les récits manifestants abondent dans le même sens à l'exemple de Lénine, responsable d'une section politique du RDR, qui relate les débuts de la manifestation du 16 décembre 2010 sur la RTI :

On ne sait pas ce qui s'est passé : les policiers et gendarmes qui sont arrivés étaient déjà dans un état de violence, parce que dès qu'ils sont venus, ils ont commencé à nous brandir leurs armes. Puisque nous ne savons pas ce qui est dans l'arme, balles blanches ou réelles, nous avons replié par instinct de défense pour attendre. Ils ont été les premiers à nous lancer des gaz lacrymogènes. Nous avons donc riposté avec nos petits cailloux. C'est ainsi que les choses ont dégénéré au niveau de la mairie. Ils jetaient des gaz lacrymogènes et tiraient avec des balles blanches. On a dû replier jusqu'au quartier Marie-Thérèse. Puisqu'ils étaient tous postés devant la mairie, leur base arrière fut dégarnie et nous avons réussi à percer une brèche dans leur dispositif. Nous sommes donc passés par leur base arrière pour progresser. Il y avait quelques policiers, mais leur nombre était insuffisant pour nous contenir, ils nous ont donc laissé passer (Lénine, 36 ans, clerc d'huissier, responsable politique, a participé aux quatre grandes manifestations de crise).

La stratégie de mise à distance est utilisée par les manifestants lorsqu'ils n'envisagent pas de confrontation directe avec les forces de sécurité, soit parce qu'ils estiment sur la base de leur faible nombre que l'issue ne leur sera pas favorable, soit parce qu'elle n'est pas nécessaire pour atteindre leur objectif. Dans le premier cas, auquel renvoie la citation précédente, les jets de pierre contre la police sont consécutifs à une situation d'impuissance face à une police qui empêche la procession vers le lieu du rassemblement. La lapidation des policiers correspond à une réaction instinctive de colère contre l'obstacle constitué par la police. Dans le second cas, la lapidation fait partie d'une stratégie bien orchestrée. Dans les grandes manifestations politiques, la police est harcelée par des petits groupes de manifestants, qui empêchés de progresser par le dispositif mis en place, lapident la force publique, vandalisent les boutiques ouvertes, pour contraindre les commerces à fermer et s'adonnent par moment à des actes de pillage. Ils brûlent également des pneus sur la voirie afin de ralentir la progression des policiers et pour signifier dans le même temps, à la population, que la situation est dangereuse, l'amenant ainsi, par peur, à se terrer chez elle :

C'est nous qui brûlons les pneus. Ça veut dire qu'il y a le feu partout. C'est aussi pour ralentir la progression des policiers. Lorsque par exemple, je vois les policiers arriver, je mets le feu afin de ralentir leur course. Ils ne vont pas traverser le feu directement, ils sont obligés de s'arrêter pour l'éteindre. Je profite donc du moment pour m'enfuir. En plus, quand la population voit cela, elle se dit que la situation est pourrie et se terre chez elle : la ville est ainsi paralysée (Lénine, 36 ans, clerc

d'huissier, responsable politique, a participé aux quatre grandes manifestations de crise).

Nous allons à la rencontre des policiers pour leur dire qu'ils ne doivent pas mettre des barrages, car la manifestation est autorisée. Notre première arme est la discussion. Souvent, en pleine discussion, ils commencent à lancer des lacrymogènes et des grenades, ce qui provoque la colère de la foule. On court dans tous les sens, on barre la voie et on brûle les pneus et les tables. Lorsque la manifestation commence bien, nous ne faisons pas cela. C'est seulement lorsque nous sommes refoulés que nous agissons ainsi. Notre objectif est alors de paralyser la circulation. Quand les automobilistes nous voient, ils refusent de circuler, la ville est paralysée et cela constitue une victoire pour nous (Sorcier, 37 ans, ingénieur, a participé aux quatre grandes manifestations de crise).

La célérité avec laquelle ces actes sont menés constitue un défi à l'efficacité pour une police réduite à courir après les manifestants, dans ce jeu du chat et de la souris dans lequel l'avantage va à celui qui maîtrise mieux le quartier, en l'occurrence les manifestants. Ils peuvent ainsi, facilement, agir et se fondre dans la nature avant que la police ne puisse réagir : « *Quand on arrive, ils ont fait ce qu'ils veulent et ils sont partis* » affirment Kouman (sous-officier, 8 ans d'ancienneté CRS, BAE, CECOS). Il existe d'autres situations plus dangereuses où, la police est carrément piégée par ses stratèges de fortune et obligée de battre en retraite ou de capituler. Les faits semblent courants comme l'illustrent ces deux exemples fournis par des policiers :

Nous avons été débordés au cours de l'intervention du 43^e BIMA, parce que les choses n'ont pas été faites comme il se devait. En principe, lorsqu'on libère un endroit, ce lieu doit être immédiatement protégé par des forces de l'ordre. Malheureusement, cela n'a pas été fait et nous nous sommes retrouvés avec des manifestants dans le dos. Il a donc fallu qu'on se calme, surtout que certains des manifestants savaient où nous habitions et nous proféraient des menaces. En plus, nous ne savions pas clairement qui était responsable des opérations. Nous nous sommes donc calmés. Nous sommes restés sur place pour observer. Nous étions une trentaine (Malick, sous-officier CRS, 11 ans d'ancienneté).

Oui, effectivement y a eu des situations où nous avons dû reculer. Je vais vous donner une situation pratique : ces faits se sont produits à l'université de Bouaké. Vous connaissez Bouaké ? (oui répondis-je). Une nuit, on nous a appelés pour signaler que les étudiants empêchaient les enseignants de rentrer chez eux. C'était en réalité une ruse pour nous attirer. Lorsque notre cargo a franchi le seuil de l'université, les étudiants ont coupé la route. Alors qu'on voulait faire demi-tour, on a constaté qu'ils s'apprêtaient à empêcher notre retraite. J'ai ordonné au chauffeur de forcer le barrage. Ils avaient des cocktails Molotov, c'est-à-dire que si on s'était arrêté, ils allaient brûler le véhicule. Ce n'est pas la première et la dernière

fois, y a eu d'autres manifestations où on a dû reculer (Joseph, officier CRS, 20 ans de carrière).

La stratégie du harcèlement peut dans certaines situations comporter des risques considérables pour les manifestants. C'est le cas, lorsque la zone à paralyser par la manifestation est quadrillée par de nombreuses forces de l'ordre, postées à tous les coins de rue. Pour ces actions à haut risque, certains entrepreneurs politiques n'hésitent pas à exploiter des gangs d'enfants, communément appelés à Abidjan « les microbes ». Ce terme péjoratif désigne les petits délinquants, dont l'âge varie entre 7 et 20 ans et auxquels la presse attribue la plupart des agressions à l'arme blanche commises dans la capitale. Ces enfants constituent « *une force spéciale* » utilisée pour accomplir les besognes les plus périlleuses :

Notre objectif est de paralyser la ville. Quand la situation devient trop dangereuse, nous faisons appel à nos forces spéciales qu'on appelle « les microbes ». Ce sont eux que nous envoyons pour paralyser la ville au cours des opérations villes mortes. Un militant normal a besoin de se sentir en groupe pour agir, alors que « les microbes » peuvent agir seuls. Lorsqu'on leur demande de gêner le coin, ils s'exécutent sans égard pour les risques encourus. Nous leur donnons en récompense de l'argent, 1000f ou 1500 (environ 2 à 3 dollars). Lorsqu'on leur donne l'ordre, ils sortent sur la voie et se mettent à lapider le premier autobus qu'ils voient passer, puis s'enfuient ; cela provoque la débandade générale : la ville est ainsi paralysée (Lénine, 36 ans, clerk d'huissier, responsable politique, a participé aux quatre grandes manifestations de crise).

Ce sont les microbes que j'utilisais dans les manifestations. Ce ne sont pas des mercenaires, ce sont nos petits frères de quartier qui ont eu une enfance difficile, qui vivent dans des situations difficiles, qui fument la drogue. Ils sont plus courageux que les militants ordinaires. Moi, je savais depuis 2009-2010 que la crise politique allait se terminer par la guerre, par des manifestations et des marches et que nous aurions un jour besoin d'eux. Donc, j'organisais des tournois pour eux. Souvent, je leur donnais de l'argent. Un politicien doit être prévoyant. Pour les opérations villes mortes, on ne peut pas prendre un simple militant, il aura peur, car les risques d'être pris sont énormes. Par exemple, celui qui veut paralyser le carrefour Liberté doit compter avec la présence des policiers des commissariats du 7^e et du 11^e arrondissement, de la BAE, ainsi qu'avec les gendarmes, les militants LMP (contre manifestants du parti au pouvoir) et le CECOS. On nous a donné comme mot d'ordre de bloquer la circulation par tous les moyens. Si on arrive à casser un autobus, cela provoque la panique et les commerçants ferment boutique. Donc pour faire cela, nous livrons le matériel aux « microbes », à savoir : du pétrole, un cocktail Molotov et un peu d'argent pour aller fumer leur drogue. On leur donne l'ordre et c'est ok (Trotsky, 40 ans, responsable politique, a participé aux quatre grandes manifestations de crise).

Comme beaucoup d'autres entrepreneurs politiques ivoiriens, Lénine et Vice disposent de troupes de choc, leurs « *gbonhis* » (Banégas, 2010), constitués de marginaux prêts à tout. La relation de type clientélaire, qui s'instaure entre « les vieux-pères » et « leurs petits », permet aux premiers de louer la témérité des seconds, en échange de quelques cadeaux. Ces incitations sélectives (Olson, 1965) ou « *manifestations per diem* » (Siméant, 2014) permettent dans des conditions de faible mobilisation de poursuivre la manifestation par d'autres moyens. Pour arrêter la circulation dans une zone donnée, il suffit tout simplement de casser les vitres d'un autobus. Cette pratique fait partie intégrante des rituels manifestants en Côte d'Ivoire. Les bus de la société publique de transport, la Sotra, constituent en effet avec les feux tricolores, les principales cibles de la colère manifestante. Selon les responsables de cette entreprise, entre 1990 date d'instauration du multipartisme et 1999, les dégâts occasionnés par les marcheurs sur leur parc automobile se chiffrent à dix milliards de francs CFA, environ 20 millions de dollars canadiens (A.H, 2010).

Cependant, si les dégâts matériels peuvent être considérables, destruction de bus, brasiers sur la voirie, destruction de biens privés et publics, etc., la manifestation, débouche rarement à ce stade sur des pertes en vie humaine. Cela s'explique par la nature non létale des armes utilisées et la stratégie des manifestants qui, en fuyant devant les policiers, admettent de façon tacite son statut de supériorité dans le champ de la force. Il semble à ce stade régner une règle de jeu qui limite le niveau de violence. Ainsi, tant qu'il n'y a pas mort d'homme de leur côté, les manifestants semblent considérer comme légitimes les brimades policières et lorsqu'ils capturent des agents de l'ordre égarés dans le feu de l'action, comme cela arrive bien souvent, c'est davantage pour les molester et les délester de leur arme que pour attenter à leur vie. Cet *illusio*, se traduit du côté policier, par la prohibition des armes à feu contre des manifestants qui observent une distance vis-à-vis d'eux. Tous les coups ne sont pas permis et la rupture de ces deux règles, rapprochement d'une part des manifestants pour forcer les barrages policiers, et tuerie de l'autre des manifestants, est ce qui fait basculer la violence aux stades suivants.

1.2. Le stade 2 : la létalité unilatérale

Le basculement à ce stade est le fait des manifestants qui enfreignent la règle de « *proxémie* », c'est-à-dire la distance qu'ils doivent maintenir dans leur interaction avec les forces de l'ordre. Le scénario typique correspondant, tel qu'inspiré par les grandes

manifestations de crise, se déroule comme suit : les manifestants rassemblés en grand nombre et exaltés par ce fait décident de marcher sur les remparts constitués par les forces de l'ordre. Celles-ci effectuent des tirs de sommation puis ouvrent le feu à balle réelle, provoquant tueries, effroi et reflux subséquent des manifestants.

Parce qu'elle met en jeu la vie, cette phase de la violence est rarement atteinte. Elle ne survient que dans les manifestations où l'enjeu est le pouvoir suprême, particulièrement au cours des crises postélectorales. Les manifestants en provenance des quartiers périphériques cherchent alors à occuper les symboles du pouvoir, la présidence de la république et la maison de la télévision nationale, tous situés dans le centre-ville, dans les quartiers huppés du Plateau et de Cocody. Les principaux quartiers d'origine des déferlantes varient en fonction du parti politique initiateur de la manifestation. L'espace politique est ainsi structuré qu'il se traduit symboliquement et réellement dans l'espace physique en reprenant à son compte, de façon grossière, la géographie ethnique. Ainsi, la commune d'Abobo, habitée majoritairement par des ressortissants du nord du pays, fournit l'essentiel des manifestations du RDR, tandis que la commune de Yopougon, majoritairement sudiste, apporte le plus gros contingent aux manifestations du FPI (ancien parti au pouvoir, aujourd'hui dans l'opposition).

Cette territorialité de la mobilisation semble une condition tout autant nécessaire que les appels idéologiques. Dans certaines circonstances historiques, elle peut devenir le principal vecteur de la mobilisation. C'est la conclusion à laquelle aboutit par exemple Gould (1995) dans son analyse des causes de la Commune de Paris. Plus que l'appartenance à une même classe sociale (le prolétariat) et le désir de renverser la bourgeoisie, la révolution de 1870 aurait été possible que grâce à la densité de la sociabilité (*hotbed*) entre les habitants de ces villages urbains que constituaient les banlieues de l'époque. Pour l'auteur, la plupart de ces vingt mille morts de la « *semaine sanglante* » sont animés par une conscience urbaine (voisinage) par opposition à une conscience prolétarienne (idéologie). Malgré la forte segmentation de la société libyenne et le rôle pivot de la tribu dans le jeu politique, Quesnay (2013), observateur-participant, du siège de Benghazi, pendant le printemps libyen de 2010, affirme que les insurgés ont relégué au second plan leur appartenance tribale et se sont mobilisés et organisés autour du quartier, convaincus qu'en cas de défaite, les troupes loyalistes n'auraient pas fait de quartier dans

leur zone. En Côte d'Ivoire, cette réification des obédiences politiques dans l'espace physique permet tout au moins aux agents de prévoir les difficultés inhérentes à une zone donnée et de décider de la concentration des forces.

La majorité des marches ou des manifestations hostiles sont des manifestations à caractère politique. Et quand, c'est à caractère politique, Abidjan ou bien le pays tout entier est divisé selon les partis politiques. Donc, selon l'ampleur, selon le parti qui manifeste et en fonction des quartiers, on peut savoir le niveau d'adversité, le degré d'hostilité de la manifestation. Par exemple, une manifestation du FPI dans la commune de Yopougon dégénère forcément, car c'est leur bastion (Kouman, sous-officier, 8 ans d'ancienneté CRS, BAE, CECOS).

Le dispositif mis en place pour gérer ce type de manifestation est total : l'état d'urgence est décrété, toutes les forces publiques policières et militaires sont déployées et les principaux foyers de mobilisation bouclés, des barrages installés tout au long du trajet de la manifestation et la sanctuarisation des sites de destination. Ainsi, la description qu'en font nos interlocuteurs policiers :

La police a essayé de boucler le quartier, très tôt. La veille de la manifestation, à partir de 22 heures, les effectifs sont déployés dans les carrefours de la commune. Du coup, le matin il n'y a pas assez d'hommes qui sortent. Mais malgré ce dispositif, des gens sont sortis et il y a eu quelques blessés, quelques bobos, mais tant pis quoi (clac des mains deux fois, comme pour dire tant pis). Une compagnie fait 300 personnes. On poste les équipes dans les coins stratégiques. Par exemple, pour une manifestation à Abobo, nous mettons la moitié ou au moins un 1/3 des effectifs au niveau du rondpoint de la guerre, puisque tous les manifestants cherchent à converger vers ce lieu. Nous avons également d'autres unités qui envoient leurs éléments sur le terrain. Les 300 personnes dont je parle ne concernent que la CRS 2 or, la CRS 1 intervient, la BAE aussi, de même que la gendarmerie. Le plus souvent, l'armée aussi est requise pour appuyer la police et la gendarmerie. Donc au niveau du nombre dans les compagnies, où j'ai travaillé, je peux te donner au moins l'effectif de ma compagnie, mais en projetant un peu sur toutes les unités présentes, on peut se retrouver avec beaucoup de personnes entre 1000 et 2000 (Kouman, sous-officier, 8 ans d'ancienneté CRS, BAE, CECOS).

Cet impressionnant dispositif vise à empêcher que les manifestants n'atteignent le point de ralliement, voire ne sortent de leurs quartiers. Les diverses expériences des manifestants rencontrées offrent plus de détails sur le modus operandi des forces de l'ordre :

Lors des manifestations, le maintien de l'ordre ou plutôt ce qu'ils appellent le maintien de l'ordre, d'ailleurs c'était des brimades ou des crimes commis sur les opposants. La veille de la manifestation, tous les endroits stratégiques sont bouclés.

On nous traque les responsables politiques qui sont connus jusque dans les quartiers. Les policiers viennent arrêter les personnes à domicile, la veille de la manifestation. Deuxièmement, lors des manifestations, ce n'était pas du maintien de l'ordre : c'était une guerre, étant donné qu'ils tiraient sur les manifestants avec des armes de guerre, principalement des kalachnikovs. Ils lançaient aussi des roquettes. Et utilisaient des chars d'assaut. Voilà un peu par rapport à la petite expérience qu'on a vécue ici. Je peux te raconter la dernière marche qu'on a eu à faire pour aller libérer la RTI. Ils ne font jamais de sommation, ils ne communiquent pas, ils ne disent pas un seul mot : dès qu'ils vous voient, ils vous arrosent. D'ailleurs, ils sont à bord de leurs véhicules, dans des Pick-up, des blindés ou des chars. Ils tirent sur tout ce qui bouge, parce que tout le monde disparaît, même ceux qui ne sont pas militants se cachent et sont obligés de se terrer à la maison. Quand il y a une marche, toute la ville est vide, sauf les marcheurs peut-être, ceux qui veulent braver le dispositif (Mao, 35 ans, comptable et responsable politique, a participé aux quatre grandes manifestations de crise).

La stratégie de regroupement des manifestants consiste en l'addition, de proche en proche, des militants habitant les quartiers les plus éloignés vers les plus proches de la destination. Ainsi, aux premiers coups de sifflet de responsables politiques locaux, les militants, habitants d'un même îlot se rassemblent, puis rejoignent d'autres groupes au point de rassemblement du quartier, avant de converger tous ensemble vers le lieu de rassemblement de la commune, généralement, un grand carrefour situé sur la voie menant à l'objectif. Le flot communal ainsi constitué se déverse alors dans la commune suivante et ainsi de suite jusqu'à destination. Au fur et à mesure que le cortège progresse, il grossit. Le dispositif mis en place par les forces de l'ordre vise à rompre cette chaîne d'approvisionnement, en bouclant les quartiers et en occupant les principales artères communales, tout en érigeant les cibles de la manifestation en citadelles imprenables par un renforcement de la sécurité dans leur pourtour. L'efficacité avec laquelle ils y parviennent détermine le succès ou l'échec de la manifestation :

En 2004 les policiers ou du moins les hommes en arme ont bloqué les carrefours. On ne pouvait même pas sortir, on n'a même pas pu manifester, on ne pouvait pas sortir pour se regrouper (Kabral, 35 ans, technicien supérieur, responsable politique, a participé aux quatre grandes manifestations de crise).

(À propos de la manifestation du 16 décembre 2010) dès qu'on a sorti la tête il y avait plus de mille corps habillés qui nous attendaient : il y avait des policiers de simples commissariats, des gens de la CRS, des gens de la BAE, la gendarmerie, des bérets verts, bérets noirs : tout ce que tu peux imaginer dans l'armée était présent. Dès qu'ils nous ont vus, ils se sont levés. Ils avaient formé quatre cordons. Le 1^{er} cordon partait de la Cité rouge vers la direction du siège du PDCI. En allant

vers l'Hôtel ivoire on pouvait apercevoir des gens en tenue noire. Je ne peux pas te dire si c'était des Ivoiriens ou non. Sur le côté gauche, en allant vers la RTI, il y avait des chars : j'en ai dénombré quatre. Entre le Carrefour Saint-Jean et la RTI, distant de 300 à 400 m, aucune mouche ne pouvait circuler. Il y avait beaucoup de corps habillés. Le coin était très silencieux. Même l'homme le plus courageux ne pouvait pas s'y aventurer (Trotsky, 40 ans, responsable politique, a participé aux quatre grandes manifestations de crise).

Pour sortir des quartiers et éviter les barrages policiers, les manifestants empruntent des voies secondaires. Sur le trajet, ils n'entreprennent de forcer les barrages que lorsqu'ils ont atteint une certaine masse critique, dont l'appréciation dépend des perceptions des principaux meneurs de la foule et les conflits de leadership ne sont pas absents. En effet, derrière la communion apparente, persistent les identités ilotières à la base de la mobilisation. En cas de divergence sur l'attitude à adopter, forcer ou non le barrage ou bifurquer quand cela est possible, la masse de manifestants suit les personnes qu'ils connaissent personnellement. Et pour cause, la mobilisation dans les manifestations où les périls sont connus repose sur les réseaux de voisinage. Les gens ne sortent qu'avec des personnes qu'ils connaissent et dont le prestige de baroudeur, d'invincibilité ou de stratège est reconnu. Elles procurent ce faisant un sentiment de sécurité face à l'angoisse que ne peut manquer de susciter des situations où la mort semble certaine « *on sait qu'à chaque fois qu'on sort on aura des morts* » (Lénine, 36 ans, clerk d'huissier, responsable politique, a participé aux quatre grandes manifestations de crise) :

Moi, c'est Karim. Je fais partie des « vieux pères » du quartier. Quand il y a des manifestations du R.D.R, c'est sur nous que les vieux et les vieilles comptent, mais je ne suis pas un responsable politique, je suis syndicaliste (Taison, 42, ancien loubard et syndicaliste, a participé aux quatre grandes manifestations de crise).

Les gens suivent ceux qu'ils connaissent. D'abord, c'est le leader qui sort pour dire demain on sort, on est ensemble, donc lorsque le leader est absent, le manifestant n'a pas le courage de sortir. Mais, lorsqu'il le voit muni de ses attributs de combat (gris-gris) il le suit. Quand c'est une manifestation comme celle du 16 décembre, ta propre vie importe peu devant celle des enfants que tu fais sortir. En tout cas, si tu es un vrai leader, les parents qui te laissent (sortir avec leur enfant), se disent que tu vas le sécuriser et le ramener sain et sauf. Donc on a peur d'échouer. Si cet enfant venait à être tué : ça, c'est un vrai problème (Trotsky, 40 ans, responsable politique, a participé aux quatre grandes manifestations de crise).

La manifestation est un assemblage hétéroclite de cliques de quartiers qui tentent de conserver leur cohésion tout au long de la manifestation ou du moins jusqu'à la débandade

consécutives au choc avec les forces de l'ordre, car « *lorsque ça se gâte, chacun cherche sa tête* ». La masse des manifestants ne perd donc pas sa réflexivité, son sens du « *sauve-qui-peut* » (Lénine, 36 ans, clerc d'huissier, responsable politique, a participé aux quatre grandes manifestations de crise), même si le réconfort de la clique est constamment recherché. En ce sens, on peut affirmer que la vision atomiste de la foule est tout autant fautive que la fusion totale autour d'un meneur omnipotent qui la manipulerait à sa guise. La vision freudienne du chef charismatique reprise par la police et selon laquelle, le meneur aurait le pouvoir de faire « *pencher à droite et à gauche les manifestants* » (Claude, sous-officier BSP et préfecture de police, 9 ans d'ancienneté) n'appartient qu'à la fiction. Les meneurs rencontrés sont des personnes audacieuses dont l'action permet d'atteindre les desseins de la foule, c'est-à-dire d'avancer.

Les meneurs dans une manifestation interdite sont en effet ceux qui donnent l'exemple en se mettant devant la foule pour marcher sur les remparts policiers. L'avancée coude à coude de manifestants « *chantant l'hymne national* » (Trotsky, 40 ans, responsable politique, a participé aux quatre grandes manifestations de crise) peut intimider les policiers et provoquer leur fuite, paralyser leur action ou provoquer des tirs à balle réelle. Les manifestants sont conscients de cette dernière éventualité : c'est pourquoi, ceux qui se mettent au-devant de la foule sont généralement, mais pas nécessairement, des personnes qui se croient invulnérables aux balles du fait de pouvoirs magiques qu'ils détiendraient :

Le premier groupe est composé de ceux qui peuvent protéger les autres. Il s'agit de personnes dotées de pouvoirs mystiques. En deuxième position, on retrouve la masse qui vient après ceux qui ont les gris-gris. Le 3^e groupe, placés en arrière est constitué de femmes. Le rôle du premier groupe est de rassurer ceux qui sont derrière que rien ne leur arrivera. Le 2^e groupe vise à montrer qu'on est nombreux afin de prendre à témoin l'opinion nationale et internationale. S'il y a une marche qui est prévue sur toute l'étendue du territoire et que seulement 30 personnes y participent, c'est un fiasco : il faut démontrer qu'on peut conquérir le pouvoir, et que c'est par un arbitraire qu'on en est privé et que nous ne sommes pas d'accord pour cela (Trotsky, 40 ans, responsable politique, a participé aux quatre grandes manifestations de crise).

Souvent lorsqu'on arrive et rencontrons des obstacles et savons que les policiers vont tirer à balles réelles sur la foule, il y a des gens de bonne volonté qui se mettent devant. On a vu toutes sortes de démonstrations. Quand la police tire sur ces personnes et que les balles ne les transpercent pas, nous en profitons pour gagner

du terrain. Une personne peut protéger trois mille personnes (Sorcier, 37 ans, ingénieur, a participé aux quatre grandes manifestations de crise).

Les gris-gris et autres incantations magiques agiraient comme des boucliers anti balles. Leur apparition dans le répertoire manifestant date des années 2000 et serait selon les manifestants la réponse au durcissement de la répression. L'efficacité de ces boucliers n'est toutefois pas attestée par les policiers. Pour eux les manifestants se méprennent sur la nature exacte de certaines armes qu'ils utilisent : la survivance aux balles à blanc et aux grenades assourdissantes n'a rien de miraculeux, ces armes étant non létales. Le nombre considérable de morts et l'échec des manifestations à atteindre leur cible initiale, sans l'appui de forces armées, conduisent légitimement à douter de l'efficacité de ces talismans. De plus, ceux mêmes qui y croient évoquent des situations où la magie a failli :

On a des frères qui se faisaient tellement confiance. Ils disaient aux policiers, faut tirer, faut tirer et quand ceux-ci ont tiré, ils ont été tués. Quand ils ont lancé les lacrymogènes, le policier a tiré sur mon petit même qui était à côté de moi : il a pris une balle (Taison, 42, ancien loubard et syndicaliste, a participé aux quatre grandes manifestations de crise).

Il faut des gens capables pour se mettre devant, pour ne pas que les policiers arrivent à tirer. C'est des personnes qui sont invulnérables aux balles, ce sont des miracles. J'en fais partie moi-même. Je peux me mettre devant une foule de trois mille personnes et les protéger tous. Nous comptons sur ce que les doyens, les grands-pères, nous ont légué. Mais, ce n'est pas facile avec nos jeunes frères ; il y a des indisciplinés qui ont tellement la rage de vaincre la police qu'ils veulent nous surpasser pour aller capturer les policiers. Ce sont ces derniers qui bien souvent sont atteints par les balles (Sorcier, 37 ans, ingénieur, a participé aux quatre grandes manifestations de crise).

La magie n'épuise pas les modalités de prises de risque des acteurs. Certaines cohortes sont conduites par des individus exaltés par la mission révolutionnaire et la croyance à un « *Grand-soir* » qui justifie tous les sacrifices ; d'autre n'y arrivent que par un coup de colère, tel ce manifestant, Empereur (33 ans, syndicaliste et loubard, a participé à la manifestation de décembre 2000), parti contempler une manifestation en décembre 2000 avec quelques amis et pris subitement d'une rage qui le conduisit selon ses termes « à bruler le premier pneu devant chez Hassan (célèbre restaurant, situé à un rondpoint) », geste de rupture qui consacra son leadership sur une grosse vague de manifestants qui échouera aux portes de la citadelle érigée autour de la télévision nationale ; d'autres, encore intoxiqués par des substances, prendront des risques inconsidérés.

La confrontation entre manifestants et forces de l'ordre tourne généralement à l'avantage des seconds. Que les manifestants avancent en bloc compact ou que des individus tentent des actions solitaires et héroïques, le rapport des forces est inégalitaire entre un esprit de corps, discipliné et équipé, et un esprit de foule dont la cohésion fond à la première déflagration. À ce stade de la violence, la létalité est essentiellement manifestante et la vue des corps signale que les règles du jeu viennent de changer : les manifestants s'autorisent à attenter à la vie des forces de l'ordre, c'est le passage au troisième et dernier stade.

1.3. Le stade 3 : la létalité bilatérale

Ce dernier stade d'évolution de la force marque l'ascension aux extrêmes. À basse intensité, les manifestants se vengent sur des policiers et attentent à leur vie avec des armes blanches ou des pistolets ; à haute intensité, c'est le scénario catastrophe : des manifestants protégés par une force dissidente, soldats de l'armée régulière ou rebelles, détenant des armes de guerre marchant sur les positions loyalistes. Plus aucune règle ne semble jouer et la manifestation évolue de vengeances en représailles pour s'acheminer vers la guerre civile. La symétrie des forces entre les protagonistes rend les affrontements particulièrement mortels pour les deux parties. L'atteinte de ce stade repose sur l'initiative de manifestants révoltés par la mort des leurs. Bénéficiant de l'effet de surprise, ils infligent des pertes aux forces de l'ordre :

Nous avons reçu des roquettes tirées du haut d'un immeuble. Les premiers tirs ont fait des victimes : c'était une manifestation armée. C'est incompréhensible, nous travaillons pour la population et c'est cette même population qui veut nous ôter la vie. On n'a pas d'esprit de revanche, mais ça fait mal. On n'a pas le droit de riposter, d'ailleurs tu n'en a pas les moyens. Les patrons savent que tu peux en ce moment faire un carnage, donc on ne t'autorise pas (Irié, sous-officier, CRS, 11 ans d'ancienneté).

Ce dont je parle maintenant a eu lieu après les élections de 2010. Nous étions partis à Anyama pour une opération de maintien de l'ordre. Postés vers le quartier PK 18, nous avons commencé à voir venir des enfants et des adolescents, or derrière ceux-ci se cachaient des hommes armés de kalachnikovs et de lance-roquette. Au son de leur cri de ralliement, les enfants se couchent par terre, et ils bombardent. Nous n'avons pas pu tenir et avons dû abandonner la position. Dieu merci ce jour-là, n'y a pas eu de mort parmi nous. Le même jour un policier était tué, lynché par la foule et jeté dans les flammes, dans un immeuble non loin de là (Claude, sous-officier BSP, préfecture de police, 9 ans d'ancienneté).

L'usage d'armes par les manifestants ne relève pas en réalité de l'inattendu chez les forces de l'ordre. Sa rareté matérielle n'a pas en effet empêché l'élaboration d'une doctrine de maintien de l'ordre autour de son occurrence. De plus, l'éventualité est prévue par le dispositif. Au premier coup de feu manifestants, les forces de premières lignes doivent se retirer aux profits des SPI et d'autres commandos aux méthodes plus martiales. La surprise provient plutôt du *modus operandi* des manifestants. La perfidie avec laquelle ils opèrent laisse les forces de l'ordre désarmées. Leur vulnérabilité est grande face à ces franc-tireurs qui, embusqués ou fondus dans la foule et traités comme des manifestants ordinaires, c'est-à-dire selon une procédure qui retarde l'usage des armes à feu à la dernière extrémité, font subitement usage de leurs armes :

Notre objectif était de venir grossir les rangs des manifestants d'Abobo afin de converger vers la RTI. Ceux d'Abobo aussi nous ont dit qu'ils étaient bloqués. Très tôt le matin, les policiers ont bouclé les principales artères de la commune avec pour objectif d'empêcher les gens de PK 18 de venir à Abobo. À la rencontre avec les policiers, nous avons commencé à reculer, car ils tiraient en l'air et même dans la foule. Je n'ai pas été atteint, même si je suis tombé dans la débandade. Heureusement pour nous, il y avait six individus armés parmi nous. Lorsqu'ils se sont rendu compte que la police avait tué de nombreux manifestants, ils sont allés à la rencontre des policiers, pendant que nous autres fuyions. Ils ont croisé les policiers au carrefour. Deux policiers sont tombés à cet endroit précis, le troisième a jeté son arme pour fuir. Ils ont pris les trois armes. La scène s'est produite aux environs de midi, vers 13 heures. Après cela, la police est revenue avec des renforts vers 14 heures ou 15 heures. Nous étions fatigués, puisque nous sommes sortis depuis 5 heures du matin et n'avions pas mangé depuis : nous n'avions que de l'eau. Nous avons tous fui (Watao, 32 ans, militaires, a participé aux quatre grandes manifestations de crise).

La vengeance contre la police est aussi le fait de la furia collective. Lorsque les tirs sur les manifestants échouent à briser leur élan, les agents sont perdus. Lorsqu'également le nombre de victimes croît face à un adversaire hors de portée, les manifestants peuvent encore diriger leur colère contre ce qui symbolise à leurs yeux cette répression. Toute figure connue du régime en place et tout corps habillé peuvent sur ces entrefaites constituer de parfaits boucs émissaires. Les domiciles de responsables politiques sont pillés et brûlés, pendant que les policiers paient de leur vie. Ces derniers, du fait de leur rôle direct dans les manifestations et de leur plus grande accessibilité (ils habitent les mêmes endroits que les manifestants), demeurent la principale cible des manifestants. Le témoin suivant

raconte, *horresco referens*, la fin tragique de policiers au cours d'une manifestation en mars 2004 :

Donc nous avons d'abord fui, puis lorsque nous avons entendu des tirs, nous sommes revenus armés de bois, de cailloux et de gourdins. Lorsque les policiers nous ont vus revenir en masse, ils ont battu en retraite. Ils étaient au nombre de huit, équitablement répartis sur les deux côtés de la route. Nous les avons pourchassés et l'un d'entre eux est entré dans une cour pour trouver refuge. Nous nous sommes engouffrés derrière lui. Certains tentaient de décoiffer la maison où il s'était enfermé et d'autres de forcer la porte. Un manifestant a pu entrer, il a enlevé son couteau et égorgé le policier. Il a essuyé le sang sur son habit et a dit : allons-y, j'ai fini avec lui. Un groupe de manifestants a extrait le corps de la maison, mais à cet instant précis un hélicoptère Mi24 survolait la zone. Nous avons tous fui. J'ai voulu entrer dans une cour, mais ses habitants se sont précipités pour refermer leur portail. Peu après le passage de l'hélicoptère, nous avons aperçu deux corps habillés devant la dépouille de leur collègue. Nous nous sommes remobilisés pour aller à leur rencontre. Ils ont pointé leurs fusils sur nous, mais ils ne pouvaient pas tirer, car nous étions trop nombreux. Un manifestant a tenté d'arracher l'arme d'un des policiers, mais ce dernier a pu la conserver. Les deux policiers reculaient devant la menace de la foule. L'un d'eux a été tué quand l'autre a réussi à se débiter (Watao, 32 ans, militaire, a participé aux quatre grandes manifestations de crise).

La mort d'agents de l'ordre expose les manifestants à des terribles représailles. Après que la manifestation ait été brisée, l'épreuve continue pour ceux qui se retrouvent loin de leurs domiciles. Le chemin retour est parsemé d'embûches. Ils doivent d'abord éviter les patrouilles des forces de l'ordre, car ils savent par expérience qu'une fois pris, ils risquent la prison, la torture, le viol, voire l'exécution sommaire. Le rapport de HWR de 2001 comporte de nombreuses illustrations de ces faits. Ils doivent ensuite éviter les zones où prospèrent les contremanifestants transformés en supplétifs de circonstances. Les cités universitaires, du fait de la présence de la Fesci, organisation foncièrement opposée aux manifestations du RDR, constitueront le symbole de ces « *no go zones* ». Fuir les fusils des forces de l'ordre pour se retrouver en face des machettes des étudiants, c'est en fait tomber de Charybde en Scylla. Les deux témoignages suivants se rapportant à des événements produits dans un intervalle de dix ans, respectivement en 2000 et 2010, donne une idée de la terreur suscitée par ces étudiants :

Donc, quand nous sommes arrivés près du carrefour Saint-Jean, on s'est arrêté. De là, on pouvait apercevoir la RTI, notre destination. Les petits chars de la BAE étaient positionnés devant la RTI. Chaque manifestant encourageait son voisin. Lorsqu'on a entamé la marche vers la RTI, il y a un char de la BAE qui a foncé

droit sur nous. Dans la débandade, nous avons couru vers l'« alocodrome »²⁷. Arrivés, là, les étudiants de la Fesci nous attendaient. Ils nous ont poursuivis. Nous sommes donc revenus vers l'église Saint-Jean. À côté, il y a une école professionnelle, c'est là que nous sommes allés nous cacher. Je me suis niché dans le plafond avec deux autres personnes, nous étions trois. Les élèves gendarmes sont arrivés guidés par les étudiants. Ils ont encerclé le bâtiment puis sont entrés. Ils se sont mis à tirer dans tous les sens. Les balles ont brisé des vitres et certaines ont atteint le plafond. Les deux personnes qui étaient avec moi sont mortes. Mais, j'ai été blessé à la cuisse (Empereur, 33 ans, syndicaliste et loubard, a participé à la manifestation de décembre 2000).

Donc, ils ont commencé à tirer des gaz lacrymogènes dans notre dos pour nous effrayer, pour nous fatiguer. Dans la débandade on a commencé à courir, tandis que les forces de l'ordre nous talonnaient. J'ai vu des manifestants se diriger vers la Cité rouge. Je me suis écrié en vain : n'allez pas là, mais ils n'ont pas entendu : je suis sûr qu'ils sont morts. Ils étaient au nombre de quatre ou cinq à aller vers la Cité, or ce n'est pas bon, car les étudiants nous attendaient de pied ferme (Trotsky, 40 ans, responsable politique, a participé aux quatre grandes manifestations de crise).

Les multiples dangers rencontrés par les manifestations ont conduit les acteurs à enrichir leur répertoire avec des tactiques de réductions de risque : c'est l'invention de « *la manifestation de survie* ». Selon Lénine, qui explique le concept, il s'agissait de mettre en place un dispositif pour réduire la vulnérabilité. Elle comporte un volet médical, création d'hôpitaux de fortune dans des domiciles privés où des médecins militants du parti peuvent traiter les blessés, vu qu'ils sont refoulés dans les hôpitaux publics et privés ; et un volet logistique, porter secours aux manifestants en détresse, les aider à s'échapper de zones ennemies, assurer la liaison avec la Croix-Rouge locale. Le concept peut pertinemment s'étendre à l'après-manifestation, à la mise en place des systèmes de veille et d'alerte pour empêcher les enlèvements nocturnes de prétendus meneurs effectués par la police. Ainsi dans de nombreux quartiers des équipes de surveillance sont constituées. La vue des intrus déclenche un concert de casseroles dont les sons grinçants alertent le voisinage et font fuir les ravisseurs. Voici la définition originelle (sans extension) de la manifestation de survie selon son auteur :

La nature a horreur du vide : à situation exceptionnelle, mesure exceptionnelle. Nous savions par habitude que toutes nos manifestations se terminaient en bain de sang. Depuis que le RDR a été créé, nous n'avons jamais eu de repos et c'est rare que nos manifestations se passent normalement. En tant qu'organisateur, nous nous

²⁷ Espace où sont regroupées des vendeuses d'aloco, friture de banane, populaire en Côte d'Ivoire.

préparions donc au pire. Aussi, nous avons décidé de mettre, non les moyens de combat en avant, mais les moyens de survie. On s'est dit : puisqu'ils sont plus forts que nous, essayons de préserver la vie de nos militants : si on part à dix, on doit revenir à dix. C'est vrai qu'ils peuvent nous gazer, mais ils ne maîtrisent pas nos quartiers autant que nous. On a donc mis en place un plan de récupération, c'est-à-dire un plan pour évacuer au cas où les choses tournent mal. Au lieu d'attendre les secours de la Croix-Rouge, on pouvait ainsi donner, nous-mêmes, les premiers soins à nos militants. En 2000 par exemple, lorsque Gbagbo est devenu président, notre cour familiale a été transformée en un hôpital de fortune. Tous les manifestants qui quittaient Cocody transitaient chez nous et dans une autre cour au quartier Djolem (Lénine, 36 ans, clerc d'huissier, responsable politique, a participé aux quatre grandes manifestations de crise)

Malgré ce trésor d'ingéniosité déployé, le rapport de force reste favorable aux forces de l'ordre. La manifestation peut s'arrêter là sur un constat d'échec ou évoluer vers un ultime stade qui est la manifestation sécurisée par des forces dissidentes ou « *manifestations lance-roquette* », pour rester fidèle au lexique des policiers. Deux options sont possibles et elles trouvent toute une illustration dans l'histoire récente de la Côte d'Ivoire. Dans le premier cas, les manifestants en peine avec les forces de l'ordre bénéficient du soutien d'une fraction de l'armée qui se met au-devant d'eux pour détruire les forces commises au maintien de l'ordre. La première apparition du phénomène en Côte d'Ivoire fut le retournement d'armes des gendarmes pour soutenir les manifestants qui réclamaient le départ du général Gueï en 2000. Le rapport de HRW de 2001 relève ainsi ces chars dont les occupants brandissaient le V de la victoire, signe de ralliement aux manifestants, et les encourageaient à poursuivre en toute sérénité la marche qui, dans la matinée, avait été réprimée dans le sang par la garde prétorienne du général président. Fort de ce soutien, les manifestants précédés des chars de la gendarmerie pouvaient ainsi au soir du 26 octobre faire leur entrée triomphale à la présidence de la république.

En 2011, après la répression de la marche du 16 décembre sur la RTI, l'armée ivoirienne ne connaîtra pas de schisme. Cependant, des rebelles infiltrés à Abidjan avant les élections et qui livraient une guérilla urbaine dans la commune de Abobo vont, armés pour certains de lance-roquette, encadrer les marches contre le régime de Laurent Gbagbo. Ces manifestations ne franchiront pas les périmètres de cette commune. Dans ce curieux alliage entre arme et démocratie, l'insolite n'est pas le plus rare. Ainsi, ces rebelles du nord du

pays convoyant des manifestants à Abidjan depuis leurs zones d'occupation et stoppés net dans leur course :

Moi, mon expérience porte sur la ville de Bouaké. Les cadres du nord ont mis des cars à la disposition de la population pour venir marcher sur Abidjan. Nous étions en poste au corridor-sud de Bouaké. Je suis un élément du commandant Docteur. J'étais à Djébonoua et notre mission consistait à aider les manifestants à traverser cette ville en brisant le verrou sécuritaire mis en place. Les cars des manifestants avaient en effet été refoulés, les voyageurs-militants gazés et certains blessés par balle. Nous avons fait évacuer les blessés, les uns au stade de la ville de Bouaké et les autres au CHR. Puis, notre commandant a pris l'initiative de riposter. Munis de nos armes lourdes, nous avons donc affronté les militaires fidèles au régime de Laurent Gbagbo et leurs supplétifs libériens. Nous étions à court de munitions et n'avons pas pu de ce fait conquérir le terrain. Beaucoup de nos camarades y ont laissé leur vie y compris des responsables bien dotés en gris-gris (Rambo, 32 ans, militaire, ancien rebelle).

Les manifestations lance-roquettes débouchent en cas d'équilibre des forces sur la guerre civile et bientôt les manifestants cèdent le terrain aux acteurs militaires. La trajectoire des personnes interrogées dans cette étude est illustrative des passerelles entre la manifestation radicale et la guerre civile. La plupart des informateurs d'Abobo sont devenus des combattants après avoir été des meneurs de manifestations. Ils ont à cet effet pris part aux batailles d'Abidjan aux côtés des rebelles contre le régime de Laurent Gbagbo. Il en va de même de Sorcier et de Lénine. Ce dernier, qui fera provisoirement office de commissaire, durant la crise, dans un poste de police abandonné, est retourné à son activité de clerc d'huissier de justice. Tous n'ont pas franchi le pas : Empereur après sa mésaventure de 2000, sa blessure par balle et son incarcération, n'a plus participé à aucune autre marche. Quant à Trotsky, après la répression de la marche sur la RTI, il a préféré aller se réfugier dans son village natal, pour attendre la fin des hostilités. Le tableau XIII suivant, récapitule les différentes séquences de la violence décrites dans cette section.

Tableau XIII : récapitulatif des séquences de l'escalade

	Stade 1	Stade 2	Stade 3
Symbole	Cailloux	Compacité de la foule	Lance-roquette (armes à feu)
Caractéristique des armes	non létale	Létale unilatérale	Létale bilatérale

Conditions d'occurrence	Groupes disloqués, petits groupes (dizaine)	Grands groupes (centaines)	Petits et grands groupes
Modalités ou formes	Projectile Brule pneu sur route	Forcer en groupe Action solitaire	Pistolets, chars Lance-roquette
Acteurs clés	Étudiants, « microbes »,	Dozos, loubards,	Rebelles, militaires
Règles du jeu	Distance de révérence	Recherche du contact	Faire fuir, dissuader la police
stratégie	Harceler (distale)	Repousser (frontale)	Détruire (frontale)
Manifestation type	Opération ville morte, grève syndicale	Contestation électorale	Contestation électorale

La violence dans les manifestations est un processus dynamique et réversible. Les différents stades de l'escalade sont définis en fonction de la nature des armes des manifestants. La plupart des manifestations n'atteignent pas le dernier stade de la violence qui reste un évènement rarissime. Au fur à mesure que le conflit s'intensifie, les organisations et les individus susceptibles d'y participer diminuent. La masse des manifestants cède ainsi le terrain à des acteurs plus radicaux, plus ou moins militarisés. Les stratégies de résistance et les finalités poursuivies par l'usage de la force, changeantes au cours d'une même manifestation, sont fonction de la capacité physique des manifestants (nombre et jeunesse), de leur identité (RDR, Fesci) et de la situation de terrain. La violence en effet n'est pas une ressource comme une autre et son usage dans la société reste problématique exigeant des acteurs de solides justifications morales pour agir. Un usage excessif de la force peut en effet ruiner la cause défendue et justifier à l'encontre de ses acteurs et instigateurs une farouche répression (Braud, 1993). La rareté des deux derniers stades de l'escalade montre que le processus de la violence n'est pas irréversible, relatif à une dynamique interne à la violence, ni purement stratégique, orienté vers une fin

extérieure. Le recours à la force repose sur un système normatif qui le légitime ou le blâme aux yeux des acteurs.

2. La logique de la violence

Les répertoires politiques sont des phénomènes historiques et culturels (Tilly, 2008). Les manières de manifester son opposition et de maintenir l'ordre sont différentes et particulières selon les sociétés et les époques. Ainsi, l'usage de la violence dans les manifestations puise ses logiques dans un stock culturel, qui définit les sensibilités vis-à-vis de la violence, structure les oppositions, façonne les causes et les moyens légitimes de les défendre. Les entrevues avec les acteurs ont permis de capter un système normatif commun aux policiers et aux manifestants qui, actualisée dans le face à face de la manifestation, explique le déclenchement et l'escalade de la violence. Il s'en dégage une explication unique : la violence éclate et s'intensifie contre un groupe adverse, lorsque celui-ci pose un acte jugé indigne du statut qu'il revendique dans la manifestation. Ce jugement conduit ensuite à lui retirer la déférence rattachée à son statut et à le sanctionner par la force. Pour expliquer cette thèse, nous proposons la théorie de l'indignité républicaine.

2.1. La théorie de l'indignité républicaine

Manifestants et policiers font appel au même système normatif pour justifier leur allocation de violence, les règles républicaines : respect de la loi pour les policiers et libertés démocratiques pour les manifestants. Ces deux principes sont en effet promus par les lois de la république. Dans ce système, la police jouit, en principe, d'un monopole de la violence légitime et d'une révérence, reconnu par les citoyens. Cette relation asymétrique et déférente (Sykes & Clark, 1975) est attestée par le fait que manifestants quittent les lieux la plupart du temps, lorsque la police arrive ou se font disperser sans réagir. Elle se mesure également au fait que la police semble disposer d'un droit de préemption dans le déclenchement de la violence : c'est elle qui annonce le début des hostilités. Elle se mesure enfin au fait que la manifestation est une activité a priori symbolique qui sert de moyen d'expression pacifique de mécontentement en occupant l'espace public. Le processus de violence est le passage de ce symbolisme qui induit la

déférence aux forces de l'ordre, à des visées plus tangibles conduisant à la remise en cause progressive du monopole de la violence légitime de la police.

La contestation de ce rapport asymétrique et déférent n'apparaît que lorsque la manifestation est interdite, plaçant ces deux acteurs dans une relation structurellement antagonique dans laquelle l'affirmation de l'un en tant que sujet ne peut se faire qu'à la condition de la négation de l'autre. Lorsqu'aucune des parties ne renonce à ses prérogatives, les conditions de l'affrontement sont réunies. La violence ne survient ensuite et ne s'intensifie que lorsque l'une des parties interprète l'acte adverse comme étant en rupture avec les attentes liées au rôle républicain actualisé dans l'interaction, celui de manifestant pacifique et de policier professionnel. Ces attentes impliquent toutes deux, la modération dans l'usage de la force. La disqualification d'un acte en indignité républicaine permet de lever l'inhibition à user de la force. Le processus est identique pour les policiers et pour les manifestants.

Si pour les policiers, l'acte d'indignité des manifestants débute par la désobéissance à la loi, l'illégalité n'est pas suffisante pour déterminer le style de gestion de la foule qui peut être paternaliste, répressif ou déviant. Le choix de l'un ou l'autre de ces styles est fonction de la perception dichotomique de la foule entre foule hostile et foule calme. L'hostilité désigne des attitudes qui offensent les attentes exigées du bon manifestant et rompent avec le pacifisme de bon aloi qui caractérise l'expression revendicative dans la république. Elle disqualifie ses acteurs et justifie à leur encontre l'utilisation de la force. Il faut ainsi, qu'en plus de violer l'interdiction de manifester, que la foule affiche ostentatoirement une attitude interprétée comme étant en rupture avec le pacifisme attendu des manifestants normaux. Ainsi, comme souligné au chapitre précédent, les manifestants qui profèrent des menaces contre la police ou dont la destination est un symbole du pouvoir (présidence de la république, siège de la télévision nationale) forment la figure du manifestant hostile, c'est-à-dire de celui qui pose des actes d'indignité qui le disqualifient de recevoir la modération due aux manifestants pacifiques.

Pour les manifestants, la résistance à la police part de l'iniquité perçue de la mesure d'interdiction pour s'étendre aux actes commis par les forces de l'ordre durant l'intervention. Le conflit est inévitable entre les défenseurs des lois et des institutions et

les promoteurs de la démocratie. Les interdictions de manifester sont perçues comme illégitimes par les manifestants. Les propos suivants tenus par des manifestants soulignent la profondeur des divergences entre eux et les forces de l'ordre :

À la mairie, on a vu un 1er contingent de CRS et du 3e arrondissement. Ils ont essayé de nous dissuader. Ils nous ont barré la route. Donc on est entré en discussion pour leur dire que c'est une marche pacifique et que en tant que citoyen nous avons le droit de nous rendre au lieu de rassemblement indiqué par le RHDP à Adjamé et que nous ne sommes pas venus avec l'intention de casser ou de tuer et donc qu'ils nous laissent passer. Ils nous ont dit non. Ils voulaient qu'on se retourne. Donc séance tenante nous avons entonné l'hymne national. On s'est tous levés pour chanter. Quand on a fini de chanter, les premiers coups sont partis. Ce n'était pas à balle réelle, c'était des gaz lacrymogènes. Ça tombait juste derrière nous et le vent nous ramenait l'odeur à la figure (Trotsky, 40 ans, responsable politique, a participé aux quatre grandes manifestations de crise).

Généralement, le RDR ne souhaitait pas que les manifestations soient dangereuses. C'est l'interlocuteur, en face, qui rend ça dangereux. Nous marchons pour la démocratie, car la liberté de manifester est un droit. On ne peut pas nous empêcher et dès l'instant qu'on s'oppose à ce droit, cela nous énerve. On ne peut pas accepter qu'on permette à certains de manifester et pas à nous. Pourquoi ? C'est ça le problème (Lénine, 36 ans, clerc d'huissier, responsable politique, a participé aux quatre grandes manifestations de crise).

Pour que les manifestants utilisent des armes à feu, il faut encore qu'une fois les hostilités déclenchées, la police se rende coupable d'actes jugés graves et en infraction avec les limites que lui impose son statut. Ainsi, les tirs à balles réelles sur les manifestants et l'intrusion dans les domiciles privés sont perçus comme des violations flagrantes et insupportables des règles qui doivent régir le maintien de l'ordre. Ils appellent en riposte des réactions instinctives de rébellion, matérialisées par l'usage des armes à feu. Les idiomes manifestants font ressortir ce sentiment de ras-le-bol préalable à la prise d'une telle décision. Les extraits suivants témoignent de cette exaspération devant des actes interprétés comme des déviances par rapport au mandat légitime de la police :

Ils [les forces de l'ordre] ont tellement tiré sur les gens qu'un vieux, de petite taille, est venu à notre rescousse. Il a répété par deux fois, en langue dioula, ils vont venir me trouver ici, et prononcer quelques incantations. Lorsque le vieux est arrivé, les munitions des policiers étaient épuisées et ils étaient allés en chercher. Quand le vieux les a vus revenir, il est allé à leur rencontre. Nous sommes restés à distance et encourageons le vieux en scandant : guerrier, guerrier! Et en injuriant les corps habillés : « Ba bieh » [fils de putes], vous n'avez pas dit que vous pouvez ! Ils n'ont pas réagi à l'approche du vieux, donc cela nous a encouragés et on a recommencé

à lancer des cailloux... Le vieux nous a dit de le suivre et de nous mettre derrière lui qu'il nous protégeait. On a repris notre courage. On voulait les attraper puisqu'ils avaient tué des personnes... Quand j'ai vu qu'on tirait à balles réelles, j'ai appelé un ami pour lui demander de me trouver une arme (Watao, 32 ans, militaires, a participé aux quatre grandes manifestations de crise).

Lorsque la manifestation a été dispersée, afin d'échapper aux corps habillés qui nous poursuivaient, nous sommes passés par la forêt pour rentrer à la maison. Arrivés à la maison vers 14 h-15 h, on nous apprend qu'un de nos frères, paix à son âme, a été pris à domicile par les policiers et tué. Donc, le vieux nous a dit que ce n'est pas à la maison qu'on allait venir nous tuer et qu'on devait retourner combattre. On était donc obligé d'aller sauver notre peau dehors (Taison, 42, ancien loubard et syndicaliste, a participé aux quatre grandes manifestations de crise).

Voilà maintenant que nous allons donner le mot d'ordre à nos responsables de résister à la police. Ce qui a été fait jusqu' à 14h. Les échos nous parvenaient : les forces de l'ordre tiraient partout, à Abobo, à Williasville... On a commencé à dénombrer nos morts. Pourtant, nos responsables avaient déposé des courriers pour demander l'autorisation de manifester. La police devait nous encadrer, ce qui n'a pas été le cas. Ce jour-là, c'était les mains vides, nues, contre ceux qui étaient armés. Après le 16 on a vu que les choses étaient très sérieuses. Donc il fallait faire des conseils de guerre, on n'avait pas d'armée pour nous protéger. La police ne nous protégeait pas, la gendarmerie non plus, on venait chez nous nous enlever. Il fallait qu'on constitue notre propre armée. On s'est dit trop, c'est trop et on a commencé à déloger les commissariats et les camps militaires qui n'étaient pas favorables à la majorité de la population. Ce sont ceux qui généralement se mettent devant les manifestants qui se sont organisés pour ça. On n'a pas été formé pour ça, moi je suis ingénieur d'État, j'ai un diplôme en contrôle qualité, je suis politique aussi. C'est la frustration qui m'a mis dedans. J'ai vu que l'armée ne faisait pas sa part. Donc, je me suis dit, pourquoi ne pas mettre le peu que je connais à la disposition des gens... Comment tu peux comprendre qu'on manifeste dans la rue et que la police jette les lacrymogènes dans les cours, dans les quartiers. Nos parents habitent là ! Ils ne manifestent pas (Sorcier, 37 ans, ingénieur, a participé aux quatre grandes manifestations de crise).

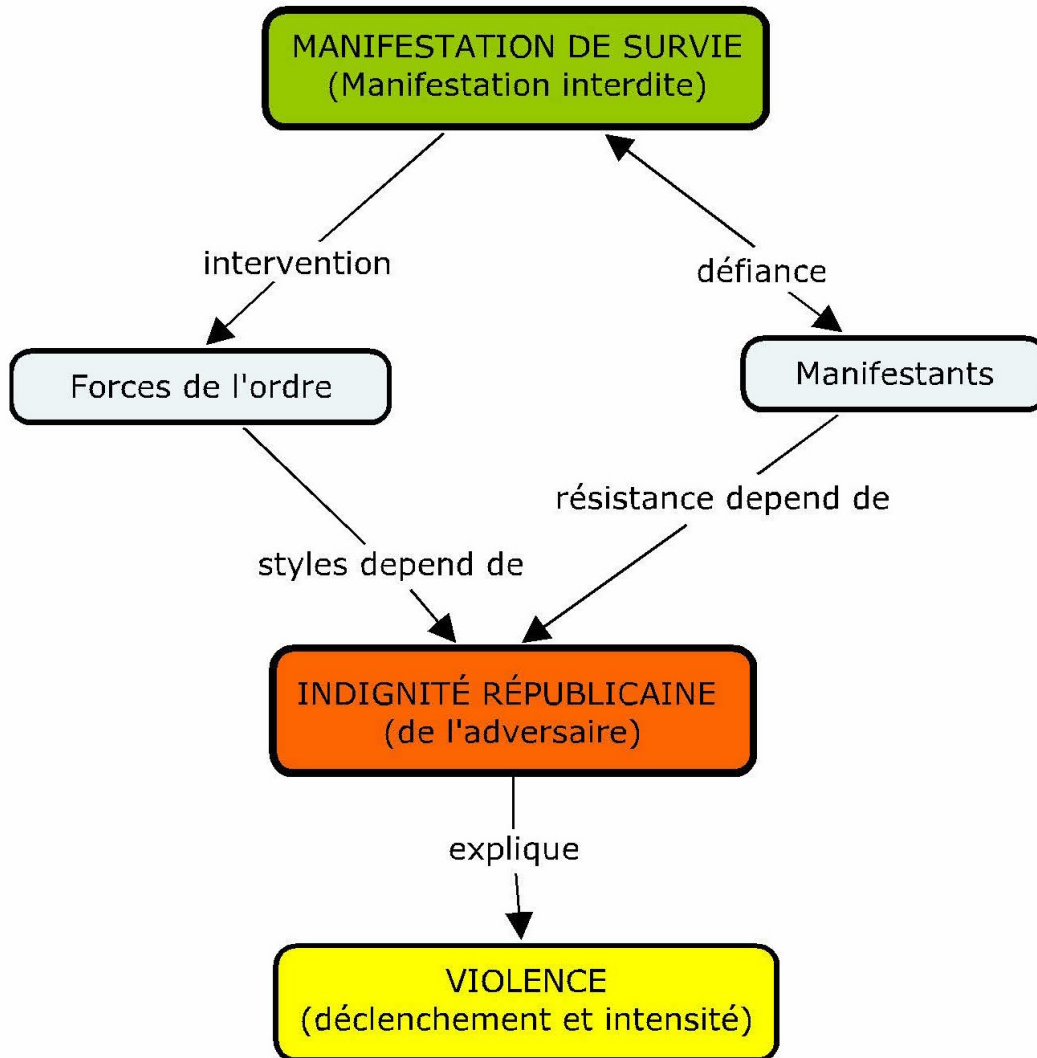
Autant les policiers que les manifestants font donc appel au sentiment d'indignité devant les actes commis par l'adversaire pour justifier le déclenchement et l'escalade de la force. Les forces de l'ordre construisent la figure du manifestant hostile quant à leur tour les manifestants résistent à des forces perçues comme non professionnelles, forces ethniques ou milices. À la source du comportement des uns et des autres, une perception de l'acte adverse comme indigne par rapport au statut engagé et revendiqué dans l'interaction et régi par des règles républicaines.

Les règles qui structurent la rencontre dans la manifestation définissent la compétence des acteurs et non leurs performances qui restent inégales selon le niveau de maîtrise et d'adhésion à ces règles. Ainsi, des différences existent sur cette couture entre les différents corps de police, CRS ou BAE et entre ceux-ci et les miliciens. Au plan individuel, les entrevues réalisées auprès des policiers montrent que ceux-ci opèrent une distinction en leur sein entre policiers inféodés par le pouvoir et professionnels. Chez les manifestants, les mêmes distinctions sont en honneurs entre professionnels de la manifestation pour qui le recours à la force contre la police ne doit être que l'ultime recours et amateurs prêts à aller directement, et de leur propre chef, à l'escalade, ignorant que le conflit doit d'abord parcourir le stade ritualisé des cailloux contre gaz lacrymogènes. Ces amateurs, appelés « *crânes brûlés* » par le manifestant dont les propos suivent, constituent un problème interne aux organisations manifestantes :

En tant que responsable politique, nous n'avons pas besoin des crânes brûlés, mais on ne peut pas les empêcher de prendre part à la manifestation. Nous-mêmes avons peur lorsqu'ils sont présents, car leurs agissements se répercutent sur tout le groupe. C'est pourquoi, quand je repère quelques-uns, je vais vers eux pour leur dire que ce n'est pas le moment d'utiliser leur arme et qu'ils s'en servent que pour couvrir la fuite de leurs camarades (Lénine, 36 ans, clerc d'huissier, responsable politique, a participé aux quatre grandes manifestations de crise).

Ces performances différentes intergroupes et intragroupes n'invalident pas l'existence d'une norme commune. Les distances que les acteurs affichent vis-à-vis des déviants montrent l'importance pour eux de ces règles dont l'actualisation en situation dépend de la socialisation professionnelle pour les forces de l'ordre et du statut social pour les manifestants. Le niveau de violence atteint en Côte d'Ivoire est compréhensible à partir du concept d'indignité républicaine. Le schéma, ci-après, illustre ce modèle explicatif.

Figure 6 : schématisation de la théorie de l'indignité républicaine



Le déclenchement et l'intensification de la violence au cours des manifestations sont fonction de la signification péjorative que les acteurs confèrent aux actes de leur adversaire. L'indignité républicaine a une face passive et cognitive, le retrait de la déférence dû au statut de l'adversaire, et une face active et pragmatique, l'usage de la force à son encontre. Cette dernière, qui peut susciter des comportements suicidaires, dépend généralement de l'évaluation subjective que les acteurs font de leurs capacités physiques

et des moyens disponibles. Les manifestants ne s'engagent à l'usage de la force que lorsqu'ils estiment disposer des moyens nécessaires à cette fin. Ainsi, l'indignité peut déboucher sur un sentiment d'impuissance ou au contraire franchir tous les gradients de l'escalade, dépendamment des capacités et de la volonté des acteurs.

La perception de l'indignité s'effectue selon deux principes complémentaires : l'intentionnalité et la métonymie. En vertu du premier, tout acte posé par un membre du groupe adverse est d'emblée considéré volontaire et non le produit de l'inadvertance ou de l'inexpérience. En vertu du second principe, l'acte posé par ce seul individu est généralisé au groupe tout entier d'où il provient. Ainsi, la bavure commise par un agent de l'ordre sera imputée à la police tout entière et considérée comme le signe manifeste de l'indignité républicaine de cette organisation. De même, l'acte isolé d'un manifestant sera a priori perçu comme volontaire et caractéristique du groupe manifestant. La perception de l'indignité d'un groupe peut conduire, à défaut de pouvoir soi-même user de violence, à recourir au service d'acteurs peu soucieux des normes républicaines. L'utilisation de ces mercenaires, « *microbes* » pour les manifestants et milices armées pour le pouvoir, obéit à cette fin. Ces acteurs, peu ou pas socialisés à la culture manifestante, sont employés lorsque l'adversaire est totalement disqualifié. La présence de mercenaires dans un camp conduit à son emploi dans l'autre, car l'indignité républicaine des manifestants favorise l'indignité des forces de l'ordre et vice versa.

L'intensité des violences en Côte d'Ivoire tient également à l'appréhension et l'usage particulier que font les acteurs de la manifestation. Alors que dans les démocraties avancées, la manifestation est une activité symbolique qui consiste à rassembler un grand nombre de personnes en vue de prendre l'opinion à témoin, par le truchement de la presse : c'est « *la manifestation papier* » (Champagne, 1990). Par contraste, en Côte d'Ivoire, la manifestation poursuit des objectifs tangibles. Les risques pour la vie sont réels et considérables. En reprenant les termes d'un des répondants de l'étude, on peut parler de « manifestation de survie ». Dans ce type de structure, les manifestations sont régulièrement interdites, plaçant les acteurs, policiers et manifestants, dans une situation chronique d'antagonisme. Les stratégies de dissuasion et de contre dissuasion déployées dans ces situations périlleuses comportent des actes qualifiables d'indignité républicaine.

2.2. L'indignité républicaine et les autres théories de l'émeute

La théorie de l'indignité républicaine, en renvoyant l'origine du déclenchement et de l'intensification de la violence au sens que les acteurs attribuent à la situation d'interaction, notamment les frustrations liées aux attentes déçues, relativement au rôle idéal (républicain) attendu du groupe adverse, est congruente avec les théories récentes portant aussi bien sur la violence des manifestations que sur celle des policiers. De nombreuses constructions théoriques reposent en effet sur l'idée que le passage à l'acte est précédé d'une interprétation (*framing*) des situations vécues.

La théorie de la défiance de Lawrence Sherman (1993) attribue, par exemple, les actes de rébellion de certains individus ou groupes contre l'autorité de la loi au fait que ceux-ci la perçoivent comme fondamentalement injuste. Selon cet auteur, la dissuasion repose sur la reconnaissance de la honte (suscitée par l'acte), or celle-ci dépend de la procédure judiciaire qui doit être juste et légitime. Lorsque la sanction est perçue comme injuste, elle provoque alors une défiance spécifique (chez l'individu) ou générale (groupe) qui neutralise l'effet de la dissuasion et rend la sanction inopérante. Plus concrètement, la sanction (entendons ici, les interdictions de manifester et la répression) produit de la défiance (résistance plus persistante, plus grave et plus fréquente), lorsque l'individu la perçoit comme illégitime, qu'il a de faibles liens avec l'agent qui sanctionne ou la communauté que ce dernier représente, et qu'il n'éprouve pas de honte pour son acte dont il est de surcroît fier.

La défiance peut être directe et porter, dans le cas des manifestations, sur la police, ou être générale et concerner la communauté d'appartenance des tenants du pouvoir, ouvrant la voie à des conflits interethniques, comme la Côte d'Ivoire a pu en être le théâtre. Les données de cette étude montrent que la manifestation interdite est généralement vécue par les répondants comme une injustice. La défiance de la loi dans ces circonstances ne s'accompagne pas de la honte (réhabilitant), mais au contraire de la fierté de bafouer un ordre injuste. La honte est d'autant moins associée aux manifestations que celles-ci baignent dans une certaine ambiguïté morale (Waddington, 2003). À la différence des délinquants, les manifestants luttent pour des causes collectives : la démocratie, l'environnement, les droits de l'homme, etc.

L'identification de la perception des acteurs comme étant le moteur de l'escalade de la violence est concordante à bien des égards avec les idées du modèle amélioré de l'identité sociale (ESIM). Selon Reicher (1996), la généralisation de la violence dans la foule contre les forces de l'ordre serait consécutive au traitement indiscriminé, donc injuste dont celle-ci est l'objet et conditionné par les capacités du groupe. Autrement dit, si le sentiment d'injustice est une condition nécessaire au déclenchement et à l'escalade de la force, il n'est pas suffisant. Les manifestants n'entreprennent de résister à la police que lorsqu'ils jugent leurs chances de réussite réelles. Ainsi, nos données confirment ces deux hypothèses. Les trois stades de résistance identifiés dans les manifestations sont fonctions de ces deux conditions, indignité perçue de l'acte de l'adversaire et existence de capacités et moyens d'opposition. Les jets de pierres se font à distance, dans des situations où les manifestants sont assurés de pouvoir se fondre dans la nature ; la confrontation physique est engagée, lorsque leur nombre est considérable, ou lorsqu'ils se croient protégés par des boucliers mystiques ; la prise des armes, lorsque celles-ci sont disponibles. Le recours à l'arme reste toutefois un phénomène rare.

Cependant, l'homogénéisation constatée par Reicher (1996) chez les manifestants après à un traitement policier jugé inique est à relativiser. Nos répondants n'évoquent pas ces moments de grande fusion mythique, où la foule comme un seul homme réaliserait une union sacrée pour riposter à une attitude jugée excessive de la part de la police. Dans les situations relatées, la violence est indiscriminée et excessive dès l'origine de la manifestation et au fur et à mesure que la violence gagne en intensité, le nombre des participants diminue. Cela est sans doute lié à la nature des risques différents dans l'Angleterre pris en référence par Reicher et la Côte d'Ivoire, pays où la probabilité d'être tué est réelle et élevée. La force policière provoque défection plutôt qu'union. Les répondants soulignent à cet égard des clivages permanents entre les groupes provenant des divers quartiers de la ville et qui tentent de conserver leur cohésion jusqu'à la fin de la procession. La foule n'est ni un solipsisme à plusieurs ni un tout homogène, mais un polyèdre composé d'une multitude de cliques de quartiers qui tantôt mutualisent leurs efforts, tantôt rivalisent d'audace, tantôt se querellent sur la stratégie à adopter. On est bien loin du leader charismatique décrit par Freud ou Lebon qui contrôlerait une foule totalement amorphe et soumise.

La théorie de l'indignité républicaine concorde également avec les théories portant sur l'usage de la force par la police. Elle explique certains constats établis par la sociologie policière. Ainsi, lorsque Waddington (1998) affirme que la police est prête aux confrontations lorsque certaines personnalités, sites ou événements sont menacés par les manifestants, ils évoquent sans le nommer des actes qui pour la police, du fait de son mandat, et de sa raison d'être, correspondent à des domaines sacrés dont l'empiètement est perçu comme une provocation. Les manifestants qui s'y aventurent sont ainsi perçus comme des agresseurs, indignes du traitement de faveur (sous application de la loi) qui est réservé aux autres manifestants. Les données de cette étude montrent que certains symboles de la république comme la présidence de la république et le siège de la télévision nationale ont un caractère sacré pour les forces de l'ordre ivoiriennes, mesurable à travers l'ardeur utilisée pour en expulser les intrus.

Depuis les « *étés chauds* » des années 1960, aux États-Unis, les chercheurs sont attentifs à ces événements précis qui comme une étincelle déclenchent les émeutes. Ces *flashpoints* (King & Waddington, 2005), nombreux et changeant, qui peuvent être une arrestation musclée (Marquette Frye et émeute de l'été 1965), un verdict controversé (affaire Rodney King et les émeutes de 1992) ou tout simplement un jet de pierre contre la police, trouvent un sens précis, lorsqu'on les rapporte au code culturel des émeutiers, à ce que Smelser nomme leur croyance généralisée (Obershall, 1968). Ces différents actes sont en effet frappés d'une même indignité : ils correspondent tous à des actes que les manifestants perçoivent et jugent comme violant leur droit légitime ; actes discréditant la police.

Nos données révèlent l'existence de plusieurs *flashpoints* dans une manifestation, présents à chaque stade de l'escalade de la force. Ainsi, le facteur précipitant de l'émeute ne détermine pas, une fois pour toute, l'évolution des événements. Ceux-ci restent contingents et liés aux produits de l'interaction, effets émergents et actes délibérés des acteurs. Ce résultat confirme le rôle crucial attribué par les chercheurs au contrôle social dans la dynamique de la violence (Obershall, 1968 ; Reicher, 1996).

La théorie de l'indignité républicaine permet de lever un paradoxe de la recherche, la coexistence de deux théories opposées, reposant chacune sur des données probantes : la théorie de la menace (Churchill, 1994 ; Khawaja, 1993 ; Kriesi et al. 1995) et la théorie de

la faiblesse (Piven and Cloward, 1977 ; Earl, Soule, & MacCarty, 2003). Ainsi, ces deux théories sont compatibles, lorsqu'on les ramène aux significations des policiers. La répression des minorités ethniques et religieuses et des étrangers peut s'expliquer par le fait que la police les considère, du fait de leurs statuts sociaux, comme indignes du statut de citoyen auquel revient le droit de manifester. La même hypothèse vaut pour la répression des groupes les plus menaçants contre le pouvoir et la police : leur capacité de mobilisation et de résistance les pousse à choisir des cibles hautement symboliques pour le pouvoir et la police, acte qui aux yeux des policiers correspond à un signe d'hostilité.

Les analyses effectuées n'ont pu déterminer laquelle des deux théories prévalait pour expliquer la violence des manifestations de crise en Côte d'Ivoire. Le groupe qui affiche les interactions les plus violentes avec la police, le RDR, cumule ces deux traits. La force de mobilisation de ce parti politique est grande, ce qui en fait une menace pour l'ordre et ses manifestations entraînent la participation de personnes considérées par le pouvoir comme des étrangers. De plus, les policiers soulignent la présence de très nombreux marginaux et délinquants dans ses rangs. On peut émettre l'hypothèse, à la suite de Gamson (1975), que les groupes cumulant menace et marginalité sont l'objet d'une plus grande répression (Gamson, 1975 ; McAdam, 1988).

Selon la théorie du « *murder in the middle* », les régimes transitionnels seraient plus violents du fait de manifestations plus récurrentes face à un pouvoir moins tolérant (Henderson, 1991 ; Fein, 1995 ; Davenport, 1995, 2007). Nos données confirment cette théorie pour la Côte d'Ivoire en avançant une explication plus précise. La violence dans les régimes transitionnels se comprend, non du fait d'une structure rigide et désincarnée, mais plus concrètement parce qu'elle produit la structure normative et antagonique qui régit la rencontre entre forces de sécurité et manifestants. La transition a été marquée par une forte tension entre l'ordre et la liberté, matérialisée, d'une part, par des interdictions plus fréquentes de manifester prises par les autorités politiques, et de l'autre, par l'interprétation de ces interdictions comme injustes et subséquemment leur transgression par les manifestants. En effet, la transmutation en 1990 du régime politique autoritaire en une démocratie pluraliste a ouvert une période d'incertitude, marquée par l'apparition de nouveaux acteurs, un changement des rapports de forces et le flottement des règles de

fonctionnement du champ politique. C'est à cette date que Vidal (2003) situe la genèse de la «*brutalisation*» de la scène politique ivoirienne. Dans ce système de fluidité, la violence a revêtu une certaine légitimité auprès des entrepreneurs politiques.

L'ivoirité a constitué la ligne de fracture entre «*beati possedantes*» et challengers dans la lutte pour le pouvoir. La résistance des manifestants a été de ce fait plus forte en raison de la faible légitimité d'une police perçue comme étant assimilée au pouvoir et ethniquement colorée. Les interdictions de manifester prises par les autorités politiques ont été par conséquent frappées d'un grave discrédit. Vécues comme des sanctions injustes et excessives, elles ont souffert d'un déficit d'autorité et suscité, par cela même, peu de «*servitudes volontaires*». De façon générale, l'assignation, réelle ou imaginaire, des manifestants et du pouvoir politique (y compris la police) à des groupes ethniques a renforcé le sentiment d'indignité républicaine des uns et des autres et ouvert la voie à l'exacerbation des violences.

CONCLUSION

Les manifestations de crise en Côte d'Ivoire ont été extrêmement violentes. Au cours des quinze dernières années, plus de 400 personnes, essentiellement des civils ont péri dans des accrochages avec les forces de l'ordre. Les principaux événements ayant occasionné ces morts ont fait l'objet de nombreux rapports d'enquête visant à établir la responsabilité pénale des acteurs putatifs. Cependant, du fait de leur orientation, à dessein, inquisitoriale, ces rapports restent limités pour comprendre la violence des manifestations. La présente étude vise donc à analyser le problème sous un autre angle, avec une approche plus analytique. La question de recherche a été de comprendre les processus et logiques qui sous-tendent l'émergence et l'intensification de la violence dans les interactions entre forces de sécurité et manifestants. Les résultats de l'étude ont permis de soutenir les trois propositions suivantes :

1. Le maintien de l'ordre est assuré en Côte d'Ivoire par une « *police du prince* » ;
2. La violence est le produit d'une transaction situationnelle et dynamique entre forces de l'ordre et manifestants. Elle évolue selon plusieurs stades ;
3. La logique qui sous-tend l'usage et l'intensification de la force est l'indignité républicaine.

Une police du prince

Deux principaux acteurs interviennent dans le système formel de maintien de l'ordre en Côte d'Ivoire, les autorités civiles (président de la république, ministre de l'Intérieur, préfet et maire) et les agents des forces de sécurité publique (policiers, gendarmes et militaires). La clé de répartition des compétences entre ces deux entités confère aux premiers, les fonctions de prescription et aux seconds, les fonctions d'exécution.

Cette police du prince (della Porta et Reiter, 1998), confinée à un rôle d'exécutant des décisions prises par les autorités civiles, dispose toutefois d'une marge de liberté sur le

terrain que lui confère son professionnalisme. Il lui revient en effet de décider de la stratégie la plus adéquate et la moins violente possible, dans l'exercice de ses missions. Lorsque les autorités civiles prennent une mesure d'interdiction contre une manifestation, par exemple, et ordonnent à la force publique de disperser les contrevenants, cette dernière dispose encore du pouvoir de choisir entre plusieurs stratégies. La police ivoirienne recourt à trois principaux styles de gestion des manifestations interdites : un style paternaliste, un style répressif et un style déviant. La décision d'employer l'une ou l'autre dépend, non des provisions de la loi, mais de l'impression dégagée par les manifestants sur le terrain. Ainsi, la police procède-t-elle à un cadrage des événements pour donner un sens aux comportements et aux paroles des manifestants afin d'adapter sa stratégie. Ce cadrage conduit à une perception clivée entre une foule dite calme et une foule dite hostile. Cette distinction préside au choix de la stratégie. Le style paternaliste, consistant en une sous-application de la loi, est utilisé pour les foules calmes, tandis que le potentiel agressif est réservé aux foules dites hostiles. Dans des conditions extrêmes, l'arme à feu est utilisée, le style est alors déviant, car excédant les normes professionnelles en la matière. Cette dernière éventualité se produit dans deux conditions : en légitime défense, lorsque les agents sentent leur vie menacée ; et par manque de professionnalisme, lorsque l'emploi de la force poursuit d'autres objectifs que le maintien de l'ordre stricto sensu : terroriser la société et imposer un certain ordre social avec l'appui de forces fanatisées, peu ou pas expertes en la matière (militaires, milices, contre-manifestants).

Ces différents styles de la police ont une caractéristique commune, leur légalisme. Ils visent un seul objectif, par des moyens différents plus ou moins édulcorés, appliquer la mesure d'interdiction. Aucune solution alternative, autre que la dispersion, n'est offerte aux manifestants. La force peut être différée ou modérée (style paternaliste), mais elle finit toujours par survenir en cas d'entêtement. La mesure d'interdiction place donc forces de l'ordre et manifestants dans une relation structurellement antagonique dans laquelle l'affirmation de l'un en tant que sujet ne peut se faire qu'à la condition de la négation de l'autre. Lorsqu'aucune des parties ne renonce à ses prérogatives, le combat devient inéluctable. Étant donné le rapport de force largement en faveur des forces de l'ordre, résister à la police revient à prendre des risques considérables. Comme l'indique le

tableau XIV, celle-ci est plus équipée, plus organisée et plus légitime du point de vue de l'usage de la force.

Tableau XIV : différences structurelles entre manifestants et forces de l'ordre

	Forces de l'ordre	Manifestants
Objectif	Fluidifier la circulation	Bloquer la circulation,
Stratégie	Dissuasion	Contre-dissuasion
Mode d'organisation	Hiérarchique	Réseau, clique
Gestion des émotions	Maitrise	Épanchement
valeur	Discipline	Héroïsme
Armes conventionnelles	Gaz lacrymogène	Mains nues, projectiles
Intérêt d'agir	Devoir	Conviction, opportunisme
Devise	<i>Dura lex sed lex</i>	<i>Vox populi vox dei</i>

Il n'existe pas de différence de nature sur ce plan entre les démocraties et les régimes autoritaires. La baisse tendancielle de la violence qu'on peut effectivement constater dans les démocraties est consécutive à une sous application de la loi par la police, c'est-à-dire un renoncement à ces prérogatives. Ainsi, pendant que la police anglaise peut en vertu du « *public order act* » de 1986, interdire les marches et imposer ses conditions, elle y recourt rarement et ferme les yeux sur les transgressions mineures des manifestants afin d'éviter les affrontements (Waddington D. P., 2007). En France, si l'autorisation préalable est inscrite dans la loi, les manifestants en font fi sans susciter en retour une répression systématique (Fillieule, 1997). Aux États-Unis pour finir, la solution a été plus radicale : toutes les manifestations sont a priori autorisées (McPhail, Schweingruber, & Carthy, 1998). La solution aux conflits a donc été de laisser tomber en désuétude, par inapplication ou suppression, les limitations portant sur les manifestations. Le retour de la violence dans les manifestations altermondialistes signe une volonté de la police de rendre effectives les interdictions. En effet, la police utilise un style d'escalade de la force lors de ces types d'évènements : constitution de zones rouges que les manifestants ne doivent pas franchir et répression le cas échéant (della Porta, Peterson, & Reiter, 2006).

La différence entre les régimes transitionnels et les démocraties avancées est plutôt de degré. Dans les systèmes politiques de type néopatrimoniaux qu'on retrouve dans la

plupart des États autoritaires et transitionnels, les interdictions sont plus fréquentes et les résistances plus fortes. Pour cause, l'enjeu des luttes politiques y est vital, car le pouvoir d'État donne l'accès direct à la rente politique (Médard, 1990). Or, comme l'a si bien remarqué Mbembé (1988), accaparer la rente pour soi et les siens, c'est dans le même temps exclure les autres et susciter la haine. Les résistances sont d'autant plus fortes que la police fait partie intégrante du patrimoine du prince (Bangoura, 1996 ; Hounnikpo, 2004) et souffre de ce fait d'une faible légitimité.

La violence est inéluctable à chaque fois que la police est déterminée à appliquer la loi et les manifestants à la transgresser. Si en général, il revient à la police d'ouvrir les hostilités après avoir fait les sommations d'usage, l'intensité des violences qui s'en suivent dépend des échanges de coups entre les deux protagonistes. La manifestation peut en effet prendre fin, à la vue de la police ou après le gazage au lacrymogène, sans susciter d'autres réactions que la fuite. Elle peut aussi se poursuivre par un échange de coups entre les protagonistes, provoquant l'escalade. La violence est une transaction dynamique.

La violence une transaction situationnelle dynamique

La participation à une manifestation interdite est un acte d'engagement. Elle consiste à prendre part en toute conscience à une activité susceptible de générer de la violence. Peu importe que l'attitude réellement exprimée soit calme ou hargneuse, elle participe d'une dynamique de la violence, dans la mesure où, elle peut appeler sur elle, la réaction policière. Cet engagement est actualisé tout au long de l'évènement, dans la durée de la résistance et l'acte délibéré de riposte contre les actions de dispersion entreprises par la police. Cette décision est lourde de conséquences : la dispersion est violente et les peines encourues, lourdes. Aussi, très peu de manifestants enfreignent les interdictions et un nombre encore plus restreint résiste longtemps. Seules les organisations politiques, notamment le RDR surenchérissent jusqu'au dernier stade de la violence. En général, la violence mortelle survient au cours des manifestations politiques, à l'exclusion des manifestations sociales et syndicales.

L'escalade de la force suit trois séquences principales. Dans le premier stade, qualifié de non létal, autant les manifestants que les policiers se limitent aux armes non incapacitantes.

Il s'agit des gaz lacrymogènes pour les forces de l'ordre et des projectiles pour les protestataires ; armes qui, au vu de l'équipement des services d'ordre (casques, genouillères, plastrons), sont non mortelles. Ce stade est franchi, lorsque les manifestants, par un concours de circonstances, arrivent à se rapprocher de trop près des policiers. Ces derniers font alors usage des armes à feu : c'est le stade de la force létale unilatérale, en ce sens qu'il s'avère très meurtrier pour les manifestants. Dès cet instant, certains manifestants armés, ou des forces armées dissidentes peuvent s'interposer entre les manifestants et les forces loyalistes, faisant basculer la violence à son stade suprême de la létalité bilatérale.

Il est clair, à la lumière du nombre de victimes civiles, que le calcul coût-bénéfice sur lequel repose les théories de la dissuasion et la sociologie des mouvements sociaux est insuffisant à saisir les processus cognitifs qui poussent à l'engagement dans la rue. Contre la théorie des mouvements sociaux, qui établit une corrélation négative entre le niveau de répression et la participation, les données de cette étude, notamment la participation répétée des membres de notre échantillon à des manifestations extrêmement violentes témoignent de la complexité du processus. Il semble plutôt que d'autres facteurs comme la passion, la camaraderie et les appels idéologiques jouent un rôle plus déterminant (Cosser, 1982). La théorie étriquée de la privation relative, qui sert de rechange, n'est pas également validée. Entre la privation qui motive la manifestation, voire la répression subite, la réaction des manifestants n'est pas automatique, ceux-ci décident de la stratégie en fonction du sens qu'ils attribuent à la situation et après évaluation de leurs forces. Les acteurs ne recourent à la violence que contre un adversaire symboliquement disqualifié.

L'indignité républicaine

La logique qui préside à l'usage de la force, autant chez les policiers que chez les manifestants, est l'interprétation de l'acte de l'adversaire comme étant indigne du statut

républicain qui régit l'interaction dans la manifestation. L'analyse de l'idiome de ces deux acteurs a en effet mis en relief l'existence d'une référence commune : les règles républicaines de la manifestation. Celles-ci sont en substance : la déférence due à la police, le monopole de la force et un usage modéré contre les manifestants et le pacifisme des manifestants. L'indignité républicaine comporte deux aspects : l'un, cognitif, consiste à disqualifier symboliquement l'adversaire et l'autre, pragmatique, à user à son encontre de la violence.

Au plan cognitif, l'indignité républicaine consiste pour une des parties au conflit à interpréter l'acte posé par l'adversaire comme étant en rupture avec ce pacte républicain et le disqualifie, de ce fait, de recevoir les marques de déférence due au statut qu'il revendique dans la manifestation. Ces actes d'indignités, du point de vue des policiers, sont symbolisés par la figure du manifestant hostile. Pour les manifestants, l'indignité des forces de sécurité se reconnaît par des actes qui les assimilent à une milice privée. Ainsi, le choix des cibles hautement symboliques, palais présidentiel ou siège de la télévision nationale, est interprété comme le signe de l'hostilité des manifestants. Le fait n'est pas singulier de la Côte d'Ivoire. Le potentiel sulfurique de ces cibles semble être une donnée générale : partout, ces choix provoquent une réaction plus vive des forces de sécurité. Waddington souligne à ce propos que la police anglaise si prompte à sous-appliquer la loi réagirait plus vigoureusement lorsque certaines personnalités politiques, certains sites (parlement, présidences) sont la cible des manifestants (Waddington P., 2004). Les manifestations altermondialistes, en visant les sommets ou se réunissent les chefs d'État, ont sans doute déclenché le régime exceptionnel dont ils font les frais : établissement de zone rouge, constitution de base de données, déploiement militaire, etc. D'autres éléments entrent dans la définition de la manifestation hostile comme les menaces proférées contre la force publique et l'exhibition d'armes de fortune (cailloux et bâtons).

À l'opposé, les manifestants interprètent comme une sortie de rôle le fait pour la police de jeter les gaz lacrymogènes dans les domiciles privés, l'usage pour le maintien de l'ordre de miliciens et plus généralement l'usage excessif de la force. Cependant, pour que l'indignité se transforme en action de résistance, les acteurs procèdent à l'évaluation des

forces en présence. La disqualification symbolique est une condition nécessaire, mais non suffisante du recours à la force.

En effet, au plan pragmatique, l'indignité républicaine ne conduit les manifestants à entreprendre la résistance que lorsqu'ils jugent le rapport de force favorable. Cette décision ne procède pas de l'unanimité d'une foule, rendue homogène par le traitement inique de la police, mais de l'initiative de certains groupuscules. Les délibérations sur les actions à entreprendre sont en effet sources de profondes divergences entre les différentes composantes de la foule. Les répondants soulignent à cet égard des clivages permanents entre les groupes provenant des divers quartiers de la ville et qui tentent de conserver leur cohésion jusqu'à la fin de la procession. La foule n'est ni un solipsisme à plusieurs ni un tout homogène, mais un polyèdre composé d'une multitude de cliques de quartiers qui tantôt mutualisent leurs efforts, tantôt rivalisent d'audace, tantôt se querellent sur la stratégie à adopter. On est bien loin du leader charismatique décrit par Freud ou Lebon qui contrôlerait une foule totalement amorphe et soumise.

Ces constats confirment l'idée présente chez Reicher (1996) ou encore Kalderman (1984) selon laquelle, la violence n'est utilisée que lorsque les acteurs croient en son efficacité. Ils croient en effet que leur force permettra de venir à bout de la police. Cependant, au vu des pertes humaines subies, il n'est pas exagéré de dire que les manifestants surestiment leur capacité réelle. Les gris-gris et la force conférée par le nombre sont en effet de peu de secours, lorsque la police décide d'ouvrir le feu. Toutefois, la croyance en une protection magique (talisman, prières) ou physique (masque antigaz, armes à feu), de même que l'illusion de puissance procurée par le fait d'être groupé et l'exaltation produite par le sentiment de lutter pour une grande cause sont autant de facteurs de griserie qui inhibent la peur et permettent la réussite de mobilisation dans des événements à haut risque (Goodwin & Pfaff, 2001). Ce sont ces facteurs qui, liés à l'enjeu de la manifestation, expliquent généralement l'échec de la dissuasion et les prises inconsidérées de risques : bravade des lacrymogènes, exposition aux balles, etc.

L'étude n'a pu déterminer si la police traite plus sévèrement les menaces qui lui sont adressées ou celles qui visent le personnel politique. Pour cause, dans le système policier de type jacobin, les deux menaces sont très imbriquées. Pour les manifestants de notre

étude, le pouvoir politique est identique à la police et l'agressivité contre la première peut se mesurer par le niveau de résistance opposée à la seconde. De plus, contrairement aux théories sur la faiblesse de l'intérieur ou de l'extérieur qui font reposer la violence policière sur la vulnérabilité des groupes manifestants, leur absence d'organisation, ou leur composition de marginaux, ce sont les groupes les mieux structurés et les plus puissants, à savoir les partis politiques et certains syndicats, qui usent de la violence. Cette dernière particularité peut s'expliquer par la faiblesse de l'institutionnalisation des partis politiques dans un régime de transition démocratique.

La compréhension de l'indignité républicaine des acteurs renvoie, immanquablement, au système, dans lequel, elle est inscrite, à la culture qui la génère. Ce système est celui des manifestations de survie. Ce terme forgé en opposition aux manifestations de papier indique une différence de paradigme entre l'usage et l'interprétation des manifestations en Côte d'Ivoire et dans les démocraties avancées.

Dans « *Comment faire l'opinion* », Patrick Champagne (1990) montre comment le champ des manifestations s'est transformé en France dans les années 1980. Le changement majeur constaté par l'auteur est l'émergence de l'opinion publique comme enjeu des luttes symboliques. La presse s'avère à cette fin le médium indispensable. La principale préoccupation des manifestants sera dès lors de donner à voir à celle-ci une certaine image d'eux-mêmes. La manifestation est organisée pour la presse avec l'objectif de gagner la bataille de l'opinion : c'est la naissance de la « *manifestation papier* ». Par contraste, la manifestation en Côte d'Ivoire vise des objectifs tangibles, la lutte est physique. Les risques pour la vie sont réels et considérables. En reprenant les termes d'un des répondants de l'étude, on peut dire que la manifestation est de survie. Dans ce type de manifestation, les acteurs sont obnubilés par leur survie et déploient à cette fin des stratégies de dissuasion et de contre dissuasion qui favorisent l'escalade de la force. La permissivité s'exerce dans des zones grises (Goldsmith, 2003) où les protagonistes recourent à la force pour atteindre des objectifs tangibles. L'effet de ce recours particulier à la manifestation est de favoriser l'apparition de situations dans lesquelles les acteurs adoptent des attitudes provoquant l'indignité républicaine. Ainsi, la participation à une manifestation interdite dont la répression est prévisible, conduit à user de stratégies pour réduire l'anxiété et la peur, port de gris-gris, constitution de grandes marées humaines, intimidations des policiers, toutes

choses qui sont interprétées par la police comme des signes d'hostilité et appellent de ce fait une répression systématique et indiscriminée de la foule. Cette sanction collective est, à son tour, interprétée, par les manifestants, comme étant excessive, et par cela même indigne d'une police républicaine. Lorsqu'ils ont les moyens et la volonté de s'opposer, ils n'hésitent plus.

Ouverture

La violence des manifestations peut être conjurée. Cette étude a montré que la décision de résister aux forces de l'ordre intervenait après que leurs actes soient disqualifiés et que l'évaluation du rapport de force intervenait qu'en second lieu. La prévention devrait donc s'adresser à cette première étape en réduisant les occasions de discrédit des forces de sécurité. L'accent mis en général sur le second temps, l'acquisition d'équipements professionnels n'est pas suffisante. La détention d'armes non létales de dernière génération ne saurait constituer une panacée, car la dissuasion est toujours improbable. La menace peut ne pas être perçue (Huth & Russett, 1984) ou être déformée par des biais cognitifs (Jervis, 1985). Par contre, un programme de prévention basé sur les facteurs situationnels qui favorise l'éclatement et l'escalade de la force pourrait réduire son occurrence et son intensité de façon plus certaine.

Une des leçons de cette thèse est que la prévention des violences devrait passer par une transformation de la loi régissant le maintien d'ordre. C'est en effet la loi qui institue l'antagonisme entre manifestants et forces de sécurité. En conférant un statut constitutionnel et inaliénable à la manifestation, on évite ces antagonismes et les violences qu'elles génèrent. L'Afrique du Sud offre à cet égard un modèle de réforme intéressant. La fin de l'apartheid a provoqué le démantèlement et le remplacement « *internanal stability division* » (l'ancienne police de l'ordre), la rédaction d'un code de déontologie, la recomposition ethnique de la police avec la promotion des gens de couleurs à des postes de direction et l'érection, au plan juridique, des manifestations en droit constitutionnel (Marks, 2005). Depuis 1996, aucune manifestation ne peut être interdite a priori et seules les conséquences produites par la manifestation, casses et violences, peuvent permettre à la police de juger de sa légalité et de la stratégie à adopter. L'autorisation a priori de toutes

les manifestations fait également partie des réformes phares qui ont permis la transformation du style de *policing* des manifestations aux États-Unis et le passage d'un style d'escalade à un style de gestion de la foule (McPhail, Schweingruber, & McCarthy, 1998). Elle permet en effet, en supprimant l'infraction constitutive de la manifestation interdite, de supprimer l'objet de l'antagonisme avec la police, entraînant ainsi la transformation des manifestations dites de survie en « *manifestations papier* ».

Une seconde conséquence peut être tirée de cette étude. La reconnaissance de la participation de la police dans l'escalade de la force et le système culturel qu'elle mobilise à cet effet pour interpréter les actes des manifestants offrent des points d'appui pour une transformation de sa culture professionnelle. Selon Marks (2005 : 72) l'obtention de réformes durables pour la police passe par la transformation des valeurs et croyances fondamentales des agents, c'est-à-dire leur culture policière. L'auteur invitait ainsi, pour l'Afrique du Sud, à transformer les quatre dimensions de la culture policière du pays.

Dans sa foulée, et sur la base de nos résultats, les connaissances axiomatiques de la police ivoirienne, celles qui portent sur les principes fondamentaux devraient passer de la protection des institutions à la protection des citoyens ou au moins poursuivre ces deux objectifs simultanément. Au plan lexical, la figure du manifestant hostile dont la construction repose sur des théories éculées, d'un autre siècle (la psychologie de la foule de Lebon) devrait être déconstruite et remplacée par des connaissances plus probantes issues des théories récentes, en particulier de l'ESIM. Au plan directif, les stratégies policières devraient ainsi s'enrichir des apports de l'ESIM et intégrer les quatre principes proposés par les auteurs appartenant à ce courant théorique pour un maintien de l'ordre démocratique (Reicher et coll., 2007 ; Holgersson & Knutsson, 2011). Au plan des recettes, enfin, les cultures et les savoirs faire se transmettent par des processus informels, des histoires et aphorismes racontés dans le milieu. Il est possible de donner une large diffusion à des recettes où la police a pu agir par « *diplomatie* », utiliser des ressources autres que la force, pour le maintien de l'ordre. Enfin, la reddition des comptes (*accountability*) semble incontournable pour un véritable changement de comportements. La tolérance zéro contre les excès policiers et la publicité des sanctions prises pourraient renforcer la légitimité de la police et la réhabiliter aux yeux des franges de la population pour qui elle est indigne de la république.

Pour approfondir davantage les connaissances sur le sujet et améliorer les programmes de prévention, d'autres études s'avèrent nécessaires. La plus urgente consistera à tester la validité des résultats de cette étude, il faudrait, au cours des prochaines années, procéder à de nouvelles collectes de données sur le sujet. Ce programme de recherche pourrait avoir pour objectif immédiat de répliquer cette étude sur un mode plus quantitatif. Il s'agira, à partir des informations obtenues sur toutes manifestations ayant eu lieu au cours de ces dix ou quinze dernières années, d'établir les fréquences des différentes séquences de la violence, puis les corrélations entre, d'une part, les caractéristiques des manifestants et des agents de l'ordre et de l'autre, les niveaux de violence.

Le concept d'indignité républicaine pourrait dans cette perspective faire l'objet d'une plus ample élaboration. On pourrait dans ce cas, proposer une échelle d'indignité républicaine et procéder à des études comparatives entre pays africains et occidentaux. Ces études permettraient de mesurer les différences de sensibilité entre les hémisphères nord et sud et de comprendre l'effet de la mondialisation sur l'homogénéisation ou non des répertoires manifestants. Il est maintenant établi que les répertoires manifestants évoluent selon une logique d'adaptation tactique (McAdam, 1983 ; della Porta & Sidney, 2012). On sait également que cette tactique, et cette étude l'a montré, n'intervient qu'après la disqualification symbolique de l'adversaire, laquelle repose sur une structure normative que nous avons appelée républicaine. Il importe à présent de savoir comment cette structure normative-républicaine se forme et les règles qui président à sa transformation. L'étude de l'ensemble des manifestations ayant eu lieu en Côte d'Ivoire de 1990 à aujourd'hui pourrait fournir la matière pour une telle approche génésique.

Les profils de carrière des manifestants interrogés au cours de cette étude sont divers. Certains se sont limités à une seule participation quand d'autres ont multiplié les expériences. Certains sont restés modérés quand d'autres ont versé dans la radicalité et la prise des armes. Au regard de ce constat, un second axe de recherche, consistant à comprendre les effets de la répression sur les carrières militantes, pourrait accroître les connaissances dans le domaine de la dissuasion stratégique. Le même objectif, poursuivi du côté des forces de l'ordre, conduira à analyser le système d'évaluation des opérations et de promotion des agents. En suivant la trajectoire de quelques officiers ayant commis

des « *bavures* », on pourrait savoir les effets d'opération spécifiques sur les carrières professionnelles.

Bibliographie

- Adang, O. M. (2011). Initiation and escalation of collective violence : an observational study. Dans T. Madensen, J. Knussen, T. D. Madensen, & J. Knutsson (Éds.), *Preventing crowd violence* (pp. 47-69). London: Lynne Rienner Publishers, Inc.
- Adang, O. M. (2012). Reforming the policing of public order in Sweden : combining research and practice. *Policing*, 7(3), 326-335.
- Agamben, G. (2003). *État d'exception, homo sacer*. Paris: Seuil.
- Akines, F. (1996). *Les mirages de la démocratie en Afrique subsaharienne francophone*. Paris: Karthala.
- Akines, F. (2004). *The roots of the military-political crises in Côte d'Ivoire*. Uppsala: Nordiska Afrikainstitutet.
- Akines, F., Fofana, M., & Kouamé, S. Y. (2014). Pourquoi se mobilise t-on en Côte d'Ivoire? Dans N. S. Sylla, *Les mouvements sociaux en Afrique de l'Ouest* (pp. 211-275). Paris: L'harmattan.
- Alfatooni, A., & Allen, M. (1991). Government sanctions and Collective Political Protest in Periphery and Semiperiphery States: A Time Series Analysis. *Journal of Political and Military Sociology*(19), pp. 29-45.
- Alpert, G. P., & Smith, W. C. (1994). How Reasonable is reasonable Man?: Police and Excessive Force. *The Journal of Criminal Law and Criminology*, pp. 481-501.
- Alpert, G. P., Dunham, R. G., & MacDonald, J. M. (2004). Interactive Police-Citizen Encounters that Result in force. *Police Quarterly*, pp. 475-488.
- Anderson, D. M., & Killingray, D. (1992). *Policing and decolonization*. (D. M. Anderson, & D. Killingray, Éds.) Manchester: Manchester University Press.
- Andersson, N., Iagolnitzer, D., & Rivasseau, V. (2007). *Justice internationale et impunité, le cas des États-Unis*. Paris: L'Harmattan.
- Armon-Jones, C. (1988). The thesis of constructionism. Dans R. Haré, *The social construction of emotions* (pp. 32-56). New York: Basil Blackwell.
- Ayari, M. B. (2011). *Renaissances arabes*. Paris: Les éditions de l'atelier.
- Badie, B., & Birnbaum, P. (1979). *la sociologie de l'État*. Paris: Grasset.
- Baker, B. (2008). *Multi-choice policing in Africa*. Stockholm: Elanders Gotab AB.
- Banégas, R. (2010). La politique du « gbonhi ». Mobilisations patriotiques, violence milicienne et carrières militantes en Côte d'Ivoire. *Genèse*, 25-44.

- Banégas, R., & Losch, B. (2002). La Côte d'ivoire au bord de l'implosion. *Politique africaine*(87), pp. 139-160.
- Bangoura, D. (1996). État et sécurité en Afrique. *Politique africaine*, 39-53.
- Banks, D. (1985). Patterns of Oppression: A Statistical Analysis of Human Right. *American Statistical Association: Proceedings of the Social Science Section*, pp. 154-163.
- Banks, H. C., & Zimbardo, P. G. (1973). A study of prisoners and guards in a simulated prison. *Naval research Review*, 4-17.
- Banque Mondiale. (2012). *Afrique subsaharienne*. Récupéré sur www.banquemondiale.org
- Banque Mondiale. (2012). *Rapport sur le développement dans le monde 2011 : conflits, sécurité et développement*. Paris: Pearson.
- Banque Mondiale. (2015, Décembre 31). *Utilisateurs internet (pour 1000 personnes)*. Récupéré sur Banque Mondiale: www.banquemondial.org
- Bastié, E. (2014, Novembre 25). *Les États-Unis hantés par cinquante ans d'émeutes raciales*. Consulté le Janvier 14, 2016, sur Le figaro: www.lefigaro.fr
- Bauer, A., & Perez, E. (2009). *Les 100 mots de la police et du crime*. Paris: PUF.
- Bayart, J.-F. (1999). L'Afrique dans le monde: une histoire d'extraversion. *Critique internationale*, 97-120.
- Bayart, J.-F. (2006). *L'État en Afrique*. Paris: Fayard.
- Bayart, j.-f. G., & Nyamnjoh, F. (1998). Autochtonie, démocratie et citoyenneté en Afrique. *Critique internationale*, 305-341.
- Becker, S. H. (1963). *Outsiders, studies in sociology of deviance*. New York.
- Becker, S. H. (2006). *Le travail sociologique, méthode et substance*. Fribourg: Éditions Saint-Paul.
- Bélangier, A. J. (1998). Épistémologues de la science politiques à vos marques! Dans O. Lawrence, G. Bédard, & J.-F. Thibault, *Épistémologie de la science politique* (pp. 13-58). Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Bennani-Chraïbi, M., & Fillieule, O. (2003). Appel d'air(e). Dans M. Bennani-Chraïbi, & O. Fillieule, *Résistances et protestations dans les sociétés musulmanes* (pp. 17-126). Paris: Presses de sciences Po.
- Berejikian, J. D. (2002, Mars). A Cognitive Theory of Deterrence. *Journal of peace research*, pp. 165-183.
- Berger, P., & Luckmann, T. (1986). *La construction sociale de la réalité*. Paris: Meridiens Klincksieck.

- Berlière, J.-M. (1993). Du maintien de l'ordre républicain au maintien républicain de l'ordre ? Réflexions sur la violence., *Genèses*, 12, 6-29.
- Berlière, J.-M. (1996). *Le monde des polices en France*. Bruxelles: Editions Complexes.
- Berthelot, J.-M. (2000). *Sociologie, épistémologie d'une discipline textes fondamentaux*. Bruxelles: De Boeck Université.
- Bertho, A. (2009). *Le temps des émeutes*. Paris: Fayard.
- Bertho, A. (2010). Les émeutes dans le monde en 2009: ethnographie de la colère. *Revue internationale et stratégique*, 75-85.
- Berthoz, A., & Petit, J.-L. (2006). *Phénoménologie et physiologie de l'action*. Paris: Odile Jacob.
- Bessis, S. (1990, Mai 21). Côte d'Ivoire, l'infarctus financier. *Jeune Afrique*, 1533, 20-22.
- Beugré, J. (2011). *Côte d'Ivoire le coup d'État de 1999. La vérité, enfin !* Abidjan: Karthala-Cerap.
- Black, D., & Reiss, A. (1970). Police control of juvenile. *American sociological review*, pp. 63-77.
- Blumer, H. (1969). *Symbolic interactionism, perspective and method*. Englewood Cliffs: Prentice-Hall, Inc.
- Blundo, G. (2012). Le roi n'est pas un parent, les multiples redevabilités au sein de l'État postcolonial en Afrique. Dans P. Haag, & C. Lemieux, *Faire des sciences sociales : critiquer* (pp. 59-84). Paris: École des hautes Études en Sciences Sociales.
- Bonelli, L. (2011). Le passage de la violence en politique : éditorial. *Cultures et conflits*, 7-15.
- Bonnewitz, P. (2002). *Premières leçons sur la sociologie de P. Bourdieu*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Boudon, R. (2003). *Bonnes raisons*. Paris: PUF.
- Boudreau, V. (2001). *Contention interaction and state repression : toward an interpretative framework*.
- Bourdieu, P. (1980). *Le sens pratique*. Paris: Editions de Minuit.
- Bourdieu, P. (1997). *Méditations pascaliennes*. Paris: Seuil.
- Bourdieu, P. (2004). *Pierre Bourdieu : esquisse pour une auto-analyse*. Paris: Raison d'Agir.
- Bourdieu, P., Chamboredon, J.-C., & Passeron, J.-C. (1968). *Le métier de sociologue*. Paris: Mouton-Bordas.

- Bratton, M., & Van de Walle, N. (2002). *Democratic experiments in Africa*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Braud, P. (1993). La violence politique : repères et problèmes. *Cultures et conflits*, 1-19.
- Brillon, Y. (1980). *Ethnocriminologie de l'Afrique noire*. Montréal: PUM.
- Brodeur, J.-P. (2003). *Les visages de la police, pratiques et perceptions*. Montréal: Les Presses de l' Université de Montréal.
- Brodeur, J.-P., & Dupont, B. (2008). Introductory essay : the role of knowledge and networks in policing. Dans T. Williamson, *The handbook of knowledge-based policing : current conceptions and future directions* (pp. 9-33). West Sussex: John Wiley and Sons.
- Brodeur, J.-P., & Monjardet, D. (2003). *Connaitre la police : grands textes de la recherche anglosaxonne*. Montréal: Les classiques des sciences sociales.
- Bruneteaux, P. (1993, printemps-été). Cigaville: quand le métier de l'ordre devient un métier d'expert. *Cultures et conflits*, 9(10), pp. 1-15.
- Bruneteaux, P. (1996). *Maintenir l'ordre*. Paris: Presses de Science Po.
- Brush, S. G. (1996). Dynamics of theory change in the social sciences : relative deprivation and collective violence. *Journal of conflict resolution*, 523-545.
- Bryden, A. (s.d.). *La gouvernance du secteur de la sécurité en Afrique de l'ouest francophone : bilan et perspectives*.
- Buckner, T., Christie, N., & Fattah, E. (1974). Culture et sous-culture. Dans D. Szabo, *Police culture et société* (pp. 65-90). Montréal: Presses de l'Université de Montréal.
- Burke, M. (1991). *Styles de pouvoir*. Paris: Dunod.
- Buzan, B. (1983). *People, States and fear*. Chapel Hill: University of North Carolina Press.
- Carey, S. (2006). The dynamic relationship between protest and repression. *Political Research Quarterly*, pp. 1-10.
- Chaliand, G. (2008). *Le nouvel art de la guerre*. Paris: L'archipel.
- Champagne, P. (1990). *Faire l'opinion, le nouveau jeu politique*. Paris: Les éditions de minuit.
- Chan, J. (1997). *Changing police culture*. New York: Cambridge University Press.
- Chan, J. (2004). Using Pierre Bourdieu's Framework for Understanding police culture. *Droit et Société*(56-57), pp. 327-347.
- Cissé, M. (2011, Octobre 13). Une nouvelle brigade de 900 gendarmes en action. *Fraternité Matin*.

- Clahm, C. F., & Tillyer, R. (2010). Understanding police use of force: A review of the evidence. *Southwest journal of criminal justice*, 214-239.
- Clausewitz, C. V. (1955). *De la guerre*. Paris: Les Éditions de Minuit.
- Combes, H., & Fillieule, O. (2011). De la répression considérée dans ses rapports à l'activité protestataire. *Revue française de science politique*, 1047-1072.
- Commission spéciale d'examen des événements du printemps 2012 . (2014). *Rapport*. Montréal: Gouvernement du Québec.
- Corlett, A. J. (2006). *Responsability and punishment*. Dordrecht: Springer.
- Cornish, D., & Clarke, R. (2003). Opportunities, precipitators, and criminal decisions : A reply to Wortley's critique of situational crime prevention. Dans N. J. Smith, & D. Cornish, *Theory for practice in situational crime prevention. Crime prevention studies, vol. 16*. Monsey: Criminal Justice Press.
- Coulon, A. (1987). *L'ethnométhodologie*. Paris: Presse Universitaire de France.
- Coulon, A. (1992). *L'école de Chicago*. Paris: PUF.
- Creswell, J., & Miller, D. (2010, Juin). Determining validity in qualitative inquiry. *Theory into practice*, pp. 124-130.
- Crozier, M., & Friedberg, E. (1977). *L'analyse stratégique*. Paris: Le Seuil.
- Cusson, M. (2010). Dissuasion, justice et communication pénale. *Institut pour la justice*, pp. 1-32.
- Cusson, M. (2010). *L'art de la sécurité*. Montréal: Hurtubise.
- Cusson, M. (2013). *Pourquoi punir*. Montreal: Presse de l'Université de Montréal.
- Cusson, M., & St-Yves, M. P. (2012). La police dans les situations explosives : l'emploi de la force et la négociation. Dans M. Cusson, S. Guay, J. Proulx, & F. Cortoni, *Traité des violences criminelles* (pp. 701-719). Montréal: Hurtubise.
- Dabène, O., Geisser, V., & Massardier, G. (2008). Introduction : la démocratisation contre la démocratie. Dans O. Dabène, V. Geisser, & G. Massardier, *Autoritarismes démocratiques et démocraties autoritaires au XXIe siècle* (pp. 7-26). Paris: La Découverte.
- Darbon, D., & Crouzel, I. (2009). Administrations publiques et politiques publiques en Afrique. Dans M. Gazibo, & C. Thiriot, *Le politique en Afrique* (pp. 71-101). Paris: Karthala.
- Davenport, C. (1995, August). Multi-Dimensional Threat Perception and State Repression: An Inquiry into Why States Apply negative sanctions. *American Journal of Political Science*, 39(3), pp. 683-713.

- Davenport, C. (2007). State repression and political order. *Annual review of political sciences*, pp. 1-23.
- Davies, J. C. (1974). The J-curve and power struggle. *American sociological review*, 607-610.
- de Latour, É. (Réalisateur). (2000). *Bronx-Barbès* [Film].
- de Sardan, J.-P. O. (2004). État, bureaucratie et gouvernance en Afrique de l'Ouest francophone. *Politique Africaine*, 139-162.
- de Waal, A., & Ibreck, R. (2013). Hybrid social movements in Africa. *Journal of Contemporary African Studies*, 303-324.
- Debos, M., & Glasman, J. (2012). Politique des corps habillés, État, pouvoir et métiers de l'ordre en Afrique. *Politique africaine*, 5-23.
- della Porta, D., & Reiter, H. (1998). *Policing Protest, the control of mass demonstration in western democracies*. Minnesota: University of Minnesota Press.
- della Porta, D., & Reiter, H. (1998). The policing of protest in western democracies. Dans d. P. Donatella, & H. Reiter, *Policing protest : the control of mass demonstrations in western democracies* (pp. 1-32). Minneapolis: University of Minnesota Press.
- della Porta, D., & Sidney, T. (2012). Interactive diffusion : the coevolution of police and protest behavior with application to transnational contention. *Comparative political studies*, 119-152.
- della Porta, D., Fillieule, O., & Reiter, H. (1998). Policing protest in France and Italy : from intimidation to cooperation. Dans D. S. Meyer, & S. Tarrow, *The social movement society* (pp. 111-130). Oxford: Rowman and littlefield publishers, Inc.
- della Porta, D., Peterson, A., & Reiter, H. (2006). Policing transnational protest : introduction. Dans D. della Porta, A. Peterson, & H. Reiter, *The policing of transnational protest* (pp. 1-12). Hampshire: Ashgate Publishing Company.
- della Porta, D., Peterson, A., & Reiter, H. (2006). *The policing of transnational protest*. London: Ashgate.
- Delon, A., & Mucchielli, L. (2007). Le traitement judiciaire des mineurs: le cas des émeutiers déferés en novembre 2005. *Questions pénales*, 1-5.
- Demonque, P. (1983). *Les policiers*. Paris: La Découverte.
- Dieu, F. (1995). Éléments pour une approche socio-politique dans la violence. *Déviance et société*, pp. 35-49.
- Dobry, M. (1986). *Sociologie des crises politiques*. Paris: Presse de la FNSP.

- Dobry, M. (2000). Les voies incertaines de la transitologie : choix stratégiques, séquences historiques, bifurcations et processus de path dependence. *Revue française de sciences politiques*, 585-614.
- Dorronsoro, G. (2005). *La Turquie contestée, mobilisations sociales et régime sécuritaire*. Paris: CNRS Éditions.
- Dortier, J.-F. (2004). *Dictionnaire des sciences humaines*. Paris: Sciences humaines.
- Doumbia, N. Y. (2012). Homicides, policing et violences sécuritaires en Côte d'Ivoire, 1990-2011. *Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique*.
- Dozon, J.-P. (2000, Juin). La Côte d'Ivoire entre démocratie, nationalisme et ethnonationalisme. *Politique africaine*, pp. 45-62.
- Earl, J. (2003). tanks, tear gas, and taxes: toward a theory of mouvement repression. *Sociological theory*, pp. 44-68.
- Earl, J., & Soule, S. A. (2006, june). Seing blue : a police centered explanation of protest policing. *mobilization : an international quarterly*, 11(2).
- Earl, J., Soule, A. S., & MacCarty, D. (2003, august). Protest under fire? Explaining the policing of protest. *American Sociological Review*, 68, pp. 581-606.
- Ehivet Gbagbo, S. (2007). *Paroles d'honneur*. Paris: Ramsey.
- Elias, N. (2002). *La civilisation des moeurs*. Paris: Pocket.
- Emsley, C. (1983). *Policing and its context, 1750-1870*. London: Mac-Milan Press.
- Fanon, F. (1974). *Les damnés de la terre*. Paris: Maspero.
- Fansiama, A. M. (2000). Pouvoir politique et monopole de la violence étatique. la question de l'armée au Congo démocratique. Dans A. rupture-solidarité, *Afrique centrale, les congo dans la tourmente* (pp. 30-60). Paris: L'harmattan.
- Fauré, Y. (1993). Democracy and realism: Reflexion on the case of Côte d'Ivoire. *Journal of the International African Institute*, 63(3), pp. 313-329.
- Favre, P. (1990). *La manifestation*. Paris: Presses de la fondation nationale de sciences politiques.
- Fayard, P. (2004). *Comprendre et appliquer Sun Tzu*. Paris: Dunod.
- Feagin, J. R., & Hahn, H. (1973). *Ghetto revolts : The politics of violence in american cities*. New York: The Macmillan.
- Ferrary, M., & Pesqueux, Y. (2004). *L'organisation en réseau, mythes et réalités*. Paris: PUF.

- Fielding, N. G. (1991). *The police and social conflict, rhetoric and reality*. London: The Athlone Press.
- Fillieule, O. (1997). *Stratégies de la rue, les manifestations en France*. Paris: Presses de Science Po.
- Fillieule, O. (2005). Requiem pour un concept. Vie et mort de la notion de structure des opportunités politiques. Dans G. Dorronsoro, *La Turquie conteste, mobilisation sociales et régime sécuritaire* (pp. 201-218). Paris: CNRS Éditions.
- Fillieule, O. (2010). La police des foules. *La découverte «recherche»*, 213-228.
- Fillieule, O., & Jobard, F. (1998). The policing of protest in France : toward a model of protest policing. Dans D. della Porta, & H. Reiter, *Policing protest : the control of mass demonstrations in western societies* (pp. 70-90). Minneapolis: University of Minnesota Press.
- Foucault, M. (1975). *Surveiller et punir*. Paris: Gallimard.
- Frappat, H. (2000). *La violence*. Paris: Flammarion.
- Fraternité Matin. (2010). *50 ans de souveraineté, les moments clés*. Abidjan: Fratmat éditions.
- Freiermuth, J.-C. (1987). L'armée et l'ordre en 1870-1871: le cas Vinoy. Dans *Maintien de l'ordre et polices* (éd. 4e, pp. 41-84). Paris: Créaphis.
- Freud, S. (1921). *Group psychology and the analysis of the ego*. London: Hogarth Press.
- Fyfe, J. J. (1988). Police use of deadly force: research and reform. *Justice quarterly*, pp. 165-205.
- Galy, M. (2004). Côte d'Ivoire : la violence juste avant la guerre. *Afrique contemporaine*, 117-139.
- Gamson, W. (1975). *The strategy of social protest*. Dorsey: Homewood.
- Gamson, W. (1992). *Talking politics*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Garner, J. H., Schade, T., Hepburn, J., & Buchanan, J. (1995). Measuring the Continuum of Force Used by and against the police. *Criminal Justice Review*, pp. 146-168.
- Gazibo, M. (2006). *Introduction à la politique africaine*. Montréal: Presse de l' Université de Montréal.
- Gazibo, M., & Thiriot, C. (2006). La politique en Afrique dans la longue durée. Dans M. Gazibo, & C. Thiriot, *Le politique en Afrique, état des débats et pistes de recherche* (pp. 21-37). Paris: Khartala.
- Gbagbo, L. (1982). *La Côte d'Ivoire : économie et société à la veille de l'indépendance(1940-1960)*. Paris.

- Gbagbo, L. (1983). *La Côte d'Ivoire : pour une alternance démocratique*. Paris: L'harmattan.
- Gbagbo, L. (2004, Décembre 21). *Le président Gbagbo aux jeunes africains : je vous laisserai demain un pays debout*. Consulté le Janvier 1, 2014, sur Ambassade de Côte d'Ivoire en Suisse: www.acibe.org
- Gbagbo, L. (2010). *Discours de Gbagbo à Divo, 27 aout 2010*. Consulté le Décembre 18, 2014, sur le maire: <http://lemaire00.blogspot.ca>
- Geisser, V. (2008). L'autoritarisme des «dominés»: un mode paradoxal de l'autoritarisme politique? Dans O. Dabène, V. Geisser, & G. Massardier, *Autoritarismes démocratiques et démocraties autoritaires au XXIe siècle* (pp. 181-212). Paris: La découverte.
- Gicquel, J. (2003). *Lexique de droit constitutionnel*. Paris: PUF.
- Gilbert, B. W. (1968). *Ten blocks from the white House ; anatomy of the washington riots of 1968*. New York: Praeger.
- Gillham, P. F., & Marx, G. (2000). Complexity and irony in policing and protesting : The World Trade Organization in Seattle. *Social justice*, 27(2), pp. 212-236.
- Gladwell, M. (2003). *Le point de bascule*. Transcontinental.
- Glaser, B., & Strauss, A. (1970). *The discovery of grounded theory*. Chicago: Adline.
- Glebbeck, M.-L. (2010). Mano dura: fighting crime, violence, and insecurity with an iron fist in central america. Dans J. B. Kuhns, & J. Knutsson, *Police use of force, A global perspective* (pp. 63-72). Santa Barbara: Praeger.
- Gleizal, J.-J. (1992). La police en France. Dans *Police d'Europe* (pp. 159-208). Paris: L'Harmattan.
- Gleizal, J.-J. (2003). La sécurité en Afrique: questions théoriques et politiques. Dans J.-C. Froment, J.-J. Gleizal, & M. Kaluszynski, *Les Etats à l'épreuve de la sécurité* (pp. 271-282). Grenoble: Presses Universitaires de Grenoble.
- Gleizal, J.-J., Gatti-Domenach, J., & Journes, C. (1993). *La police, le cas des démocraties occidentales*. Paris: PUF.
- Gobille, B. (2010). Charles Tilly et la violence collective : moment critique et formation conceptuelle, 1968-1979. *tracés. Revue de sciences humaines*, 173-182.
- Goffman, E. ((1974, trad.1991)). *Les cadres de l'expérience*. Paris: Gallimard.
- Goffman, E. (1968). *Asiles*. Paris: Les Editions de Minuit.
- Goffman, E. (1969). *Strategic interaction*. New York: Ballantine.
- Goffman, E. (1974). *Les rites d'interaction*. (A. Kihm, Trad.) Paris: Les éditions De Minuit.

- Goldsmith, A. (2001). Risk, rule and reason: leadership in Africa. *Public administration and development*, 77-87.
- Goldsmith, A. (2003). Policing weak states : citizen safety and state responsibility. *Policing and society : An international journal of research and policy*, 3-21.
- Goodwin, J. (1997). The libidinal constitution of high-risk social movements: affectual ties and solidarity in the Huk rebellion, 1946 to 1954. *American sociological review*, 53-69.
- Goodwin, J., & Pfaff, S. (2001). Emotion work in high risk social movements: managing fear in the US and East German civil rights movements. Dans J. Goodwin, J. M. Jasper, & F. Polletta, *Passionate politics, emotions and social movements* (pp. 282-303). Chicago: University of Chicago Press.
- Goodwin, J., Jasper, J. M., & Polletta, F. (2000). The return of the repressed: The fall and rise of emotions in social movement theory. *Mobilization: An international journal*, 65-83.
- Goodwin, J., Jasper, J. M., & Polletta, F. (2001). Introduction : Why emotions matter. Dans J. Goodwin, J. M. Jasper, & F. Polletta, *Passionate politics, emotions and social movements* (pp. 1-24). Chicago: University of Chicago Press.
- Gould, R. V. (1995). *Insurgent identities*. Chicago: University of Chicago Press.
- Grah Mel, F. (2003). *Félix Houphouët Boigny, la fin et la suite*. Paris: Karthala.
- Gramizzi, C. (2003). *La crise ivoirienne : de la tentative de coup d'état au gouvernement de réconciliation nationale*. Bruxelles: GRIP.
- Guié, H. (2004). Les causes intrinsèques du conflit ivoirien: la question d'immigration, de nationalité et d'éligibilité . *Côte d'Ivoire, consolidation d'une paix fragile* (pp. 8-16). Ottawa: Partnership Canada Africa.
- Guillham, P. F., & Marx, G. (2000). Complexity and irony in policing and protesting : The World Trade Organization in Seattle. *Social justice*, 27(2), pp. 212-236.
- Gurr, T. R. (1970). *Why men rebel ?* Princeton: Princeton University Press.
- Harré, R. (1988). Social constructionnism: theory and method. Dans R. Harré, *The social construction of emotions* (pp. 2-14). New York: Basil Blackwell.
- Haut commissariat des Nations-unies pour les droits de l'homme. (2004). *rapport de la Commission d'enquête des événements liés à la marche prévue le 25 mars 2004 à Abidjan (Côte d'Ivoire)*. Genève.
- Henderson, C. (1991). Conditions Affecting the Use of Political Repression. *Journal of Conflict Resolution*, pp. 120-142.

- Heyer, G. D. (2011). New public management a strategy for democratic police reform in transitioning and developing countries. *Policing: An International Journal of police strategies and management*, 34(3), 419-433.
- Hills, A. (2000). *Policing Africa, internal security and the limits of liberalization*. Lynne Rienner Publishers, Inc.
- Hills, A. (2009, septembre 14). The possibility of transnational policing. *policing and society : an international journal of research and policy*, 19(3), pp. 300-317.
- Hirshman, A. O. (1970). *Défection et prise de parole*. Paris: Fayard.
- Hogett, J., & Stott, C. (2010). The role of crowd theory in determining the use of force in public order policing. *Policing and society*, 223-236.
- Holgerson, S., & Knutsson, J. (2011). Dialogue policing : a mean for less crowd violence? Dans T. D. Madensen, & J. Knutsson, *Preventing crowd violence* (pp. 191-216). Boulder: Lynne Rienner Publishers.
- Houngnikpo, M. (2004). *L'illusion démocratique en Afrique*. Paris: L'Harmattan.
- Houngnikpo, M. C. (2012). Armées africaines: chaînon manquant des transitions démocratiques. *Bulletin de la sécurité africaine*, 1-8.
- Hubard, M. (1992). Côte d'Ivoire. *The Africa review*, 62-63.
- Hugon, P. (2013). *Géopolitique de l'Afrique* (éd. 3e). Paris: Armand Colin.
- Human Rights Watch. (2001). *Le nouveau racisme : la manipulation de l'ethnicité en Côte d'Ivoire*.
- Human Rights Watch. (2001). *Le nouveau racisme : la manipulation de l'ethnicité en Côte d'Ivoire*. New York.
- Human Rights Watch. (2001). *Le nouveau racisme, la manipulation politique de l'ethnicité en Côte d'Ivoire*. Washington.
- Human Rights Watch. (2003). *Prise entre deux guerres : violences contre les civils dans l'ouest de la Côte d'Ivoire*. New York.
- Human Rights Watch. (2003). *rapport*. Abidjan.
- Human Rights Watch. (2011). *«Ils les ont tués comme si de rien n'était»*. New York.
- Human Rights Watch. (2012). *Côte d'Ivoire :criminalité en hausse et vide sécuritaire à Bouaké*. Nairobi.
- Human Rights Watch. (2012). *Rapport mondial 2012*. New York.
- Human Rights Watch. (2015). *Rapport mondial 2015*. New York.

- Hutchful, E., & Fayemi, F. (2005). Réforme des systèmes de sécurité en Afrique. Dans OCDE, *Réforme des systèmes de sécurité et gouvernance* (pp. 85-108). Paris: Éditions OCDE.
- Huth, P., & Russett, B. (1984, Juillet). What Makes Deterrence Work? Cases from 1900 to 1980. Author(s): Paul Huth and Bruce Russett. Source: World Po. *What Makes Deterrence Work? Cases from 1900 to 1980*, pp. What Makes Deterrence Work? Cases from 1900 to 1980. Author(s): Paul Huth and Bruce Russett. Sou496-526.
- Igbinoia, E. P. (1981). *The pattern of policing in africa: the french and british connections*. Floride: HeinOnline.
- Jasper, J. M. (1998). The emotions of protest: Affective and reactive emotions in and around social movements. *Sociological Forum*, 397-424.
- Jefferson, T. (1992). Le contrôle de la culture policière, le cas des forces militarisées de maintien de l'ordre. *Déviances et Société*, 377-391.
- Jervis, R. (1985). Introduction : approach and assumptions. Dans R. Jervis, R. N. Lebow, & J. G. Stein, *Psychology and deterrence* (pp. 1-12). London: The John Kopkins University Press.
- Jervis, R. (1985). Perceiving and coping with threat. Dans R. Jervis, R. N. Lebow, & J. G. Stein, *Psychology and deterrence* (pp. 13-33). London: The John Hopkins University Press.
- Jobard, F. (2002). Les violences policières. Dans L. Mucchielli, & P. Robert, *Crime et sécurité, l'état des savoirs* (pp. 206-214). Paris: La Découverte.
- Jobard, F. (2007). L'usage de la force par la Police. Dans M. Cusson, D. Benoit, & F. Lemieux, *Traité de sécurité intérieure* (pp. 530-540). Montréal: Urtubise HMH Itée.
- Jobard, F. (2008). La militarisation du maintien de l'ordre, entre sociologie et histoire. *Déviances et Société*, 101-109.
- Jobard, F. (2008). L'autorité de la police. *Vacarme*, pp. 36-37.
- Jobard, F., & de Maillard, J. (2015). *Sociologie de la police*. Paris: Armand Colin.
- Jourde, C. (2006). Les grilles d'analyse de la politique africaine : la problématique de l'État. Dans é. d. Le politique en Afrique, *Gazibo, Mamoudou ; Thiriot, Céline* (pp. 43-65). Paris: Khartala.
- Journes, C. (1992). La police en Grande-Bretagne. Dans *Polices d'Europe* (pp. 209-234). Paris: L'Harmattan.
- Journes, C. (1993, printemps-été). Lectures sociologiques de la violence policière en Grande-Bretagne. *cultures et conflits* , pp. 1-10.
- Journet, N. (2002). *La culture, de l'universel au particulier*. Auxerre: Sciences Humaines.

- Kadet, B. G. (2011). *La politique de défense et de sécurité de la côte d'Ivoire*. Paris: L'Harmattan.
- Khawaja, M. (1993). repression and popular collective action: evidence from the west bank. *Sociological forum*, pp. 47-71.
- King, M., & Waddington, D. (2005). Flashpoint revisited: A critical application to the policing of anti-globalization protest. *Policing and Society*, 255-282.
- Klandermans, B. (1984). Mobilization and participation : social-psychological expansions of resource mobilization theory. *American Sociological Review*(49), pp. 583-600.
- Klockars, C. B. ((1983) 1991). The dirty Harry problem. Dans C. B. Klockars, & S. D. Mastrofski, *Thinking about police, contemporary readings* (pp. 413-423). New York: Mc Graw-Hill Inc.
- Konaté, Y. (2003). Les enfants de la balle. De la Fesci aux mouvements de patriotes. *Politique africaine*(89), pp. 49-70.
- Koné, M. (2005). *Cours de maintien d'ordre*. Abidjan: Direction de la formation de l'École nationale de police.
- Konigs, C.-D. (2014). D'où souffle le vent en Afrique de l'Ouest ? Les mouvements sociaux dans une perspective comparative. Dans N. S. Sylla, *Les mouvements sociaux en Afrique de l'Ouest* (pp. 187-207). Paris: L'harmattan.
- Koopmans, R. (1993). The Dynamicsy of Protest Waves: West German, 1965 to 1989. *American Sociological Review*(58), pp. 637-658.
- Kouadio, A. A. (2012). *Maintien de l'ordre public et État de droit en Côte d'Ivoire*. Abidjan: Direction de la formation de l'École nationale de police.
- Kriesi, H. (1995). The political opportunity structure of new social movements. Dans C. Jenkins, & B. Klandermans, *The politics of social protest* (pp. 167-198). London: UCL.
- Lafargue, J. (1996). La rue africaine en mouvement : politique et action collective. *Politique africaine*.
- Latour, É. (Réalisateur). (2000). *Bronx Barbes* [Film].
- Le Blanc, M., Ouimet, M., & Szabo, D. (2003). *Traité de criminologie empirique* (éd. 3e édition). Montréal: PUM.
- Le Bon, G. ((1895)1975). *Psychologie des foule*. Paris: Retz-C.E.P.L.
- Lefebvre, B. (1991). L'argent et le secret : dégradations et recompositions. Dans *L'honneur, image de soi ou don de soi: un idéal équivoque*. Paris: Autrement.

- Létourneau, P., & Klepak, H. (1990). *Défense et sécurité, onze approches nationales*. Montréal: Éditions du Méridien.
- L'Heuillet, H. (2001). *Basse politique, haute police*. Paris: Fayard.
- Liauzu, C. (2007). *Dictionnaire de la colonisation française*. Paris: Larousse.
- Lichbach, M. (1987). Lichbach, Mark. Deterrence or Escalation in Repression and Dissent." 31:266-97. *Journal of Conflict Resolution*(31), pp. 266-297.
- Lichbach, M., & Gurr, T. (1981). The Conflict Process: A Self-Generating Model. *Journal of Conflict Resolution* 21:3-29.(21), pp. 3-29.
- Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme (LIDHO). (2002). *Rapport de la LIDHO sur la situation des droits de l'Homme en Côte d'Ivoire*. Abidjan.
- Lincoln, Y. S., & Guba, E. G. (1985). *Naturalistic inquiry*. Newbury Park: Sage.
- Linz, J. J. (2006). *Régimes totalitaires et autoritaires*. Paris: Armand Colin.
- Lipsky, M. (1980). *Street-level bureaucracy*. New York: Russel Sage Foundation.
- Liska, A. (1992). *Social Threat and Social Control*. Albany. New York: State University of New York Press.
- Loriol, M., & Caroly, S. (2008). Le contrôle des émotions au travail. Dans F. Fernandez, S. Lézé, & H. Marche, *Le langage social des émotions* (pp. 76-104). Paris: Economica Anthropos.
- Losson, C. (2002). *Génération Seattle, les rebelles de la mondialisation*. Paris: Grasset.
- Loubet Del Bayle, J.-L. (2006). *police et politique, une approche sociopolitique*. Montréal: Classiques des sciences sociales.
- Louvel, R. (1996). *L'Afrique noire et la différence culturelle*. Paris: L'Harmattan.
- Luckenbill, D. F. (1977). Criminal homicide as a situated transaction. *Social problems*, 25(2), pp. 176-186.
- Maccatory, B., Oumarou, M. B., & Poncelet, M. (2010). West african social movements' against the high cost of living': from the economic to the political, from the global to the national. *Review of african political economy*, 345-359.
- Madensen, T. D., & Eck, J. (2011). Crowd-related crime : an environmental criminological perspective. Dans T. D. Madensen, & J. Knutsson, *Preventing crowd violence* (pp. 115-138). Boulder: Lynne Rienner Publishers.
- Mandreville Briot, A. (1999). *Aspects contemporains du maintien de l'ordre dans le Royaume-Uni*. Toulouse: Presses de l'Université des Sciences Sociales de Toulouse.

- Manning, P. K. ((1977)1997). *Police Work, the social organization of policing*. Michigan: Waveland Press Inc.
- Manning, P. K. (1993). Toward a theory of police organization polarities and change. *social change in policing*. Taipei.
- Manning, P. K. (2003). *Policing contingencies*. Chicago: University of Chicago Press.
- Marks, M. (2005). *Transforming the robocops*. Durban: University of Kwazulu-natal Press.
- Marks, M., & Jennifer, W. (2010). South Africa policing at a crossroads :The case for a `minimal` and `minimalist` public police. *Theoretical criminology*, pp. 311-329.
- Marx, G. T. ((1983) 1991). The new police undercover work. Dans C. B. Klockars, & S. D. Mastrofski, *Thinking about police, contemporary readings* (pp. 240-258). New York: Mc Graw-Hill Inc.
- Marx, G. T. (1998). Some reflections on the democratic policing of demonstrations. Dans D. Della Porta, & H. Reiter (Éds.), *Polincing protest, the control of mass demonstration in western societies* (pp. 253-269). Minnesota: University of Minnesota Press.
- Mathieu, L. (2004). *Comment lutter?* Paris: les éditions textuel.
- Mattei, D., & Pelassy, D. (1984). *How to compare nations. Strategies in comparative politics*. Chatham: Chatham House Publishers, Inc.
- Maupeu, H. (2012). Les jeunes et les élections au Kenya. Dans M. Gomez-Perez, & M. N. Leblanc, *L'Afrique des générations* (pp. 439-465). Paris: Karthala.
- Mawby, R. (2008). Models of policing. Dans T. Newburn (Éd.), *Handbook of policing* (éd. 2nd edition, pp. 17-46). Cullompton: Willan Publishing.
- Mbembé, A. (1988). *Afriques indociles, christianisme, pouvoir et État en société postcoloniale*. Paris: Karthala.
- Mc Laughlin, V. (1992). *Police and the use of force, The savannah study*. London: Praeger.
- McAdam, D. (1982). *Polical process and the development of black insurgency, 1930-1970*. Chicago: University of Chicago Press.
- McAdam, D. (1983). Tactical innovation and the pace of insurgency. *Sociological Review*, 735-748.
- McAdam, D. (1986). Recruitment to high-risk activism: The case of freedom summer. *American Journal of Sociology*, 64-90.
- McAdam, D., McCarthy, J., & Zald, M. (1996). *Comparative perspective on social movements. Political opportunities, mobilizing structures, and cultural framings*. (D. McAdam, J. McCarthy, & M. Zald, Éds.) Cambridge: Cambridge Univerty Press.

- McCarthy, J. D., & McPhail, C. (1998). The institutionalization of protest in the United States. Dans D. S. Meyer, & S. Tarrow, *The social movement society* (pp. 83-110). Oxford: Rowman and Littlefield Publishers, Inc.
- McClintock, F., Normandeau, A., Robert, P., & Skolnick, J. (1974). Police et violence collective. Dans D. Szabo, *Police culture et société* (pp. 91-155). Montréal: PUM.
- McPhail, C., Schweingruber, D., & McCarthy, J. (1998). Policing protest in the United States : 1960-1995. Dans D. della Porta, & H. Reiter, *Policing protest : the control of mass demonstrations in western societies* (pp. 49-69). Minneapolis: University of Minnesota Press.
- Médard, J.-F. (1990). Autoritarismes et démocraties en Afrique noire. *Politique africaine*, 92-104.
- Meledje, D. F. (2009). Le contentieux électoral en Afrique. *Pouvoirs*, 139-155.
- Mendy, M. (2006). *La violence politique au Sénégal, de 1960 à 2003*. Paris: Éditions Tabala.
- Mény, Y., & Thoenig, J.-C. (1989). *Les politiques publiques*. Paris: PUF.
- Meyer, D. S., & Tarrow, S. (1998). A movement society. Dans D. S. Meyer, & S. Tarrow, *The social movement society: contentious politics for a new century* (pp. 1-28). Oxford: Rowman and Littlefield Publishers, Inc.
- Meyer, D. S., & Tarrow, S. (1998). *The social movement society*. Oxford: Rowman and Littlefield Publishers, Inc.
- Michaud, Y. (1978). *Violence et politique*. Paris: Gallimard.
- Milgram, S. (1974). *Soumission à l'autorité*. Paris: Calmann-Lévy.
- Monjardet, D. (1988). Le maintien de l'ordre : technique et idéologie professionnelles des CRS. *Déviance et société*, 101-126.
- Monjardet, D. (1994). La culture professionnelle des policiers. *Revue Française de Sociologie*, pp. 393-411.
- Monjardet, D. (1996). *Ce que fait la police, sociologie de la force publique*. Paris: Éditions la Découverte.
- Morgan, P. M. (1985). Saving the face for the sake of deterrence. Dans R. Jervis, R. N. Lebow, & J. G. Stein, *Psychology of deterrence* (pp. 125-152). London: The John Hopkins University Press.
- Mucchieli, A. (1996). *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines et sociales*. Paris: Armand Colin.

- N'doye, M. (2006). Cultures africaines : défis et opportunités pour le développement. Dans j.-C. Berthélemy, & A. Coulibaly, *Culture et développement en Afrique* (pp. 17-34). Paris: L'Harmattan.
- Neumayer, E. (2003). Good policy can lower violent crime : evidence from a cross national panel of homicide rates, 1980-1997. *Journal of peace research*.
- Nieburg, H. L. (1962). The threat of violence and social change. *The american political science review*, 865-873.
- Noakes, J., & Gillham, P. F. (2006). Aspects of the "New Penology" in the police response to major political protests in the united states, 1999-2000. Dans D. della Porta, A. Peterson, & H. Reiter, *The policing of transnational protest* (pp. 97-115). Burlington: Ashgate.
- Obershall, A. (1968). The Los Angeles riot of 1965. *Social Problems*, 322-341.
- OCDE. (2005). *Réforme des systèmes de sécurité et gouvernance*. Paris: Éditions OCDE.
- Ogien, A. (2007). *Les règles de la pratique sociologique*. Paris: PUF.
- Olson, M. (1965). *Logique de l'action collective*. Paris: PUF.
- Organisation des Nations Unies. (2015). *Objectifs du millénaire pour le développement. Rapport 2015*. New York.
- Organisation Internationale de la Francophonie. (2010). *La réforme des systèmes de sécurité et de justice en Afrique francophone*. Paris: Organisation Internationale de la Francophonie.
- Otayek, R. (1998). Introduction, la démocratie entre mobilisations identitaires et besoin d'État : Y a-t-il une «exception» africaine? *Politique africaine*, 5-15.
- Ouattara, A. (2011, Septembre 15). L'armée ivoirienne en crise : de la mutinerie de 1990 au coup d'État de 1999. *Débats Courrier d'Afrique*.
- Ouattara, R. (2008). Côte d'Ivoire. Dans A. Bryden, B. N'diaye, & F. Olomisakin, *Gouvernance du secteur de la sécurité en Afrique de l'Ouest : les défis à relever* (pp. 79-96). Genève: DCAF.
- Padioleau, J. G. (1986). *L'ordre social, principes d'analyse sociologique*. Paris: L'Harmattan.
- Paillée, P. (1994). L'analyse par théorisation ancrée. *Cahiers de recherche sociologique*.
- Paoline, E. (2004). Shedding light on police culture : An examination of officers' occupational culture. *Police Quarterly*, pp. 205-236.
- Papaud, M. (1987). Léon Foucher (Janvier-mars 1849). Dans 4e (Éd.), *Maintien de l'ordre et polices* (pp. 88-102). Paris: Creaphis.
- Paris, R., & Hamed, T. L. (2014, Janvier 5). *Révolte au Mali contre Moussa Traoré*. Récupéré sur Matière et révolution: www.matierevolution.org

- Peiffer, C., & Englebert, P. (2012). Extraversion, vulnerability to donors, and political liberalization in Africa. *African Affairs*, 355-378.
- Pérouse de Monclos, M.-A. (2004). Violence urbaine et criminalité en Afrique subsaharienne : un état des lieux. *Déviance et société*.
- Perret, T. (1994). *Afrique voyage en démocratie, les années cha cha*. Paris: L'Harmattan.
- Picard, É. (2008). Armée et sécurité au coeur de l'autoritarisme. Dans O. Dabène, V. Geisser, & G. Massardier, *Autoritarismes démocratiques et démocraties autoritaires au XXIe siècle* (pp. 303-329). Paris: La découverte.
- Pierskalla, J. H. (2014). Protest, deterrence, and escalation: the strategic calculus of government repression. *Journal of Conflict Resolution*, 1(54), pp. 117-145.
- Pires, A. (1997). Échantillonnage et recherche qualitative : essai théorique et méthodologique. Dans J. Poupart, L.-H. Groulx, J.-P. Deslauriers, A. M. Laperrière, & A. pires, *La recherche qualitative* (pp. 113-167). Montréal: Gaetann Morin.
- PNUD. (1994). *Rapport mondial sur le développement humain 1994*. Paris: Economica.
- Polet, F. (2012). State building au Sud: de la doctrine à la réalité. *Alternatives Sud*, 7-19.
- Pommerolle, M.-E. (2008). La démobilisation collective au Cameroun : entre régime postautoritaire et militantisme extraverti. *Critique Internationale*, 73-94.
- Pommerolle, M.-E. (2010). The extraversion of protest: conditions, history and use of the 'international' in Africa. *Review of African Political Economy*, 263-279.
- Ponsaert, P., Tange, C., & Van Outre, L. (2009). *Regards sur la police, un quart de siècle de recherche sur la police en Europe et dans le monde anglo-Saxon*. Bruxelles: Bruylant.
- Postmes, T., & Spears, R. (1998). Desindividualisation and antinormative behavior : A meta-Analysis. *Psychological bulletin*, 238-259.
- Potholm, C. P. (1969). Multiple roles of the police as seen in the African context. *The journal of developping areas*, pp. 139-158.
- Poupart, J., Deslauriers, G.-H., Laperrière, A., Mayer, R., & Pires, A. (1997). *La recherche qualitative, enjeux épistémologiques et méthodologiques*. Montréal: Gaetan Morin.
- Pruitt, D. G. (1971). conclusions : toward an understanding of choice shifts in group discussion. *Journal of personality and social psychology*, 495-510.
- Reicher, S. (2001). The psychology of crowd dynamics. Dans M. A. Hogg, & S. R. Tindale, *Blackwell handbook of social psychology : group processes* (pp. 182-208). Malden: Blackwell Publishers.

- Reicher, S. (2011). From crisis to opportunity : new crowd psychology and public order policing principles. Dans T. D. Madensen, & J. Knutsson, *Preventing crowd violence* (pp. 7-23). London: Lynne Rienner Publishers, Inc.
- Reicher, S. D. (1996). 'The battle of Westminster' : developing the social identity model of crowd behaviour in order to explain the initiation and development of collective conflict. *European Journal of Social Psychology*, 26, 115-134.
- Reicher, S., Stott, C., Drury, J., Adang, O., Cronin, P., & Livingstone, A. (2007). Knowledge-based public order policing : principles and practice. *Policing*, 1(4), 403-415.
- Reiner, R. ((1984) 2010). *The politics of the police* (éd. 4e). Oxford: Oxford University Press.
- Reiner, R. (1998). Policing, protest, and disorder in Britain. Dans D. della Porta, & R. Reiter, *Policing protest : the control of mass demonstrations in western democracies* (pp. 35-48). Minneapolis: University of Minnesota Press.
- Reuss-Ianni, E., & Ianni, F. (1983). *Street cops and management cops : the two cultures of policing*. In Punch.
- Roché, S. (2003). La répression en panne? Dans S. Roché, *En quête de sécurité* (pp. 213-227). Paris: Armand Colin.
- Saari, K. (2009). Crowd situations and their policing from the perspective of Finnish police officers- a case study of Finnish police knowledge. *Journal of scandinavian studies in criminology and crime prevention*, 102-119.
- Sackmann, S. (1992). Culture and subcultures, analysis of organizational knowledge. *Administrative science quaterly*, pp. 140-161.
- Sanderson, K. S. (2010). *Revolutions, a worldwide introduction to social and political contention* (éd. 2e édition). Boulder: Paradigm Publishers.
- Schatzman, L., & Anselm, S. (1973). *Field research. strategies for a Natural sociology*. Englewoods N.J.: Prentice Hall.
- Scheve, C. V., & Salmela, M. (2014). *Collective emotions*. Oxford: Oxford University Press.
- Sciora, R., & Stevenson, A. (2009). *Planète ONU, les nations unies face aux défis du XXIes*. Genève: Édition du Tricorne.
- Seale, C. (2004). *Social research methods*. London: Routledge student readers.
- Sheptycki, J. (2005). Policing political protest when politics go global : comparing public order policing in Canada and Bolivia. *Policing and society : an international journal of research and policy*, 327-352.
- Sherman, L. W. (1993). Defiance, deterrence and irrelevance : a theory of the criminal sanction. *Journal of research in crime and delinquency*, pp. 445-473.

- Silke, A. (2003). Desindividualisation, anonimity and violence : findings from northern Irland. *The journal of social psychology*, 493-499.
- Siméant, J. (2010). «Économie morale» et protestation -détours africains. *Genèse*, 142-160.
- Siméant, J. (2013). Protester/mobiliser/ne pas consentir. Sur quelques avatars de la sociologie des mobilisations appliquée au continent africain. *Revue internationale de politique comparée*, 125-143.
- Siméant, J. (2014). *Contester au Mali, formes de la mobilisation et de la critique à Bamako*. Paris: Karthala.
- Snow, D., & Benford, R. (1988). Ideology, Frame Resonance, and Participant Mobilization. Dans B. Klandermans, H. Kriesi, & S. Tarrow, *From structure to action: Social movement participation across cultures* (pp. 197-217). Greenwich: JAI Press.
- Snow, D., & Benford, R. (1992). Master frames and cycles of protest. Dans A. D. Morris, & C. M. Mueller, *frontiers in social movement theories* (pp. 133-155). New Haven: Yale University Press.
- Spire, A. (2001). *Pierre Bourdieu "si le monde m'est supportable, c'est parce que je peux m'indigner"*. Paris: De l'Aube.
- Stein, J. G. (1985). Calculation, miscalculation and conventional deterrence. Dans R. Jervis, R. N. Lebow, & J. G. Stein, *Psychology of deterrence* (pp. 34-59). London: The John Hopkins University Press.
- Stott, C. (2011). Crowd dynamics and public order policing. Dans T. D. Madensen, & J. Knutsson, *Preventing crowd violence* (pp. 25-46). Boulder: Lyenne Rienner publishers.
- Summers, D. L., & Kuhn, J. B. (2010). Currently available less than lethal alternatives technologies for the futur. Dans J. B. Kuhn, & J. Knutsson, *Police use of force, A global perspective* (pp. 188-197). Santa Barbara: Praeger.
- Sykes, R., & Clark, J. (1975, Novembre). A theory of deference exchange in Police-Civilian encounters. *American Journal of Sociology*, pp. 584-600.
- Sylla, N. S. (2014). l'introduction : démocratie, libéralisme et mouvements sociaux en Afrique de l'Ouest (pp15-67). Dans N. S. Sylla, *Les mouvements sociaux en Afrique de l'Ouest* (pp. 15-67). Paris: L'harmattan.
- Tankebe, J. (2011, Juin). Explaining police support for the use of force and vigilante violence in Ghana. *Policing and Society*, pp. 129-149.
- Tanner, S. (2009). *Dynamiques de participation et processus de cristallisation de bandes armées dans les crimes de masse. Retour sur la violence en ex-Yougoslavie*. Montréal: Thèse, Université de Montréal.

- Tanner, S., & Dupont, B. (2012). Police et opérations de paix. Dans S. Tanner, & B. Dupont, *Maintenir la paix en zone postconflit, les nouveaux visages de la police*. Montreal: PUM.
- Tarrow, S. (1994). *Power in movement. Social movements, collective action and politics*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Taylor, M. D., & Moghaddam, F. M. (1994). *The theories of intergroup relations* (éd. 2e édition). London: PRAEGER.
- Terril, W., & Paoline, E. A. (2010). non-lethal force by police in the united states:the various lenses through which appropriateness is examined. Dans J. B. Kuhns, & J. Knutsson, *Police use of force, A global perspective* (pp. 6-13). Santa Barbara: Praeger.
- Terril, W., Paoline, E. A., & Manning, P. K. (2003). Police culture and coecion. *Criminology*, pp. 1003-1034.
- Thomas, J., & Marquart, J. (1988). Dirty informations and clean conscience: communication problems in studying"bad guys". Dans D. Maine, & C. Couch, *Communication and social structure*. Springfield: Charles C. thomas Publishers.
- Tilly, C. (2003). *The politics of collective violence*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Tilly, C. (2008). *Contentious performances*. New York: Cambridge University Press.
- Tilly, C., & Tarrow, S. (2008). *politiques(s) du conflit, de la grève à la révolution*. Paris: Presse de la fondation nationale des sciences politiques.
- Tuo, B. (1990, février 1). La crise universitaire. *Fraternité Matin*.
- Van de Walle, N. (2006). Démocratisation en Afrique : un bilan critique. Dans M. Gazibo, & C. Thiriot, *Le politique en Afrique, état des débats et pistes de recherche* (pp. 135-154). Paris: Khartala.
- Van Maanem, J. (1988). *Tales of the field*. Chicago: University of Chicago Press.
- Vautrelle, H. (2009). *Qu'est ce que la violence?* Paris: Vrin.
- Vidal, C. (2003). La brutalisation du champ politique ivoirien, 1990-2003. *Revue africaine de sociologie*, 2(7), pp. 45-57.
- Vircoulon, T. (2007). Reconstruire l'État de droit, le système de sécurité ou les forces de sécurité? Dilemmes et paradoxes de la réforme du secteur de la sécurité. Dans J.-M. Châtaigner, & H. Magro, *États et sociétés fragiles* (pp. 171-190). Paris: Karthala.
- Waddington, D. (1992). *Contemporary issues in public disorder*. London: Routledge.
- Waddington, D. P. (2007). *Policing public disorder, theory and practice*. Cullompton: Willan Publishing.

- Waddington, D. P. (2011). Policing the British G8 protests : a contextualized analysis. Dans T. D. Madensen, & J. Knutsson, *Preventing crowd violence* (pp. 95-114). Boulder: Lynne Rienner Publishers.
- Waddington, D., Jones, K., & Critcher, C. (1989). *Flashpoints : studies in public disorder*. London: Routledge.
- Waddington, P. (1993). The case against paramilitary policing considered. *British journal of criminology*, 353-365.
- Waddington, P. (2000). Public order policing: citizenship and moral ambiguity. Dans F. Leishman, B. Loveday, & S. Savage (Éds.), *Core issues in policing* (éd. 2e, pp. 156-171). Harlow: Pearson Education.
- Waddington, P. (2003). Policing public order and political contention. Dans T. Newburn, *Handbook of policing* (pp. 394-421). Devon: Willan Publishing.
- Waddington, P. (2004). Policing public order and political contention. Dans T. Newburn, *Handbook of policing* (pp. 394-421).
- Waddington, P. (2008). Public order. Dans T. Newburn, & P. Neyroud (Éds.), *Dictionary of policing*. Collumpton: Willan Publishing.
- Waddington, P. J. (1998). Controlling protest in contemporary historical and comparative perspective. Dans D. della Porta, & H. Reiter, *Policing protest : the control of mass demonstrattions in western societies* (pp. 117-140). Minneapolis: University of Minnesota Press.
- Waddington, P., & Wright, M. (2008). Police use of force, firearms and riot-control. Dans T. Newburn (Éd.), *Handbook of policing* (éd. 2nd, pp. 465-496). Collumpton: Willan Publishing.
- Westmarland, L. (2008). Police cultures. Dans T. Newburn (Éd.), *Handbook of policing* (pp. 253-280). Cullompton: Willan Publishing.
- Wieviorka, M. (2004). *La violence*. Paris: Editions Balland.
- Winslow, R. (s.d.). *Côte d'Ivoire*. Consulté le 02 20, 2012, sur Crime and society, a comparative criminology tour of the world: www.rohan.sdsu.edu
- Winter, M. (1998). Police philosophy and protest policing in the federal republic of germany, 1960-1990. Dans *Policing of protest, the control of mass demonstration in western democracies* (pp. 188-212). Minnessota: University of Minnessota Press.
- Wiseman, J. (1986). Urban riots in west Africa, 1977-85. *The journal of African modern studies*, 509-518.
- Wisler, D., & Kriesi, H. (1998). Public order, protest cycles, and political process: two swiss cities compared. Dans D. Della Porta, & R. Reiter (Éds.), *Protest policing, the control of*

- mass demonstration in western democracies* (pp. 91-116). Minnesota: University of Minnesota Press.
- Wright, A. (2002). *Policing, an introduction to concepts and practice*. Cullompton: Willan Publishing.
- Yebouet B, H. (2004). Le phénomène des tracasseries policières sur les routes de Côte d'Ivoire. *RICPTS*, pp. 287-304.
- Zartman, W. I. (1995). Introduction : Posing the problem of collapsed states. Dans W. I. Zartman, *Collapsed states* (pp. 1-11). London: Lienne Rienner Publisher.
- Zimbardo, P. G. (1969). The human choice : individualisation, reason, and order vs. desindividualisation, impulse, and chaos. Dans W. J. Arnold, & D. Levine, *Nebraska symposium on motivation* (pp. 237-307). Lincoln: University of Nebraska.

ANNEXES

ANNEXE 1 : TABLEAUX SIGNALÉTIQUES DES RÉPONDANTS

Caractéristiques socioprofessionnelles des policiers

	Âge	années d'expérienc e	Grade	Unité
1	40	12	sergent	BAE
2	40	15	Commissaire	CRS
3	35	11	Sergent-chef	CRS
4	37	11	Sergent-chef	CRS
5	38	10	Lieutenant	CRS
6	35	11	Sergent-chef	CRS
7	30		Sergent	CRS
8	45	13	Commissaire	CRS
9	45	13	Adjudant	BAE
10	45	13	Adjudant	BAE
11	47	13	Adjudant	BAE
12	45	13	Adjudant	BAE
13	50	22	Lieutenant	CRS
14	37	11	Sergent-chef	CRS
15	36	9	Sergent	Préfecture de police
16	47	16	Commissaire	CRS
17	54	22	Commissaire	CRS
18	29	8	Sergent	BAE
19	38	9	Sergent	CRS
20	35	7	Sergent	CRS
Moyenne	40,4	12,57		

Caractéristiques sociodémographiques des manifestants

	âge	niveau éducation	étude en années	Rôle politique	première manifestation (date)	expérience (année)	profession
1	35	licence philosophie	23	responsable politique	2000	13	gérant société
2	35	BTS	22	responsable politique	2000	13	chômeur
3	36	deug 2 droit	22	responsable sécurité	1998	15	commis huissier
4	40	terminale	13	responsable sécurité	1998	15	commerçant
5	37	ingénieur	23	responsable sécurité	2000	13	ingénieur qualité
6	46	seconde	11	militant	1990	23	agent mairie
7	33	primaire	6	militant, meneur d'un jour	2000	13	syndicaliste
8	32	seconde	11	responsable sécurité	2000	13	militaire
9	42	analphabète	0	responsable sécurité informelle	2000	13	syndicaliste
10	37	5e	8	responsable sécurité	2000	13	militaire
11	33	primaire	6	Militant	2000	13	militaire
12	32	3e	10	militant	2000	13	militaire
13	40	4e	9	militant	2000	13	commerçant
total	36,76		12,61			14,07	

ANNEXE 2 : VERBATIM DE DEUX ENTREVUES

Cette annexe comprend les verbatim de deux entretiens réalisés dans le cadre de cette étude : l'un avec un policier et l'autre avec un manifestant. Ils ont été choisis parce qu'ils sont représentatifs des propos de leurs groupes respectifs. Ils ont su s'exprimer avec plus de clarté et de profondeur. Il fallait donc livrer leur entretien en totalité pour que le lecteur se fasse sa propre opinion de leur sens et puisse juger de la justesse de nos analyses.

Les phrases ont été légèrement modifiées pour les rendre plus compréhensibles à des lecteurs peu familiers du «français ivoirien». Les répondants en effet se sont exprimés dans cette langue locale dont les particularismes, tournures, expressions et sous-entendus sont difficilement accessibles à des outsiders. Il nous assemblé plus utile de les arranger, quitte à en altérer légèrement le sens, que de les laisser en l'état, incompréhensibles.

Entrevue avec un policier

Joseph est officier de police et totalise vingt ans d'expérience dans les CRS.

Contexte de l'entrevue

Il a accepté de m'accorder cette entrevue après que son supérieur hiérarchique l'ait contacté à cet effet. Il s'est volontiers prêté au jeu. L'entretien a eu lieu à son bureau et a duré 1heure 30 minutes. Le ton a été cordial et les échanges francs.

Déroulement

Nabi Youla Doumbia (NYD) : je m'appelle Nabi Doumbia, je suis étudiant au doctorat à l'Université de Montréal et effectue une thèse sur les manifestations en Côte d'Ivoire. Peux-tu me parler de ton expérience des manifestations ? Je te rassure que notre entretien restera anonyme et confidentiel. Si tu es d'accord qu'on commence, l'entrevue durera entre 1h et 2h, mais tu es libre de t'arrêter quand tu veux. Je souhaiterais aussi enregistrer notre conversation si cela te convient.

Joseph : ok, y a pas de problème et je crois même que c'est une bonne chose que les chercheurs s'intéressent à nos activités et viennent nous écouter. Tu peux enregistrer si tu veux.

NYD : Merci, j'ai trois séries de questions à vous poser. La première porte sur le déroulement des manifestations, la seconde sur les connaissances des manifestants et la troisième sur la culture policière et j'ajouterais quelques questions sur vos rapports avec le politique.

Joseph, ok, je suis d'accord pour répondre à tes questions. Mais pas aux questions politiques, car nous ne faisons pas de politique.

NYD, d'accord, pouvez-vous me parler du déroulement d'une opération de maintien de l'ordre?

Il y a deux façons de procéder : soit on nous avertit qu'il va y avoir une manifestation, soit c'est une manifestation spontanée. La préparation n'est pas la même dans les deux cas. Lorsque la manifestation est déjà sue, c'est-à-dire la date est connue : soit la manifestation est autorisée, alors nous encadrons, c'est, disons les cas les plus difficiles à mon sens. Car, nous devons encadrer, nous devons faire en sorte que cela ne dégénère pas. Si c'est une manifestation pacifique ou de revendication, au niveau de la police, suivant le type de manifestation, nous choisissons le nombre de policiers intervenants, pour encadrer pour ne pas qu'ils aient des dérapages. C'est l'opérationnel. C'est-à-dire la hiérarchie policière qui nous prévient qu'il y a une manifestation et le nombre de personnes attendu. Nous nous chargeons de déterminer le nombre de policiers pour que les choses se déroulent bien.

NYD : Vous le faites sur quelle base?

C'est sur la base de la formation qu'on a reçue. Nous apprenons à l'école la gestion des foules. Donc, ça dépend : si la foule est hostile, la gestion n'est pas la même que lorsqu'elle est pacifique. Les gens par exemple qui font un sit-in ou une marche juste pour se faire entendre ne sont pas violents. Mais, lorsque c'est autorisé, on ne peut pas savoir quand ça dégénère : voilà pourquoi nous prenons beaucoup de précautions. C'est pourquoi je vous ai dit dès le départ et c'est ce que je pense, que la gestion d'une manifestation à encadrer est plus difficile qu'une manifestation à disperser.

NYD : Pourquoi et comment ça dégénère?

Ça dégénère pour plusieurs raisons. D'abord, lorsque les manifestants ne respectent pas l'itinéraire convenu et empruntent un autre itinéraire : nous devons les empêcher de prendre cet autre itinéraire. En fait, lorsqu'une manifestation est autorisée, les organisateurs rencontrent les autorités pour tracer ensemble l'itinéraire et tomber d'accord sur un minimum pour que la police puisse les encadrer. Maintenant si l'itinéraire est dévié, on considère que les choses ont dégénéré automatiquement et donc on peut les disperser.

NYD : il y a des manifestations où se produit l'escalade. Pouvez-vous me parler des manifestations qui dégèrent? Qu'est-ce qui fait que la tension monte entre manifestants et policiers ?

En Côte d'Ivoire particulièrement, je prends l'exemple de la Côte d'Ivoire, c'est la méconnaissance du travail du policier qui fait, parce que les manifestants nous voient comme des ennemis, des gens qui les empêchent de faire leurs activités. Donc lorsqu'on arrive sur les lieux, la foule est déjà surchauffée. À la vue de la police, certains manifestants peuvent par exemple lancer des pierres. Cet acte suffit pour que la manifestation devienne illégale. L'escalade provient généralement là. Ils ne veulent pas voir la police. Ce sont généralement des manifestations spontanées qui dégèrent. Dans les manifestations autorisées, ça peut arriver, mais les cas sont rares.

NYD : Quel regard jetez-vous sur les dernières manifestations de crise en Côte d'Ivoire, ici?

Bon, concernant les dernières manifestations, c'était au-delà du maintien de l'ordre. Je pense que c'était au-delà du maintien de l'ordre. Parce que dans le maintien de l'ordre, on n'utilise pas les armes à feu : il y a une législation. Pour pouvoir utiliser les armes, on doit faire ce qu'on appelle une réquisition spéciale. Mais ce qui s'est passé en Côte d'Ivoire est allé au-delà des manifestations normales, ordinaires, parce qu'y avait des armes, y avait des roquettes. Moi j'étais à Adjamé j'ai assisté a des choses incroyables. Donc, les dernières manifestations en Côte d'Ivoire, c'était au-delà du maintien de l'ordre, mais ça, c'est mon regard hein.

NYD : parlons du déroulement de la manifestation sur le terrain. On m'a expliqué que les officiers sur le terrain étaient en contact avec les autorités civiles, comment est-ce que ça se passe ?

C'est une question de hiérarchisation du travail, moi je suis un opérationnel : je suis sur le terrain, c'est moi qui donne les ordres à mes hommes, c'est moi qui mets en place le dispositif de telle sorte que la manifestation soit encadrée ou dispersée. Mais, ce n'est pas moi qui donne les ordres de dispersion : je ne fais qu'appliquer les ordres. Pour cela, je suis en contact direct avec mon supérieur hiérarchique. Lui aussi est en contact avec son supérieur et ainsi de suite jusqu'au ministre.

NYD : Donc vous n'êtes pas en contact avec... ?

Non, non, non : au téléphone, non pas du tout. C'est par voie hiérarchique. Je ne suis en contact qu'avec mon patron direct que ce soit au téléphone ou à la radio ; lui aussi prend ses ordres ailleurs et me les répercute.

NYD : Comment ça se passe?

La coordination?

NYD : oui

Jusqu' à preuve du contraire, la coordination se passe bien. Maintenant, c'est avec les autorités civiles telles que le maire que nous avons des difficultés. Parce que dans notre législation c'est le maire qui doit faire les sommations d'usage et à défaut l'officier présent sur le terrain. Généralement nos maires ne vont pas sur les lieux de manifestations. En Côte d'Ivoire, nos maires c'est rare.

NYD : Avant les manifestations de 2010, il y a eu aussi certaines manifestations assez difficiles à gérer par la police. Est-ce que les injonctions étaient bien indiquées.

Difficile à gérer, c'est-à-dire?

NYD : Il y a eu les manifestations de 2000, 2004 et 2010. Est-ce que ce sont les autorités politiques qui disent de disperser la foule. Est-ce que les ordres sont donnés au bon moment ?

Bon, j'ai pas participé directement aux manifestations de 2004. J'étais en fonction à l'inspection, donc je n'ai pas été acteur, j'étais seulement spectateur. Bon, mais je pense que quand il y a une manifestation, il y a des négociations qui s'engagent. Quand un parti politique veut manifester, ce parti rentre déjà en négociation avec les autorités et bon donc c'est à l'issue de leur négociation que la manifestation se fait ou ne se fait pas. Est-ce qu'en 2004 c'était autorisé ou interdit ? Vraiment, je ne sais pas.

NYD : Mais est-ce qu'il y a des moments où vous pensez que ceux qui vous donnent des ordres ne sont pas trop au fait de ce qui se passe sur le terrain ?

Non je ne le pense pas. En fait cela relève de la politique, or comme vous le savez, moi je ne suis pas un politicien et je le répète toujours à mes éléments, nous ne sommes pas des politiciens.

Lorsqu'il y a une manifestation qui est projetée, les autorités politiques peuvent sur la base de leur information prévoir qu'elle dégènera et donc demander aux organisateurs de sursoir à l'événement ou de la reporter à une période moins sensible. Elles peuvent donc interdire la manifestation. Si c'est le cas, nous prenons nos dispositions pour que l'événement n'ait pas lieu. Mais nous devons le faire dans le respect des droits de l'homme. Nous mettons vraiment l'accent dessus. La police est autorisée à user de la violence pour disperser les manifestations interdites. Mais, il faut utiliser le minimum de force nécessaire pour accomplir la tâche. De plus, la dispersion se fait par étape, elle s'effectue dans un temps et un lieu donné et ne doit pas se prolonger au-delà de ces limites. Par exemple, supposons que la manifestation ait lieu dans ce bureau, il y a des gens qui l'occupent illégalement et on demande de les disperser. Nous les enlevons du bureau et une fois qu'ils sont dehors, nous n'allons pas au-delà.

NYD : Mais est-ce que cela est respecté dans la pratique ?

Vous savez que c'est difficile à notre niveau. Au niveau des commandements opérationnels, en tout cas on essaie de respecter autant que possible, mais on peut avoir des éléments isolés qui vont au-delà de l'aire délimitée.

Ils peuvent poursuivre les manifestants jusqu' où il ne faut pas aller. C'est une étude que vous menez, donc il faut vous dire la vérité. Ça arrive que des gens aillent au-delà de ce qu'on leur demande. Mais cela se produit, on les rappelle à l'ordre, bien sûr. Sinon nous avons la conscience, nous qui commandons qu'une manifestation se disperse sur un espace et dans un temps déterminé.

NYD : Faites-vous des arrestations préventives?

Préventives? Non (rire), mais on peut faire des arrestations lors de la manifestation.

NYD : À quel moment peut-on dire qu'une opération de maintien de l'ordre s'est bien passée?

Une opération de maintien de l'ordre est réussie, lorsqu'au cours de l'opération vous avez utilisé les moyens conventionnels. S'il s'agissait de disperser et que vous l'avez fait sans provoquer de blessés autant du côté policier que manifestant : vous avez dispersé et le calme est revenu. Après

une telle opération, tu rentres chez toi fier d'avoir bien travaillé. S'il s'agissait d'encadrer et que malgré l'hostilité affichée par les manifestants, vous avez évité les affrontements, suivi les manifestants jusqu'au site autorisé et qu'ils ont pu lire leur déclaration et sont rentrés chez eux calmement.

Avant les élections, nous avons fait beaucoup, vous savez? C'était sous tension, et lorsque les campagnes ont commencé, souvent, il y avait des groupes qui voulaient s'affronter, je ne sais pas trop pourquoi, mais lorsque les groupes de campagne se croisent, nous qui connaissons les heures de campagne, nous nous sommes arrangés pour ne pas qu'il n'y ait pas d'affrontements. Je vous donne un exemple très simple : vous connaissez le Boulevard Nangui Abrogoua? (oui, répondez-moi). Le même jour et à la même heure devait se tenir une manifestation des LMP (parti au pouvoir). Elle devait commencer au Plateau et se terminer à la mosquée, devant Dignité. Leurs adversaires organisaient aussi ce jour sur le même tronçon une manifestation. Or, nous sommes en période de campagne électorale et donc on ne peut pas interdire de manifestation. L'astuce que nous avons trouvée pour éviter l'affrontement entre ces deux groupes est de mettre un groupe à droite et l'autre à gauche et de mettre nos éléments au milieu (rires). Il n'y a pas eu d'affrontements ce jour-là. Ça vient de notre propre initiative et ça a été une réussite, car à la fin, nous avons été félicités.

NYD : C'était une belle opération ! Maintenant on va parler des manifestants. Vous avez parlé de foule hostile est-ce que vous pouvez m'en dire plus?

Effectivement, lorsqu'on a affaire à une foule, il y a plusieurs types de foule comme on le dit. Il y a la foule hostile, ceux qui crient les slogans hostiles, qui ne veulent pas voir du tout la police. Ils sont hostiles, leurs esprits sont surchauffés. Les choses peuvent dégénérer, avec eux, à tout moment : voilà pourquoi nous prenons beaucoup de précautions. Avec les foules calmes qui organisent généralement des sit-in, les choses sont calmes. C'est en fonction du type de foule que nous mettons le dispositif en place.

NYD : Certains manifestants affirment que ce sont les policiers qui les provoquent. La police peut-elle rendre la foule hostile ?

C'est possible que la police énerve les manifestants, mais la police ne le fait pas sciemment. Vous savez on a un jargon qui dit que mieux vaut montrer la force que d'avoir à l'utiliser. Donc quand y a une manifestation, nous envoyons beaucoup d'éléments. Nous préférons envoyer beaucoup pour montrer aux manifestants qu'on a la force, pour ne pas avoir à l'utiliser. Ça peut assagir certains ou au contraire, les exciter. Mais ça, ce n'est pas de notre faute. Normalement quand vous voyez la force, vous devez vous assagir. La force doit rester à la loi.

NYD : Jusqu'à quel point force doit rester à la loi ? Y a-t-il une limite que vous ne franchissez pas?

Si une manifestation ne doit pas avoir lieu, la loi doit tout faire pour ne pas qu'elle ait lieu. La police ne doit pas reculer, donc elle doit mettre en place le dispositif qu'il faut pour que, si on doit disperser, on disperse. Mais, cela dans se faire dans le respect des règles de l'art, en utilisant le matériel conventionnel.

NYD : Tous les quartiers vous posent-ils la même difficulté?

Les quartiers n'ont rien à voir. En fait, vous savez bien que les quartiers peuplés, qui ont du monde, sont difficiles à gérer, ça, c'est sûr. Un maintien de l'ordre à Abobo, à Yopougon, à Treichville ou à Cocody, ce n'est vraiment pas la même chose. D'abord il y a la configuration du quartier, il y a la densité de la population et puis il y a, j'ai déjà parlé de la configuration du quartier, c'est toutes ces choses qui font que le travail est plus difficile. Par exemple à Treichville, la majorité de ceux qui habitent ici sont des expatriés, donc si vous voulez faire une manifestation ici, vous n'aurez pas grand monde. Mais, si vous voulez faire la manifestation à Adjamé, vous voyez que la densité de la population fait qu'une petite manifestation devient difficile.

C'est plus difficile de gérer à Adjamé, à Abobo, à Yopougon que dans les autres quartiers, parce que là-bas, vous avez une visibilité, à Cocody quand y a une manifestation vous avez déjà une visibilité très nette. Mais à Abobo, c'est difficile, quand vous avez une manifestation qui doit passer au Rondpoint vous ne savez pas qui est manifestants et qui ne l'est pas, parce que y a déjà beaucoup de monde. Donc ce sont des quartiers plus difficiles à gérer que les autres.

NYD : On m'a parlé des meneurs, comment faites-vous pour les reconnaître?

Oui, mais pour disperser une foule, bon ça c'est des informations... mais je sais. Comme c'est pour une étude, je peux le dire. Dans une foule, nous avons toujours nos hommes. Eux aussi sont manifestants. Quand on doit les disperser la foule, à gaz lacrymogène, eux aussi sont gazés. C'est eux qui nous donnent les informations.

NYD : Est qu'il arrive que vos hommes poussent les manifestants à faire plus de dégâts ?

Ce n'est pas leur travail normalement, ils doivent passer inaperçus, ils ne doivent pas se faire remarquer. S'ils se font remarquer il y a des manifestants qui peuvent les agresser, c'est pourquoi ils se font toujours discrets.

NYD : parlez-moi des manifestants, qui sont ceux qui manifestent?

Il y a trois catégories de manifestants. En fait quand vous arrivez, il y a des gens, les badauds, les gens qui sont là juste pour savoir ce qui se passe ou regarder. Ce genre de personnes s'en vont dès que vous lancez les sommations ou bien quittent les lieux dès qu'ils voient arriver la police. Ya d'autres gens qui sont venus spécialement pour la manifestation, mais quand, ils voient la police, ils préfèrent rentrer chez eux, eux ils ne sont pas fanatiques. Et puis y a la 3^e catégorie, ce sont les fanatiques, ils doivent faire à tout prix leur manifestation, contre vents et marée. Souvent, les meneurs ne se retrouvent même pas dans le groupe des fanatiques. Ils sont généralement dans la 2^e catégorie. Dès qu'ils savent que ça commence à chauffer, ils se calment.

NYD : Pouvez-vous me parler de ces fanatiques ?

Les meneurs ne sont pas forcément ceux qui font beaucoup de gestes. C'est celui qui donne des instructions dans la foule, c'est celui qu'on écoute. Et puis, ils savent que la foule est anonyme et que lorsqu'on est en groupe on fait des choses qu'on ne ferait pas seul. Ils profitent donc de cela. C'est le lanceur de slogans, le genre qui manipulent les foules.

NYD : Et ceux qui ne reculent pas, les gens du 3^e groupe?

Comme je l'ai dit, c'est une affaire de mentalité. Il y a des gens qui contre vents et marée sont là, qu'il faut forcément disperser. Généralement, ce sont ces derniers qu'on disperse, ce sont aussi qu'on interpelle, parce qu'une fois la manifestation n'est pas autorisée et que vous voulez la tenir à tout prix, vous tombez sous le coup de la loi. Donc, soit on vous interpelle, soit on vous disperse. Généralement, c'est dans ce le noyau dur qu'on interpelle.

NYD : J'ai entendu dire qu'il y a des gens qui sont loués pour faire ce travail-là?

Généralement, ce qu'on appelle les meneurs, peuvent être des gens effectivement payés, ce peut être aussi des fanatiques qui agissent par idéologie ou amour du gain financier. C'est souvent aussi des mercenaires ; il y en a de tout. Le gars peut être là pour de l'argent. Puisqu'il a été payé, il doit justifier simplement ou bien il est là par conviction politique.

NYD : Quels sont leurs objectifs ?

Il y a des gens dedans qui veulent forcément qu'il ait des dérapages pour crier au monde entier, voilà ce que le pouvoir a fait. Nous on le sait, c'est pourquoi nous prenons toutes les précautions pour ne pas que ça dérape.

NYD : Et lorsque ça dérape?

Quand ça dérape, on les disperse : c'est notre seule arme. La dispersion peut se faire avec les bâtons de défense. Quand il s'agit de femmes, par exemple, on n'a pas besoin de lancer les lacrymogènes. On peut disperser aussi avec les lacrymogènes. Nous respirons aussi les lacrymogènes que nous lançons. Donc, ce n'est pas de gaité de cœur qu'on les utilise : c'est par nécessité de service. Mais ce sont des moyens conventionnels. C'est ce qu'on utilise dans tous les pays.

NYD : en avez-vous suffisamment?

Je crois que oui, pour les types de manifestations qui ont cours actuellement, on peut tenir

NYD : quels sont objectifs des groupes qui veulent que ça dégénère, que font-ils?

Ils peuvent viser les policiers, les lapider, les énerver, les insulter. Ils vous insultent copieusement en disant par exemple, vous êtes des vendus : ils disent n'importe quoi. Mais, nous savons depuis la formation que c'est normal. Cela ne nous émeut pas outre mesure. Nous faisons notre travail. S'il faut disperser, nous le faisons, s'il faut interpeller, nous le faisons aussi, mais avec les moyens conventionnels.

NYD : Quelle est la dernière manifestation que vous avez gérée?

Cette année, ce sont des gens qui voulaient faire une manifestation a la place CPI, des progbagbo, pour lui apporter leur soutien, la veille de sa comparution à la CPI. Ya pas eu de problèmes, car on a quadrillé le coin avant que les manifestants n'arrivent. C'est ce qu'on fait quand la manifestation doit se tenir dans une place donnée. On envoie suffisamment de policier pour occuper les lieux afin de décourager les manifestants.

NYD : .dernier volet de questions, la culture policière. De quoi parlez-vous en allant à la manifestation?

Au rassemblement, on explique aux agents d'abord ce que nous attendons d'eux,. Nous leur disons : il y a une manifestation à tel endroit, cette manifestation est interdite ou elle est autorisée et nous devons l'encadrer. Nous leur faisons un topo de la situation, par exemple, ça se passe au marché d'Abobo. Ils doivent savoir les fautes à ne pas commettre et c'est de tout cela qu'on parle avant de partir en intervention. On leur rappelle les actions à ne pas faire, par exemple dégainer son arme pour tirer sur la foule, ça doit se faire seulement sur réquisition spéciale ou en cas de légitime défense. On leur rappelle ces points-là avant de partir.

NYD : Que faites-vous lorsqu'un policier est mortellement atteint ou blessé?

Quand un policier est blessé, ce n'est pas une occasion de se retirer. Nous assurons son évacuation dans un centre sanitaire, mais nous continuons à gérer la manifestation de la même manière. C'est vrai que la vue d'un policier blessé peut en exciter d'autre, mais ce que le chef doit faire est de faire en sorte que ça ne change pas ton de l'opération.

La blessure d'un policier ne doit pas changer la façon de travailler. Il y a aussi des blessés de l'autre côté, c'est donc normal qu'on ait des blessés parmi nous. Et puis c'est le métier qu'on a choisi. Et puis, le manifestant peut même être ton frère avec qui tu partages la même chambre. Ça fait qu'on ne doit pas faire le maintien de l'ordre avec passion. Il faut voir les choses froidement.

NYD : Est-ce qu'il a eu des situations ou vous avez dû reculer devant les manifs

Oui, effectivement y a eu des situations ou on a dû reculer. Je vais vous donner une situation pratique. C'était à l'université de Bouaké. Vous connaissez Bouaké, (oui répondis-je). La cité universitaire est près de la route de Sakassou.

Une nuit on nous a appelés pour dire que les étudiants sont en train d'empêcher les enseignants de rentrer chez eux. C'était une provocation des étudiants pour nous faire venir. Quand nous sommes arrivés en cargo, on a remarqué que les étudiants avaient barré la voie devant. Pendant qu'on faisait le tour, les étudiants s'apprêtaient à fermer la voie arrière. C'était un guet-apens. Or tu sais ils ont des cocktails Molotov et il faisait nuit. J'ai alors demandé au conducteur de foncer dans le barrage quitte à endommager la voiture. Il fallait préserver les hommes. Cette fois on a donc reculé. Mais ce n'était pas la dernière fois, il y a eu d'autres manifestations où on a dû reculer.

NYD : plusieurs unités participent au maintien de l'ordre : il y a CRS, la BAE, la gendarmerie, souvent l'armée. Comment ça se passe, c'est vous qui les appelez?

Normalement nous sommes la 1^e force de maintien de l'ordre : la police. La BAE fait partie police. Nous sommes tous commandés par le même directeur des Unités d'Intervention. Donc, la police a le monopole du maintien de l'ordre, car normalement, nous sommes la 1^e force. La deuxième force est la gendarmerie.

Mais dans la pratique en Côte d'Ivoire, quand il y a une manifestation, nous le faisons concomitamment, alors que normalement c'est nous qui devons réquisitionner les autres. Mais dans la pratique, nous sommes sur le terrain en même temps que les gendarmes. Mais, l'armée c'est sur réquisition. C'est-à-dire que, dans les textes, c'est lorsque la police est débordée qu'on appelle la gendarmerie et lorsque nos deux forces sont débordées qu'on appelle l'armée. Sinon l'armée peut participer, mais c'est sur réquisition.

NYD : Ça se passe bien ?

Aujourd'hui, compte tenu des événements que nous avons vécus, la police, la gendarmerie et l'armée sont sur le terrain en même temps au cas où la manifestation se transformerait en opération de subversion. Parce vous savez que nous ne disposons pas d'armes de guerre, l'armée a des armes de guerre, donc si jamais, ça se transforme en subversion avec des armes de guerre, ils prennent immédiatement la relève.

NYD : Quelle est votre marge de manœuvre ? C'est en haut qu'on décide tout ou c'est vous qui décidez au niveau opérationnel?

Sur quel plan?

NYD : Devant une foule violente ou menaçante, qui décide de la conduite à tenir ?

Non, non, la législation du maintien de l'ordre dit ceci : lorsque vous avez à gérer une foule qu'elle commence à vous lancer des pierres ou bien si vous voyez que des gens sont porteurs d'armes, il faut disperser la manifestation. Vous n'avez pas besoin d'appeler la hiérarchie : vous dispersez, mais vous rendez compte. Ou alors si vous avez le temps, vous appelez pour dire : nous pensons que des gens portent des armes donc la manifestation devient illégale, nous allons disperser, nous vous rendons compte. Nous avons cette marge de manœuvre parce que c'est légal, c'est la loi.

La police ne doit pas être prise à partie par des manifestants sinon la manifestation devient illégale. Parce que toute manifestation doit être encadrée, donc à partir du moment où vous ne voulez pas que la police vous encadre, votre manifestation n'est plus autorisée. Par conséquent, l'officier sur le terrain peut disperser la foule sans attendre d'ordre.

NYD : Mais dans la pratique comment ça se passe?

Dans la pratique, on appelle d'abord pour dire qu'y a telle chose, nous voulons procéder à la dispersion. Sinon si tu ne demandes pas et agis, ce n'est pas une faute. Mais dans la pratique, on préfère s'adresser à nos patrons.

NYD : Pourquoi?

Han (étonnement)! Vous savez, on ne va pas te punir, mais si dans la dispersion, il y a mort d'homme, parce que ça aussi ça peut arriver, on te reprochera de ne pas avoir prévenu, même s'ils savent bien que tu allais le faire. Certains patrons n'aiment pas qu'on agisse sans leur autorisation, ils veulent savoir tout ce que tu vas faire.

NYD : Est-ce que leurs décisions sont différentes de ce que vous alliez faire?

Pas du tout, jusqu'à présent je n'ai pas eu de décisions contraires. Non.

NYD : Est-ce qu'ils répondent quand vous les appelez?

Toujours parce que c'est par la radio. Lorsqu'on t'appelle à la radio, tout le monde est entend tu ne peux pas ne pas répondre (rire).

NYD : Questions plus biblio pour mettre en rapport vos dires, vos propos avec votre expérience professionnelle?

Je vous donne mon CV. (Il imprime le CV séance tenante et me le remet).

NYD : Avez-vous d'autres choses à ajouter ?

Il faut dire que c'est un métier difficile parce qu'il y a la pression de partout. Y'a la pression politique, la pression de la justice, la pression sociale. Ça fait que souvent tu te demandes si tu es humain. Est-ce que les gens ont conscience que toute cette pression est sur toi, c'est pourquoi dans les pays développés, ils sont assistés de psychologues. Nous n'avons pas ça ici, mais on fait de la thérapie de groupe sans le savoir. Ici, ce n'est pas comme en Europe où quand tu finis de travailler tu rentres à la maison. Chez nous ici, quand on finit on va boire une bière avec les amis, c'est une véritable thérapie de groupes.

Tu relates des choses que tu ne peux pas garder en toi. On a résolu plein de problèmes par ce biais-là.

Merci beaucoup monsieur (grade) Joseph. Avant que je parte, pouvez-vous me référer d'autres personnes.

Il y a (X) qui lui aussi a duré dans le maintien de l'ordre. Je peux vous référer notre (Y) des opérations qui pourra vous référer aussi d'autres personnes.

Fin,

Entrevue avec un manifestant

Lénine, 36 ans, est clerc d'huissier de justice et responsable politique. Il a participé à toutes les manifestations de crise des années 2000. Il fait figure d'un véritable «général de rue», c'est-à-dire un meneur d'hommes dont la compétence est reconnue par ses pairs et autres militants de son parti. J'ai connu Lénine bien avant cet entretien : nous avons un ami en commun. C'est ce dernier qui, à la requête de m'indiquer des manifestants, m'a suggéré de rencontrer Lénine. Le ton familier de cet entretien, les tutoiements et les rires qui le traversent témoignent de cette proximité entre nous. Cette entorse à «l'objectivité» a permis d'obtenir des données plus riches et plus sincères, car en décontractant le répondant, elle créait les conditions d'une plus grande confession.

Contexte de l'entrevue.

Entrevue a eu lieu à son bureau et a duré deux heures environ. L'ambiance était aux retrouvailles. L'entretien a débuté, après les civilités d'usage et une petite causerie sur nos vies respectives.

Déroulement

NYD : Comment se déroule une manifestation?

Mon expérience des manifestations est liée aux activités du RDR (parti politique). Ça dépend, généralement ce qu'on faisait c'était au niveau du parti le RDR. Lorsque, il y a une manifestation, on reçoit d'abord le mot d'ordre de la direction. C'est en fonction de ça qu'on partait manifester. On part d'un point donné à une destination précise. Ce ne sont pas des manifestations de rue, ce sont des manifestations organisées dans des lieux bien indiqués.

C'est au cours du trajet pour rejoindre ce lieu-là que ça dégénère. Ça dégénère généralement soit parce que la manifestation est interdite, ce qui est une atteinte à nos droits constitutionnels, soit au moment où on est sur les lieux, les esprits sont déjà chauffés et ça dégénère.

NYD : Tu as participé à combien de manifestations?

J'ai participé à toutes les manifestations organisées par le RDR à Abidjan, sauf le boycott actif de 1995. J'étais même organisateur.

NYD : Et même au cours de la dernière manifestation du 16 décembre 2010 sur la RTI?

J'ai effectivement été à la maison de la RTI. Nous avons organisé la manifestation et convoyé les militants d'Adjamé notre commune de résidence à Cocody où se trouve le

siège de la RTI. Un de mes oncles est décédé au cours de cette manifestation. J'ai moi-même failli trépasser.

NYD : Peux-tu me raconter cette manifestation?

Il s'agit selon le mot d'ordre de nos responsables politiques d'aller installer les nouveaux responsables de cette structure nommés par le président Ouattara (dont le titre était au moment des faits contesté par son rival Laurent Gbagbo qui détenait encore le pouvoir effectif). Nous devions accompagner le 1^{er} ministre Guillaume Soro à la RTI par une marche pacifique. Notre objectif était de dire qu'il y a un nouveau gouvernement qui a été élu et qui est en train de nommer ses collaborateurs.

J'habite le quartier Marie-Thérèse. Le matin on nous a demandé qu'il n'y ait pas de départ isolés et que tous les quartiers se rassemblent à la mairie d'Adjamé pour converger ensemble vers la RTI. C'est l'organisation que nous avons mise en place dans la commune d'Adjamé. Nous comptions au départ nous réunir au quartier Marie-Thérèse, mais vu qu'il y a plusieurs postes de police à proximité à savoir le district de police, le commissariat du 7^e arrondissement ce n'était pas bien qu'on vienne se rassembler à la barbe de la police. Nous avons donc choisi la mairie. Tous les militants des quartiers d'Adjamé : Dalas, Quartier Rouge, Bromakoté devaient donc se retrouver à la mairie. On s'est débrouillé quand même pour sortir et arriver à la Mairie. Une fois là, on attendait d'être nombreux pour commencer la marche. On ne sait pas ce qui s'est passé : les policiers et gendarmes qui sont arrivés étaient déjà dans un état de violence, parce que dès qu'ils sont venus, ils ont commencé à nous brandir leurs armes. Puisque nous ne savons pas ce qui est dans l'arme, balles blanches ou réelles, nous avons replié par instinct de défense pour attendre. Ils ont été les premiers à nous lancer des gaz lacrymogènes. Nous avons donc riposté avec nos petits cailloux. C'est ainsi que les choses ont dégénéré au niveau de la mairie. Ils jetaient des gaz lacrymogènes et tiraient avec des balles blanches. On a dû replier jusqu'au quartier Marie-Thérèse. Puisqu'ils étaient tous postés devant la mairie, leur base arrière fut dégarnie et nous avons réussi à percer une brèche dans leur dispositif. Nous sommes donc passés par leur base arrière pour progresser. Il y avait quelques policiers, mais leur nombre était insuffisant pour nous contenir, ils nous ont donc laissé passer.

NYD : Vous êtes passé à côté d'eux?

À côté d'eux, c'est trop dire, ce qui est sûr, nous nous voyions. Ils étaient à distance, mais on pouvait les voir en passant. Puis, avec deux autres responsables politiques, nous avons quitté cette première vague de manifestants pour voir si nous pouvions aider d'autres groupes. C'est ainsi qu'on a quitté de Marie-Thérèse pour Agban afin de voir si nous pouvions aider les militants venant d'Abobo à traverser le barrage de la gendarmerie, puisque nous maîtrisons tous les raccourcis de la zone. Nous sommes ensuite retournés,

car au niveau d'Agban, il n'y avait pas de problème. Quand nous sommes arrivés au niveau du cinéma Liberté, il y avait les lacrymogènes qui tombaient de partout. On s'est caché dans un immeuble pour voir ce qui se passait. Entre-temps nos premiers militants qui avaient déjà atteint la RTI nous ont appelés pour nous dire qu'on gazait les gens là-bas. On a donc décidé d'aller à leur secours. On a emprunté une piste, on est passé par le Lycée technique, puisque toutes les autres voies étaient fermées : ça, c'est notre domaine de prédilection. On a donc pris la piste pour atteindre ceux qui étaient coincés et ne savaient pas comment faire pour se retourner à la maison. Y avait des coins non gardés, c'est là qu'on est passé pour les faire sortir. On a commencé à les canaliser. Les manifestants, qui avaient atteint le siège du RDR à Cocody, étaient pris en otage. Nous sommes passés par les fleurs pour aller les faire sortir, puisque la plupart des gens ne maîtrisent pas les routes à prendre pour s'échapper. Voilà un peu comment les choses se sont passées.

NYD : Mais vous étiez combien de personnes dans ce groupe de sauveteurs?

Nous étions 3 ou 4. Moi, le président et puis un gars avec nous (réflexion) il n'était pas membre du bureau départemental RDR, contrairement à nous. Il y a eu en fait deux groupes : le groupe du matin comprenait le président Salif, ce jeune et moi-même.

L'après-midi à partir de 12h, j'étais avec deux amis : Vice et Bamba Abdoulaye, notre mission consistait à aller chercher nos propres militants de Marie-Thérèse, les gens de notre section. Ils étaient bloqués vers la Pisam (célèbre clinique de la place), ils étaient carrément dans le décor. On a un ami Bouba, qui nous appelait au téléphone pour nous donner leur position. Je lui ai indiqué au téléphones les voies à prendre pour sortir et revenir au quartier en sécurité. Mais, l'après-midi quand les premières vagues sont retournées, on a constaté qu'il y avait des éléments qui manquaient. On a fait rapidement le point et des éléments manquaient. Il y a même un élément qui avait son téléphone, qu'on est arrivé à joindre, mais qui parlait très faiblement, parce que la Corniche, lieu où il se trouvait, était une zone militarisée. Comment les faire sortir de là ? Donc Vice et moi, plus un autre

On a marché de Marie-Thérèse jusqu'à la corniche. Comme le téléphone du jeune sonnait toujours, on a pu le localiser. Il y avait beaucoup de nos militants couchés par terre, dans cette zone. On a épilé des noms, certains ont répondu, nous sommes allés vers eux pour les aider. Ce jour-là il y avait tellement de monde qu'on n'a pas pu faire sortir tout le monde.

Nous sommes ensuite partis au siège du RDR où des militants étaient bloqués. Ils attendaient une libération, ils ne savaient même pas que les policiers qui les encerclaient étaient déjà partis. Quand nous sommes arrivés vers 13 h -14 h, nous leur avons dit ceci : vous pouvez sortir maintenant, mais attention, il y a des routes à ne pas prendre. Nous leur

avons indiqué où se trouvaient les check-points de la police et les voies qu'ils pouvaient emprunter. On leur a aussi dit de se débarbouiller pour enlever les traces de charbon sur eux avant de sortir. Nous leur avons conseillé de ne pas marcher en groupe et de marcher lentement. Ils sont partis et Vice et moi sommes retournés. Sur la route nous avons été interpellés par une patrouille de gendarmes. Ils nous ont demandé si nous étions des manifestants, nous avons répondu que non. On a échangé un peu, ils nous ont dit que le pays est dangereux et qu'il n'était pas prudent de se promener. Mais, ils nous ont laissés partir.

NYD : Ils vous ont cru ou ils vous ont laissés comme ça?

Je me dis qu'ils ne nous ont pas cru, mais que pouvaient-ils faire? Ils ne nous ont pas pris en train de manifester et nous n'étions que deux.

Lors de mon 2^e passage, j'étais avec des gens de la croix rouge à qui on a indiqué les endroits où les militants se cachaient. Nous-mêmes ne pouvions plus nous retourner pour aller les secourir, car ça devenait trop dangereux et des gendarmes nous avaient déjà remarqués. C'est à mon retour à la maison que j'appris que mon oncle était tombé, je ne sais pas trop où. C'est Vice qui peut mieux t'en parler, puisqu'ils étaient ensemble. Je ne peux pas trop en dire, puisque ce jour-là, c'est le matin que nous nous sommes vus pour la dernière fois. Il m'a dit : «neveu, moi je vais tu restes à l'écoute.». J'ai répondu : «Tonton tu vas faire l'installation, je te rejoins après». C'était ces dernières paroles. C'est après ça qu'il y a eu la cassure et il était avec Vice lorsque ça s'est passé, lorsqu'il est tombé

NYD : vous étiez les organisateurs, c'est des choses préparées à l'avance?

En général nous préparons les manifestations. Mais, cette fois-ci c'était spontané.

NYD : Je précise ma question est-ce que les rôles sont distribués avant la manifestation?

La nature a horreur du vide : à situation exceptionnelle, mesure exceptionnelle. Nous savions par habitude que toutes nos manifestations se terminaient en bain de sang. Depuis que le RDR a été créé, nous n'avons jamais eu de repos et c'est rare que nos manifestations se passent normalement. En tant qu'organisateur, nous nous préparions donc au pire. Aussi, nous avons décidé de mettre non les moyens de combat en avant, mais les moyens de survie. On s'est dit : puisqu'ils sont plus forts que nous, essayons de préserver la vie de nos militants : si on part à dix, on doit revenir à dix. C'est vrai qu'ils peuvent nous gazer, mais ils ne maîtrisent pas nos quartiers autant que nous. On a donc mis en place un plan de récupération, c'est-à-dire un plan pour évacuer au cas où les choses tournent mal. Au lieu d'attendre les secours de la Croix-Rouge, on pouvait ainsi donner, nous-mêmes, les premiers soins à nos militants. En 2000 par exemple, lorsque Gbagbo est devenu président,

notre cour familiale a été transformée en un hôpital de fortune. Tous les manifestants qui quittaient Cocody transitaient chez nous et dans une autre cour au quartier Djolem.

Je t'ai déjà parlé d'un certain Bouba ? Il est étudiant en médecine, c'est un chirurgien exceptionnel : il a fait des chirurgies où je lui ai dit ; «vraiment tu es fort». Donc il tournait entre les deux cours. Nous nous sommes toujours dit qu'ils sont plus forts que nous et ne nous font pas de cadeaux, notre stratégie était donc que nous partions à 10, nous devons nous arranger pour revenir à 10 ou à défaut à 9 et le 10^e est blessé et vivant. Donc on ne veut pas compter de morts. On a toujours pensé à notre survie en partant à la manifestation.

NYD : À quel moment vous vous repliez en tant que manifestants?

Nous replions lorsque le vent ne nous est pas favorable. Puisque les policiers attendent que le vent souffle vers nous pour nous gazer, donc lorsqu'ils ont le vent qui souffle plutôt vers eux, ils ne peuvent pas nous gazer. Et on jette des cailloux jusqu'à épuisement. Nous sommes même prêts à les affronter au corps à corps. Lorsque le vent souffle vers nous, on est obligés de reculer en courant.

NYD : Ya eu des cas où tu as fait le corps-à-corps?

Oui y a eu des corps à corps. Le jour de l'audience des responsables du RDR en 1999. C'était vers la gare. Nous avons projeté une marche sur le Plateau, mais les forces de l'ordre avaient bouclé le coin. On a tenté en vain de forcer les barrages. J'étais avec mon Oncle, paix à son âme. Donc en revenant à la maison, on a été gazés. Dans notre stratégie de repli, on a emprunté un couloir. Dès la sortie du couloir, nous sommes tombés nez à nez avec des policiers. Nous ne pouvons pas fuir, eux non plus et donc nous sommes battus. Si tu as le dessus, tu le bottes bien et tu continues ta route ; s'il a le dessus, tu vas faire la prison, si tu n'es pas mort.

Une autre fois encore, des gendarmes voulaient arrêter Henriette Diabaté (secrétaire générale du RDR) et d'autres responsables du parti réfugiés au siège comme nous formions un bouclier humain, les gendarmes lançaient les lacrymogènes, tout en progressant vers nous.

Au cours des manifestations vous vous perdez de vue avec vos amis. Vous pouvez quitter le quartier à 10, mais dès qu'on lance les lacrymogènes, vous vous dispersez pour vous revoir souvent une heure ou deux plus tard. Comme je suis un responsable à la sécurité au RDR, voilà pourquoi je te donne un peu de stratégies. Donc, j'ai dit à mes amis qu'il y a un niveau que les gendarmes ne doivent pas atteindre sinon nous sommes des hommes morts. Donc nous avons empêché les gendarmes d'avancer : nous nous sommes bien bottés. J'ai même été blessé au cours de cette bagarre. J'ai été arrêté et mis dans leur camion, mais ils m'ont relâché peu après.

Je conseille à nos gars, en général, de ne faire le corps à corps qu'en dernier recours. Je leur dis que s'ils ont l'avantage sur un policier ou un gendarme seul, qu'ils fassent le travail et poursuivent leur chemin. Si au contraire, ils n'ont pas l'avantage, qu'ils fuient, c'est la légitime défense (rire). Quand ils sont isolés, c'est facile pour nous, on leur fait leur fête et on s'en va puisqu'à leur tour quand ils te prennent seul, tu es foutu.

Une autre fois, le jour où ils ont refusé la candidature du président Ouattara à la députation (3 décembre 2000), j'ai été arrêté en face de Chez Assane (célèbre restaurant de la place). J'étais en train de protéger un enfant. Nos gars lançaient des cailloux aux forces de l'ordre qui ont riposté avec des lacrymogènes qui ont étouffé l'enfant qui était à côté de moi. Quand les forces de l'ordre ont commencé à se rapprocher, j'ai demandé au petit de s'enfuir, mais il ne pouvait pas. J'étais obligé de le faire sortir du coin et le mettre à l'air libre. Quand le petit a commencé à reprendre ses esprits et alors que je m'apprêtais à fuir, un gendarme a pointé sa kalachnikov sur ma face et m'a dit : «si tu bouges, je tire». Ce jour-là, je n'avais pas emmené mes attributs de combat (gris-gris), voilà pourquoi j'ai obtempéré.

NYD : C'est quoi tes attributs de combat, des antiballes, c'est quoi?

Ce sont mes attributs de combat (rire)

NYD : Qui a dit de fuir? Comment se manifeste le leadership dans la manifestation, qui commande ?

C'est moi qui ai dit de fuir. Ça dépend aussi de celui qui est là. Si tout de suite, je me retrouve dans une zone où il y a des gens de mon quartier, ils savent que je suis un responsable du parti et ils m'écoutent. Maintenant, il peut arriver que tu te retrouves seul avec des gens provenant d'autres quartiers, Yopougon, Abobo, donc vous discutez entre vous et tu peux leur dire, écoutez : si vous voulez sortir vivant d'ici faites ce que je vous dis.». Donc ils se rendent compte d'eux-mêmes, chemin faisant, de la justesse de tes décisions. Généralement, ils sont retissant au départ, mais une fois que la situation se dégrade et qu'ils se rendent compte qu'ils ne maîtrisent plus rien, ils cherchent un repère pour partir et si tu donnes des orientations bien précises, ils te suivent. Mais, il faut dire que nos militants sont de vrais crânes brûlés. Avant de les faire changer d'avis, il faut qu'ils se soient cognés la tête, une fois, deux fois.

NYD : Vous êtes conscient des dangers avant de sortir?

Nous ne recherchons pas la bagarre, c'est l'interlocuteur qui est en face qui rend la manifestation dangereuse. Nous manifestons pour la démocratie et donc pour la liberté. La liberté de manifester est un droit, on ne peut pas nous empêcher et dès l'instant que quelqu'un s'oppose à ce droit, ça nous énerve. On ne peut pas accepter que dans un même pays, on permette à certains de manifester et qu'à nous, on interdise. Voilà où se trouve le

problème. Nous sommes conscients qu'à chaque fois que le RDR lance une manifestation, ce sera réprimé. Ce n'est pas nous qui provoquons les premiers, ce sont eux.

Je te donne un exemple, c'était au temps de Bédié (1998). La police voulait arrêter Alassane Ouattara à son domicile, donc nous faisons le guet. Une nuit, on voit des gendarmes débarquer. Ils voulaient forcer le barrage qu'on avait érigé devant le domicile de Ouattara : c'était de la provocation.

Ce jour-là, nous étions prêts à tout. Si les gendarmes avaient insisté, ça allait dégénérer, car il y avait, parmi la foule, des gens qui étaient munis de leurs attributs de combat, moi-même y compris

NYD : c'est quoi ces attributs de combats? Parle-moi de ceux qui ont ces attributs-là, c'est tout le monde?

Ce n'est pas tous les manifestants ni tous les responsables politiques. Puisque je sais que je peux perdre la vie, là où je m'en vais, donc je récite les petites incantations que mon père m'a données pour me préserver. Donc en cas de danger, je les prononce : c'est un peu mystique (rire).

NYD : Tu es dozo?

(Il hésite) Non, je ne suis pas dozo. Je suis de la famille des Diomandé et nous des pouvoirs mystiques. Comme moi, j'aime bien la tradition, ma tête est à Abidjan, mais mes pieds sont encore au village.

NYD : Vous avez aussi des fusils, des couteaux?

Avoir un couteau, un fusil, ça dépend de l'intensité de la manifestation. Sinon au départ, on ne sort pas avec les armes, on ne va pas avec les fusils, on ne va pas avec des couteaux. Mais, arrivé un certain moment, tu prends tout ce que tu trouves pour te défendre.

NYD : Est-ce que c'est difficile d'avoir des armes?

Si je réussis à désarmer le policier qui est en face de moi, je prends son arme.

NYD : Dans la manifestation post électorales du 16 décembre 2010 sur la RTI, il y avait des gens armés, notamment les gens du Golf est ce que dans votre groupe y avait des gens armés?

Dans notre groupe de manifestant, personne n'était armé. On avait juste des cailloux et des bois.

Ceux qui avaient des armes, je peux le dire, ce sont les mercenaires. Ce ne sont pas des étrangers, mais des Ivoiriens, des militants du RDR. Ce sont des crânes brulés. Une fois qu'ils sortent avec une idée en tête, il ne faut pas chercher à les raisonner sinon c'est à toi-même, responsable politique, qu'ils vont s'en prendre.

NYD : Ils sont nombreux?

Leur nombre dépend de la manifestation. À vrai dire, on ne connaît pas leur nombre. Parfois ils sont en groupe, d'autres fois, ils sont isolés. Ils agissent de leur propre chef, car s'ils étaient recrutés par le RDR, ils allaient être organisés, ce qui n'est pas le cas. En tant que responsable politique, nous n'avons pas besoin de ces crânes brulés, mais tu ne peux pas les empêcher de prendre part à la manifestation. On n'a aucun contrôle sur eux. Nous avons même peur quand on les voit, car leurs agissements retombent sur tout le groupe. Donc, souvent quand je repère certains, je vais vers eux pour leur dire que ce n'est pas le moment d'utiliser leur arme à feu et qu'ils cherchent plutôt à couvrir le recul de leurs camarades.

NYD : Quels sont vos objectifs?

Notre objectif est de paralyser la ville. Quand la situation devient trop dangereuse, nous faisons appel à nos forces spéciales qu'on appelle «les microbes». Ce sont eux que nous envoyons pour paralyser la ville au cours des opérations villes mortes. Un militant normal a besoin de se sentir en groupe pour agir alors que «les microbes» peuvent agir seul. Lorsqu'on leur demande de gêner le coin, ils s'exécutent sans égard pour les risques encourus. Nous leur donnons en récompense de l'argent, 1000f ou 1500 (environ 2 à 3 dollars). Lorsqu'on leur donne l'ordre, ils sortent sur la voie et se mettent à lapider premier autobus qu'ils voient passer et s'enfuient ; cela provoque la débandade générale : la ville est ainsi paralysée. C'est de paralyser la ville.

NYD : Souvent dans la manifestation on voit des pneus brulés, à quoi cela sert-il?

C'est nous qui brulons les pneus. Ça veut dire qu'il y a le feu partout. C'est aussi pour ralentir la progression des policiers. Lorsque par exemple, je vois les policiers arriver, je mets le feu afin de ralentir leur course. Ils ne vont pas traverser le feu directement, ils sont obligés de s'arrêter pour l'éteindre. Je profite donc du moment pour m'enfuir. En plus, quand la population voit cela, elle se dit que la situation est pourrie et se terre chez elle : la ville est ainsi paralysée.

NYD : As-tu assisté à des scènes où les véhicules policiers ont été brulés?

Non, non, bien vrai que je recherchais ça, mais je n'ai jamais assisté à pareille scène. Malheureusement on n'a pas eu cette chance et ça je le regrette (rire).

NYD : Comment vous arrivez à mobiliser dans un contexte où on sait que la manifestation est dangereuse?

Nous faisons la préparation psychologique, au niveau du quartier, dans la section et au niveau du parti. On dit aux militants que il y va de leur propre intérêt et que s'ils ne se battent pas qu'ils ne soient pas étonnés demain que leurs enfants soient exclus de la nationalité ivoirienne. On le dit avec la manière.

NYD : On a fait le tour du sujet, y a-t-il quelque chose que tu aimerais ajouter?

Non, ça va.

NYD : maintenant que tu as répondu à toutes mes questions, peux-tu me mettre en contact avec quelqu'un autre ?

Oui, séance tenante on peut aller voir Vice, c'est un organisateur aussi. Ya un autre aussi, c'est Dramane, il est chauffeur de Gbaka, mais il est très occupé, mais bon on verra. C'est nous trois qui partions toujours ensemble. Ya une fille aussi très dynamique, mais qui est en déplacement. Parce que nous manifestations aussi avec beaucoup de filles.

Merci,

Fin.

ANNEXE 3 : CARTE DE LA VILLE D'ABIDJAN



